

INVENTAIRE DES SITES ARCHÉOLOGIQUES DU QUÉBEC

DESCRIPTION DU SITE

CODE BORDEN : CfEu-7

NOM : Maison Tsawenhohi

Date : 2023-12-05

UTM nord : 5191977

Carte : 21 L/14

Photo aérienne : HMQ98-102-195

R.A. : Capitale-Nationale

C.É.P. : Chauveau

Lot : 1108244ptie

Ancien lot :

Municipalité : Wendake

Propriétaire : Privé

Localisation informelle :

Situé à la limite nord du secteur historique du Vieux-Wendake, sur le territoire du quartier Loretteville, au 187, rue Georges-Cloutier. Sur la rive est de la rivière Saint-Charles.

Latitude : 46-51-25.479

UTM est : 320395

Zone : 19

M.R.C. : Québec

Longitude: 71-21-22.286

NAD : 83

RDE : 3790

Canton : aucun

Rang :

AUTRES NOMS

Ne contient aucune information

STATUT LÉGAL :

ÉTAT DU SITE

Date du constat : 2022-09-19

Portion résiduelle : 3/4(site dont il reste les 3/4 en place)

Superficie : 750

Stratification : en stratigraphie

Condition : recouverte (par des aménagements)

Nombre d'aires :

Nombre de couches : 5 et plus

Source : 7476

MILIEU BIO-PHYSIQUE

Altitude/mer : 136

Altitude/plan d'eau :

Bassin : Jacques-Cartier

Environnement : terrestre partiellement bouleversé

Remarques :

Propriété de la nation Huronne Wendat.

Notes :

Source 5659 : opérations 6A et 6B; Source 6975 : opération 7; Source 7476 : opération 8;

IDENTITÉS CULTURELLES

Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899

Source : 3272

Identité : historique 1760-1799

Source : 3272

Identité : autochtone historique moderne 1900 à 1950

Source : 3354

Identité : autochtone

Source : 5659

Identité : historique 1608-1759

Source : 5659

Identité : historique 1800-1899

Source : 5659

Identité : historique 1900-1950

Source : 5659

TRAVAUX ARCHÉOLOGIQUES

Saison	Nature	Source
2002-07-09	surveillance/fouille	3272
2002-03-01	sondage/fouille	3354
2014-09-24	fouille de sauvetage	5659
2021-04-09	fouille de sauvetage	6975
2022-08-19	fouille de sauvetage	7476
2022-09-19	surveillance	7476

RECOMMANDATIONS

Date : 2002-07-09 Délai : court Source : 3272	Nature : poursuite de la recherche-surveillance
Date : 2003-03-01 Délai : court Source : 3354	Nature : poursuite de la recherche-fouille
Date : 2014-09-24 Délai : Source : 5659	Nature : poursuite de la recherche-fouille
Date : 2014-09-24 Délai : Source : 5659	Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation in situ
Date : 2014-09-24 Délai : Source : 5659	Nature : gestion-aucune
Date : 2021-04-09 Délai : Source : 6975	Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation in situ
Date : 2021-04-09 Délai : Source : 6975	Nature : diffusion et mise en valeur-aucune
Date : 2021-04-09 Délai : Source : 6975	Nature : poursuite de la recherche-fouille
Date : 2021-04-09 Délai : Source : 6975	Nature : poursuite de la recherche-sondage
Date : 2022-09-19 Délai : Source : 7476	Nature : diffusion et mise en valeur-conservation et interprétation in situ
Date : 2022-09-19 Délai : Source : 7476	Nature : gestion-aucune
Date : 2022-09-19 Délai : Source : 7476	Nature : poursuite de la recherche-fouille
Date : 2022-09-19 Délai : Source : 7476	Nature : poursuite de la recherche-sondage
Date : 2022-09-19 Délai : Source : 7476	Nature : poursuite de la recherche-surveillance

DATATIONS ABSOLUES (A) ET INTERPRÉTÉES (I)

Technique : datation interprétée

Numéro d'échantillon :

Identité : historique indéterminé

Période : date

Date min. : 1899

Type : relatives-céramique

Date max. : 1697

Source : 5659

Technique :

Numéro d'échantillon :

Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899

Période : date

Date min. : 1899

Type : relatives-céramique

Date max. : 1697

Source : 7476

Technique : datation interprétée

Numéro d'échantillon :

Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899

Période : date

Date min. : 1734

Type : interprétées-docum. historique

Date max. : 1734

Source : 5659

Technique : datation interprétée

Numéro d'échantillon :

Identité : historique 1000-1533

Période : date

Date min. : 1820

Type : relatives-artefacts divers

Date max. : 1697

Source : 5659

Technique :

Numéro d'échantillon :

Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899

Période : date

Date min. : 1900

Type : relatives-artefacts divers

Date max. : 1800

Source : 7476

Technique :

Numéro d'échantillon :

Identité : autochtone historique moderne 1900 à 1950

Période : date

Date min. : 1929

Type : relatives-artefacts divers

Date max. : 1905

Source : 7476

TYPES DE SITE

Fréquence : occupation multiple

Saisonnalité : annuelle

Fonction : domestique

Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899

Durée : permanente (plusieurs années)

Source : 3272

Fréquence : occupation multiple

Saisonnalité : annuelle

Fonction : domestique

Identité : autochtone historique moderne 1900 à 1950

Durée : permanente (plusieurs années)

Source : 7476

TRACES D'ÉTABLISSEMENTS

Ne contient aucune information

FONCTIONS DES STRUCTURES ET DES VESTIGES

Type : fosse
Nombre : 1
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3272

Type : foyer
Nombre : 2
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3272

Type : mur, fondation, voûte, cave(ne plus utiliser)
Nombre : 3
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3354

Type : habitation
Nombre : 1
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3354

Type : habitation
Nombre : 1
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 5659

Type : fosse
Nombre : 1
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 6975

Type : dépotoir
Nombre : 1
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 7476

Type : dépotoir
Nombre : 1
Identité : autochtone historique moderne 1900 à 1950
Source : 7476

ANALYSES

Type : culture matérielle-lithique
Identité : historique indéterminé
Source : 4555

Type : faunique (ne plus utiliser)
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3354

Type : dendrochronologie
Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899
Source : 3354

SOURCES

Type	Source	Auteur	Date
rapport de terrain	3272	Chrétien, Yves	2003
rapport de terrain	3354	Fiset, Richard	2003
rapport d'analyse	4555	Daviau, Marie-Hélène	2008
rapport de terrain	5659	Chrétien, Yves	2014b
rapport de terrain	6975	Chrétien, Yves	2021
rapport de terrain	7476	Chrétien, Yves	2022e

COLLECTIONS

<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
	2002-03-01		Privé	3354
<u>Remarques</u> Collection à Wendake au Musée huron-wendat. Propriété de la communauté de Wendake.				
<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
	2002-07-09		Privé	3272
<u>Remarques</u> Collection à Wendake au Musée huron-wendat. Propriété de la communauté de Wendake.				
<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
	2014-09-24		Privé	5659
<u>Remarques</u> Collection à Wendake au Musée huron-wendat. Propriété de la communauté de Wendake.				
<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
	2021-04-09		Privé	6975
<u>Remarques</u> Collection à Wendake au Musée huron-wendat. Propriété de la communauté de Wendake.				
<u>No</u>	<u>Année</u>	<u>Volume</u>	<u>Propriétaire</u>	<u>Source</u>
	2022-09-19		Privé	7476
<u>Remarques</u> Collection à Wendake au Musée huron-wendat. Propriété de la communauté de Wendake.				

ARTEFACTS - ÉCOFACTS - RESTES

Catégorie : céramique euro-qubécoise			
Type : terre cuite			
Support/technique :	Nombre : 1	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite commune			
Support/technique :	Nombre : 1	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite commune autre			
Support/technique :	Nombre : 8	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite commune qu�b�coise			
Support/technique :	Nombre : 20	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite fine blanche			
Support/technique :	Nombre : 38	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite fine blanche vitrifi�e			
Support/technique :	Nombre : 9	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			
Cat�gorie : c�ramique euro-qu�b�coise			
Type : terre cuite fine jaune			
Support/technique :	Nombre : 10	Poids :	
Identit� : historique ind�termin�			
Source : 3272			

Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine creamware Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 4	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine pearlware Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 421	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 294	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune autre Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 328	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune québécoise Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 22	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 37	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine blanche Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 19	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine blanche vitrifiée Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 12	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine creamware Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1448	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine pearlware Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 34	Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise Type : faïence Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 267	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : grès grossier Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 107	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : grès fin Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 98	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : porcelaine Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : porcelaine orientale Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 5659	Nombre :	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine blanche Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 5659	Nombre :	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : faïence Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 5659	Nombre :	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite commune anglaise Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : céramique euro-québécoise Type : terre cuite fine blanche Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine blanche vitrifiée
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine creamware
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine pearlware
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : faïence
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : grès fin corps blanc
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine argileuse blanche
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite commune
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite commune anglaise
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine blanche
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : terre cuite fine blanche vitrifiée
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-québécoise
Type : grès grossier
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : porcelaine
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique euro-qubécoise
Type : terre cuite fine argileuse blanche
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique
Type : pipe
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3272

Nombre : 6
Poids :

Catégorie : céramique
Type : jeu et divertissement
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3272

Nombre : 1
Poids :

Catégorie : céramique
Type : pipe
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3354

Nombre : 188
Poids :

Catégorie : céramique
Type : jeu et divertissement
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3354

Nombre : 4
Poids :

Catégorie : céramique
Type : bille
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique
Type : brique
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : céramique
Type : bille
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : verre
Type : construction
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3272

Nombre : 6
Poids :

Catégorie : verre
Type : bouteille
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3272

Nombre : 22
Poids :

Catégorie : verre Type : construction Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 431	Poids :
Catégorie : verre Type : bouteille Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 315	Poids :
Catégorie : verre Type : verre de table Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 12	Poids :
Catégorie : verre Type : habillement Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : verre Type : décoration Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 20	Poids :
Catégorie : verre Type : bouteille Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : perle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : vitre Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : verre à pied Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : bouteille Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : verre de table Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :

Catégorie : verre Type : bille Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : bouton Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : éclairage Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : vitre Support/technique : Identité : historique 1000-1533 Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : contenant Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : fiole Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : verre Type : cheminée de lampe Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : lithique Type : pierre à fusil Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 10	Poids :
Catégorie : lithique Type : perle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 10	Poids :
Catégorie : lithique Type : affûtoir, aiguiseur Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : matériaux organiques ouverts ou utilisés Type : ustensile Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :

Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés Type : article de toilette Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés Type : manche d'outil Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés Type : bouton Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : matériaux organiques ouvrés ou utilisés Type : perle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : métal Type : clou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 11	Poids :
Catégorie : métal Type : objet de couture Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : métal Type : récipient Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 5	Poids :
Catégorie : métal Type : hameçon Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : métal Type : arme à feu Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 5	Poids :
Catégorie : métal Type : projectile Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 6	Poids :
Catégorie : métal Type : monnaie Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 11	Poids :

Catégorie : métal Type : clou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 474	Poids :
Catégorie : métal Type : quincaillerie de bâtiment Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 22	Poids :
Catégorie : métal Type : objet de couture Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 140	Poids :
Catégorie : métal Type : ustensile Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 26	Poids :
Catégorie : métal Type : outil Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 9	Poids :
Catégorie : métal Type : médaille Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : métal Type : bouton Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 17	Poids :
Catégorie : métal Type : boucle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 2	Poids :
Catégorie : métal Type : perle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : métal Type : bijou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 14	Poids :
Catégorie : métal Type : culte Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :

Catégorie : métal Type : jeu et divertissement Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : métal Type : clou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 5659	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : hameçon Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : monnaie Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : clou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : objet indéterminé Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : couvercle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : alène Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : projectile-balle Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : couteau Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : clou Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :

Catégorie : métal Type : ressort Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : métal Type : bouchon Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : bois Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 4	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : tissu Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : matériaux transformés(ne plus utiliser) Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 37	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : scories Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : bois Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : graphite Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : caoutchouc Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : autres matériaux ouvrés ou transformés Type : scories Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : matières premières brutes Type : charbon de bois, cendre Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 1	Poids :

Catégorie : matières premières brutes Type : charbon minéral (anthracite, houille) Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : matières premières brutes Type : charbon de bois, cendre Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : matières premières brutes Type : charbon minéral (anthracite, houille) Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 5659	Nombre :	Poids :
Catégorie : matières premières brutes Type : charbon minéral (anthracite, houille) Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 6975	Nombre :	Poids :
Catégorie : matières premières brutes Type : charbon minéral (anthracite, houille) Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 7476	Nombre :	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : mammifère terrestre Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 1	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : mollusque Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 12	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : reste indéterminé Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3272	Nombre : 50	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : mollusque Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 26	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : reste indéterminé Support/technique : Identité : historique indéterminé Source : 3354	Nombre : 3985	Poids :
Catégorie : restes d'animaux Type : mammifère terrestre Support/technique : Identité : autochtone historique ancien 1500 à 1899 Source : 5659	Nombre :	Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : mollusque
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : mammifère indéterminé
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 6975

Nombre :
Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : mammifère terrestre
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : oiseau
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : restes d'animaux
Type : mollusque
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 7476

Nombre :
Poids :

Catégorie : restes végétaux
Type : indéterminé
Support/technique :
Identité : historique indéterminé
Source : 3354

Nombre : 71
Poids :

Autre(s) nom(s) :	Maison Brunelle Maison Nicolas-T.-Vincent Maison Paul-Picard
Type de bien :	Immobilier
Thématique(s) :	Patrimoine autochtone (Patrimoine des Premières Nations)
Statut BD :	Inventorié et validé (hors LPC)
Diffusion RPCQ : Oui	Diffusion adresse : Oui
Justification de la non-diffusion :	
Type d'institution muséale :	Musée

Données spatiales

Adresses

Région administrative :	03 - Capitale-Nationale
MRC :	Québec
Municipalité :	Québec
Arrondissement municipal :	La Haute Saint-Charles
Communauté métropolitaine :	Communauté métropolitaine de Québec
No et odonyme :	187, rue Georges-Cloutier
Localisation informelle :	La Nation huronne-wendat utilise l'adresse suivante: 65, rue Chef-Nicolas-Vincent. La rue Georges-Cloutier, sur le territoire de la Ville de Québec, est le prolongement de la rue Chef-Nicolas-Vincent qui se trouve à Wendake. La façade principale de la maison Tsawenhohi donne toutefois sur la rue Chef-Théophile-Gros-Louis. Cette rue est aussi désignée sous nom de « Hatirontha » porté par ce chef wendat. C'est toutefois l'orthographe « Otironta » est utilisée par les services de cartographie en ligne.
Superficie :	850.1 m²

Cadastre du Québec

Circonscription foncière	Numéro de lot	État
Québec	1 108 244 (Complet)	Actuel

GPS

19

Longitude			Latitude			Type coordonnées	Type point	Type datum
-71	21 '	21.584 "	46 °	51 '	25.166 "	GPS	Centroïde	NAD83

Matricules

3991-51-1496-1-000-0000

Statuts actuels - Sommaire

St. princ.	Statut	Catégorie	Autorité	Date	Histo.
X	Inventorié	--			(0)

• Inventorié - -- (Statut principal)

Terrain protégé : Non-applicable

Bâtiment visé : Non applicable

Informations historiques

Catégorie fonctionnelle : Fonction résidentielle (Maisons rurales et urbaines)

Dates : 1820 (Construction)

2002 (Restauration)

Période : Le Régime britannique (1760 à 1867)

Biens associés

Identifiant	Nom	Lien
105417	Fonds de la Maison-Tsawenhohi	Anciennement situé(e) en ce lieu <-> Emplacement antérieur [Attesté(e)]

Personnes associés

Identifiant	Nom	Lien
-------------	-----	------

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>	<i>Lien</i>
31631	Picard, Paul (1788-05-09 - 1871-08-16)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation [Attesté(e)]
15398	Picard, Pierre-Albert (1880-12-19 - 1958-06-17)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation [Attesté(e)]
14208	Vincent, Lawinonkie Marguerite (1783 - 1865-01-15)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation [Attesté(e)]
15371	Vincent, Nicolas (1769-04-11 - 1844-10-31)	Occupant(e) <-> Lieu d'occupation [Attesté(e)]

Documents bibliographiques

<i>Identifiant</i>	<i>Nom</i>
312106	CÔTÉ, Robert. Inventaire du patrimoine architectural du Vieux-Wendake dit le Village-Huron. Wendake / Québec, Centre culturel et communautaire de Wendake / Ministère de la Culture et des Communications, 2005. s.p.
312111	LAROCHELLE, Pierre. Vieux-Wendake (Québec), Formulaire de demande de lieu historique national du Canada. Wendake, Conseil de la Nation huronne-Wendat, 1999. 16 p.
291264	NADEAU, Hélène et Louis-Karl PICARD-SIOUI. Histoire de raconter le Vieux Wendake & Loretteville. Québec, Ville de Québec, 2005. 56 p.
293866	s.a. Identification de lieux, personnages ou thèmes d'importance historique nationale. Mémoire présenté dans le cadre du Projet de commémoration de l'histoire des Premières Nations. Wendake, Patrimoine Canadien/Parcs Canada, 1996. 73 p.

Synthèse historique

La maison Tsawenhohi, située sur le territoire de la Ville de Québec, se trouve directement au nord du Vieux-Wendake, sur l'ancien lot 1033 du cadastre de la paroisse Saint-Ambroise de la Jeune Lorette. L'immeuble occupe une portion d'un lot qui aurait été concédé le 27 avril 1791 par les Jésuites à Étienne Ondiaraété. En 1807, Louis Monique, propriétaire depuis 1793, la vend à Nicolas Vincent Tsawenhohi. L'acte de vente fait mention de la présence d'une maison en pierre incendiée. En 1820, le Grand chef Tsawenhohi construit le bâtiment actuel en partie sur les fondations de pierre de l'ancienne maison. Le bâtiment lui sert de résidence jusqu'en 1835, année de sa vente à Paul Picard Ondabenhont et son épouse Marguerite Vincent Labenonkié. La maison restera la propriété de leurs descendants Picard et Brunelle jusqu'en 1993, année de son achat par le Conseil de la Nation huronne-wendat.

La maison Tsawenhohi a longtemps été la seule maison de pierre du Vieux-Wendake. Son constructeur en a aussi fait la plus imposante résidence du village. Avec son toit à quatre versants, ses lucarnes et sa cheminée centrale, c'est une véritable maison de notable au cœur d'un bourg constitué de modestes habitations de bois. Le fait que la maison soit restée dans la même famille pendant plus de 150 ans explique une conservation dans un état aussi authentique. En conséquence, la restauration réalisée en 2002 par l'architecte André Roy n'a pas bouleversé ni changé l'image du monument. Seule une petite annexe arrière, adjointe vers 1930, a été démolie. En 2003, la maison Tsawenhohi devient un centre d'interprétation du savoir faire. C'est depuis 2008 une composante du Musée huron-wendat.

• Documentation et numérisation du patrimoine bâti et des personnages importants du Vieux-Wendake (2018 - 2020)

Données descriptives

État physique : Excellent

État d'authenticité : Excellent

La maison Tsawenhohi a été restaurée en 2002 par le Conseil de la Nation huronne-wendat.

Plan au sol : Rectangulaire

Nombre d'étages : 1 1/2

Groupement : Détaché

Matériaux structuraux : Maçonnerie en pierre

Saillies : Cheminée

Ornementation : Chambranle
Contrevent
Portail

Typologie formelle : Architecture d'inspiration française

Fondations - matériaux

État

Pierre

Excellent

Toit - forme

Matériau dominant

État

À croupes

Bois, bardeaux

Excellent

Porte principale

Type de porte

Sous-type

État

X

bois, à panneaux

à imposte

Excellent

Fenêtres - forme

Type

État

Rectangulaire

À battants, à petits carreaux

Excellent

Lucarnes - forme

État

À pignon

Excellent

Liens externes (1)

Maison Tsawenhohi. / <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/patrimoine/bati/fiche.aspx?fiche=201321>

Images (6)



Maison Tsawenhohi. Vue avant

Paul Trépanier, © Ministère de la Culture et des Communications



Maison Tsawenhohi. Vue arrière

Paul Trépanier 2018, © Ministère de la Culture et des Communications



Maison Tsawenhohi. Vue avant en 2004.

Robert Côté 2004, © Conseil de la Nation huronne-wendat



Maison Tsawenhohi. Vue d'angle en 2004.

Robert Côté 2004, © Conseil de la Nation huronne-wendat



Maison Tsawenhohi. Vue avant vers 1980.

© Archives du Conseil de la Nation huronne-wendat



Maison Tsawenhohi. Vue générale en 1919.

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec 1919







Maison Tsawenhohi

5 septembre 2012

La Maison Tsawenhohi a été nommée par le Conseil de la Nation huronne-wendat en l'honneur d'Ignace-Nicolas Vincent Tsawenhohi (1769-1844) qui fut Grand-Chef des Hurons de Lorette de 1810 jusqu'à sa mort en 1844. Il a été un chef de guerre réputé pour ses actes de bravoure militaire et un chef politique respecté pour sa connaissance des lois coloniales et des coutumes et traditions wendat. En 1819, Nicolas Vincent fut le premier Wendat, voire le premier autochtone à s'adresser officiellement à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada pour y faire valoir et faire respecter les droits historiques et les droits issus du Traité Huron-Britannique de 1760 ainsi que les droits territoriaux de sa Nation. Le 8 avril 1825, lors du troisième voyage des Hurons de Lorette en Angleterre, le Grand-Chef Nicolas Vincent Tsawenhohi, accompagné du Chef de guerre et interprète Michel Sioui Téachiendale ainsi que des Chefs du Conseil André Romain Tsohahissen et Stanislas Kostka Aharathanha, s'adressa directement au Roi George IV pour lui rappeler l'importance de l'alliance wendat-britannique. Jusqu'à sa mort, Ignace-Nicolas Vincent Tsawenhohi n'a jamais cessé de se battre pour les droits de son peuple huron-wendat.

«La Nation huronne avait autrefois pour limite de chasse et de pêche à prendre depuis les bras de la rivière Chicoutimi à aller jusqu'aux bras des Chenaux ; cette nation allait aussi à la chasse et à la pêche du côté sud du fleuve St-Laurent, jusqu'à la rivière St Jean. Avant ce temps-là, les Hurons n'avaient aucune limite de chasse ni de pêche. Ils étaient maîtres du pays, à aller jusqu'aux grands lacs ; [...]»

Nicolas Vincent Tsawenhohi, le 29 janvier 1824





































Maison longue

La tension entre Loretteville et les Hurons monte d'un cran

La région de Québec pourrait bien connaître à son tour son « été des Indiens » si la ville de Loretteville persiste à faire appliquer ses règlements de zonage et d'urbanisme à la maison longue des Hurons en bordure de la rivière Saint-Charles.

LE SOLEIL

« On va aller sur la scène internationale, s'il le faut. On ne se laissera pas faire », commente Michel Gros-Louis, un traditionaliste de la nation huronne-wendat qui n'entend pas optempérer aux avis de la ville de Loretteville, pour qui la maison longue n'a pas sa raison d'être là où elle est installée.

Le foudre du problème est celui-ci. Il y a deux ans, sans permis de construction, un groupe de traditionalistes du Village-des-Hurons décide d'ériger une maison longue au bord de la rivière Saint-Charles, à huit ou 10 mètres des berges, sur un terrain appartenant à Michel Gros-Louis, à une centaine de mètres au nord du boulevard Bastien. Mais la bande de terre boisée appartenait officiellement à Loretteville.

La maison longue serait un lieu de rassemblement traditionnel pour les Hurons, un lieu d'activités communautaires et de spiritualité. Elle consiste en un bâtiment de bois de 15 à 20 mètres de long dont la forme rappelle certains garages au toit en forme

d'arc. La finition est en contreplaqué non peint.

« Ce n'est pas du tout esthétique et ça ne respecte aucunement la réglementation de la ville », explique la conseillère Andrée L. Pichette, porte-parole du maire Denis Giguère dans ce dossier, ce dernier étant en vacances. Il n'y a pas de fondations, pas d'électricité, ni eau ni égout, et surtout, on n'a pas demandé de permis ! La bâtisse ne répondrait pas aux normes de sécurité et d'hygiène.

De plus, selon les explications de M. André Demarbre, le directeur de la ville, la localisation de la maison longue ne respecte pas la distance de 20 mètres des berges comme le prévoit le plan d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Québec comme zone de protection. Le terrain étant zoné résidentiel, il ne permettrait pas non plus la tenue d'activités communautaires.

« Ce que nous voulons, c'est que le groupe dépose une demande de permis et on verra ce qu'on peut faire », explique M. Demarbre.

Aussi la ville a-t-elle confié au bureau d'avocats Flynn-Rivard de

Québec le mandat de procéder dans cette affaire. Un dernier avis sera expédié au propriétaire du terrain, Michel Gros-Louis, et les procureurs de la ville adresseront ensuite une requête en cour supérieure pour obliger les traditionalistes hurons à se conformer à la réglementation municipale, ce qui pourrait amener la démolition du bâtiment ce printemps dans le cas contraire.

Réaction des Hurons

« Nous avons toujours été prêts à discuter avec la ville mais il n'est pas question de demander un permis de construction car **ce serait reconnaître l'autorité de Loretteville sur ce territoire** », explique Michel Gros-Louis. Même s'il n'a pas l'appui du conseil de bande et du grand chef Max Gros-Louis, lesquels demeurent étrangement silencieux sur cette affaire, le groupe semble vouloir forcer la main à Loretteville en s'accapant, par cette occupation, un secteur qu'il considère appartenir de droit à la réserve selon les revendications territoriales de la nation huronne-wendat.

« Nous vivons tassés sur un mille carré, sans aucune place

pour installer une maison longue. Nous sommes en train de nous asphyxier sur la réserve et pourtant, nous avons des documents qui

prouvent que ce territoire nous a été enlevé illégalement », ajoute Michel Gros-Louis, rappelant que la Cour suprême du Canada a vali-

dé le traité Murray de 1776 et qu'ils peuvent s'installer sur ce vaste territoire qui s'étend jusqu'à Trois-Rivières.



Le Soleil, Jacques Deschênes

La maison longue des traditionalistes hurons est située à 10 mètres à peine des berges de la rivière Saint-Charles.

Malgré l'indéniable intérêt que présente son riche contenu iconographique, le tableau de Thielcke témoigne ostensiblement des difficultés qu'il a rencontrées dans la représentation de ses nombreux personnages en pied. Il en est résulté tout un lot de faiblesses picturales allant des fautes d'échelle à la façon maladroite de suggérer la séquence des plans, en passant par l'intégration pour le moins laborieuse des cinq principaux protagonistes de la scène. Ainsi le chef Nicolas Vincent, qui se charge de "présenter" Symes, a-t-il l'air d'un pantin ou d'un mannequin désarticulé avec ses jambes pendantes et l'étrange raideur de son bras droit. Et que dire du dessin des bras du chef Stanislas Kostka curieusement appuyé sur le canon d'un fusil, des pieds beaucoup trop petits de son homologue Sioui ou de la tête de Zacharie Vincent qui semble flotter sur l'épaule de son voisin ! À l'inverse, l'artiste s'en est beaucoup mieux tiré dans le rendu sensible et spontané des personnages secondaires de son tableau.

Ce singulier clivage s'explique en fait par la nature même de la commande que Symes confia à Thielcke, celle d'un tableau commémoratif relevant davantage de la reconstitution *a posteriori* que de la représentation d'un épisode spécifique dont l'artiste aurait pu être témoin. Dès lors, on imagine sans peine Thielcke cherchant une solution pratique à un défi pictural pour lui sans précédent. Cette solution, il la trouva pour l'essentiel dans l'emprunt et le recyclage laborieux des personnages de deux lithographies imprimées à Londres en 1825 par Charles Hullmandel d'après des toiles du peintre anglais Edward Chatfield (1802-1839). La première gravure représentait le chef Nicholas Vincent Isawanhonhi (fig. 220C), tandis que la seconde évoquait les traits des chefs hurons Michel Tsioui, Stanislas Coska et André Romain (fig. 220D). Rappelons qu'en 1824, ces trois derniers avaient accompagné le grand chef Nicolas Vincent en Angleterre où ils allaient être présentés au

roi George IV (cat. 160) le 7 avril de l'année suivante. De toute évidence, les deux gravures en question constituèrent des « planches » de salut pour Thielcke.⁷ À l'instar d'un Légaré, celui-ci s'efforça d'en tirer le meilleur parti possible, extrayant, adaptant, transformant et retouchant les physionomies, les vêtements et les poses de ses chefs amérindiens. Compte tenu de la longueur exceptionnelle de la présente notice, nous laisserons à d'autres le soin de décortiquer par le menu ce laborieux processus d'emprunt, clef essentielle de la composition étudiée. Pour l'heure, nous nous contenterons au moins de noter que si les quatre chefs hurons de 1825 se réincarnèrent dans la toile de 1840, l'un d'eux, André Romain, dut, par la magie du pinceau de Thielcke, faire sacrifice de son corps au profit du nouveau chef Hotsawati, alias Robert Symes !

Dans un registre plus sérieux et pour conclure, il importe d'insister sur le caractère polysémique de la *Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne de Lorette*. Par-delà son contenu pittoresque et anecdotique, cette composition s'avère significative à la fois par les lectures qu'on en a faites à l'époque, par les contextes culturels qu'elle évoque, par l'image de l'Amérindien qu'elle véhicule et par la pratique picturale qu'elle traduit. Non seulement s'agit-il d'un intéressant spécimen d'art colonial ayant joui d'un bel accueil et d'une très large diffusion, mais également d'un tableau d'histoire se prêtant à une lecture aussi bien anthropologique et idéologique qu'historique et stylistique. Ainsi le portrait de groupe de Thielcke complète-t-il à sa façon l'effigie singulière de Zacharie Vincent que Plamondon avait brossée en 1838 (cat. 194), tout comme il annonce, par la nouveauté relative de sa mise en page, une formule que les photographes québécois commenceront à exploiter couramment une quinzaine d'années plus tard.

J.R.P.

Notes

1. Dans la biographie qu'il a consacrée au marchand George Burns Symes (1803-1863), Brian J. Young brosse le portrait suivant de son frère Robert : « [Il] fut aussi un homme actif dans la vie sociale de Québec. Membre de la Société d'horticulture de Québec et trésorier-payeur du 6^e bataillon de la milice de la ville de Québec, il fut toute sa vie un adhérent de la Société littéraire et historique de Québec, puis un membre fondateur de l'Association de la salle de tempérance de Québec, et le premier trésorier de la Société de St George fondée en 1835 pour venir au secours des immigrants anglais et écossais et les aider à "avoir de la vénération pour la terre de leurs ancêtres" ». Voir DBC, vol. IX (1977), p. 855. Conseiller sortant dans le quartier du Palais, le peintre Joseph Légaré l'emporta sur Symes lors d'élections municipales en 1835 (PORTER 1981, p. 94 et 101).
2. PORTER 1981, p. 147-149.
3. Voir par exemple *Le Fantastique* des 28 juillet 1838 et 17 juin 1848.
4. Le jury de la section D (beaux-arts) était composé de « J. Carter, W. D. Campbell, H. Gibsons, Capt. Hamilton, T. Hamel, Jos. Legaré, W. S. Sewell, et Thielcke » (*Le Journal de Québec*, 18 juin 1853, p. 2). Voir également le *Quebec Mercury*, 9 juin 1853, p. 2. Dans cet article, il est dit que les œuvres ayant remporté des 1^{er} et 2^e prix ont été envoyées à l'Exposition universelle de New York. Il n'a pas été possible de vérifier si le tableau de Thielcke y a ou non figuré.
5. Les registres du Conseil de la Numismatic and Antiquarian Society signalent seulement que la toile fut acquise « à la vente du Musée » (*Trad.*).
6. À l'instar de l'article paru dans le *Quebec Mercury* le 5 septembre 1840, le commentaire d'un quotidien de Londres reproduit en partie dans ce même journal le 11 novembre 1841 faisait état de cette notice explicative, s'attardant même à citer quelques noms amérindiens accompagnés de leur traduction. Malgré nos recherches, nous n'avons pu retracer un exemplaire original du texte traduit par Lindsay.
7. L'utilisation de gravures n'était toutefois pas exceptionnelle pour l'artiste. Rappelons en effet qu'il y eut vraisemblablement recours pour son *Baptême du Christ* de 1835 et bien évidemment pour la *Mort de Wolfe* qui lui valut un prix de la Société littéraire et historique de Québec en 1839 (communication de David Karel).

OFFRE SPECIALE

Aux Amateurs de Vues Stéréoscopiques

Nous avons toujours en mains un assortiment complet de vues de la belle ville de Québec, série indienne, série comique, et une suite d'autres. Nous avons également une série de portraits de saints et phylloxères dont les No. 1 et aussi une autre série en quatre formats.

Nous conservons toujours les clichés ce qui nous permet de vendre les vues stéréoscopiques par séries au prix exceptionnellement bas de 20c. pour une copie

\$2.00	pour une série de 12 vues,
\$3.75	" " 25 "
\$7.00	" " 50 "

En donnant votre commande mentionnez le genre de vues que vous désirez avoir. Pour les petites manières vous pouvez nous remettre un moyen de timbres canadiens. Pour nous remettre plus d'argent et pour les pays étrangers toutes remises devront être faites au moyen de mandats postaux.

ESCOMPTE SPECIAL POUR AGENTS.

SPECIAL OFFER

To Amateurs of Stereoscopic Views.

We have a very large assortment of views of Quebec and vicinity, Indian series and comic series, etc. etc. We sell photos of saints No. 1 in four different sizes. We always prepared our negatives, this enables us to sell our views at the very low price, of 20c for one copy.

\$2.00	for 12 views
\$3.75	for 25 views
\$7.00	for 50 views

All remittances must be made by postal order.

SPECIAL DISCOUNT FOR AGENTS

Our views are unquestionably the finest ever placed upon the market, being printed from original negatives and finished in the latest style of the photographic art. We cordially recommend them to those desiring only the best that can be produced.

Address ALPHONSE BOIVIN

Artist Photo.

JEUNE LORETTE, QUE.

L. BROSSEAU PHOTO QUEBEC.

no from 12.10.1914
Sun 8.10.14



Daniel Thielcke
tation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu buroune de Lorette (cm 220)

Historique

Acquis par le Château Ramezay, Montréal, 1913.

Expositions

Québec 1840 ; Québec 1853 ; La Rochelle 1982, n° 122 ; Montréal 1986, n° 35.

Bibliographie

Quebec Mercury, 5 septembre 1840, p. 3 ; *Le Canadien*, 7 septembre 1840, p. 3 ; *Le Fantastique*, 14 septembre 1840, p. 309-311 ; *Quebec Mercury*, 19 septembre 1840, p. 3, 11 novembre 1841, p. 2, 19 mars 1842, p. 2, 2 août 1842, p. 3, 10 septembre 1842, p. 3, 15 novembre 1842, p. 3, et 9 juin 1853, p. 3 ; *Le Journal de Québec*, 7 juin 1853, p. 2, et 18 juin 1853, p. 2 ; *HARRIS* 1898, p. 355 ; *LINDSAY* 1900, p. 240 et 271-273 (repr. - lithographie) ; *MCR, The Numismatic and Antiquarian Society of Montreal. Minutes of Council. Begin 8th January 1904. Finished 16th May 1922* (procès-verbaux des assemblées régulières du Conseil), p. 176, 21 novembre 1913 ; *The Antiquarian and Numismatic Journal*, vol. xi, n° 1 (1914), p. 47 ; *O'LEARY* 1917, p. 40, n° 290 ; *O'LEARY* 1922, p. 92, n° 19 ; *O'LEARY* 1926, p. 98, n° 19 ; *CATALOGUE* 1927/2, p. 98, n° 19 ; *CATALOGUE* 1928, p. 98, n° 19 ; *CATALOGUE* 1931, p. 89, n° 19 ; *MORISSET* 1935/7, p. 2 (repr. - lithographie) ; *MORISSET* 1935/9, p. 9 ; *CATALOGUE* 1936, p. 93, n° 19 ; *MORISSET* 1936-1937, vol. ii, p. 86 et 100-101 ; *CATALOGUE* 1937, p. 90, n° 19 ; *MORISSET* 1941/1, p. 80 ; *CATALOGUE* 1948, p. 93, n° 19 ; *CATALOGUE* 1954, p. 93, n° 93 ; *CATALOGUE* 1956, p. 93, n° 19 ; *CARRIER* 1957, p. 83, n° 835 ; *MORISSET* 1960/1, p. 138 et 79c (repr. - lithographie du MQ) ; *CARRIER ET LEFÈVRE* 1962, p. 88, n° 835 ; *HARPER* 1970, p. 307 ; *SOUCY ET THIBAUT* 1974, p. 105 ; *Nos racines*, n° 79 (1979), p. 1568 (repr.) ; *FREDRICKSON ET GIBB* 1980, p. 75 (repr.) ; *KARL, LABERGE ET THIVIERGE* 1982, p. 1002 ; *UNE AUTRE AMÉRIQUE* 1982, p. 99, n° 122 (repr.) ; *SELECTED CATALOGUE* 1985, p. 37-38, n° 69 ; *VINCENT* 1986, p. couv. (repr.) ; *LAFORTUNE* 1986, p. 48 et 49, n° 35 (repr.) ; *FOX* 1986, p. 27.

Collection

Musée du Château Ramezay, Montréal (CRX978.41.1)

DANS SON ÉDITION du 7 septembre 1840, *Le Canadien* de Québec informa ses lecteurs et en particulier les « amateurs de peinture » de l'exposition dans la maison des héritiers Sewell, rue Buade, d'« un tableau fort intéressant » dû au pinceau du peintre Thielcke et « dont le sujet est la Présentation d'un Chef nouvellement élu au Conseil de la Tribu Huronne de Lorette ». Deux jours plus tôt, le journal *Quebec Mercury* s'était montré plus explicite dans ses informations et commentaires à ce sujet :

« Monsieur THIELCKE, y lisait-on, vient tout juste de terminer une peinture très intéressante dont le sujet est la Présentation d'un Chef du Conseil nouvellement élu de la tribu huronne de Lorette. Les Indiens, et le Chef reçu, sont représentés en grand costume de la tribu, tel que porté présentement, et la peinture contient les portraits des principaux Chefs des

Hurons de Lorette et d'autres personnages qui sont bien connus de la majorité des résidents de la ville. Parmi ceux-ci, nous reconnaissons le portrait de Zachari Vincent (*Telariholin*), qui serait le dernier Huron de sang pur de ce village. Le groupement de la peinture est bon et les portraits sont animés et sont de fidèles représentations des personnages vivants qu'ils doivent représenter. — La peinture est maintenant exposée, avec d'autres pièces provenant du chevalet du même artiste, sur la rue Buade, à la porte voisine de celle de Monsieur Joseph Prior. — Une clé explicative est remise aux visiteurs : elle désigne chaque individu, tel qu'il apparaît sur la peinture, et une courte notice explique les circonstances que l'on a voulu commémorer et qui sont reliées au principal personnage du groupe. Son portrait de celui-ci est facilement reconnaissable, mais nous avons omis d'en mentionner le nom de peur d'offenser la délicatesse de ses sentiments. Monsieur Thielcke s'est employé avec beaucoup d'effet à cette peinture historique, et a produit une œuvre qui accroîtra fortement sa réputation de peintre » (*Trad.*).

En conclusion, le rédacteur du *Mercury* rappelait que son journal avait publié un compte rendu de la cérémonie d'intronisation du principal personnage du tableau dans sa livraison du 22 février 1838.

Le long compte rendu en question est intéressant à plus d'un titre dans la mesure où il évoque les festivités amérindiennes des 20, 21, 22 et 23 février 1838 entourant d'une part le mariage d'une Huronne de la Jeune-Lorette — village situé au bord de la rivière Saint-Charles, non loin de Québec (cat. 77) — et d'autre part l'intronisation de deux nouveaux chefs de la tribu des Hurons, en l'occurrence un certain lieutenant Vivian et le coloré juge de paix Robert Symes.¹ C'est ce dernier, élu le mercredi 21, que Thielcke représentera deux ans plus tard au centre de sa toile commémorative. De manière à apprécier éventuellement le degré de fidélité de celle-ci en tant que tableau d'histoire, il est important de garder en mémoire les passages suivants tirés du compte rendu du *Mercury* :

« Le point d'attraction de ces importants événements était l'intention de rassembler au village, hier en particulier, une grande partie du monde « beau et élégant » de Québec, qui entra dans l'esprit des différents amusements tenus avec beaucoup d'allégresse. Les distinctions de rangs furent mises de côté et les matrones et les jeunes filles de la ville pouvaient être vues dansant les mêmes quadrilles que les compagnes et les femmes des Indiens Hurons. La scène entière présentait, à ceux qui en étaient témoins, une toute nouvelle et saisissante vision. Les différents uniformes des Volontaires, en grand nombre, se mêlaient aux costumes des indiens et rehaussaient de beaucoup la nature pittoresque de la scène. Les manteaux de couverture étaient décidément hors pair, comme

on peut l'imaginer, en raison du nombre de membres du Corps des Fusiliers de Sa Majesté qui s'ajoutaient aux « capots de couverture » de Indiens et des Squaws.

[...] L'intronisation du digne Magistra [« monsieur Symes »] devint un événement de plus grande importance que celle de son prédécesseur, puisque la nouvelle des cérémonies de mardi s'était répandue en ville et avait incité quelque deux cents personnes ou plus à se rendre à Lorette. Les conséquences furent telles que nous les avons déjà décrites ; le souvenir d'hier restera dans la mémoire des visiteurs, sans doute, pour longtemps encore. Une majorité de visiteurs avaient été informés en ville que 10 h était l'heure à laquelle monsieur Symes devait prendre son titre, mais l'événement n'a pas eu lieu avant 1 h. Les heures d'attente, cependant, ne furent pas perdues par les Québécois, qui les passèrent à visiter toutes les maisons et à danser. [...]

Comme 1 h approchait, de grands préparatifs furent faits dans la maison de Nicolas Vincent où monsieur Symes devait « prendre un nom ». Les principaux Chefs se trouvaient là pour être vus portant leurs plus belles tenues et faisaient miroiter leurs bracelets et leurs brassards d'argent, et les médailles d'or et d'argent qui leurs avaient été présentées par leurs majestés George III et George IV. Une fois qu'ils se furent parés à leur meilleur et que l'horloge eut marqué 1 h, ils sortirent pour se mettre en quête du candidat aux honneurs de Chef qui attendait la convocation dans une autre maison du village. Après une courte absence, les Chefs revinrent, amenant avec eux leur « futur frère » paré du costume complet et ressemblant beaucoup à un Indien, suivi d'une foule de personnes qui avaient rempli le lieu de préparation presque jusqu'à la suffocation. L'ordre ayant été rétabli avec un peu de difficulté, la cérémonie commença par un long discours en langage huron par le Grand Chef, André Romain, entrecoupé d'exclamations des autres membres de la tribu qui formaient un cercle sur le plancher du milieu. À l'intérieur de ce cercle était placé un énorme chaudron de soupe « toute chaude », flanqué de deux barriques de dix gallons du meilleur Racey. Ayant terminé de parler, Nicolas Vincent marcha vers monsieur Symes et lui serra les mains tout en disant « *Hotsawati* », nom par lequel il serait désormais connu par la tribu huronne. Ceci fait, le second Chef André Romain, marcha trois fois autour du chaudron, une tête de bœuf entre les mains et chanta ce que nous prîmes pour un chant de guerre. Il serra ensuite la main d'*Hotsawati* et la même cérémonie se répéta avec cinq ou six chefs moins importants. Cette partie de la célébration une fois terminée, l'intronisation d'*Hotsawati*, dans les termes suivants, fut lue par Eusèbe Vincent fils de Vincent Ferrier, le maître d'école du village, dans les langues huronne, française et anglaise : « Monsieur ROBERT SYMES, un ami de notre peuple, a été fait en ce jour Chef de notre tribu, et le nom *Hotsawati* (il a défendu son pays) lui a été donné en reconnaissance des nombreux actes de bienveillance que lui et son aimable Dame ont rendus à notre nation lorsqu'il y eut le choléra, en l'an de Notre-Seigneur



Fig. 220A.
H. Lynch, Day & Hague
d'après Henry Daniel Thielcke,
*Présentation d'un chef nouvellement élu
au Conseil de la tribu huronne, 1841* ;
lithographie, 58,7 × 45,7 cm.
Musée du Québec, Québec (55.508).

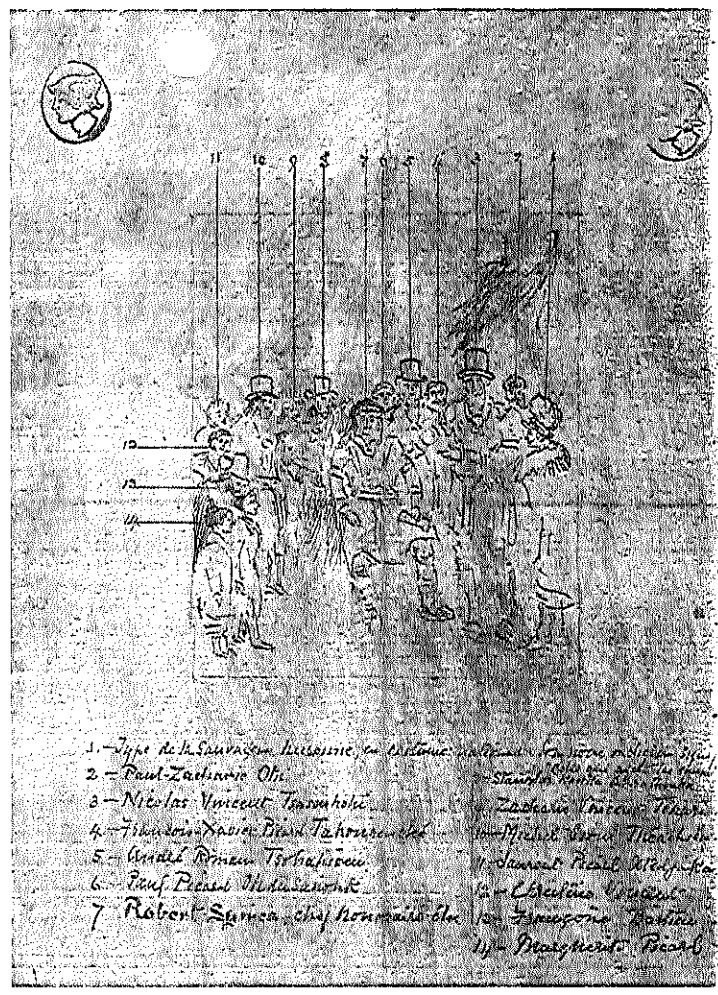


Fig. 220B.
Schéma et légende au verso de la lithographie :
Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne.
Musée du Québec, Québec (55.508).

1834, et comme marque de gratitude pour les précieux services qu'il a rendus à notre pays comme personnalité publique à titre de Magistrat du District de Québec.

NICHOLAS VINCENT,
ANDRÉ ROMAIN,
STANISLAS COSKA,
MICHEL ISIOUL.
Lorette Indienne, 21 février 1838".

Trois fois, trois hurras suivirent la lecture de l'intronisation, en l'honneur d'*Hotsawati*, qui accepta l'hommage qui lui était conféré dans les termes suivants :

"Mes Amis, je reçois cette marque de distinction que vous avez daigné m'accorder avec le plus grand plaisir, et si j'ai pu, en quelque moment que ce soit, être utile à votre peuple, vous m'avez maintenant remboursé au centuple, et la belle manière dont vous avez daigné reconnaître les menus services rendus par moi et M^{me} Symes ne s'effacera jamais de ma mémoire ; et je vous assure que si dans le futur je peux vous aider, l'opportunité ne sera jamais perdue ; car la façon dont vous avez mentionné

mes services publics exige de moi la plus grande reconnaissance, puisqu'elle établit le haut niveau de loyauté à leur Souverain qui a toujours caractérisé les Indiens Hurons de Lorette. Je crois que nous ne manquerons jamais à cette particularité, et que nous devrions toujours être prêts à défendre les droits de notre Reine jusqu'à notre dernière goutte de sang. Je vous exprime à nouveau mes sincères remerciements pour l'honneur qui m'est maintenant conféré, et j'espère ne jamais déshonorer le nom distingué que vous m'avez maintenant donné".

De bruyants bravos suivirent l'adresse d'*Hotsawati* qui fut considéré *de facto* et *de jure* comme un des chefs des Hurons. [...] Le nom "*Hotsawati*" a une signification plus étendue que la traduction donnée dans l'intronisation du nouveau chef. Cela signifie, en plus du "Il a défendu, etc.", "pacificateur", "celui qui agit comme médiateur", et c'est la plus haute distinction que les Hurons peuvent offrir. C'est le mot ou l'exclamation que leurs aïeux prononcèrent lorsqu'ils aperçurent pour la première fois un missionnaire chrétien » (*Trad.*).

Le 23 février 1838, lendemain la parution du compte rendu du *Mercure*, le rédacteur du *Canadien* se montra à la fois moins prolixe et moins louangeux à l'égard de Symes, affirmant même une ironie que « l'initié avait tout à fait oublié d'un sauvage » au moment de son intronisation et que son nom huron signifiait non seulement « défenseur du pays » et « pacificateur » mais aussi « indicateur ». Le dernier mot faisait référence au rôle de testable que Symes avait joué quelques années plus tôt à l'endroit des Patriotes de la Lorette : après avoir mené une enquête sur les directeurs du journal *Le Libéral*, il avait profité de ses pouvoirs d'exception pour faire arrêter quelques Patriotes notoires, dont son ancien collègue aux élections municipales, le peintre Joseph Légiaré. *Le Libéral* du 20 novembre 1837 avait alors fait état de « son hostilité connue contre une partie des s...

Canadiens de Sa Majesté d'origine française ». Quant au modéré rédacteur du *Canadien*, Étienne Parent, il le décrivit un mois plus tard comme un Don Quichotte à la triste figure donnant des « preuves de dérangement cérébral ».² Au cours des mois et des années qui suivirent, « Robert Symes 1^{er} », alias « Bobby » ou « Robert-le-Fanfaron », devint ainsi le personnage central de divers textes satiriques parodiant ses travers.³ Dans ce contexte, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'accueil mordant que le rédacteur du *Fantasque*, Napoléon Aubin, réserva à l'exposition du portrait de Symes par Henry Daniel Thielcke en septembre 1840. Dans le cadre d'un article intitulé « De même qu'un malheur, une bête ne vient jamais sans l'autre », Aubin associa en effet l'histoire du portrait de Symes à celle d'« un immense tableau représentant un colosse de crocodile en train de s'amuser à croquer tout cru un homme », tableau par lequel un propriétaire de la basse-ville de Québec cherchait à soutirer trente sous aux badauds pour leur donner accès à une collection de petits crocodiles dans la plus tendre enfance :

« C'est sans doute, écrit-il, l'effet qu'a produit sur monsieur Symes le crocodile peint sur toile, qui lui a donné l'idée d'avoir une enseigne pour son magasin. Il a vu que les chalands étaient attirés par l'horrible, il a conçu immédiatement le projet lumineux de se faire peindre en chef sauvage ! Pas plutôt dit, pas plutôt fait. Mais avant de livrer l'enseigne précieuse à la vue avide mais peu généreuse du vulgaire, il a voulu, en véritable marchand, tirer parti de la badauderie publique. C'est pour cela que ceux qui passent près du coin de la rue Buade voient une affiche qui les invite à payer trente sous et à aller voir le tableau de la réception d'un chef huron. Si vous êtes tant soit peut bonasse, ou que vous visiez à la réputation d'amateur des beaux-arts, vous tirez la somme requise et vous entrez. C'est alors que s'offre à vos regards le célèbre chef huron, le guerrier invincible, le protecteur de sa race, le terrible Hot-a-sa-watzi ! *alias* tout uniment Robert Symes, Esquire, marchand de rubans et de calico. L'immortel héros du comptoir est gravement assis sur un rocher ; il est revêtu de la capote bleue à épaulettes rouges et jaunes ; ses jambes sont enveloppées de *mitas* classiques chez les nations sauvages civilisées ; il est chaussé du brodequin de peau d'orignal brodé en perles de son propre magasin ; sa tête est recouverte d'une espèce de bonnet à poils, orné de plumes qui ont passé probablement d'un dindon à l'autre ; ses bras sont ornés par de magnifiques bracelets de fer blanc ; sur sa poitrine brillent glorieusement les médailles que lui ont prêtées les chefs de Lorette, et, pour achever, à sa ceinture pend une hachette vierge et presque aussi innocente que celui qui la porte. La ressemblance fait assez honneur au peintre qui s'est laissé aller à cet extravagant tableau ; le coloris un peu fort du visage donne à penser que la fantaisie de

cette bouffonne mascarade vint chez l'original à la suite d'un dîner copieux et fortement aidé.

50

Autour du héros sont groupés tous les chefs du village de Lorette, et l'on voit facilement que les affreuses grimaces qu'il font, proviennent de leurs efforts pour s'empêcher de rire.

Quand monsieur Symes aura bien montré son tableau il est probable qu'il va s'exhiber à son tour et placer ce même tableau sur la porte, justement comme le propriétaire des crocodiles a fait pour ses petits monstres. La spéculation ne sera pas mauvaise.

Plaisanterie à part, comme objet d'art, et sous le rapport du travail, le tableau est assez recommandable ; mais il nous semble qu'un peintre, après avoir été forcé de faire une caricature aussi ridicule, devrait se respecter assez pour s'opposer à son exposition publique ».

Thielcke prêta d'autant moins l'oreille au conseil de Napoléon Aubin que l'exposition de son tableau connut un réel succès, au point même où plusieurs personnes manifestèrent le désir d'en posséder une reproduction gravée. Opportuniste, l'artiste s'empressa par conséquent de recueillir des souscriptions de 5 dollars afin qu'il pût se rendre à Londres pour superviser la publication d'une lithographie. En novembre 1841, le *Quebec Mercury* cita un extrait d'un journal londonien faisant état de la parution de la gravure. Après s'être attardé à la signification imagée des noms des principaux Amérindiens représentés, l'auteur concluait son propos par cette réflexion à saveur anthropologique :

« Les personnages sont peints en grand costume de tribu, tel que porté présentement ; placés près de "La mort de Wolfe" de [Benjamin] West, ils nous obligent, en voyant ces guerriers, à jeter un regard attentif pour noter quelques-uns des changements que les Européens ont apportés aux Indiens. La peinture de monsieur Thielcke est valable, à la fois comme œuvre d'art et d'histoire. C'est une œuvre commémorative graphique des changements effectués à ce jour chez un peuple fascinant qui s'éteint » (*Trad.*).

Au mois de mars 1842, la lithographie, d'après le tableau de Thielcke, fut enfin mise en vente à Québec suivant deux types d'impressions, l'une monochrome à 2,50 dollars pièce, l'autre polychrome pour le double de ce prix (fig. 220A). La popularité des gravures contribua grandement, semble-t-il, à la notoriété du tableau original. Lors de la présentation de celui-ci à l'Exposition industrielle de Québec en 1853, *Le Journal de Québec* fit d'ailleurs remarquer qu'il avait déjà été exposé plusieurs fois, ce qui n'empêcha pas la toile d'être couronnée par un premier prix dans la catégorie des peintures.⁴ Thieleke se trouva ainsi à devancer son éternel rival

Plamondon – 2^e prix – qui était représenté par trois copies. L'ombrageux Antoine en sans doute vexé car il laissa savoir au rédacteur du *Journal de Québec* que ses toiles avaient été exposées par un ami sans qu'il ait été consulté et que, s'il en avait eu le temps, il aurait exposé un tableau original ! Nous ignorons ce qu'il advint par la suite de la toile de Thielcke et ce, jusqu'à son acquisition par le Château Ramezay en 1913.⁵

Au premier coup d'œil, il paraît évident que le tableau peint en 1840 ne correspond pas exactement à la cérémonie d'intronisation du 21 février 1838 au cours de laquelle Robert Symes reçut le nom de Hotsawati. On se rappellera en effet que la scène se déroula dans la maison du chef Nicolas Vincent, où l'affluence était si grande qu'on y suffoquait presque. Dans la composition de Thielcke, la foule nombreuse se retrouve en plein air et de surcroît durant la belle saison. Le premier plan y met par contre en valeur la présence de Symes et des quatre principaux chefs de la tribu identifiés dans le compte rendu du *Mercury*. Tous coiffés d'un haut-de-forme, ces derniers partagent avec Symes le port d'un costume marine foncé à épaulettes et manchettes rouges, d'une ceinture fléchée et de divers ornements, dont des médailles, des hausse-cols, des brassards et des bracelets d'argent. La frise humaine du premier plan se compose globalement d'une quinzaine de personnes derrière lesquelles on devine une foule informe qui se perd dans la fumée résultant d'une salve de fusils. À travers cet écran blanc violacé, on distingue le profil arrondi de hautes montagnes que domine un ciel de fin de journée aux tonalités jaunes, grises et bleues. Malgré la disposition symétrique de ses cinq principaux protagonistes, la composition présente un certain rythme grâce à l'ombre portée du premier plan et aux trois grands conifères du second. Le vert sombre de ceux-ci présente un contraste marqué avec l'éclat des nombreuses surfaces et touches rouges qui ponctuent la frise humaine du tableau.

Il nous est aujourd'hui possible d'identifier chacun des personnages composant ce portrait de groupe grâce à un croquis explicatif apposé derrière un exemplaire de la lithographie de 1841 conservé au Musée du Québec (fig. 220B), ainsi que par le biais d'une description contemporaine en anglais dont Lionel Saint-George Lindsay a reproduit la traduction qui suit dans son ouvrage paru en 1900 :

« Commenant à la droite du tableau, dit la notice, la première figure que l'œil rencontre



Fig. 220C.
Charles Hullmandel
d'après Edward Chatfield,
Nicholas Vincent Isawanhonhi, vers 1825 ;
lithographie, 37,5 × 49 cm.
Bibliothèque municipale de Montréal (C.51/42549).



Fig. 220D.
Charles Hullmandel
d'après Edward Chatfield,
Michel Tsoni, Teacheandale. Chief of the Warriors.
Stanislas Coska, Aharathaha.
Second Chief of the Council. André Romain, Tsohabissen.
Chief of the Council, 1825 ;
lithographie, 48,2 × 40,4 cm.
Musée du Québec, Québec (58.542).

est celle d'une sauvagesse, dont le nom indigène signifie "celle qui agite les eaux". La tête en demi-teinte dans l'arrière-plan est celle de Paul Zacharie Hôte (Otis), dont le nom huron veut dire "celui qui passe au-dessus des faîtes des maisons". Son grade est celui de chef des guerriers de la compagnie des Tortues ; il est fils d'un chef du conseil, et agit comme interprète de la langue iroquoise. Puis le regard tombe sur le portrait en pied du grand chef Nicolas Vincent Tsasenhohi, "le Vautour". Son oncle (José Vincent) fut grand chef jusqu'à sa mort, après quoi le neveu succéda à son titre par l'élection des Six Nations qui seules peuvent accorder cette haute distinction. Les chefs de conseil sont élus par les conseillers de la tribu qui en possèdent le droit par inhérence, et les guerriers choisissent parmi ceux de la compagnie le chef des guerriers, qu'ils présentent à la sanction et approbation du conseil. Le grand chef appartient à la compagnie des Chevreuils.

Puis vient un jeune chef de guerriers. Il s'appelle François-Xavier Picard Tahourenché, c'est-à-dire "l'aube du matin". Il est de la compagnie

des Loups. En avant de lui se tient André Romain Tsohahisen, "celui qui est près du chemin". Il est premier chef du conseil et appartient à la compagnie des Chevreuils. La tête en arrière de la figure centrale, immédiatement à gauche d'André Romain, est celle de Paul Picard. Il est fort respecté de tous ceux qui le connaissent. Son nom sauvage est Ohdasanonk, "il a la rivière dans la bouche". Il est marié à la sœur du grand chef et son père était chef du conseil. Il est de la compagnie des Chevreuils. Stanislas Kostka, second chef du conseil, vient ensuite. Son nom, Ahrathenha, signifie "celui qui gravit promptement une éminence". Son père fut grand chef ; il appartient à la compagnie des Ours ; c'est le médecin de la tribu.

Le jeune indien coiffé d'un couvre-chef de sa propre manufacture figure dans le tableau comme type du sauvage Huron dont la lignée n'a subi aucune alliance avec les blancs. L'artiste y tenait comme souvenir historique de la race. Le nom de ce personnage est Zacharie Vincent Tehariolin, "non-divisé" ou "sans mélange" ; il est de la compagnie des Tortues. Le portrait

en pied qui vient ensuite est celui de Michel Sioui. Son nom indigène, Théachiendalé, signifie "celui qui a deux noms". Il est le troisième chef du conseil et appartient à la compagnie des Tortues. On le représente introduisant un jeune Indien à qui il désigne, comme modèle propre à exciter son émulation, un chef nouvellement élu. La figure placée immédiatement à la gauche de Michel Sioui est celle de Paul Picard, qui porte, en langue sauvage, le nom expressif de Atedjaka, c'est-à-dire "guerrier parfait". Il est de la compagnie des Chevreuils et, comme son frère Paul Picard, est le fils d'un chef du conseil. Devant lui se tient Christian Vincent, fille du grand chef, appelée en huron Athianonk, "celle qui prend soin de la source d'eau". Elle est de la compagnie des Loups. Françoise Bastien, veuve de Basile Picard, veuve de Laurent Picard, n'a pas de nom sauvage, mais appartient à la compagnie des Chevreuils. Elle se penche en avant pour attirer l'attention de son enfant sur la figure principale du tableau. L'expression du visage de la jeune Marguerite dénote à la fois la surprise et la timidité.

Visite folklorique et ethnologique

Les élèves de M. Marius Barbeau au village huron de Loretteville

Une excursion folklorique et ethnologique au village huron, de Loretteville, organisé par l'Institut d'histoire et de géographie de l'Université Laval, a permis aux élèves du cours de folklore de M. Marius Barbeau, du Musée National, d'assister à une magnifique illustration des enseignements donnés à la chaire de folklore de Laval.

Cette excursion a eu lieu hier après-midi et plusieurs professeurs étaient joints aux élèves pour aller étudier sur place certaines coutumes des Indiens, les travaux d'artisanat qui se font à la réserve, huronne de Loretteville et pour recueillir des légendes et chants hurons.

M. Marius Barbeau a d'abord fait voir aux excursionnistes la chute de la rivière St-Charles, à l'entrée de Loretteville, qui est, suivant une légende huronne, l'œuvre du "Grand Serpent", qui avait juré la destruction de la race indienne. C'est au-dessus de la cataracte que M. Barbeau a raconté cette légende du grand serpent et de Carajou, qui avait fait, au début de la colonie, un pacte

avec le diable. Ce grand serpent repose maintenant, suivant la légende, dans un trou, sous la chute.

On trouve au Village Huron une vieille maison ayant appartenu à la compagnie de la Baie d'Hudson et qui remonte à plus de deux cents ans. Après avoir été abandonnée comme poste pour la traite des fourrures, la maison devint la résidence des Grands Chefs Picard, qui régnèrent pendant longtemps sur la tribu.

Les excursionnistes font ensuite un arrêt à la manufacture Bastien et Frères, qui fabrique des chaussures de style indien. On y voit encore certains vestiges de l'artisanat, qui est malheureusement presque éteint par suite de la concurrence de la production moderne.

M. Charlie Picard, gérant de Bastien et Frères et assistant de l'agent fédéral, sert de guide aux excursionnistes et après la visite des ateliers, il les conduit à la fabrique de canot et de raquettes. On ne fabrique plus au Village Huron le célèbre canot d'écorce des premiers temps de la colonie, car on a adopté la toile. Le canot est entièrement fabriqué à la main de même que les raquettes dont le cadre est fait de frêne et travaillé suivant la méthode artisanale.

Le lissage de la raquette, qui est fabriqué avec des lambris de peau de vache et qui a été remplacé par la peau d'original et de daim, par suite de la réglementation sur la chasse, se fait entièrement à la main. Tout ce travail est accompli par monsieur Gros-Louis et ses deux fils, qui ont conservé les coutumes ancestrales pour ce travail.

Lors de la visite à cet atelier de Bastien et Frères, les excursionnistes ont pris beaucoup d'intérêt aux deux petites filles de M. Gros-Louis, qui avaient revêtu chacune un costume indien, fait de peau et magnifiquement décoré.

M. Barbeau conduit ensuite les visiteurs à l'église du Village Huron, qui renferme les trésors des Missionnaires, dans une voûte que M. Barbeau a obtenue du gouvernement fédéral, sont conservés des œuvres du plus pur artisanat, des sculptures sur bois, des paravents tissés, faits de laine et de verroterie, œuvre des Ursulines, et qui datent des environs de 1700. On y trouve également un médaillon en métal, analysé à Chartres par Pierre Mahon et qui fut offert aux Jésuites, vers la fin du 17ème siècle.

Ces trésors artistiques, qui ont d'abord appartenu à l'ancienne mission des Sœurs de Ste-Foy, ont été remis aux Hurons de Lorette quand la compagnie de Jésus a dû quitter notre pays. Ils ont été pendant longtemps conservés pieusement à la sacristie de l'église du village.

L'église elle-même, qui date de quelques deux cents ans, a subi des

(Suite à la page 22, 23 et 24.)

Visite folklorique

(Suite de la dernière page)
transformations, mais l'intérieur conserve encore des décorations originales, les sculptures sur bois et les ornements qui sont un magnifique vestige de l'œuvre des premiers Canadiens.

L'étape suivante de la visite des étudiants en folklore se fit à la demeure de Mlle Marie-Séverine et c'est là que furent enregistrés sur ruban magnétique quelques contes et chants, vestiges des vieilles légendes huronnes.

Mlle Séverine, qui avec sa sœur, Mlle Flora Séverine, est gardienne du musée de Lorette, possède quelques-uns des plus beaux trésors artistiques du Village Huron.

On trouve dans ce musée les somptueux costumes de la famille royale, des parures ancestrales, des planches à "pépones" richement ornées, des vieilles pipes en terre cuite, des armes de toutes sortes, massues, fusils, couteaux, des arcs, des colliers, etc.

Les demoiselles Séverine conservent également dans leur musée toutes les photographies des chefs hurons, dont celles de leurs deux beaux arrière-grands-pères, Michel Séverine et Laurent Picard, qui en 1828 accompagnèrent un voyage en Angleterre et furent reçus par le roi GUILLAUME IV.

Le chef actuel de la réserve est M. Michel Picard, qui est élu démocratiquement par le peuple. Une élection a lieu tous les trois ans, sous la surveillance de la division des Affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté.

Mlle Marie-Séverine a raconté deux légendes huronnes, dont l'une était agitée de chants. La première de ces légendes recueillies par M. Barbeau et M. Luc Lacourrière, titulaire de la chaire de folklore, est intitulée "L'eau de la fontaine de Paris". Cette légende dit avec beaucoup d'humour l'aventure d'une femme un peu volage et de son mari trop aveugle. La femme veut envoyer son mari à Paris pour lui rapporter l'eau de la fontaine qui lui rendra la santé, mais le mari est éclairé par un mendiant et il revient sans fin au festin de sa femme. Certaines parties sont chantées et Mlle Séverine, qui est agitée, s'accompagne avec grâce.

Puis ce fut une légende de revenant, "une histoire vraie" qui a eu pour scène la saison même des demoiselles Séverine.

Les excursionnistes ont appris au cours de ce petit voyage que dans les grandes occasions, en dépit du fait que les Indiens aient adopté la langue française, on interprète encore à l'église des chants hurons, qui remontent à l'époque du Père Brébeuf. Les Hurons constituaient la seule tribu indienne qui n'enseigna pas sa langue à l'école.

Au nombre des professeurs et des quelques invités qui ont pris part à cette excursion ethnologique, mentionnons M. Louis-Benoît Hamelin, professeur de géographie et attaché au Centre de recherches des Sciences sociales; M. Marcel Trudel, professeur à l'Institut d'histoire et de géographie; M. Pierre Rioux, M. Gaston Lalonde et M. Alfred Hamelin, tous professeurs à l'Institut; ainsi que Mme Françoise Gauthier-Roux et plusieurs autres.

Le Soleil
Vendredi
21 mars 1952
p. 24

17 mai 1918
497
Vendu
par
Succession

17 mai 1918

L'AN MIL NEUF CENT DIX-HUIT, le dix-septième
jour du mois de mai,

DEVANT CHARLES JULES BAILLARGEON, Notaire
Public, pour la Province de Québec, pratiquant à Québec,
soussigné.

1 copie.
Env. le 20-5-18 No. 164232

Donné Copie 18/11/1929

3^e copie ad-
ressée à Notaire
L. H. H. H.
le 9 nov
1950

4^e copie
le 31/1/72

ONT COMPARU:-

[REDACTED]

demeurant

à l'Ancienne Lorette et pratiquant à Québec, agissant
aux présentes en sa qualité d'exécuteur-testamentaire de
son vivant arpenteur et ingé-
nieur civil, demeurant à St-Ambroise de la Jeune Lorette,
et de [REDACTED], aussi dé-
cédée; et sous l'autorité de leur testament respectif
passé devant Cyrille Renaud, Notaire, et témoins, le
23 janvier, 1912, et enregistrés à Québec, savoir: celui
de [REDACTED] le 10 août 1915 sous le No.
153221 et celui de [REDACTED] le 7 janvier, 1918,
sous No. 162811;-

MESSIEURS [REDACTED], Employé Civil,
HARRY M. O'SULLIVAN, Avocat, PATRICK O'SULLIVAN, arpenteur
et fonctionnaire civil; [REDACTED]

[REDACTED] tous demeurant en
la paroisse de St-Ambroise de la Jeune Lorette
[REDACTED]
[REDACTED] en vertu des tes-
taments susdécrits.-

CI-APRES NOMMES LES VENDEURS.

Et [REDACTED] Négociant, de
la même paroisse de St-Ambroise de la Jeune Lorette.-

CI-APRES NOMME L'ACQUEREUR.

LESQUELLES parties ont déclaré et arrêté
ce qui suit:-

- 2 -

LES dits vendeurs ont, par les présentes, vendu, cédé et transporté, avec les garanties de droit, à

 acceptant, l'immeuble suivant, savoir:-

DEUX LOPINS de terre faisant partie du lot numéro (1033) mille trente-trois du cadastre officiel pour la paroisse de St-Ambroise de la Jeune Lorette, dans le comté de Québec, et décrits comme suit:-

(a) UN LOPIN de terre, ~~contenant environ~~

à l'ouest du

 est borné comme suit: à partir d'un point à l'intersection du chemin conduisant à la gare du chemin de fer Quebec Northern Railway, ci-devant Quebec & Lac St Jean, suivant en gagnant vers le Nord-Ouest la ligne sud du terrain ou droit de passage du dit chemin de fer jusqu'à l'intersection du droit de passage du dit terrain, avec le chemin conduisant à l'aqueduc de la Cité de Québec; à partir de ce dernier point gagnant vers le sud-est en suivant la limite Nord-Est du dit chemin conduisant à l'aqueduc jusqu'au chemin conduisant à la gare; de là gagnant vers le Nord en ligne droite ⁷ le dit chemin jusqu'au point de départ;- ces différents points sont marqués A-B-C-D sur le plan qui a été annexé à l'original des présentes, après avoir été reconnu et signé par les parties en présence du Notaire soussigné pour identification.

(b)

- 3 -

(b) UN AUTRE LOPIN DE TERRE, d'une plus grande étendue, partant du point marqué E sur le dit plan gagnant le Nord-Ouest jusqu'au point marqué F, de là faisant un angle gagnant vers le Nord jusqu'au point marqué G, et de là gagnant le Nord-Ouest jusqu'à l'intersection de la ligne du dit chemin de fer avec la rivière St-Charles, point marqué H sur le dit plan;- de là gagnant le sud-est et suivant *le milieu*

de la rivière St-Charles jusqu'au point marqué I, de là gagnant le Nord-Ouest jusqu'au point marqué J sur le même plan, et de là gagnant le Nord Est jusqu'au point marqué K, et de là suivant le chemin susdit conduisant à l'aqueduc jusqu'au point de départ marqué E;- ce dernier lot se trouve borné vers le nord par la ligne du chemin de fer, vers l'ouest et le sud par la rivière St-Charles, vers le Nord Est partie par la réserve du village Huron et partie par le chemin conduisant à l'aqueduc.

Sur le lopin, en premier lieu décrit, se trouvent et sont vendus avec les présentes: une maison en pierre actuellement occupée par [REDACTED] et sa famille et aussi une construction ayant servi comme beurrerie avec tous les engins, machineries et accessoires ayant servi à l'exploitation de la fabrication du beurre qui se trouvent dans la dite bâtisse, *à l'exception cependant du centrifuge, du bassin pour recevoir le lait - et du bassin du fruit - lait, des chaudières servant à la crème et autres, des moules à beurre et des timettes.*

TEL que le tout est actuellement et dont l'ac-

quéreur se déclare satisfait pour l'avoir vu et visité.

CETTE vente est faite sujette aux conventions intervenues entre le dit [REDACTED] et autres, relativement à certain pouvoir ou prise d'eau, les dites conventions détaillées dans un acte intervenu entre [REDACTED] et les Messieurs [REDACTED] passé devant Cyrille Renaud, Notaire, le 3 août 1909 et enregistré à Québec le 13 août de la même année sous No.129374; lequel acte l'acquéreur déclare bien connaître.

AUX vendeurs le dit immeuble appartenait en vertu des dits testaments susdécrits et le dit [REDACTED] avait acquis le dit immeuble en vertu d'une vente à lui consentie par le Protonotaire du District de Québec en date du 26 juin 1893, et enregistrée à Québec le 28 juin de la même année sous No.90182.-

CETTE vente est faite à la charge par l'acquéreur des taxes, cotisations et toutes autres redevances publiques dont le dit immeuble peut être tenu, quitte de tous arrérages.

ENSIN cette vente est faite pour le prix de trois mille quatre cents piastres (\$3400.00) qui a été payé comptant, dont quittance générale et finale.

Convenir que l'acquéreur devra permettre à [REDACTED] qui occupe actuellement la maison susdite construite sur le lot en premier lieu ci-dessus, qu'elle pourra continuer à occuper la dite maison pendant une période de cinq années consécutives à compter du premier mois courant (1918); Et Madame Ricard devant payer à l'acquéreur un loyer mensuel de sept piastres par mois, sans garantie de la part des vendeurs pour le paiement du dit loyer.

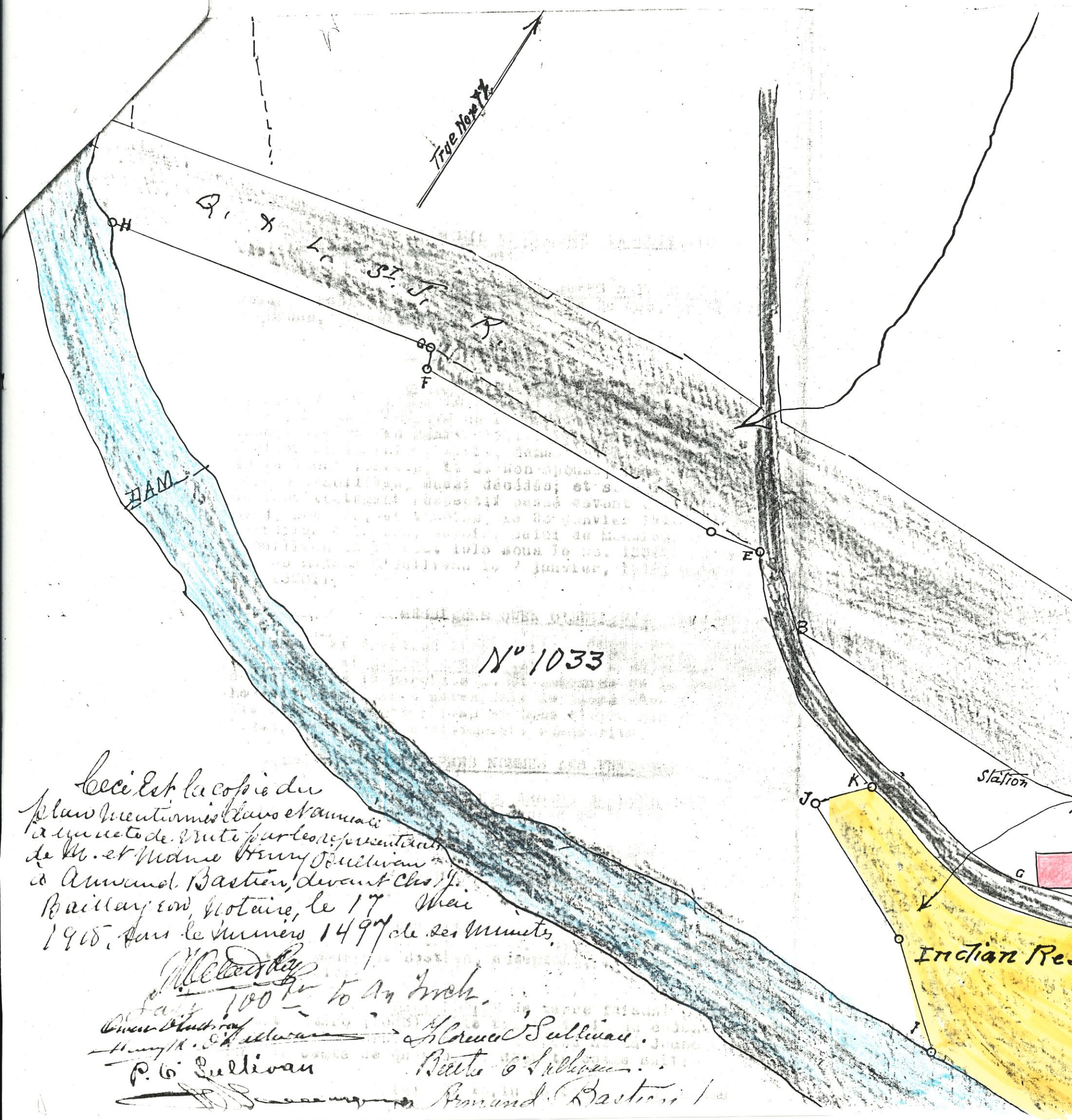
- 5 -

DONT ACTE FAIT ET PASSE à *Loretteville*
 sous le numéro notarié *cinquante quatre cent -*
quatre vingt-dix-sept.

EN FOI DE QUOI, les comparants ont signé

avec moi, Notaire, lecture faite.-

Longueville rayé nul -
Plus renoué bon...



ANQQ

Cour Supérieure de Québec

Régistre des Jugements

Vol 5 - 1893

Folio 1284

CANADA

Province de Québec

District de Québec

Dans la Cour Supérieure

Le 20^e Jour de mai, mil

huit cent quatre-vingt

treize,

L'honorable juge A.R. Routhier



demandeur

&



defendeurs

&



adjudicataire

PLACER CE BORD EN PREMIER DANS LA MACHINE

À télécopier

À: Ruei Miron

Destinataire: _____

N° du télécopieur: 646-1696Nbre de pages: 4De: Michel SamsonDate: 93.11.29Unité administrative: MinistèreCultureN° du télécopieur: 644-9014

Messages: _____

Tel qui entendue

Québec

&

Requérants.

La Cour, vu la requête faite de la part de [REDACTED] pour licitation à la folle enchère de [REDACTED] accorde la dite motion et ordonne en conséquence que les immeubles y désignés soient revendus à la folle enchère de [REDACTED] le vingt juin prochain : et la cour impose comme condition de cette licitation à la folle enchère [f1285] que chaque enchérisseur sera tenu de déposer, avant que son enchère ne puisse être reçue, une somme de trois cent vingt huit piastres et quarante six cents pour l'immeuble numéro mille trente-trois (1033) et deux cents dix neuf piastres pour le numéro mille vingt-six (1026), formant les deux sommes réunies celle de cinq cents quarante sept piastres et quarante-six cents pour les frais encourus, le tout sujet à toutes les autres conséquences légales contre le dit [REDACTED] résultant de la folle enchère les requérants se réservant le droit de prendre toutes les autres conclusions qu'ils jugeront nécessaires avec dépens distraits à E.J. Flynn, écuyer procureur des requérants.

f 1286

Vente par licitation forcée des lots N^{os} 1033 % 1026 à

pour \$ 585.

Art. 919, 935 & 936 du C. des P.

A tous ceux que ces présentes
concernent, salut :

Vu que par Jugement rendu le vingtième
jour de mai 1893 par la Cour supérieure, siégeant dans le district
de Québec, dans une cause y instituée sous le N^o 1462, dans
laquelle [redacted] de la paroisse de S^t Ambroise de
la Jeune-Lorette, [redacted] du
même lieu cultivateur et le dit [redacted] tant en son nom
personnel que pour assister et autoriser sa dite épouse, sont
demandeurs

et

[redacted] commune en biens de [redacted] de
la dite paroisse de S^t Ambroise de la Jeune-Lorette, écuyer,
arpenteur et employé civil et le dit [redacted] tant en son
nom personnel que pour assister et autoriser [redacted] et
[redacted] du même lieu écuyer, notaire et employé civil sont
défendeurs, vente par licitation a été ordonnée tel qu'y enoncé, à
la folle enchère du dit [redacted] des immeubles suivants :

1^o Un immeuble de forme irrégulière étant le numéro mille trente-
trois du dit cadastre et borné comme suit : au nord ouest par le
numéro mille-trente-deux, au sud-est par le N^o 1035, au Nord-Est
par le numéro mille vingt (1027) et un chemin public et au Sud-
ouest par la rivière S^t Charles et par le numéro mille trente
quatre (1034), mesurant en superficie cent-vingt arpents et vingt
perches, avec une maison en pierre, granges, circonstances et
dépendances.

2^o Un immeuble étant le numéro mille vingt-six (1026) avec une
maison en bois. moins la partie suivante, vendue à la Cie du
chemin de fer de Québec et du Lac S^t Jean

...

...Considérant que les diverses formalités voulues par la loi à cet effet ont été dûment remplies, considérant de plus que le vingt juin mil huit cents quatre-vingt-treize, cour tenante, en la salle des scéances du palais de Justice en la Cité de Québec, il a été procédé à la vente par licitation dessus dits immeubles... [REDACTED] arpenteur de la paroisse de S^t Ambroise de la Jeune-Lorette s'est porté et est demeuré le plus haut et dernier enchérisseur ayant enchéri les dits immeubles à la somme de \$ 585. Savoir, \$365. pour le lot en premier lieu décrit et \$ 220. pour le lot en deuxième lieu décrit argent courant...en conséquence, les dits immeubles et dépendances ont été alors et là adjugés au dit [REDACTED] pour la dite somme de \$ 585. sujets aux charges et conditions de la dite vente...

Nous protonotaires susdits déclarons avoir en notre dite qualité vendu, cédé et transporté et en autant que faire se peut pour les fins de la loi en pareil cas, vendons cédon et transportons pour et en considération du montant de la dite adjudication payé en entier comme susdit, au dit [REDACTED] les immeubles sus décrits dans l'état où ils se trouvaient au temps de la dite adjudication, leurs circonstances et dépendances, avec leur servitudes actives et passives et tous droits quelconques de propriété s'y rattachant, moins la partie des dits lots ci-dessus décrite et distraite en faveur de la Cie du chemin de fer de Québec et du Lac S^t Jean, appartenant aux dites parties en la cause susdite, pour par lui dit adjudicataire en jouir en pleine propriété, sujet aux charges et conditions de la licitation en la dite cause et aux dispositions de la loi en pareil cas.

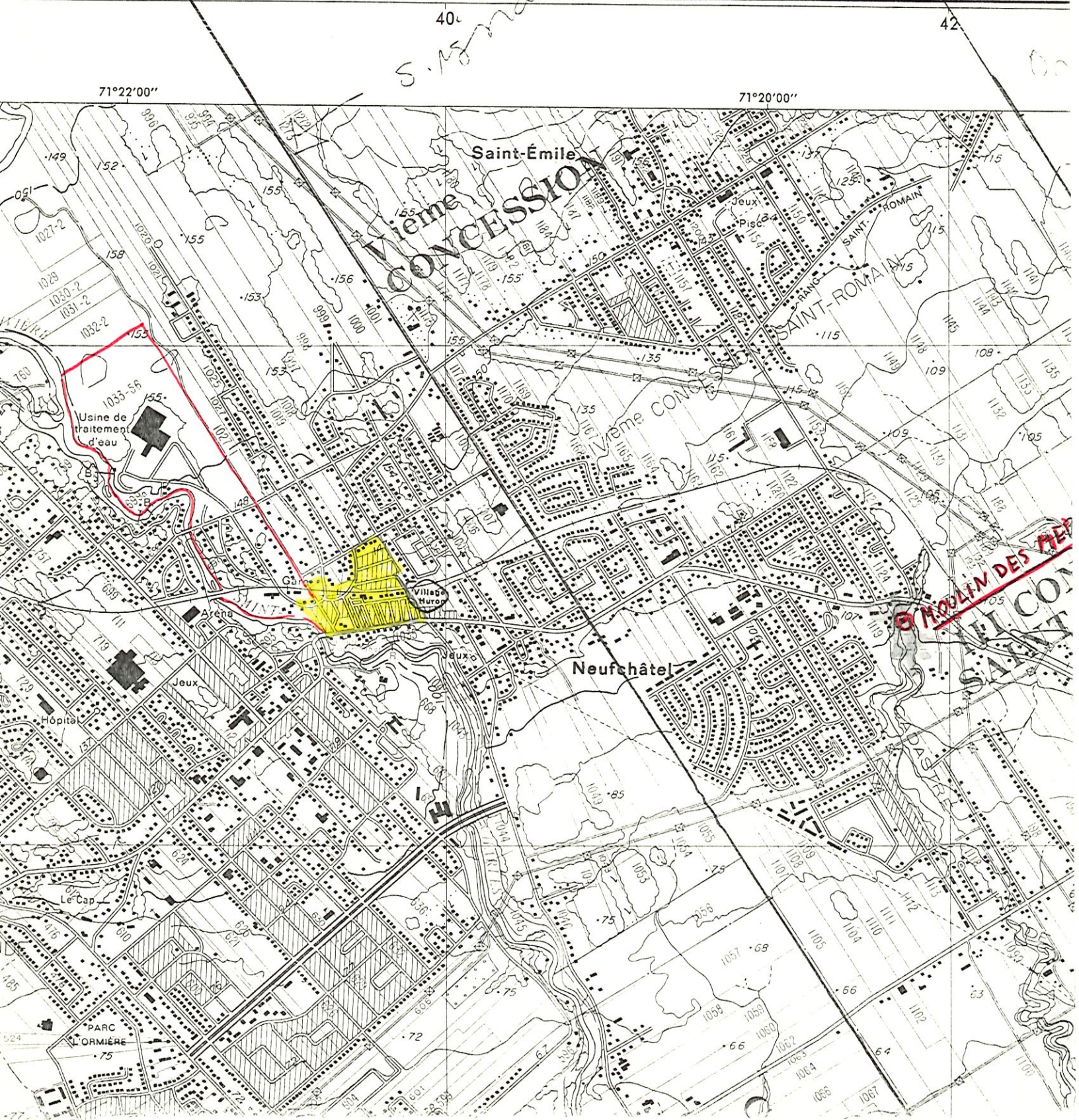
En foi de quoi nous avons signé ces présentes et y avons opposé le sceau de la dite Cour Supérieure, en la cité de Québec ce vingt-sixième de juin mille huit cents quatre-vingt-treize.

Fiset Burroughs Campbell

P.C.S.



ET FORÊTS DU QUÉBEC



SEIGNIORY OF CAUDARVILLE

LES
QUARANTE ARPENTS

65

DU PAYS ST CLAUDE

LA LONGUE QUEUE

COTE ST^E GENEVIEVE

SEIGNIORY

P. Picard

P. Parent

Vauvo Vincent

Parc
aux
Animaux

VILLAGE
OF
JEUNE LORETTE

Scale of 100f^t to an Inch.

(32 sq. arpents)

Heirs Dorian

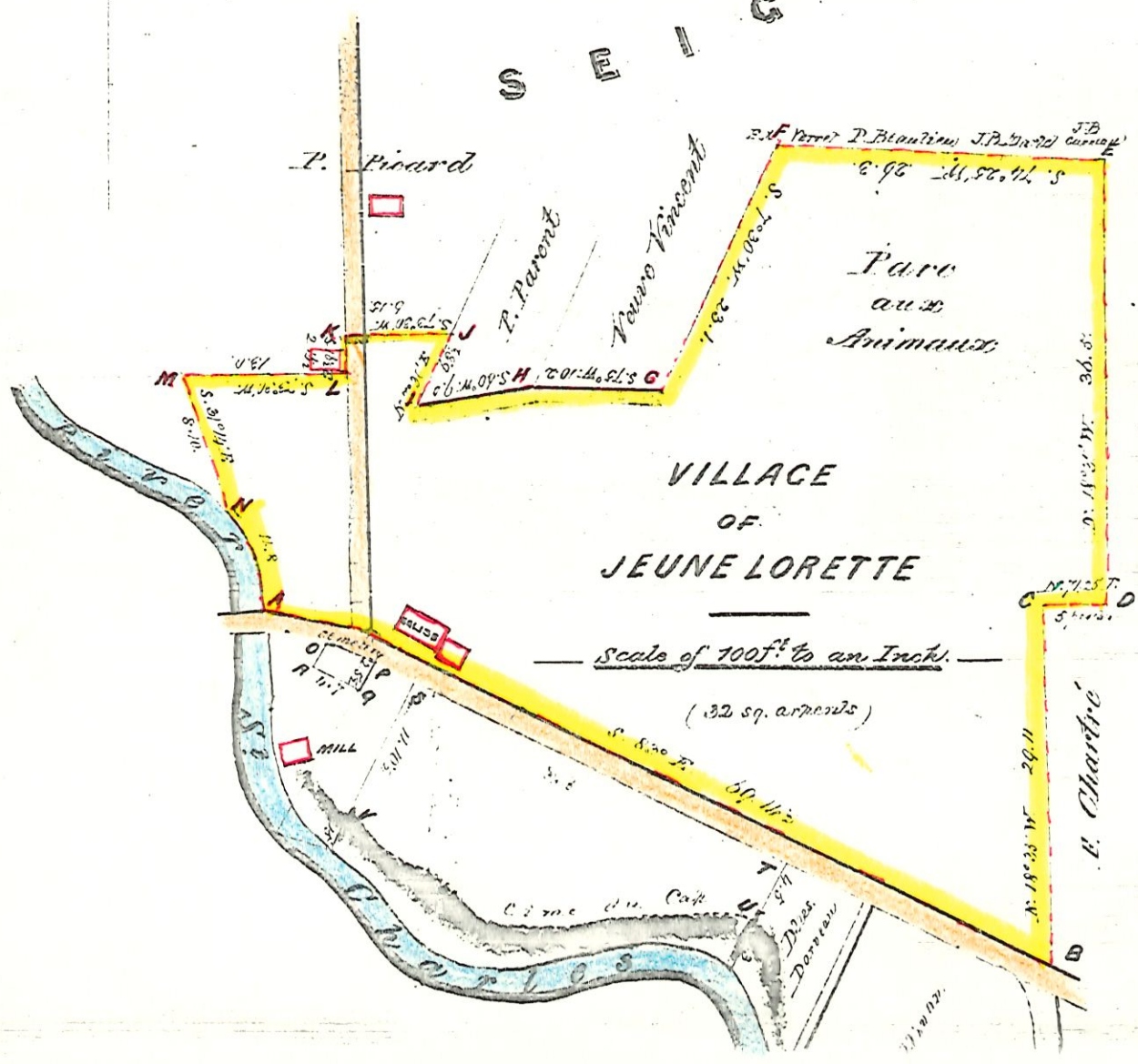
P. Chartré

CEMETERY

MILL

C. me du Cap

Dorian



F. Chatfield
8071015

29.11 N. 18° 35' W.

Herts Dorton

*Paro
aux
Animaux*

2071035

*VILLAGE
OF
JEUNE LORETTE*

Scale of 100 ft. to an Inch.

(32 sq. arpents)

0725

Cime du Cap de

Yours Vincent

P. Parent
1025

F. Picard

1033 1026

1033

13.0.

S.

752

430

10

2

10

1

۱۰

1

PLAN
OF THE HURON RESERVE
IN THE SEIGNIORY OF
ST GABRIEL
SHEWING THE VILLAGE OF JEUNE LORETTE
AND
LES QUARANTE ARPENTS

SURVEYED IN MAY & JULY 1872
UNDER INSTRUCTIONS FROM THE INDIAN DEPARTMENT, OTTAWA,

By C. J. Fletcher

Quebec July 31, 1872. Prov. Lt. Sig.

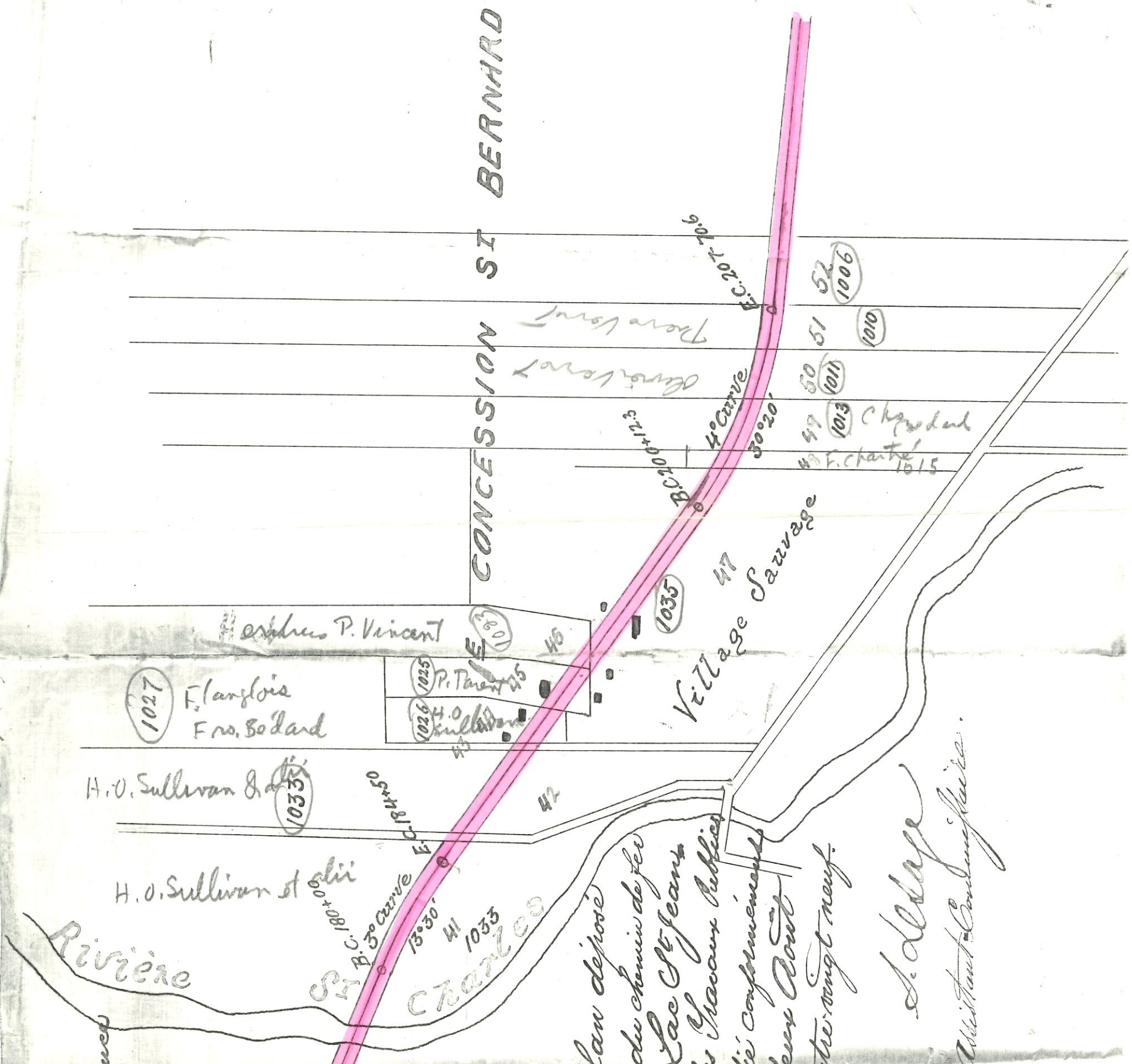
SCALE 20 CHAINS TO AN INCH

INDIAN AFFAIRS SURVEY RECORDS

No. 525

525 Que Plan LORETTE

A/ D.Q. Carto LR 319-89-90



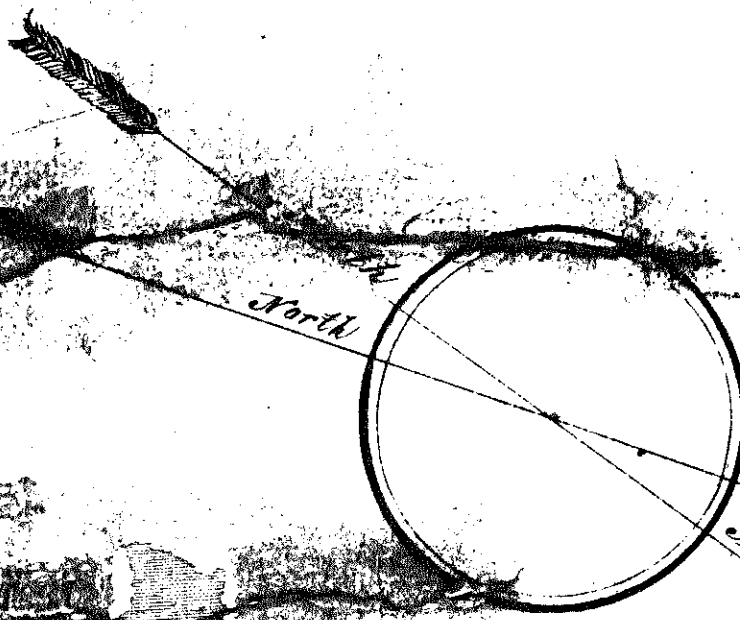
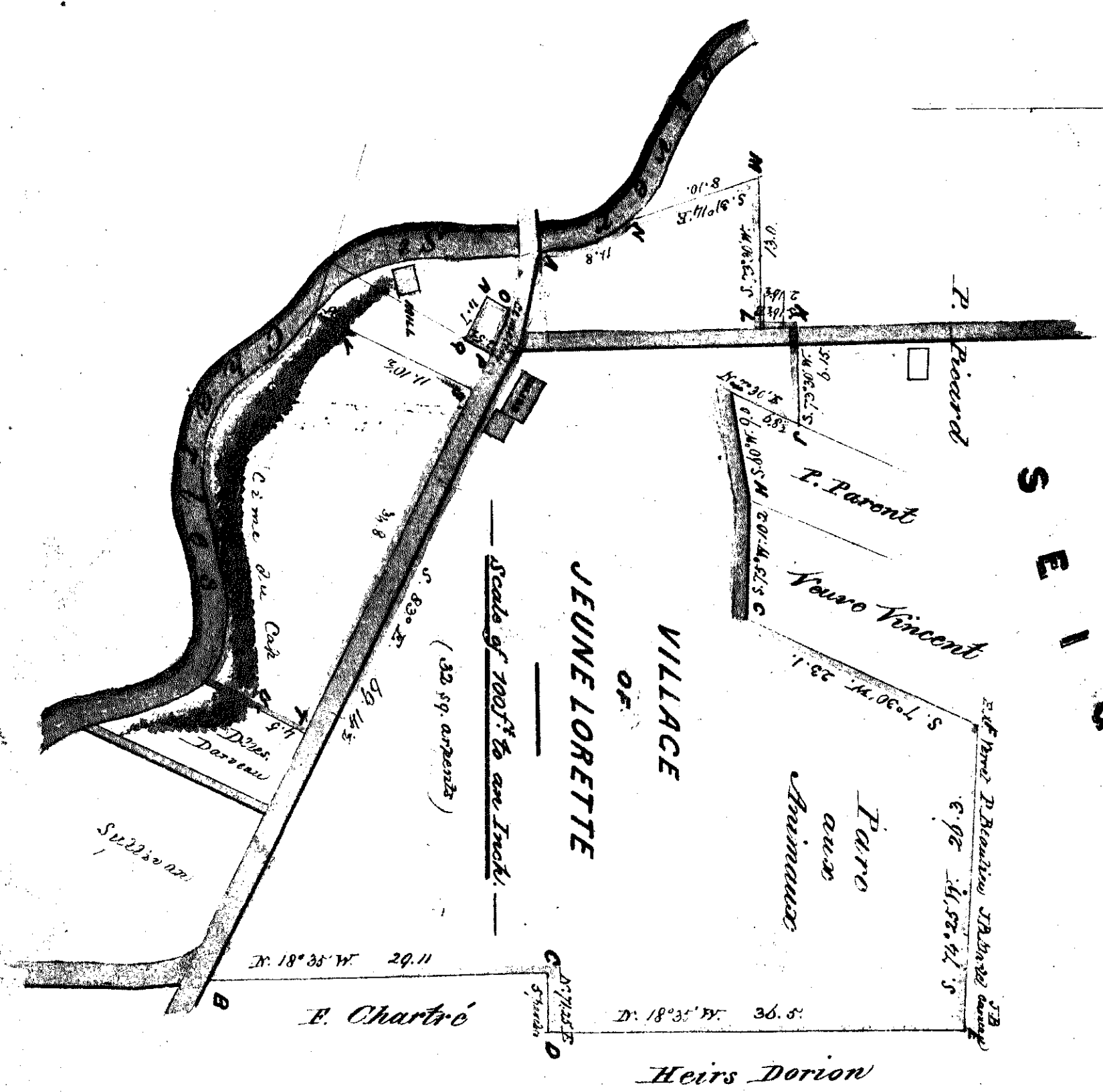
Echelle = 400' au pouce
1/2" = 100'
1" = 200'
2" = 400'
3" = 600'
4" = 800'
5" = 1000'

Extrait du plan déposé
par la Compagnie du chemin de fer
de Québec et du Lac St-Jean
au Département des Travaux Publics
à Québec, et certifié conformément
à la loi le vingt deux Août
mil huit cent quatre-vingt neuf.

S. Delage
Assistant-Commissaire.



525

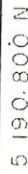


UNDER IN

SHEW

82. Ambrose

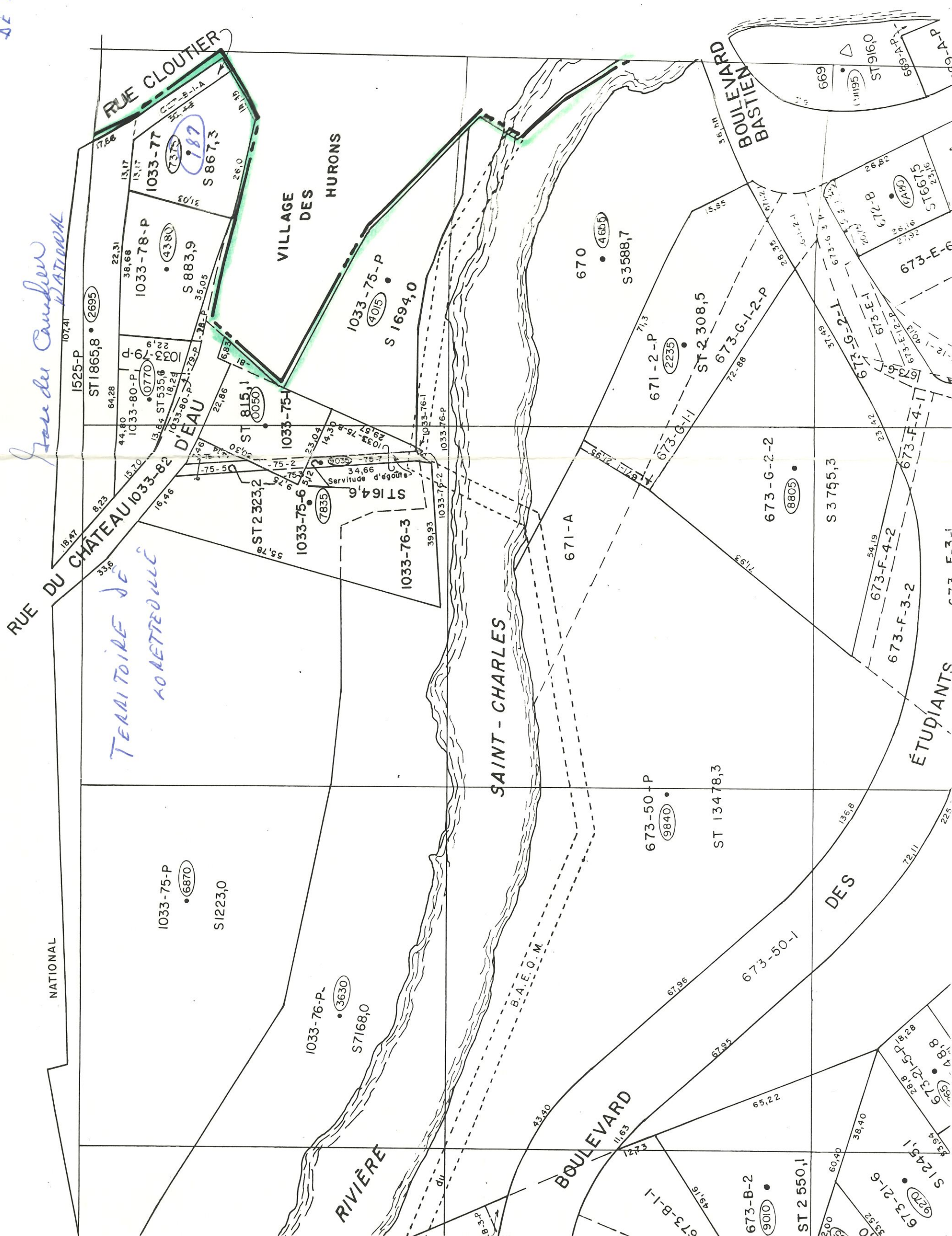
LIMITE TERRITORIALE



MATRICE GRAPHIQUE
DE LORETTEVILLE

2001

1
1000



PLAN 003

CARTE EXPLICATIVE
DE LA RESEAU ET
DE LORETTEVILLE

RUE DOUBISSON

NORD

RUE MAURICE LORETTEVILLE

RUE CLAUDIER

GALE DE LORETTEVILLE
MAISON BREVET
GARAGE

BOULEVARD D'EAU
RUE CHATEAU D'EAU

TERritoire DE LORETTEVILLE

RUE CHARLES

GARAGE
DEAULIE
DANS LORETTEVILLE

BOULEVARD BASTIEN DANS LORETTEVILLE



5 191 000 N

239 400 E

5 190 800 N

(No. 7.)

Nicolas Vincent, (Tsawahouhi) grand chef des sauvages chrétiens, établis à Lorette, ayant comparu, il a dit :—

Les terres de chasse de mes ancêtres sont aux fourches de la Rivière Sainte-Anne.

J'ai remonté les branches sud-ouest des Rivières Sainte-Anne et de Jacques Cartier jusqu'à leurs sources.

Je n'ai pas monté jusqu'à la source de la rivière de Batiscan; j'ai passé depuis la branche S. O. de Sainte-Anne, jusqu'à la branche N. E. de Batiscan, et suis revenu par le fleuve Saint-Laurent.

Je n'ai jamais été à la Rivière Saint-Maurice, ni à celle de Champlain.

Je connais une partie de la Rivière Montmorency.

Je n'ai jamais remonté les fourches de la rivière, au delà de la distance de dix lieues.

J'ai fait la chasse au delà du Lac des Neiges, qui est une des sources de Montmorency.

J'ai remonté la Rivière Malbaie environ dix lieues, vis-à-vis le Lac des Neiges.

La source de la Rivière Jacques Cartier est à dix lieues de distance de la Roche Platte, et delà à Valcartier il y a environ deux lieues.

Des sources de la rivière Sainte-Anne au fleuve Saint-Laurent, il doit y avoir au moins 15 lieues; pendant près de huit lieues, à partir du fleuve

Saint-Laurent, elle cours vers le N. E. et S. O., vis-à-vis la grande anse dans Deschambault, elle n'est pas éloignée plus de quatre lieues du fleuve Saint-Laurent; dans cet endroit pendant près de trois lieues, elle court entre le N. et le S. O. jusqu'aux fourches; de là depuis 2½ lieues à 3 lieues plus au S. O. jusqu'aux fourches, ensuite presque tout-à-fait au nord, au premier lac pendant 2 lieues, delà à travers les lacs, jusqu'à sa source au N. O. pendant près de 4 lieues.

Dans les derniers lacs que j'ai vus, il entre une rivière qui court entre le N. et le N. O.; je n'ai jamais été jusqu'à la source de cette rivière, mais j'en ai fait le tour.

Il y a plusieurs chûtes dans la Rivière Saint-Jean, mais je n'en puis dire le nombre.

Le pays est bien montagneux.

Je crois qu'à partir de la Rivière Sainte-Anne, on trouve de la terre propre à la culture, pendant une espace d'environ dix lieues.

Le bois n'y est pas bien bon, à l'exception de quelques pointes de long de la rivière, où il se trouve quelques ormes.

Je crois que la terre serait propre à la culture, (non pas en ligne droite mais en suivant les sinuosités de la rivière) pour environ 7 ou 8 lieues.

Au dessus de la Roche Platte, sur la Rivière Jacques Cartier, jusqu'aux fourches de cette rivière, distance de 6 ou 7 lieues, il y a plusieurs rapides que l'on ne peut pas descendre en canot; il y a deux chûtes d'environ 30 ou 40 pieds de hauteur; au dessus des fourches il y a plusieurs chûtes, je ne puis pas en dire le nombre, parce que l'on ne peut pas descendre la rivière dans cet endroit.

Au dessus des Fourches, le bois consiste en petite épinette, bouleau et aunages; il n'y a même point de pins; de ce côté-ci de la Fourche, le long de la Rivière Jacques Cartier, il y a depuis dix à douze arpens de terre bien boisée. Au delà de cette étendue, ce sont les montagnes rocheuses.

Je ne puis pas dire au juste la distance que j'ai parcourue en descendant la Rivière Batiscan; il doit y avoir au moins vingt lieues, mais mettez quinze lieues.

Les bonnes terres sur la Rivière Batiscan, s'étendent plus loin que celles sur les autres rivières; elles doivent s'étendre jusqu'à 10 lieues au moins, en droite ligne, du fleuve Saint-Laurent. Quand j'ai dit que les bonnes terres de la Rivière Sainte-Anne s'étendaient jusqu'à 10 lieues, j'ai voulu dire 16 lieues suivant le cours de la rivière.

J'ai chassé un peu au sud du fleuve Saint-Laurent. J'ai été à la source de la Rivière Bécancour ou Lac Noir. J'ai aussi fait le tour de l'extrémité de la Rivière Duchêne. J'ai traversé trois des branches qui entrent dans cette rivière et qui en forment la branche principale.

Dans le printemps que j'ai été à Londres, (en 1824) que j'ai laissé notre village, et que je me suis rendu à la Pointe Lévi, et de là j'ai été faire ma chasse au Lac Noir. J'ai passé par Saint-Gilles, vers le milieu de la paroisse; j'ai traversé la première petite rivière qui se décharge dans la Rivière Bécancour; elle a dans cet endroit cinq ou six pieds de large, ensuite elle s'élargit de la grandeur de cet appartement, et ensuite de la grandeur de cette maison. Je suivis cette petite rivière jusqu'aux Fourches, distance d'environ 2 lieues; le temps me parut long, car la rivière fait un grand nombre de détours. Je remontai ici la branche sud-ouest, pendant 2½ lieues vers ses sources, formées par de petits ruisseaux, et non par un lac. Ici je fis une traverse d'environ une lieue, et j'arrivai à une autre branche de la Rivière Bécancour; je remontai cette branche, environ 2 ou 3 lieues; la distance de cette branche qui est la plus grande source du Lac Noir, est d'environ 4 lieues.

J'ai aussi fait la chasse à Châteauguay, j'ai chassé aussi derrière les établissements de Kamouraska, et dans cette direction.

Il me faudrait plusieurs jours pour préparer des plans de cette rivière.

Lui ayant été demandé, qu'elle compensation raisonnable il exigeait pour ses peines; il a répondu qu'il n'en pouvait rien dire, qu'il s'en rapportait au comité.

Les terres de chasse des ancêtres de Paul, sont au Lac Saint-Vincent; celles d'André Romain, sur la rivière Sainte-Anne; celles des ancêtres de Kaska sont aussi sur cette rivière; mais plus bas que Paul; les ancêtres de Louis, à Tantary entre les Rivières Jacques Cartier et Sainte-Anne; celles de Sewée au Lac Caché, entre la Rivière Montmorency et celle de Jacques Cartier; les ancêtres de Zacharie au Lac Saint-Joseph. Il y avait des familles qui occupaient les pays de chasse, entre les Rivières Sainte-Anne et Saint-Maurice, mais elle sont maintenant toutes éteintes.

Journaux de la Chambre
d'Assemblée du Bas Canada
1829

app. 2 9 mai

Nicolas Vincent, Chef Sauvage (Isaawanhonhi), est comparu.

Q. Dans quelles parties du pays avez-vous chassé, dans quel tems de votre vie, et à quelle distance du Fleuve St.-Laurent et des Etablissements actuels ?

R. A quinze ans j'ai chassé dans les bras de la Rivière Batiscan, que j'ai descendue en canot jusqu'au Fleuve ; j'ai chassé aussi derrière la Rivière Jacques-Cartier, à aller jusque dans les bras de la Rivière Chicoutimy ; j'ai été aussi derrière la Malbaie ; du côté sud j'ai chassé jusqu'à la Rivière St.-Jean, et du côté d'en-haut jusqu'à Bécancour : dans plusieurs de ces endroits, jusqu'à vingt-cinq à trente lieues des habitations.

Q. Voulez-vous donner une description du pays qui se trouve entre Val-Cartier et la Rivière Chicoutimy, par rapport au Sol, Montagnes, Rivières, Bois, et susceptibilité de culture, et la route que vous avez poursuivie ?

R. Il y a environ vingt ans je partis pour faire la chasse dans ces endroits ; j'ai passé par le Lac St.-Charles, et j'ai traversé un Portage d'environ trois lieues de ce Lac à la Rivière Jacques-Cartier ; de là, après avoir monté la Rivière de trois lieues, nous avons fait un Portage de sept ou huit lieues où nous avons retombé dans la même Rivière, que nous avons suivie pendant une distance d'environ dix lieues, et nous avons alors tombé dans la Rivière Chicoutimy ; dans cette Route nous avons rencontré très peu de bonne terre ; ce n'est que des montagnes et des rochers : le peu de pays planche qu'il y a, consiste en Savannes et Lacs, qui sont en grand nombre. La Rivière Chicoutimy et le Jacques-Cartier prennent leur source dans le même endroit, à une distance d'une demi-lieue ou quart de lieue. Ces deux Rivières prennent leurs sources dans un grand nombre de Lacs dans lesquels tombent plusieurs Ruisseaux. A mon retour j'ai fait un radeau à la source de la Rivière Jacques-Cartier, sur lequel j'ai descendu trois ou quatre lieues, ensuite j'ai pris mon canot qui avait été laissé là, et j'ai descendu la Rivière Jacques-Cartier une distance d'une dizaine de lieues, trouvant dans cette distance deux Chûtes, l'une de vingt pieds à peu près, et l'autre de dix à quinze pieds ; j'ai trouvé deux Portages, l'un de six arpens et l'autre de quatre arpens. Le Portage entre la Rivière Jacques-Cartier et le Lac St.-Charles est environ à quatre lieues de la Côte à Haroussin ; de là j'ai fait le Portage jusqu'au Lac St.-Charles, j'ai traversé ce Lac et descendu la Rivière St.-Charles jusqu'à quinze arpens de notre village. Nous étions trois. La Rivière Jacques-Cartier court nord et nord-ouest—après dix lieues de distance elle se partage en trois branches, la première court entre le sud-ouest et le nord, la seconde court nord, et la dernière nord-est ; en descendant j'ai suivi celle du sud-ouest ; il y a des petites Rivières qui tombent dans le Jacques-Cartier, mais je n'en connois pas les noms ; le pays est montagneux d'un bout à l'autre de la route que j'ai décrite, rocheux, et ne portant point de bois franc, mais le Bouleau, le Sapin et l'Épinette. Ce pays ne pourra jamais être cultivé.

Q. Quel Gibier y prenez-vous ?

R. Le Castor, des Loutres, des Martes, un peu de Rat-Musqué, et quand les glaces fondent, des Canards. Quelquefois on rencontre des Cariboux.

Q. Dans quel tems les glaces prennent-elles dans les hauts de la Rivière Jacques-Cartier, et quand est-ce qu'elles fondent ?

R. Les glaces commencent à prendre dans ces endroits dans le mois de Septembre, et elles fondent dans le mois de Juin.

Q. Quel tems avez-vous été absent dans cette chasse, et comment faisiez-vous pour des provisions ?

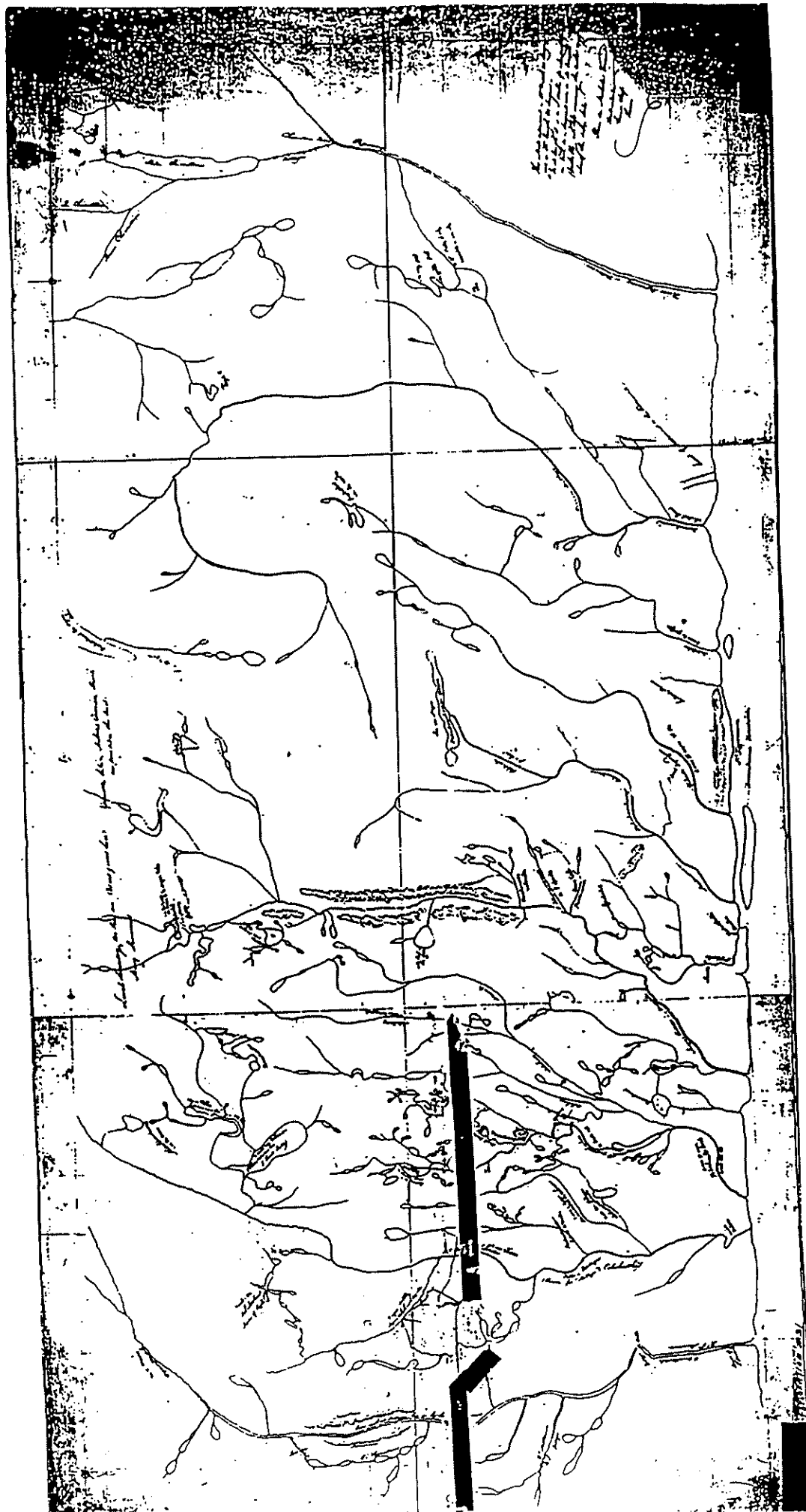
R. Nous étions trois ; nous portions un minot de Bled d'Inde pûé pour chaque homme, une quarantaine de livres de Farine pour chaque homme, deux livres de Saindoux pour chaque homme, et une douzaine de livres de Lard ; nous portions cela sur trois traînes sauvages, chaque homme la sienne ; nous avions de plus à porter chacun trois Pièges, un Fusil, une Hache, des Hameçons, deux livres de Tabac, une livre ou une livre et demie de Poudre, six livres de Plomb et de Balles ; nous mangions deux fois par jour, le matin en partant, et le soir en arrivant ; nous faisions des galettes dans notre chaudière avec du saindoux ; on faisoit de la soupe avec du lard et le bled d'Inde ou fèves ; ces provisions nous suffisoient pour vingt ou vingt-cinq jours, sans l'aide de gibier ; après cela nous vivions de notre chasse, quelquefois avec beaucoup de misère.

Q. Quelle est la qualité du sol dans le pays derrière Batiscan, et ce pays est-il planche ou montagneux ?

R. Il y a des places où l'on pourroit faire des Paroisses et des belles Terres, et d'autres où le pays est montagneux et un peu rocheux ; je ne crois pas qu'il pourroit se faire des Etablissements dans les Montagnes, il y a trop de roches. J'ai commencé ma route avec quatre Iroquois ; nous marchâmes entre Nord et Sud-Ouest : nous traversâmes le Jacques-Cartier et la Rivière Sainte-Anne, nous passâmes plus haut que la Rivière Portneuf et Champlain, et nous nous rendîmes à la Rivière Batiscan à la distance de peut-être vingt lieues du fleuve en droite ligne : c'est de l'endroit où nous arrivâmes à la Rivière Batiscan que je parle. Nous avons mis une dizaine de jours pour nous rendre : on arrêtoit pour faire la Chasse en chemin un quart de jour ou une demi-journée, suivant que cela nous plaisoit. Le Bras de la Rivière Batiscan auquel nous étions venus étoit navigable pour Canots et même pour Bateaux, et est à peu près de la largeur de la Rivière Jacques-Cartier vis-à-vis la Terre de Mr. Neilson sur cette dernière Rivière. Nous avons descendu en Canots probablement une trentaine de lieues jusqu'à l'embouchure du Batiscan. Il y a bien des Portages, peut-être vingt à vingt-cinq. Il y a une Chûte à deux ou trois lieues de la Rivière. Il y a après cela une suite de Chûtes. En descendant, les Terres sont meilleures, et il y a une grande quantité de Terre le long de la Rivière bonne pour cultiver. Le pays n'est pas beaucoup montagneux en descendant.

Q. A quelle distance du fleuve, du côté Sud, avez-vous fait la Chasse, et dans quel tems ?

R. J'ai été à la Rivière Duchesne faire la Chasse cette Automne. Cette Rivière se décharge entre Lothbinière et Saint-Pierre ; elle n'est pas navigable. Il y a cinq concessions là et j'ai chassé à la distance de trois ou quatre lieues de la dernière de ces Concessions. C'est un pays planche, point de Montagnes, savanneux, mais de bonnes Terres. Les Terres sur le Chemin de Craig sont montagneuses, bien des Côtes, mais des bonnes Terres. J'ai été jusqu'à la Rivière Bécancour ; j'ai aussi été dans quelques uns des Bras qui tombent dans la Rivière Saint-Jean du côté du Sud. J'ai été à Témiscouata et de là à la Presqu'Isle près de Fredericton. J'ai été chercher des troupes dans le tems de la guerre—nous avons eu beaucoup de misère ; nous avons passé par une grande quantité de bonnes Terres.



Carte 12. Le «Plan Vincent», 1829, Ministère des Ressources Naturelles du Québec. Service de l'arpentage «Exploration» Cote EX : 31.

NOMS DES LACS ET RIVIÈRES DU ⁷⁷ PLAN VINCENT EN LANGUE HURONNE

Lac Jacques-Cartier de la branche nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier	Kiaoskotora
Lac du Cygne, au dessus du lac Jacques-Cartier	Orhkèleh
Rivière Jacques-Cartier	Daooiooli
Le lac Saint-Joseph	Ontaritai
Le lac Sept-Îles	Kaooendonioo
Rivière Ste-Anne	Tèlahiar
Le Bras du Nord	Toscoodiahon
Rivière Tourilli	Atourili
Rivière Talayarde	Tèlahiay
Branche nord-ouest	Tèlahiar
Les deux lacs Crapaud de la réserve de chasse de Rocmont	Kionhonsqua'leh
Lac Ste-Anne	Ehtohoarot
Rivière du petit lac Batiscan et de lacs de la Cabane d'automne	Tatieootoolendi
Le lac Saint-Jean	Euhndotinwakadé
Rivière Malbaie	Taooendewaské
Rivière du Gouffre	Tadolshoo
Rivière Sainte-Anne, (St-Férréol)	Aanohendi Lapondau'a
Île d'Orléans	Laoendaona Tiatontarchi
Les Caps de la Baie-St-Paul	Kiaohenoatahta
Rivière des neiges	Kahndaochoooyi
Les chutes et rapides de la décharge du lac des neiges	Oohkiahi
Le lac des neiges	Kahndaochoooyi
Québec	Tiatontarili
Le lac Saint-Charles	Tioorenhdahthek
Rivière Caché	Taontaraseti
Rivière à l'Épaule	Hüdonjacaronté
Rivière Sotoriski	Tsouareské
Rivière à Pierre	Karontatehlahnon
Rivière Blanche	Kadietsiionton
Portage des chutes de la rivière Batiscan	Ecluhnthè
Rivière Batiscan	Tonaotaolehndé
Le Grand Lac Batiscan	Ehkontaroanha
Le lac à Moïse	Lanienondè
Le lac croche	Tatontaraton
Lac des Passes	Ahsahkondeeskè
Rivière Janotte	Toquâtelehnshceegace
Pearl Lake	Tehahtshout
Le Saint-Maurice	O Quintondili

Les territoires de chasse au XIX^e siècle

En 1815, dans un ouvrage consacré à la description du «British Dominions in North America», Joseph Bouchette déclare:

A partir des hauteurs de chaque côté de la rivière (Jacques Cartier) s'étendent de vastes forêts à travers lesquelles il y a différents sentiers tracés et tenus ouverts pendant les différentes saisons par les Indiens, et surtout par ceux du village de Lorette qui considèrent les terres à une distance immense vers le nord comme consacrées à leurs chasses⁷⁶ (Annexe, carte 11).

Cette déclaration vient confirmer la présence effective des Hurons à l'intérieur du Parc des Laurentides. La rivière Jacques Cartier semble être la principale voie d'accès aux vastes territoires du nord. Les sentiers aménagés de chaque côté de cette rivière permettent aux chasseurs de parcourir d'immenses territoires. Le prélèvement des ressources fauniques y apparaît exclusif aux Indiens de Lorette, même si l'entente des Sept Feux implique toujours, à cette époque, une conception communautaire du territoire.

La toponymie du territoire, presque toute en langue huronne, peut nous permettre de définir précisément l'étendue de l'occupation huronne. Pour ce faire, nous ferons appel aux connaissances contenues dans un rapport présenté devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1829⁷⁷. Celui-ci faisait suite au mandat qui avait été confié à l'arpenteur John Adams et au géologue James P. Baby, lequel mandat devait jeter la lumière sur certaines portions de territoire située entre le lac St-Charles et la rivière Chicoutimi. Ainsi, il allait devenir possible au gouvernement de déterminer si ces parties étaient propres à la culture et à la formation immédiate d'établissements.

Accompagnés du chef Nicolas Vincent, de François Gros-Louis et de trois autres Hurons, lesquels connaissaient parfaitement le territoire, Adams et Baby apprirent la toponymie huronne et française de cette étendue de forêts et des territoires formés par les bassins des rivières Jacques-Cartier et Ste-Anne de la Pérade. C'est à cette occasion que le chef Vincent traça, sur deux écorces de bouleau, un plan où l'on retrouve les toponymes

⁷⁶ Joseph Bouchette, *The British Dominions in North America; or a topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada*, 2 vol. Longman, Rees, Orme, Brown, Green & Longman, London, 1815, p. 402

⁷⁷ "Rapport des commissaires pour explorer le Saguenay", Québec, Neilson et Cowan, 1829.

hurons des lacs et des rivières entre le Saint-Maurice et le Saguenay (Annexe, carte 12).
Le rapport de leur expédition se lit comme suit:

Conformément aux instructions que vous nous avez données, en date du 22 de juin 1829, et nous autorisant à faire une visite exploratrice dans le townships de Stoneham et de Tewkesbury, nous soussignés partîmes ce jour là de Québec, et nous nous rendîmes au Townships de Stoneham, où nous rencontrâmes selon les arrangemens que nous avions pris d'avance, Nicolas Vincent, Grand Chef des Hurons de Lorette, et quatre sauvages, qui devaient nous servir de guide et de travailleurs dans le cours de l'excursion.

Nos provisions se composaient des articles ordinaires en pareil cas[...] nous nous munîmes aussi d'une copie du diagramme de ces townships dressé par feu Jeremiah McCarthy, comme une pièce nécessaire à consulter.

[...]. Nous voulions pénétrer au plutôt possible, par le milieu de Stoneham, jusqu'à son extrémité nord-ouest, pour poursuivre de là notre expédition selon les circonstances qui se présenteraient. Nous passâmes au lac marqué dans la carte de McCarthy, Lac Huron (lac St-Charles), mais qui aurait dû être appelé Lac aux Diamands, et qui en langue huronne s'appelle "Tiorce Dathek", qui veut dire "La Roche Brillante", (ainsi appelé d'une roche blanche qui est sur le sommet d'une montagne.) Nous passâmes le 3e et le 4e rang du township en suivant un sentier sauvage jusqu'à ce que nous fumes arrivés à trois petits lacs, les trois petits lacs de McCarthy et appelés en langue huronne "Atochiatenke" (Chez le Cheval); continuant de là par le sentier sauvage nous arrivâmes à la Rivière Jacques Cartier ("Lahdaweooole", venant de loin), et là nous campâmes vers le lot no.9, dans le 10e rang.

[...]. Le terrain continue à être bon jusqu'à l'extrémité N. O. des trois petits lacs, surtout à l'est du sentier sauvage, à ce que nous dit le Grand Chef.[...]. Entre les trois lacs et la Rivière Jacques Cartier nous passâmes sur une montagne, dont la plus grande partie n'est pas propice à la formation immédiate d'établissements, mais la pente du côté de la rivière est douce et prend un caractère plus favorable[...], ayant l'avantage rare dans cette partie montueuse qu'on peut y ouvrir un chemin depuis le défrichement de Craig, en suivant, à quelques légères variations près, le sentier sauvage que nous avons nous-mêmes suivi.

[...]. Ayant le 26 traversé la Rivière Jacques Cartier sur un radeau, nous primes une course généralement nord, en passant sur une montagne, et le soir nous arrivâmes au lac Saint-Thomas, où nous campâmes. Ce lac communique avec deux autres, appelés l'un le Lac Saint-Vincent et l'autre Lac Saint-Guillaume.[...]. Il est peut-être à propos de remarquer ici, que dans la carte de McCarthy, on fait couler entre les deux lacs une rivière qu'on fait tomber entre les Lacs Saint-Thomas et Saint-Vincent; une telle rivière n'existe pas[...] mais ce sont là des bagatelles, comparées aux erreurs et omissions que nous aurons occasion de faire remarquer.

[...]. Le nom sauvage de ces trois lacs est "Aoutsiole", ou, qu'il se batte. Il serait peut-

être difficile d'ouvrir un chemin entre la Rivière Jacques Cartier et les lacs. Cependant le sentier sauvage continue jusqu'ici, où il s'arrête.

Le 30 de juin, après avoir achevé notre visite des terres situées aux environs des trois lacs, nous nous mîmes en route vers la branche sud-est de la Rivière Sainte-Anne.

[...]. Le premier jour de juillet nous continuâmes notre route, et le soir nous arrivâmes à un grand lac borné à l'ouest par des montagnes rocheuses escarpées très pittoresques.[...]. Près du grand lac appelé en Huron "Onenwot" (Roche Plantée), le terrain prend un meilleur caractère[...]. Ce lac se décharge dans la Rivière Jacques Cartier, dans le 7e rang, près de la ligne du Township.

2 Juillet.- Nous traversâmes sur un radeau un cours d'eau considérable qui alimente le lac Onenwot; il s'appelle en Huron "Kiooliyatention" (Elles sont tombées), et que ce soit la plus grande rivière entre la rivière Ste-Anne et la rivière Jacques Cartier[...], elle est omise entièrement par M. McCarthy.[...]. Notre course se dirigea alors au N. O. et à mesure que nous avançons la terre ne faisait rien moins que de s'améliorer.[...]. Le lendemain nous traversâmes une petite rivière qui se décharge justement au-dessous dans la rivière Ste-Anne, entre le 14e et le 15e rang, près de la ligne du Township, et appelée en Huron "Kialoskotara" (Rivière de Montée), et bientôt après nous arrivâmes à la première et principale branche de la rivière Ste-Anne, appelée en langue sauvage "Atourile" (Le Bourreau), où nous campâmes. La qualité du terrain entre le lac St. Thomas peut être classée sous la description suivante, savoir, pas absolument incapable de faire vivre des habitants[...]. D'après les renseignements que nous tenons du Chef sauvage on peut assigner le même caractère au terrain situé à droite et à gauche de la ligne de notre route[...].

Continuant notre course vers l'extrémité de Stoneham, le 4 juillet, nous passâmes à gué la Rivière Ste. Anne qui a ici environ cent cinquante pieds de large et qui est très étroite,[...] nous arrivâmes à une très belle étendue de terre, que nous suivîmes dans une direction S. O. et O. la distance d'environ un mille, au bout de laquelle elle se termina par une savane d'Aulne. Ici nous trouvâmes un lac long et étroit appelé par les Sauvages "Shawaska" (Un Pic). Delà nous avançant le long d'une coulée entre deux hautes montagnes rocheuses[...], dans une direction généralement Nord, nous arrivâmes vers midi à un autre lac appelé par les Sauvages "Thiyonontaleniat" (Sur la Montagne haute), qui est un nom très approprié.[...]. Une rivière qui en sort va se décharger dans la branche la plus éloignée de la Rivière Ste. Anne. Ayant monté un peu à partir de ce lac, nous arrivâmes à la partie la plus élevée d'une montagne escarpée, d'où nous vîmes les hauts sommets bleus et pittoresques des montagnes qui sont au delà de la Branche de la Rivière Ste-Anne, vers laquelle nous dirigions nos pas[...].

Les Sauvages appellent cette branche de la Rivière Ste. Anne "Tilayer" (Les Ailes Marquées), d'après une folle tradition de l'enlèvement d'une Loutre par un oiseau qui aurait marqué la neige du bout de ses ailes.[...].

Toute la partie du Township située entre les deux branches de la Rivière Ste. Anne est une étendue de terrain montagneux, tellement impropre à la formation

d'établissements, que les Sauvages même n'y peuvent poursuivre les bêtes qu'ils chassent, selon que nous en avons été informés, si ce n'est par la coulée par laquelle nous sommes passés.

[...]. La moindre considération suffit pour nous convaincre, que ce serait perdre inutilement notre temps que de traverser la Rivière pour examiner le coin de Stoneham, qui se trouvait de l'autre côté; et le Chef et son Gendre, qui tous deux connaissent bien le pays, nous assurèrent que si nous entreprenions d'aller jusqu'à la ligne du Township, nous aurions à faire un long circuit au delà pour atteindre au seul point de la Rivière où il serait possible de traverser de nouveau, et qu'il était même douteux que nous pourrions surmonter la difficulté que présentent les précipices[...]. Ces raisons nous firent prendre la résolution de revenir sur nos pas à la branche sud-ouest;[...]. Nous retournâmes donc à la branche principale[...]. Étant partis le 7 juillet, nous remontâmes le long de la rivière l'espace d'environ un mille, mais nous fumes désappointés[...]. Cela nous détermina à traverser la montagne dans la direction du Lac Guillaume.

[...]. Le 9 nous fîmes route vers le Lac Saint-Guillaume. C'est le pays le plus désolé que nous ayons jamais visité,[...]. Ce caractère, à ce que nous dit le chef, se trouve jusqu'à une grande distance vers l'est, le terrain n'offrant de variété que vers la Rivière Jacques Cartier.

[...]. Le 11 juillet nous nous dirigeâmes vers la fourche de la Rivière Jacques Cartier, dans Tewkesbury.

[...]. Le 15 juillet nous descendîmes la Rivière Jacques Cartier sur un radeau préparé pour cela.[...]. Établissant notre camp entre la Rivière l'Épaule et la Rivière Cachée, nous les explorâmes, presque jusqu'à l'autre côté du Township.

[...]. Il nous restait alors à retourner à Québec par la meilleure route[...]. En conséquence nous coupâmes à travers les montagnes jusqu'au Lac Hibou dans la partie inférieure de Tewkesbury[...]. En Huron ce lac s'appelle "Oyahensque" (il bouille), ainsi appelé du nombre prodigieux de poissons sautant à la surface de l'eau et qui lui donne l'apparence d'un bouillonnement[...]. Nous suivons un sentier sauvage passant sur de douces éminences couvertes de belles érablières et d'autres arbres précieux;[...]. Cela dura environ quatre milles. Vers onze heures nous arrivâmes au défrichement de Scott, où l'on montra beaucoup d'hospitalité à tout le parti; et le soir du même jour, 18 juillet, nous nous rendîmes à Québec⁷⁸ (Annexe, carte 13).

Le contenu de ce rapport illustre les connaissances approfondies des Hurons de ces zones d'exploitations. Ces lacs et rivières auxquels ils ont donné une appellation en langue huronne sont les preuves d'une occupation effective du territoire. D'ailleurs, on remarque dans ce rapport les nombreuses références aux connaissances territoriales du grand chef Nicolas Vincent. Pour cause, la copie du diagramme des townships dressé en 1792 par

⁷⁸ Ibid Nous soulignons

l'arpenteur Jeremiah McCarthy (Annexe, carte 14) qui, au départ, était considérée comme une pièce nécessaire à l'exploration, devient rapidement inutilisable. Les erreurs y sont nombreuses et ne permettent pas aux explorateurs de bien se situer ou d'orienter leurs déplacements. Enfin, ce n'est pas par hasard que les commissaires Andrew et Stuart ont fait appel aux chasseurs Hurons pour accompagner Adams et Baby. Le chef Vincent, son gendre François Gros Louis et les autres Hurons y pratiquaient les activités traditionnelles de chasse et la pêche. Ces activités exigeaient nécessairement du chasseur une connaissance approfondie des territoires visités (pour la toponymie huronne et française du territoire exploré voir annexe, tableau 1).

Malheureusement, les connaissances contenues dans ce rapport ne concernent qu'une portion territoriale restreinte. Les territoires de chasse hurons s'étendaient au-delà des townships de Stoneham et de Tewkesbury. Les déclarations d'André Romain (Ts8hahisen) et de Nicolas Vincent (Tsa8enhohi) devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1821 et 1829, ainsi que les enquêtes orales faites au Village Huron par l'anthropologue Frank G. Speck (1927) (Annexe, carte 15), Georges Boiteau (1954) et l'historien Thomas-Edmond Giroux (1977) le démontrent clairement. Chacun a interrogé les chasseurs de Lorette et a tenté d'obtenir les informations permettant de situer les principaux territoires de chasse au nord de Québec. Leur entreprise fut profitable puisqu'elle nous éclaire et nous fournit des renseignements essentiels à nos recherches. Ces renseignements concernent souvent des chasseurs ayant vécu à des époques différentes. Ainsi, en 1821 André Romain situe le territoire de chasse qu'il occupe avec sa famille. En 1829, Nicolas Vincent décrit quelques territoires occupés par les Hurons à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Frank G. Speck, lui, consacre son étude à la localisation des territoires de chasse de Magloire Romain, de Thomas et Prudent Sioui, de Francis (et ses descendants) et François GrosLouis, ainsi que celui d'Alexandre Picard au XIX^e siècle. Pour sa part, Thomas-Edmond Giroux apporte des précisions concernant les territoires de chasse des GrosLouis (Harry, Théophile, Paul, Félix, François, Charlot et Étienne) et des Sioui (Auguste, Émery, Joseph et Noé) à l'aurore de 1895. Enfin, en 1954 Georges Boiteau donne quelques précisions sur les terres occupées par les Sioui et les Picard au XIX^e siècle.

À la lecture et à la comparaison de ces données, nous constatons que chaque famille de chasseur exerçait ses activités sur une portion territoriale qui lui était habituellement réservée. La transmission de cette «propriété familiale» se faisait souvent selon un mode patrilinéaire. Tout comme les groupes algonquiens, le père de famille huron léguait à ses

fil sa propre zone d'exploitation. De cette façon, les générations suivantes pouvaient exercer la chasse sur un territoire occupé par les ancêtres de leur famille respective. Il arrivait cependant que d'une génération à l'autre, il y ait mouvance des chasseurs sur le territoire et par conséquent l'exploitation de nouvelles zones de chasse. Dans les lignes qui suivent, nous tenterons de faire la synthèse des informations disponibles sur l'occupation des territoires de chasse au XIX^e siècle.

1) Francis GrosLouis et ses descendants

Le terrain de chasse de Francis GrosLouis (1782-1870) allait jusqu'aux sources de la rivière Blanche, de la Ste-Anne et Jacques-Cartier. Ce territoire montait tout près de la tête de la rivière Batiscan. Il comprenait un campement au lac "Cabane d'automne", situé au centre de cette étendue. Dans la génération suivante, le territoire de Francis GrosLouis fut réparti entre ses trois fils. Francis (1836-1912), Félix et Daniel allaient plus au Nord-Est, dans les terrains centrés autour du lac Vert et du lac des Neiges. Selon Speck, l'émigration des chasseurs montagnais de la bande de Tadoussac qui, dans la seconde partie du XIX^e siècle, se dirigèrent vers le nord et l'est de l'autre côté du Saguenay permit cette «intrusion»⁷⁹. Il s'agit d'un déplacement important puisque ces nouvelles terres se situent à environ 30 milles du territoire occupé antérieurement par Francis GrosLouis (père).

La chasse et la ligne de piégeage ont été maintenues dans la génération suivante par les fils de Daniel GrosLouis, soit Harry et Théophile. Ils se déplacèrent, eux aussi, plus au nord dans le drainage de la Jacques-Cartier, et occupèrent les têtes des rivières Métabetchouan et aux Écorces, s'établissant principalement au lac aux Rognons, au lac Croche et au lac au Mort. Cette poussée des GrosLouis vers le nord s'explique par la construction du chemin de fer Québec-Lac St-Jean après 1880, et par la création des clubs de chasse le long de ce dernier. En effet, selon Boiteau, le chemin de fer amena des Canadiens bourgeois de Québec et des Américains à former des clubs de chasse et de pêche de chaque côté de la voie ferrée, coupant et démembrant les terrains de chasse des

⁷⁹ «The three moved a little northeast to the grounds centering around Lac Vert and Lac des Neiges. This I assume was due to a retreat of the Montagnais hunters of the Tadousac band who migrated on their part east-ward and northward across the Saguenay about that time, as we know from their own testimony». Frank G. Speck, "Huron Hunting Territories in Quebec" *Indian Notes*, vol. 4, no. 1, 1927, p.6.

Hurons⁸⁰. Harry et Théophile furent ainsi les derniers de cette lignée à fréquenter le vieux domaine paternel⁸¹ (Pour la localisation de ces territoires et des déplacements au fil des générations, voir annexe, carte 15).

2) André Romain et ses descendants

Selon les propos de Nicolas Vincent en 1829, les terres de chasse d'André Romain (il est un contemporain de Francis GrosLouis et de Nicolas Vincent) était sur la rivière Ste-Anne⁸² (Annexe, carte 16). Comme le mentionne Boiteau dans son ouvrage, ce dernier eut un fils du nom de Simon Romain⁸³. L'auteur ne précise malheureusement pas l'endroit où il fit la chasse. Simon eut à son tour un fils et lui donna le nom de Magloire Romain⁸⁴. Dans son cas, nous possédons un peu plus d'information sur les terres qu'il occupait. Speck précise en effet que Magloire chassait en compagnie d'Alexandre Picard sur les eaux immédiates de la Batiscan, tels le lacs des Isles, le lac Bellevue, le lac Clair, et la rivière Micguick à proximité du lac Édouard⁸⁵ (Annexe, carte 15). Nous pourrions donc conclure qu'il y eu, dans l'intervale de deux générations, un déplacement vers l'ouest des possessions territoriales de la famille d'André Romain. Pourtant ce dernier a déclaré devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1819, «nous faisons la chasse jusqu'aux sources des rivières Sainte-Anne et Batiscan»⁸⁶. Cela implique que les descendants d'André Romain ont délaissé les sources de la rivière Ste-Anne, mais aussi qu'ils ont maintenu des droits sur une partie des terres de leur ancêtre.

3) Les familles Sioui et leurs descendants

Les familles Sioui avaient elles aussi des portions de territoire qui leurs étaient réservées. En 1829, Nicolas Vincent mentionnait que les terres de chasse de *Sewée* étaient au lac Caché entre la rivière Montmorency et la Jacques-Cartier⁸⁷ (Annexe, carte 16). En 1895 cette région semble encore occupée par des Sioui puisque selon Giroux, Émery et Joseph

⁸⁰ Boiteau, *op.cit.*, 1954, p.160.

⁸¹ Marguerite Vincent, *La Nation Huronne son histoire, sa culture, son esprit*, Pélican, 1984, p.122.

⁸² JCA, *op.cit.*, 1824, Appendice R.

⁸³ Boiteau, *op.cit.*, 1954, p. 92.

⁸⁴ Ibid.

⁸⁵ Speck, *op.cit.*, 1927, p. 8.

⁸⁶ André Romain (Tsohahissen) devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1821, XXIX^e et XXX^e volumes des *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, 1820-1821, Appendice U.

⁸⁷ Nicolas Vincent (Tsa8enhohi) devant la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada en 1829, XXVIII^e volume des *Journaux de la Chambre d'Assemblée*, 1828-1829, Appendice V

se partagèrent la rivière et le lac Caché⁸⁸ (Annexe, carte 17). On ne peut cependant savoir s'ils sont les descendants du *Sewée* dont parlait Nicolas Vincent en 1829. Enfin, en 1927 Speck ne situe aucun territoire de chasse au lac et sur la rivière Caché. Seul François GrosLouis occupe cette région, sur un cours d'eau voisin nommé rivière à l'Épaule⁸⁹ (Annexe, carte 15). En 1954, Boiteau précisera qu'au XIX^e siècle les Sioui chassaient de la basse Jacques-Cartier-est jusqu'au-delà du lac des Neiges⁹⁰ (Annexe, carte 18). L'auteur ne donnera cependant pas le prénom des individus en question ainsi que la section territoriale qu'ils occupaient respectivement.

Thomas Sioui (mort dans les bois vers 1880) établissait ses camps généraux au lac Des Neiges, où un morceau de 5 milles dans chaque direction, était consigné à sa charge⁹¹ (notons que l'auteur n'illustre pas cette donnée sur sa carte; voir Annexe, carte 15). Speck ajoute qu'il était entendu que ses fils pouvaient y chasser, mais aucun d'eux ne continua cette forme d'existence. Cette dernière affirmation fut contredite par Boiteau en 1954. Celui-ci affirmait au contraire que les fils de Thomas chassèrent, tout de même, au lac des Neiges, tel Abraham Sioui (1843-1925)⁹². Thomas Sioui et ses fils auraient donc chassé sur les mêmes terres que Félix, Daniel et Francis GrosLouis (1836-1912). Ainsi, il est possible que certaines familles aient exploité en commun des portions du territoire de la nation, ce qui nous amène à reconsidérer l'exclusivité de la propriété familiale du territoire. À la fin du siècle (1895), cette même région était occupée par François, charlot et Étienne GrosLouis qui se divisèrent le trappage du lac des Neiges, du lac Malbaie, des rivières des Neiges et Montmorency⁹³ (Annexe, carte 17). Il n'est cependant plus question de Sioui dans cette région. Doit-on conclure à l'abandon de la chasse par Abraham Sioui et ses descendants ou bien à un déplacement de ceux-ci vers d'autres territoires? Nous ne pouvons le savoir.

Dans son étude, Giroux fait mention de quelques Sioui chassant dans d'autres régions que le lac Caché et le lac des Neiges. En effet, en 1895 la rivière Sautariski était occupée par Auguste Sioui et le lac Beauséjour par Noé Sioui (Annexe, carte 17). Auguste Sioui avait comme fils Émery qui, comme nous l'avons déjà mentionné, chassait sur la rivière et le lac Caché. Ce dernier n'aurait donc pas occupé le même territoire que

⁸⁸ Giroux, *op. cit.*, 1977, p. 52.

⁸⁹ Speck, *op. cit.*, 1927, p. 8.

⁹⁰ Boiteau, *op. cit.*, 1954, p. 94.

⁹¹ Speck, *op. cit.*, 1927, p. 7-8.

⁹² Boiteau, *op. cit.*, 1954, p. 92.

⁹³ Giroux, *op. cit.*, 1977, p. 52.

son père. Il aurait plutôt choisi de se déplacer plus au nord sur une distance d'environ 10 milles du territoire paternel. Dans le cas de Noé Sioui, les informations dont nous disposons ne nous permettent pas de savoir s'il a obtenu ce territoire par héritage. Enfin, Speck situe sur sa carte (il ne présente pas cette donnée dans le texte) le territoire de chasse de Prudent Sioui (1852-1930). Son territoire de chasse se situait entre la branche nord de la rivière Sainte-Anne de La Pérade et le petit lac Batiscan (Annexe, carte 15).

4) Les familles Picard et leurs descendants

En 1829, Nicolas Vincent déclarait que les terres de chasse des ancêtres de Paul sont au lac Saint-Vincent⁹⁴ (Annexe, carte 16). Selon Marguerite Vincent, le *Paul* en question serait M. Paul Picard (Ha8adonnonti, 1788-1871)⁹⁵. En 1927, il est fait mention des terres de chasse d'un autre Picard, mais beaucoup plus à l'ouest que le territoire de Paul. En effet, selon Speck, Alexandre Picard aurait fait la chasse en compagnie de Magloire Romain sur les eaux immédiates de la Batiscan, tels le lac des Isles, le lac Bellevue, le lac Clair et la rivière Micguick à proximité du lac Édouard⁹⁶ (Annexe, carte 15). Enfin, en 1954 Boiteau précise que les Picard (leurs prénoms ne sont pas mentionnés par l'auteur) faisaient aussi la chasse au Nord-Est, entre le Petit Batiscan et la Tourilé⁹⁷ (Annexe, carte 18).

5) Les familles Vincent et leurs descendants

Les Vincent avaient leurs terrains de chasse dans la région de Duchesnay. Les ancêtres de Zacharie Vincent (1815-1886) tenaient territoire au lac St-Joseph. Les ancêtres de Louis Vincent chassaient à Tantaré entre la rivière Jacques-Cartier et Ste-Anne-de-la Pérade (Annexe, carte 16). Vers les années 1880, les chasseurs de la famille Vincent durent abandonner leurs activités. La région de Duchesnay était de plus en plus occupée par la population blanche, dépossédant ainsi ces chasseurs hurons de leurs lieux d'exploitation.

6) Les familles Koska et leurs descendants

Les Koska chassaient sur la rivière Ste-Anne à une distance plus basse que les terres occupées par Paul Picard (Annexe, carte 16).

⁹⁴ J/A, *op. cit.*, 1829, Appendice V.

⁹⁵ Vincent, *op. cit.*, 1984, p. 123.

⁹⁶ Speck, *op. cit.*, 1927, p. 8.

⁹⁷ Boiteau, *op. cit.*, 1954, p. 94.

Cette répartition en zones d'exploitations familiales illustre bien l'assise territoriale huronne sur ce vaste territoire au nord de Québec. Avaient-ils pour autant l'exclusivité totale de cette portion du territoire? Cette question se pose bien sûr pour la période postérieure à 1829. Comme nous le savons, les chasseurs Hurons se rendaient jusqu'aux têtes des rivières Métabetchouan et aux Écorces. Cette zone était aussi occupée par certains chasseurs Montagnais (David Basil, Jourdain et Matsinabec) qui prétendaient, eux aussi, avoir les droits de chasse sur ces cours d'eau⁹⁸. Comme le mentionne Boiteau, «si les Hurons allaient jusqu'à la tête des tributaires du fleuve, les Montagnais faisaient de même dans les rivières qui prennent leurs sources dans le même terrain. Les sources de ces rivières ne se rencontrent pas tête-à-tête, mais se dépassent»⁹⁹. Ainsi, les sources nord-ouest de la Jacques-Cartier vont au-delà des sources de la Métabetchouan qui, pour sa part, pénètre, par son extrémité sud, les territoires occupés par les Hurons (Annexe, carte 19).

Définir les limites des territoires hurons et montagnais nécessite donc que soient prises en considération les particularités de certains cours d'eau. On ne peut délimiter d'un seul trait horizontal est-ouest les possessions de chacun. Delà, la difficulté d'apporter une réponse précise sur les limites nord du territoire huron. Comme ce partage du territoire n'a occasionné aucun conflit majeur dans le passé, nous estimons que, s'il y avait une zone d'occupation mixte, elle n'était pas un obstacle aux bonnes relations.

Enfin, au XIX^e siècle, les Hurons exerçaient toujours la chasse sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Nous ne possédons que très peu d'information permettant de bien délimiter ces zones d'exploitations. Les témoignages du grand chef Nicolas Vincent demeurent encore la principale source de renseignements pour connaître, bien que sommairement, l'occupation de ce territoire. Lors de son apparition devant la Chambre d'assemblée en 1829, il déclara:

J'ai été à la source de la Rivière Bécancour au Lac Noir. J'ai aussi fait le tour de l'extrémité de la Rivière Duchêne. J'ai traversé trois des branches qui entrent dans cette rivière et qui en forment la branche principale. Dans le printemps que j'ai été à Londres, (en 1824) que j'ai laissé notre village, et que je me suis rendu à la Pointe Lévi, et de là j'ai été faire ma chasse au Lac Noir. J'ai passé par Saint-Gilles, vers le milieu de la paroisse; j'ai traversé la première petite rivière qui se décharge dans la

⁹⁸ Boiteau, *op.cit.*, 1954, p.90.

⁹⁹ Ibid.

Rivière Bécancour: elle a dans cet endroit cinq ou six pieds de large, ensuite elle s'élargit de la grandeur de cet appartement, et ensuite de la grandeur de cette maison. Je suivis cette petite rivière jusqu'aux Fourches, distance d'environ 2 lieues; le temps me parut long, car la rivière fait un grand nombre de détours. Je remontai ici la branche sud-ouest, pendant 2½ lieues vers ses sources, formées par de petits ruisseaux et non par un lac. Ici je fis une traverse d'environ une lieue, et j'arrivai à une autre branche de la Rivière Bécancour; je remontai cette branche, environ 2 ou 3 lieues: la distance de cette branche qui est la plus grande source du Lac Noir, est d'environ 4 lieues. J'ai aussi fait la chasse à Chatauguay, j'ai chassé aussi derrière les établissements de Kamouraska, et dans cette direction¹⁰⁰ (Annexe, carte 20).

On constate que l'étendue du territoire où chasse Nicolas Vincent au sud du fleuve couvrait une très large superficie. Bien que la rivière Bécancour semble être l'axe principale des activités fauniques du chef huron, il déclare avoir fait la chasse à Chatauguay et derrière les établissements de Kamouraska. Il est difficile d'évaluer quels sont les droits des Hurons sur ces territoires, ainsi que les limites nord-sud et est-ouest de cette occupation. Nous savons cependant que pour le réseau Bécancour-Lac Noir, il s'agit d'un territoire de chasse abénakis. Nous croyons donc qu'au début du XIX^e siècle, les chasseurs de Lorette avaient accès à ce territoire en vertu de l'entente des Sept Feux. Comme nous l'avons mentionné précédemment, celle-ci aurait permis aux Hurons d'exploiter, jusqu'en 1829, les ressources disponibles sur l'ensemble du territoire des nations fédérées. Voilà peut-être pourquoi les Hurons pratiquaient la chasse et la pêche sur une portion importante de ce territoire.

Après 1829, il semble que les chasseurs de Lorette aient continué d'exploiter les ressources disponibles au sud du fleuve. La tradition orale des Indiens de Lorette garde d'ailleurs le souvenir de la chasse à l'orignal sur ce territoire:

Au temps où les caribous occupaient presque toutes les Laurentides, les Hurons de Lorette chassaient l'orignal du côté sud du fleuve Saint-Laurent. Ils allaient dans Lobinière et dans la Beauce. Par exemple, on se souvient très bien que les vieux le chassaient particulièrement "dans la montagne des Abénakis", autour de Tourville. A la hauteur des neiges, ils allaient tuer l'orignal dans son ravage¹⁰¹ (Annexe, carte 21).

¹⁰⁰ JCA, op. cit., 1829, Appendice V.

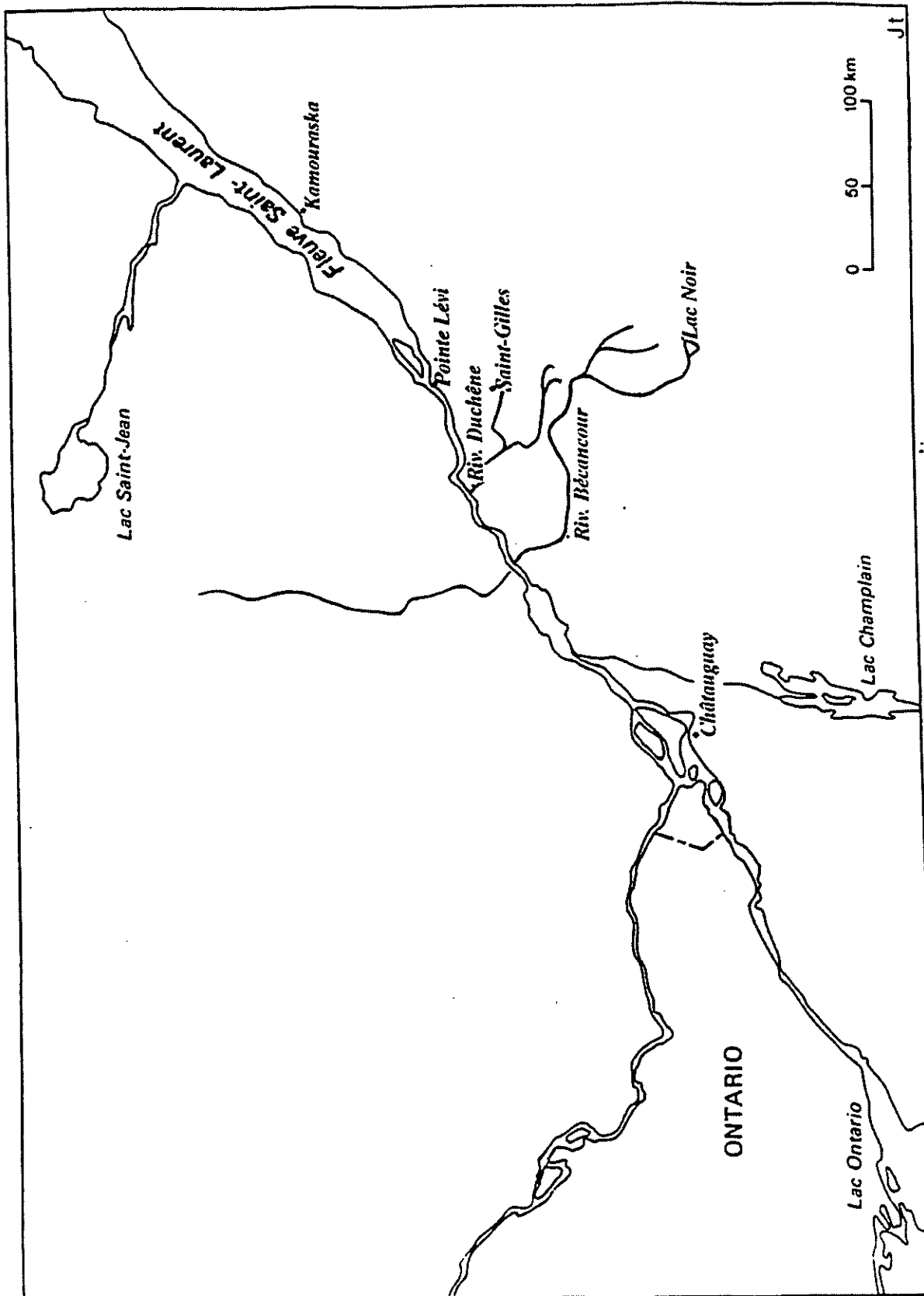
¹⁰¹ Boiteau, op. cit., 1954, p. 131.

Autour de 1870, les caribous occupaient presque la totalité des Laurentides¹⁰². Les chasseurs devaient traverser le fleuve Saint-Laurent pour retrouver l'original dont la peau se vendait alors trois fois plus cher que celle du caribou. Quelques fois, selon Gérin, les Hurons devaient atteindre les plateaux du Nouveau-Brunswick et de l'État du Maine pour le débusquer¹⁰³ (Annexe, carte 21). Les endroits où se rendaient les Hurons sur la rive sud étaient nombreux à la fin du XIX^e siècle. Nous ne pouvons cependant savoir si après 1829, les Hurons de Lorette avaient obtenu des Abénakis, des Malécites et des Micmacs des droits de chasse et de pêche sur leurs territoires.

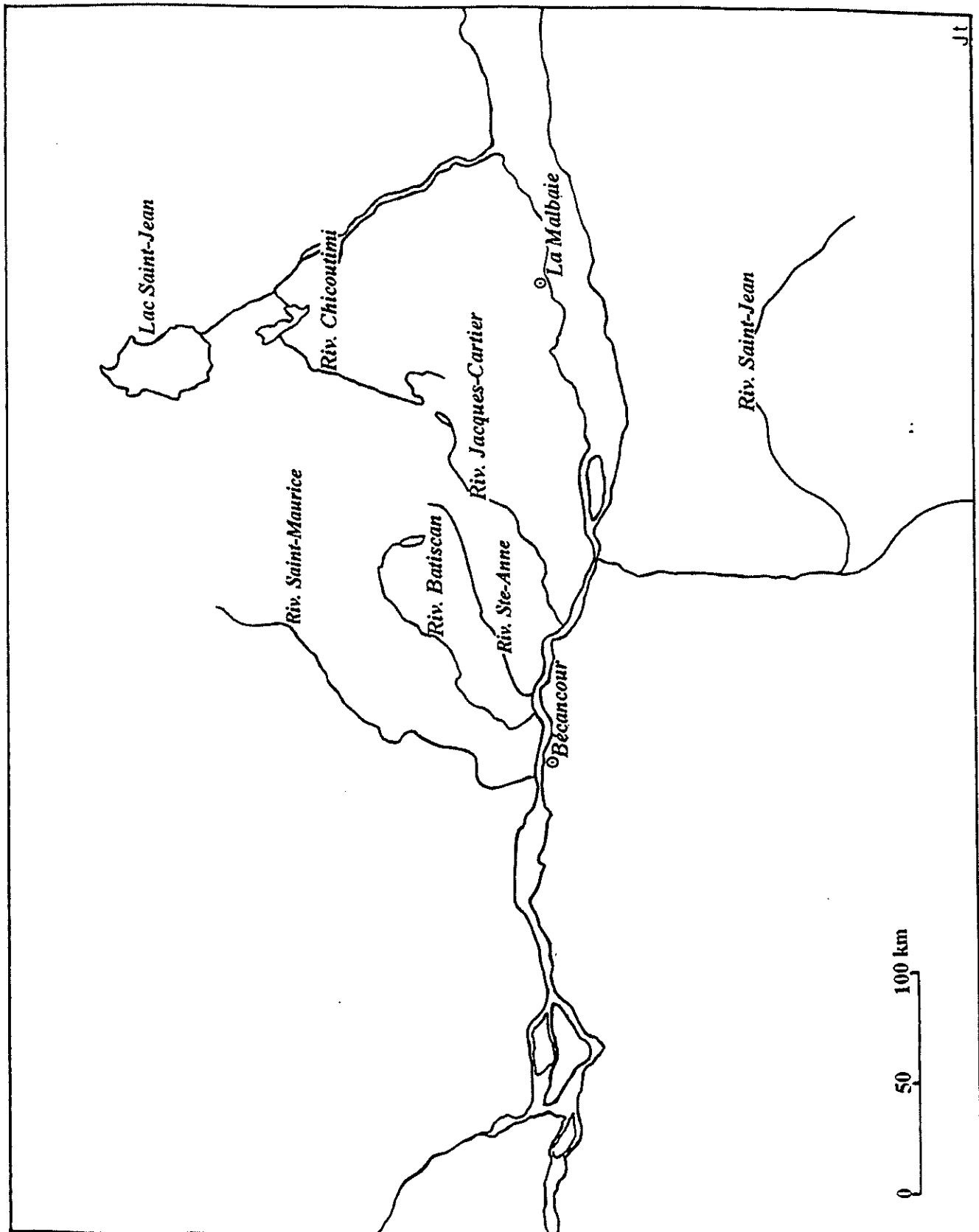
¹⁰² Ibid., p. 124.

¹⁰³ Léon Gérin, "Le Huron de Lorette", La science sociale suivant la méthode d'observation, T. XXXII, Librairie de Firmin-Didot, Paris, 1901, p. 346.





Carte 20. Territoire de chasse de Nicolas Vincent sur la rive-sud du fleuve Saint-Laurent.



Carte 10. Les Territoires de chasse de Nicolas Vincent.



Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu Huronne de Lorette, huile sur toile de Henry David Thielcke, 28 février 1838, diapositive du Musée du Québec, collection du Musée du Château Ramzay.

Ce tableau représente un groupe caractéristique de la Nation huronne-wendat, composé du Grand chef, des autres chefs du Conseil, des guerriers et des membres de la Nation de cette époque. Robert Symes le fit faire par le peintre anglais Henry David Thielcke pour souligner sa nomination à titre de chef honoraire de la Nation huronne-wendat. L'élus reçut le nom de « Hosa8atchi », qui signifie « pacificateur ». Il est représenté au centre tenant un parchemin. (S.P.)

Les fêtes du tricentenaire de Wendake (Jeune-Lorette) 1697-1997 débiteront officiellement le 21 juin 1997 à Wendake. Toute la population est invitée à participer à la commémoration de cet événement historique.



Un tableau dessiné par un artiste étranger, Henry D. Thieleke, et reproduit à quelques rares exemplaires par la lithographie, représente un groupe caractéristique des Hurons de Lorette en 1839-40. Ce tableau est dû à la munificence d'un citoyen de Québec, d'origine anglaise, Robert Symes, qui le fit faire à l'occasion de son installation comme chef honoraire de la tribu.

Une notice de l'époque, traduite de l'anglais, fera connaître aux lecteurs les divers personnages du tableau.

« Commencant à la droite du tableau, dit la notice, la première figure que l'œil rencontre est celle d'une sauvage, dont le nom indigène signifie 'celle qui agite les eaux.' La tête en demi-teinte dans l'arrière-plan est celle

de Paul Zacharie, le neveu de l'ancien chef, qui se tient au-dessus des faites des maisons.

Son grade est celui de chef des guerriers de la compagnie des Tortues; il est fils d'un chef du conseil, et agit comme interprète de la langue iroquoise. Puis le regard tombe sur le portrait en pied du grand chef Nicolas Vincent desenhohi, 'le Vautour.' Son oncle (José Vincent) fut grand chef jusqu'à sa mort, après quoi le neveu succéda à son titre par l'élection des Six Nations qui seules peuvent honorer cette haute distinction. Les chefs de conseil sont élus par les conseillers de la tribu qui en possèdent le droit par inhérence, et les guerriers choisissent parmi eux leur compagnie le chef des guerriers, qu'ils présentent à la sanction et approbation du conseil. Le grand chef appartient à la compagnie des Chevreuils.

Puis vient un jeune chef de guerriers. Il s'appelle François-Xavier Picard Tahourenché, c'est-à-dire 'l'aube matin.' Il est de la compagnie des Loups. En avant de lui se tient André Romain Tsohahisen, 'celui qui est près du chemin.' Il est premier chef du conseil et appartient à la compagnie des Chevreuils. La tête en arrière de la figure centrale, immédiatement à gauche d'André Romain, est celle de Paul Picard. Il est fort respecté de ceux qui le connaissent. Son nom sauvage est Atasanonk, 'il a la rivière dans la bouche.' Il est marié à la sœur du grand chef et son père était chef du conseil. Il est de la compagnie des Chevreuils. Stanislas Kostka, second chef du conseil, vient ensuite. Son nom, Ahrahanha, signifie 'celui qui gravit promptement une éminence.' Son père fut grand chef; il appartient à la compagnie des Ours; c'est le médecin de la tribu.

Le jeune indien coiffé d'un couvre-chef de sa propre manufacture figure dans le tableau comme type du sauvage Huron dont la lignée n'a subi aucune alliance avec les blancs. L'artiste y tenait comme souvenir historique

de la race. Le nom de ce personnage est Zacharie Vincent Tehariolin, 'non-divisé' ou 'sans mélange'; il est de la compagnie des Tortues. Le portrait en pied vient ensuite est celui de Michel Sioui. Son nom, Théchichendalé, signifie 'celui qui a deux noms.' Il est troisième chef du conseil et appartient à la compagnie des Tortues. On le représente introduisant un jeune Indien à qui il désigne, comme modèle propre à exciter son émulation, un chef nouvellement élu. La figure placée immédiatement à la gauche de Michel Sioui est celle de Laur Picard, qui porte, en langue sauvage, le nom expressif de Atedjaka, c'est-à-dire 'guerrier parfait.' Il est de la compagnie des Chevreuils, et, comme son frère Paul Picard, est fils d'un chef du conseil. Devant lui se tient Christine Vincent, fille du grand chef, appelée en huron Athianonk, 'celle qui prend soin de la source d'eau.' Elle est de la compagnie des Loups. Françoise Bastien, veuve de Basile Picard et veuve de Laurent Picard, n'a pas de nom sauvage, mais appartient à la compagnie des Chevreuils. Elle se penche en avant pour attirer l'attention de son enfant sur la figure principale du tableau. L'expression du visage de la petite Marguerite dénote à la fois la surprise et la timidité.

quelles de la Royal Academy, en 1815 et 1816.

On connaît peu de portraits de Henry Thieleke réalisés au Canada. Celui de *Archibald Archibson, 2^e comte de Colonsay*, peint également en 1836, est audacieux par son aspect très frontal qui confère hiératisme, autorité, voire sévérité au modèle. On y retrouve les mêmes qualités dans le traitement des textures que chez M^{re} Lindsay et son fils. Une autre œuvre de Thieleke, *Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne de Lorette* (cat. 220) constitue sans doute la composition la plus ambitieuse de l'artiste et celle qui fit sa renommée. En comparant les paysages dans les deux œuvres, on est à même de constater la prédilection de l'artiste pour les effets atmosphériques et les contrastes de tonalité modulés par une lumière dramatique.

Le portrait de M^{re} Lindsay et de son fils fait un peu figure de solitaire dans la production picturale de cette époque. Allant totalement à l'encontre des principes esthétiques du classicisme d'un Antoine Plamondon, Thieleke a très tôt subi les foudres de cet artiste, notamment en 1835 lorsqu'il s'est permis d'exposer des tableaux religieux de sa conception. Ce style répondait peut-être moins aux attentes de la bourgeoisie canadienne en voie d'affirmation : celle-ci cherchait alors davantage à se magnifier qu'à étaler une aisance acquise. En ce sens, la conception monumentale de Plamondon obtint davantage la faveur populaire. Thieleke, à titre de « *Historical Portrait Painter to H.R.H. The late Duchess of York* » avait peut-être réalisé ce tableau dans l'espoir de s'approprier un marché jusque-là monopolisé par le fameux « *Elève de l'École française* ». Mais l'artiste anglais n'avait peut-être pas trouvé le terrain propice à la floraison de ce nouveau style.

P.B.



220. (Voir reproduction en couleurs, p. 95)

Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne de Lorette, 1840

Huile sur toile, 127 x 107 cm

Notes

1. Les problèmes techniques constatés dans le tableau de Thieleke ne sont pas sans rappeler les résultats de plusieurs expérimentations de Reynolds avec les matières picturales, entre autres son emploi abusif des siccatifs et du bitume. Voir M. Kirby-Laine, *op. cit.*, « *Tous les bons tableaux se craquelent* », la technique picturale et l'atelier de Sir Joshua Reynolds dans *Sir Joshua Reynolds* (cat.), Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1985, p. 83-114.

2. *Ibid.*, p. 242.

Historique

Acquis par le Château Ramezay, Montréal, 1913.

Expositions

Québec 1840; Québec 1853; La Rochelle 1982, n° 122; Montréal 1986, n° 35.

Bibliographie

Québec Mercury, 5 septembre 1840, p. 3; *Le Canadien*, 7 septembre 1840, p. 3; *Le Fantastique*, 14 septembre 1840, p. 309-311; *Québec Mercury*, 19 septembre 1840, p. 3; 11 novembre 1841, p. 2; 19 mars 1842, p. 2; 2 août 1842, p. 3; 10 septembre 1842, p. 3; 15 novembre 1842, p. 3; et 9 juin 1853, p. 3; *Le Journal de Québec*, 7 juin 1853, p. 2; et 18 juin 1853, p. 2; *HARRIS 1898*, p. 355; *LINDRAY 1900*, p. 240 et 271-273 (repr. - lithographie); *MCR, The Numismatic and Antiquarian Society of Montreal. Minutes of Council. Begin 8th January 1904. Finished 16th May 1922* (procès-verbaux des assemblées régulières du Conseil), p. 176, 21 novembre 1913; *The Antiquarian and Numismatic Journal*, vol. XI, n° 1 (1914), p. 47; *O'LEARY 1917*, p. 40, n° 290; *O'LEARY 1922*, p. 92, n° 19; *O'LEARY 1926*, p. 98, n° 19; *CATALOGUE 1927/2*, p. 98, n° 19; *CATALOGUE 1928*, p. 98, n° 19; *CATALOGUE 1931*, p. 89, n° 19; *MORINSET 1935/7*, p. 2 (repr. - lithographie); *MORINSET 1935/9*, p. 9; *CATALOGUE 1936*, p. 93, n° 19; *MORINSET 1936-1937*, vol. II, p. 86 et 100-101; *CATALOGUE 1937*, p. 90, n° 19; *MORINSET 1941/1*, p. 80; *CATALOGUE 1948*, p. 93, n° 19; *CATALOGUE 1954*, p. 93, n° 93; *CATALOGUE 1956*, p. 93, n° 19; *CARRIER 1957*, p. 83, n° 835; *MORINSET 1960/1*, p. 138 et 79c (repr. - lithographie du MQ); *CARRIER ET LEFEBVRE 1962*, p. 88, n° 835; *HARPER 1970*, p. 307; *SOUCY ET THIRIAULT 1974*, p. 105; *Nos racines* n° 79 (1979), p. 1568 (repr.); *FREDRICKSON ET GIBB 1980*, p. 75 (repr.); *KARÉL, LABERGE ET THIVIERGE 1982*, p. 1002; *UNE AUTRE AMÉRIQUE 1982*, p. 99, n° 122 (repr.); *SELECTED CATALOGUE 1985*, p. 37-38, n° 69; *VINCENT 1986*, p. couv. (repr.); *LABORNE 1986*, p. 48 et 49, n° 35 (repr.); *FOX 1986*, p. 27.

Collection

Musée du Château Ramezay, Montréal (CRX978.41.1)

DANS SON ÉDITION du 7 septembre 1840, *Le Canadien* de Québec informa ses lecteurs et en particulier les « amateurs de peinture » de l'exposition dans la maison des héritiers Sewell, rue Buade, d'« un tableau fort intéressant » dû au pinceau du peintre Thielcke et « dont le sujet est la Présentation d'un Chef nouvellement élu au Conseil de la Tribu Huronne de Lorette ». Deux jours plus tôt, le journal *Québec Mercury* s'était montré plus explicite dans ses informations et commentaires à ce sujet :

« Monsieur THIELCKE, y lisait-on, vient tout juste de terminer une peinture très intéressante dont le sujet est la Présentation d'un Chef du Conseil nouvellement élu de la tribu huronne de Lorette. Les Indiens, et le Chef reçu, sont représentés en grand costume de la tribu, tel que porte présentement, et la peinture contient les portraits des principaux Chefs des

Hurons de Lorette et d'autres personnages qui sont bien connus de la majorité des résidents de la ville. Parmi ceux-ci, nous reconnaissons le portrait de Zachari Vincent (*Telariholin*), qui serait le dernier Huron de sang pur de ce village. Le groupement de la peinture est bon et les portraits sont animés et sont de fidèles représentations des personnages vivants qu'ils doivent représenter. — La peinture est maintenant exposée, avec d'autres pièces provenant du chevalier du même artiste, sur la rue Buade, à la porte voisine de celle de Monsieur Joseph Prior. — Une clé explicative est remise aux visiteurs : elle désigne chaque individu, tel qu'il apparaît sur la peinture, et une courte notice explique les circonstances que l'on a voulu commémorer et qui sont reliées au principal personnage du groupe. Son portrait de celui-ci est facilement reconnaissable, mais nous avons omis d'en mentionner le nom de peur d'offenser la délicatesse de ses sentiments. Monsieur Thielcke s'est employé avec beaucoup d'effort à cette peinture historique, et a produit une œuvre qui accroîtra fortement sa réputation de peintre. » (*Trad.*)

En conclusion, le rédacteur du *Mercury* rappelait que son journal avait publié un compte rendu de la cérémonie d'intronisation du principal personnage du tableau dans sa livraison du 22 février 1838.

Le long compte rendu en question est intéressant à plus d'un titre dans la mesure où il évoque les festivités amérindiennes des 20, 21, 22 et 23 février 1838 entourant d'une part le mariage d'une Huronne de la Jeune-Lorette — village situé au bord de la rivière Saint-Charles, non loin de Québec (cat. 77) — et d'autre part l'intronisation de deux nouveaux chefs de la tribu des Hurons, en l'occurrence un certain lieutenant Vivian et le coloré juge de paix Robert Symes.¹ C'est ce dernier, élu le mercredi 21, que Thielcke représentera deux ans plus tard au centre de sa toile commémorative. De manière à apprécier éventuellement le degré de fidélité de celle-ci en tant que tableau d'histoire, il est important de garder en mémoire les passages suivants tirés du compte rendu du *Mercury* :

« Le point d'attraction de ces importants événements était l'intention de rassembler au village, hier en particulier, une grande partie du monde « beau et élégant » de Québec, qui entra dans l'esprit des différents amusements tenus avec beaucoup d'allégresse. Les distinctions de rangs furent mises de côté et les matrones et les jeunes filles de la ville pouvaient être vues dansant les mêmes quadrilles que les compagnes et les femmes des Indiens Hurons. La scène entière présentait, à ceux qui en étaient témoins, une toute nouvelle et saisissante vision. Les différents uniformes des Volontaires, en grand nombre, se mêlaient aux costumes des indiens et rehaussaient de beaucoup la nature pittoresque de la scène. Les manteaux de couleur étaient décidément hors pair, comme

on peut l'imaginer, en raison du nombre de membres du Corps des Fusiliers de Sa Majesté qui s'ajoutaient aux « capots de convert » des Indiens et des Squaws.

[...] L'intronisation du digne Magistrat [« monsieur Symes »] devint un événement de plus grande importance que celle de son prédécesseur, puisque la nouvelle des cérémonies de mardi s'était répandue en ville et avait incité quelque deux cents personnes ou plus à se rendre à Lorette. Les conséquences furent telles que nous les avons déjà décrites ; le souvenir d'hier restera dans la mémoire des visiteurs, sans doute, pour longtemps encore. Une majorité de visiteurs avaient été informés en ville que 10 h était l'heure à laquelle monsieur Symes devait prendre son titre, mais l'événement n'a pas eu lieu avant 1 h. Les heures d'attente, cependant, ne furent pas perdues par les Québécois, qui les passèrent à visiter toutes les maisons et à danser. [...]

Comme 1 h approchait, de grands préparatifs furent faits dans la maison de Nicolas Vincent où monsieur Symes devait « prendre un nom ». Les principaux Chefs se trouvaient là pour être vus portant leurs plus belles tenues et faisant miroiter leurs bracelets et leurs brassards d'argent, et les médailles d'or et d'argent qui leurs avaient été présentées par feux leurs majestés George III et George IV. Une fois qu'ils se furent parés à leur meilleur et que l'horloge eut marqué 1 h, ils sortirent pour se mettre en quête du candidat aux honneurs de Chef qui attendait la convocation dans une autre maison du village. Après une courte absence, les Chefs revinrent, amenés avec eux leur « futur frère » paré du costume complet et ressemblant beaucoup à un Indien, suivi d'une foule de personnes qui avaient rempli le lieu de préparation presque jusqu'à la suffocation. L'ordre ayant été rétabli avec un peu de difficulté, la cérémonie commença par un long discours en langage huron par le Grand Chef, André Romain, entrecoupé d'exclamations des autres membres de la tribu qui formaient un cercle sur le plancher du milieu. À l'intérieur de ce cercle était placé un énorme chaudron de soupe « toute chaude », flanqué de deux barriques de dix gallons du meilleur Racey. Avant terminé de parler, Nicolas Vincent marcha vers monsieur Symes et lui serra les mains tout en disant « *Hotsawati* », nom par lequel il serait désormais connu par la tribu huronne. Ceci fait, le second Chef André Romain, marcha trois fois autour du chaudron, une tête de bœuf entre les mains et chanta ce que nous primes pour un chant de guerre. Il serra ensuite la main d'*Hotsawati* et la même cérémonie se répéta avec cinq ou six chefs moins importants. Cette partie de la célébration une fois terminée, l'intronisation d'*Hotsawati*, dans les termes suivants, fut lue par Eusebe Vincent fils de Vincent Ferrier, le maître d'école du village, dans les langues huronne, française et anglaise : « Monsieur Romain Symes, un ami de notre peuple, a été fait en ce jour Chef de notre tribu, et le nom *Hotsawati* (il a défendu son pays) lui a été donné en reconnaissance des nombreux actes de bienveillance que lui et son aimable Dame ont rendus à notre nation lorsqu'il y eut le choléra, en l'an de Notre Seigneur



Fig. 220A.
H. Lynch, Day & Hague
d'après Henry Daniel Thielcke.
*Présentation d'un chef nouvellement élu
au Conseil de la tribu huronne, 1841*;
lithographie, 58,7 x 45,7 cm.
Musée du Québec, Québec (55.508).

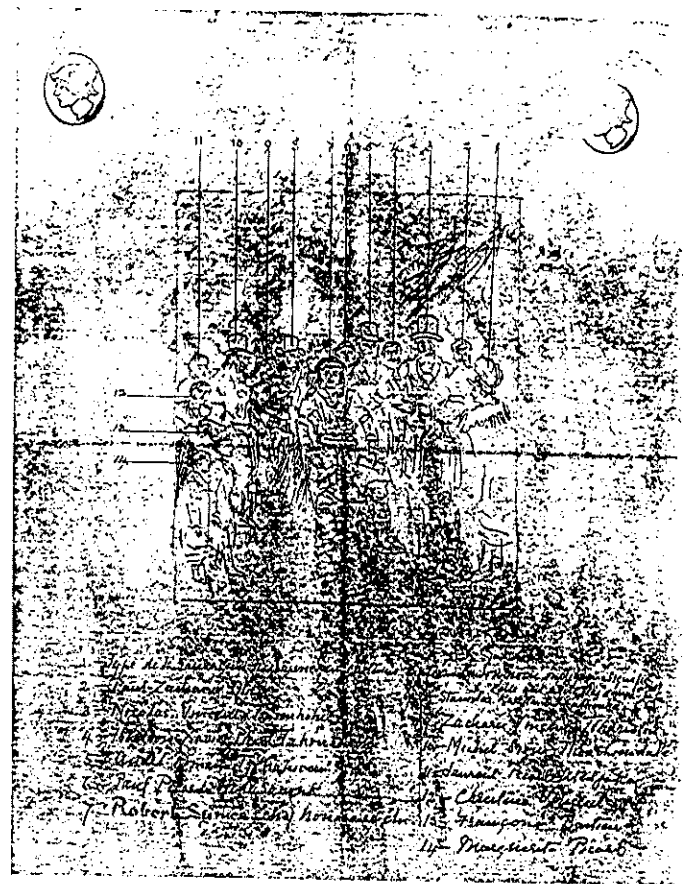


Fig. 220B.
Schéma et légende au verso de la lithographie :
Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne.
Musée du Québec, Québec (55.508).

1834, et comme marque de gratitude pour les précieux services qu'il a rendus à notre pays comme personnalité publique à titre de Magistrat du District de Québec.

NICHOLAS VINCENT,
ANDRÉ ROMAIN,
STANISLAS COSKA,
MICHEL ISIOUL.

Lorette Indienne, 21 février 1838".

Trois fois, trois hurras suivirent la lecture de l'intronisation, en l'honneur d'*Hotsawati*, qui accepta l'hommage qui lui était conféré dans les termes suivants :

"Mes Amis, je reçois cette marque de distinction que vous avez daigné m'accorder avec le plus grand plaisir, et si j'ai pu, en quelque moment que ce soit, être utile à votre peuple, vous m'avez maintenant remboursé au centuple, et la belle manière dont vous avez daigné reconnaître les menus services rendus par moi et M^r Symes ne s'effacera jamais de ma mémoire ; et je vous assure que si dans le futur je peux vous aider, l'opportunité ne sera jamais perdue ; car la façon dont vous avez mentionné

mes services publics exige de moi la plus grande reconnaissance, puisqu'elle établit le haut niveau de loyauté à leur Souverain qui a toujours caractérisé les Indiens Hurons de Lorette. Je crois que nous ne manquerons jamais à cette particularité, et que nous devrions toujours être prêts à défendre les droits de notre Reine jusqu'à notre dernière goutte de sang. Je vous exprime à nouveau mes sincères remerciements pour l'honneur qui m'est maintenant conféré, et j'espère ne jamais déshonorer le nom distingué que vous m'avez maintenant donné".

De bruyants braves suivirent l'adresse d'*Hotsawati* qui fut considéré *de facto* et *de jure* comme un des chefs des Hurons. [...] Le nom "*Hotsawati*" a une signification plus étendue que la traduction donnée dans l'intronisation du nouveau chef. Cela signifie, en plus du "Il a défendu, etc.", "pacificateur", "celui qui agit comme médiateur", et c'est la plus haute distinction que les Hurons peuvent offrir. C'est le mot ou l'exclamation que leurs aïeux prononcèrent lorsqu'ils aperçurent pour la première fois un missionnaire chrétien" : *Trad.*)

Le 23 février 1838, lendemain de la parution du compte rendu du *Mercury*, le rédacteur du *Canadien* se montra tout à la fois moins prolix et moins louangeur à l'égard de Symes, affirmant même avec ironie que « l'initié avait tout à fait l'air d'un sauvage » au moment de son intronisation et que son nom huron signifiait non seulement « défenseur du pays » et « pacificateur » mais aussi « indicateur » ! Ce dernier mot faisait référence au rôle contestable que Symes avait joué quelques mois plus tôt à l'endroit des Patriotes de la capitale : après avoir mené une enquête secrète sur les directeurs du journal *Le Libéral* / *The Liberal*, il avait profité de ses pouvoirs d'exception pour faire arrêter quelques Patriotes notoires, dont son ancien rival aux élections municipales, le peintre Joseph Légaré. *Le Libéral* du 20 novembre 1837 avait alors fait état de « son hostilité bien connue contre une partie des sujets

Canadiens de Sa Majesté d'origine française ». Quant au modéré rédacteur du *Canadien*, Étienne Parent, il le décrit un mois plus tard comme un Don Quichotte à la triste figure donnant des « preuves de dérangement cérébral ».² Au cours des mois et des années qui suivirent, « Robert Symes 1^{er} », alias « Bobby » ou « Robert-le-Fanfaron », devint ainsi le personnage central de divers textes satiriques parodiant ses travers.³ Dans ce contexte, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de l'accueil mordant que le rédacteur du *Fantasque*, Napoléon Aubin, réserva à l'exposition du portrait de Symes par Henry Daniel Thielecke en septembre 1840. Dans le cadre d'un article intitulé « De même qu'un malheureux, une bête ne vient jamais sans l'autre », Aubin associa en effet l'histoire du portrait de Symes à celle d'« un immense tableau représentant un colosse de crocodile en train de s'amuser à croquer tout cru un homme », tableau par lequel un propriétaire de la basse-ville de Québec cherchait à soutirer trente sous aux badauds pour leur donner accès à une collection de petits crocodiles dans la plus tendre enfance :

« C'est sans doute, écrit-il, l'effet qu'a produit sur monsieur Symes le crocodile peint sur toile, qui lui a donné l'idée d'avoir une enseigne pour son magasin. Il a vu que les chalands étaient attirés par l'horrible, il a conçu immédiatement le projet lumineux de se faire peindre en chef sauvage ! Pas plutôt dit, pas plutôt fait. Mais avant de livrer l'enseigne précieuse à la vue avide mais peu généreuse du vulgaire, il a voulu, en véritable marchand, tirer parti de la badauderie publique. C'est pour cela que ceux qui passent près du coin de la rue Buade voient une affiche qui les invite à payer trente sous et à aller voir le tableau de la réception d'un chef huron. Si vous êtes tant soit peu bonasse, ou que vous visiez à la réputation d'amateur des beaux-arts, vous tirez la somme requise et vous entrez. C'est alors que s'offre à vos regards le célèbre chef huron, le guerrier invincible, le protecteur de sa race, le terrible Hot-a-sa-watzi ! alias tout uniment Robert Symes, Esquire, marchand de rubans et de calico. L'immortel héros du comptoir est gravement assis sur un rocher ; il est revêtu de la capote bleue à épaulettes rouges et jaunes ; ses jambes sont enveloppées de *mitas* classiques chez les nations sauvages civilisées ; il est chaussé du brodequin de peau d'original brodé en perles de son propre magasin ; sa tête est recouverte d'une espèce de bonnet à poils, orné de plumes qui ont passé probablement d'un dindon à l'autre ; ses bras sont ornés par de magnifiques bracelets de fer blanc ; sur sa poitrine brillent glorieusement les médailles que lui ont prêtées les chefs de Lorette, et, pour achever, à sa ceinture pend une hachette vierge et presque aussi innocente que celui qui la porte. La ressemblance fait assez honneur au peintre qui s'est laissé aller à cet extravagant tableau ; le coloris un peu fort du visage donne à penser que la fantaisie de

cette bouffonne mascarade vint chez l'original à la suite d'un dîner copieux et fortement humide.

Autour du héros sont groupés tous les chefs du village de Lorette, et l'on voit facilement que les affreuses grimaces qu'il font, proviennent de leurs efforts pour s'empêcher de rire.

Quand monsieur Symes aura bien montré son tableau il est probable qu'il va s'exhiber à son tour et placer ce même tableau sur la porte, justement comme le propriétaire des crocodiles a fait pour ses petits monstres. La spéculation ne sera pas mauvaise.

Plaisanterie à part, comme objet d'art, et sous le rapport du travail, le tableau est assez recommandable ; mais il nous semble qu'un peintre, après avoir été forcé de faire une caricature aussi ridicule, devrait se respecter assez pour s'opposer à son exposition publique ».

Thielecke prêta d'autant moins l'oreille au conseil de Napoléon Aubin que l'exposition de son tableau connut un réel succès, au point même où plusieurs personnes manifestèrent le désir d'en posséder une reproduction gravée. Opportuniste, l'artiste s'empressa par conséquent de recueillir des souscriptions de 5 dollars afin qu'il pût se rendre à Londres pour superviser la publication d'une lithographie. En novembre 1841, le *Quebec Mercury* cita un extrait d'un journal londonien faisant état de la parution de la gravure. Après s'être attardé à la signification imagée des noms des principaux Amérindiens représentés, l'auteur concluait son propos par cette réflexion à saveur anthropologique :

« Les personnages sont peints en grand costume de tribu, tel que porté présentement ; placés près de "La mort de Wolfe" de [Benjamin] West, ils nous obligent, en voyant ces guerriers, à jeter un regard attentif pour noter quelques-uns des changements que les Européens ont apportés aux Indiens. La peinture de monsieur Thielecke est valable, à la fois comme œuvre d'art et d'histoire. C'est une œuvre commémorative graphique des changements effectués à ce jour chez un peuple fascinant qui s'éteint » (Trad.).

Au mois de mars 1842, la lithographie, d'après le tableau de Thielecke, fut enfin mise en vente à Québec suivant deux types d'impressions, l'une monochrome à 2,50 dollars pièce, l'autre polychrome pour le double de ce prix (fig. 220A). La popularité des gravures contribua grandement, semble-t-il, à la notoriété du tableau original. Lors de la présentation de celui-ci à l'Exposition industrielle de Québec en 1853, le *Journal de Québec* fit d'ailleurs remarquer qu'il avait déjà été exposé plusieurs fois, ce qui n'empêcha pas la toile d'être couronnée par un premier prix dans la catégorie des peintures.⁴ Thielecke se trouva ainsi à devancer son éternel rival

Plamondon – 2^e prix – qui était représenté par trois copies. L'ombrageux Antoine en fut sans doute vexé car il laissa savoir au rédacteur du *Journal de Québec* que ses toiles avaient été exposées par un ami sans qu'il ait été consulté et que, s'il en avait eu le temps, il aurait exposé un tableau original ! Nous ignorons ce qu'il advint par la suite de la toile de Thielecke et ce, jusqu'à son acquisition par le Château Ramezay en 1913.⁵

Au premier coup d'œil, il paraît évident que le tableau peint en 1840 ne correspond pas exactement à la cérémonie d'intronisation du 21 février 1838 au cours de laquelle Robert Symes reçut le nom de Hotsawati. On se rappellera en effet que la scène se déroula dans la maison du chef Nicolas Vincent, où l'affluence était si grande qu'on y suffoquait presque. Dans la composition de Thielecke, la foule nombreuse se retrouve en plein air et de surcroît durant la belle saison. Le premier plan y met par contre en valeur la présence de Symes et des quatre principaux chefs de la tribu identifiés dans le compte rendu du *Mercury*. Tous coiffés d'un haut-de-forme, ces derniers partagent avec Symes le port d'un costume marine foncé à épaulettes et manchettes rouges, d'une ceinture fléchée et de divers ornements, dont des médailles, des hausse-cols, des brassards et des bracelets d'argent. La frise humaine du premier plan se compose globalement d'une quinzaine de personnes derrière lesquelles on devine une foule informe qui se perd dans la fumée résultant d'une salve de fusils. À travers cet écran blanc violacé, on distingue le profil arrondi de hautes montagnes que domine un ciel de fin de journée aux tonalités jaunes, grises et bleues. Malgré la disposition symétrique de ses cinq principaux protagonistes, la composition présente un certain rythme grâce à l'ombre portée du premier plan et aux trois grands conifères du second. Le vert sombre de ceux-ci présente un contraste marqué avec l'éclat des nombreuses surfaces et touches rouges qui ponctuent la frise humaine du tableau.

Il nous est aujourd'hui possible d'identifier chacun des personnages composant ce portrait de groupe grâce à un croquis explicatif apposé derrière un exemplaire de la lithographie de 1841 conservé au Musée du Québec (fig. 220B), ainsi que par le biais d'une description contemporaine en anglais dont Lionel Saint-George Lindsay a reproduit la traduction qui suit dans son ouvrage paru en 1900 :⁶

« Commencant à la droite du tableau, dit la notice, la première figure que l'œil rencontre



Fig. 220C.
Charles Hullmandel
d'après Edward Chatfield,
Nicholas Vincent Tsasenhohi, vers 1825 ;
lithographie, 37,5 x 49 cm.
Bibliothèque municipale de Montréal (C.51/42549).



Fig. 220D.
Charles Hullmandel
d'après Edward Chatfield,
Michel Tsioni, Teachendale, Chief of the Warriors,
Stanislas Koska, Ahavathaba,
Second Chief of the Council, André Romain, Tsouhahisen,
Chief of the Council, 1825 ;
lithographie, 48,2 x 40,4 cm.
Musée du Québec, Québec (58.542).

est celle d'une sauvagesse, dont le nom indigène signifie "celle qui agit les eaux". La tête en demi-teinte dans l'arrière-plan est celle de Paul Zacharie Hôte (Otis), dont le nom huron veut dire "celui qui passe au-dessus des faites des maisons". Son grade est celui de chef des guerriers de la compagnie des Tortues ; il est fils d'un chef du conseil, et agit comme interprète de la langue iroquoise. Puis le regard tombe sur le portrait en pied du grand chef Nicolas Vincent Tsasenhohi, "le Vautour". Son oncle (José Vincent) fut grand chef jusqu'à sa mort, après quoi le neveu succéda à son titre par l'élection des Six Nations qui seules peuvent accorder cette haute distinction. Les chefs de conseil sont élus par les conseillers de la tribu qui en possèdent le droit par inhérence, et les guerriers choisissent parmi ceux de la compagnie le chef des guerriers, qu'ils présentent à la sanction et approbation du conseil. Le grand chef appartient à la compagnie des Chevreuils.

Puis vient un jeune chef de guerriers. Il s'appelle François-Xavier Picard Tahourenché, c'est-à-dire "l'aube du matin". Il est de la compagnie

des Loups. En avant de lui se tient André Romain Tsouhahisen, "celui qui est près du chemin". Il est premier chef du conseil et appartient à la compagnie des Chevreuils. La tête en arrière de la figure centrale, immédiatement à gauche d'André Romain, est celle de Paul Picard. Il est fort respecté de tous ceux qui le connaissent. Son nom sauvage est Ohdasanonk, "il a la rivière dans la bouche". Il est marié à la sœur du grand chef et son père était chef du conseil. Il est de la compagnie des Chevreuils. Stanislas Kostka, second chef du conseil, vient ensuite. Son nom, Ahvathaba, signifie "celui qui gravit promptement une éminence". Son père fut grand chef ; il appartient à la compagnie des Ours ; c'est le médecin de la tribu.

Le jeune indien coiffé d'un couvre-chef de sa propre manufacture figure dans le tableau comme type du sauvage Huron dont la lignée n'a subi aucune alliance avec les blancs. L'artiste y tenait comme souvenir historique de la race. Le nom de ce personnage est Zacharie Vincent Tehariolin, "non-divisé" ou "sans mélange" ; il est de la compagnie des Tortues. Le portrait

en pied qui vient ensuite est celui de Michel Sioui. Son nom indien, Théachiendalé, signifie "celui qui a deux noms". Il est le troisième chef du conseil et appartient à la compagnie des Tortues. On le représente introduisant un jeune Indien à qui il désigne, comme modèle propre à exciter son émulation, un chef nouvellement élu. La figure placée immédiatement à la gauche de Michel Sioui est celle de Laurent Picard, qui porte, en langue sauvage, le nom expressif de Atedjaka, c'est-à-dire "guerrier parfait". Il est de la compagnie des Chevreuils, et, comme son frère Paul Picard, est le fils d'un chef du conseil. Devant lui se tient Christine Vincent, fille du grand chef, appelée en huron Athianonk, "celle qui prend soin de la source d'eau". Elle est de la compagnie des Loups. Françoise Bastien, veuve de Basile Picard et veuve de Laurent Picard, n'a pas de nom sauvage, mais appartient à la compagnie des Chevreuils. Elle se penche en avant pour attirer l'attention de son enfant sur la figure principale du tableau. L'expression du visage de la petite Marguerite dénote à la fois la surprise et la timidité.

Malgré l'indéniable intérêt que présente son riche contenu iconographique, le tableau de Thielcke témoigne ostensiblement des difficultés qu'il a rencontrées dans la représentation de ses nombreux personnages en pied. Il en est résulté tout un lot de faiblesses picturales allant des fautes d'échelle à la façon maladroite de suggérer la séquence des plans, en passant par l'intégration pour le moins laborieuse des cinq principaux protagonistes de la scène. Ainsi le chef Nicolas Vincent, qui se charge de "présenter" Symes, a-t-il l'air d'un pantin ou d'un mannequin désarticulé avec ses jambes pendantes et l'étrange raideur de son bras droit. Et que dire du dessin des bras du chef Stanislas Koska curieusement appuyé sur le canon d'un fusil, des pieds beaucoup trop petits de son homologue Sioui ou de la tête de Zacharie Vincent qui semble flotter sur l'épaule de son voisin ! À l'inverse, l'artiste s'en est beaucoup mieux tiré dans le rendu sensible et spontané des personnages secondaires de son tableau.

Ce singulier clivage s'explique en fait par la nature même de la commande que Symes confia à Thielcke, celle d'un tableau commémoratif relevant davantage de la reconstitution *a posteriori* que de la représentation d'un épisode spécifique dont l'artiste aurait pu être témoin. Dès lors, on imagine sans peine Thielcke cherchant une solution pratique à un défi pictural pour lui sans précédent. Cette solution, il la trouva pour l'essentiel dans l'emprunt et le recyclage laborieux des personnages de deux lithographies imprimées à Londres en 1825 par Charles Hullmandel d'après des toiles du peintre anglais Edward Chatfield (1802-1839). La première gravure représentait le chef Nicholas Vincent Isawanhonhi (fig. 220C), tandis que la seconde évoquait les traits des chefs hurons Michel Tsioui, Stanislas Coska et André Romain (fig. 220D). Rappelons qu'en 1824, ces trois derniers avaient accompagné le grand chef Nicolas Vincent en Angleterre où ils allaient être présentés au

roi George IV (cat. 160) le 7 avril de l'année suivante. De toute évidence, les deux gravures en question constituèrent des "planches" de salut pour Thielcke.⁷ À l'instar d'un Légaré, celui-ci s'efforça d'en tirer le meilleur parti possible, extrayant, adaptant, transformant et retouchant les physionomies, les vêtements et les poses de ses chefs amérindiens. Compte tenu de la longueur exceptionnelle de la présente notice, nous laisserons à d'autres le soin de décortiquer par le menu ce laborieux processus d'emprunt, clef essentielle de la composition étudiée. Pour l'heure, nous nous contenterons au moins de noter que si les quatre chefs hurons de 1825 se réincarnèrent dans la toile de 1840, l'un d'eux, André Romain, dut, par la magie du pinceau de Thielcke, faire sacrifice de son corps au profit du nouveau chef Hotsawati, alias Robert Symes !

Dans un registre plus sérieux et pour conclure, il importe d'insister sur le caractère polysémique de la *Présentation d'un chef nouvellement élu au Conseil de la tribu huronne de Lorette*. Par-delà son contenu pittoresque et anecdotique, cette composition s'avère significative à la fois par les lectures qu'on en a faites à l'époque, par les contextes culturels qu'elle évoque, par l'image de l'Amérindien qu'elle véhicule et par la pratique picturale qu'elle traduit. Non seulement s'agit-il d'un intéressant spécimen d'art colonial ayant joui d'un bel accueil et d'une très large diffusion, mais également d'un tableau d'histoire se prêtant à une lecture aussi bien anthropologique et idéologique qu'historique et stylistique. Ainsi le portrait de groupe de Thielcke complète-t-il à sa façon l'effigie singulière de Zacharie Vincent que Plamondon avait brossée en 1838 (cat. 194), tout comme il annonce, par la nouveauté relative de sa mise en page, une formule que les photographes québécois commenceront à exploiter couramment une quinzaine d'années plus tard.

J.R.P.

Notes

1. Dans la biographie qu'il a consacrée au marchand George Burns Symes (1803-1863), Brian J. Young brosse le portrait suivant de son frère Robert : « [Il] fut aussi un homme actif dans la vie sociale de Québec. Membre de la Société d'horticulture de Québec et trésorier-payeur du 6^e bataillon de la milice de la ville de Québec, il fut toute sa vie un adhérent de la Société littéraire et historique de Québec, puis un membre fondateur de l'Association de la salle de tempérance de Québec, et le premier trésorier de la Société de St George fondée en 1835 pour venir au secours des immigrants anglais et écossais et les aider à "avoir de la vénération pour la terre de leurs ancêtres" ». Voir DBC, vol. IX (1977), p. 855. Conseiller sortant dans le quartier du Palais, le peintre Joseph Légaré l'emporta sur Symes lors d'élections municipales en 1835 (PORTER 1981, p. 94 et 101).

2. PORTER 1981, p. 147-149.

3. Voir par exemple *Le Fantastique* des 28 juillet 1838 et 17 juin 1848.

4. Le jury de la section D (beaux-arts) était composé de « J. Carter, W. D. Campbell, H. Gibsons, Capt. Hamilton, T. Hamel, Jos. Legaré, W. S. Sewell, et Thielcke » (*Le Journal de Québec*, 18 juin 1853, p. 2). Voir également le *Québec Mercury*, 9 juin 1853, p. 2. Dans cet article, il est dit que les œuvres ayant remporté des 1^{er} et 2^e prix ont été envoyées à l'Exposition universelle de New York. Il n'a pas été possible de vérifier si le tableau de Thielcke y a ou non figuré.

5. Les registres du Conseil de la Numismatic and Antiquarian Society signalent seulement que la toile fut acquise « à la vente du Musée » (*Trad.*).

6. À l'instar de l'article paru dans le *Québec Mercury* le 5 septembre 1840, le commentaire d'un quotidien de Londres reproduit en partie dans ce même journal le 11 novembre 1841 faisait état de cette notice explicative, s'attardant même à citer quelques noms amérindiens accompagnés de leur traduction. Malgré nos recherches, nous n'avons pu retracer un exemplaire original du texte traduit par Lindsay.

7. L'utilisation de gravures n'était toutefois pas exceptionnelle pour l'artiste. Rappelons en effet qu'il y eut vraisemblablement recours pour son *Baptême du Christ* de 1835 et bien évidemment pour la *Mort de Wolfe* qui lui valut un prix de la Société littéraire et historique de Québec en 1839 (communication de David Karel).

1844, June 2, 6/11

CHAPELAINS.

Dr. Cook and Revd. John Clugston.

PHYSICIANS.

Dr. Martin and Dr. Douglas.

COMMITTEE OF INSTALMENT.

Wm. McLimont and Donald Fraser.

COMMITTEE OF ACCOUNTS.

William Walker, junior,	John Fife,
Charles Stuart,	W. K. Baird.
Andrew Murison,	

On Saturday, Nicholas Vincent, the Chief of the Huron Tribe of Indians settled at Loretto, died at his residence at Lake St. Charles. He had attained the advanced age of 75, and was much and deservedly respected by those over whom he presided, and his decease is deeply lamented by every member of the settlement.

The late Grand Chief was one of the four who went to England in 1825. He received from the hand of His late Majesty George IV. a large silver gilt medal; also a smaller medal from the Lord Mayor of London, cast to commemorate the laying of the foundation stone of the present London Bridge.

The following remarks respecting the deceased, are from the printed description appended to the engraving from Mr. Thieleke's picture of the "Presentation of an Indian Chief."

"The Grand Chief, Nicholas Vincent—*Tecumseh*.
"ho-hi, (i.e. one who plunges things in the water.)
"was the nephew of the late Grand Chief,
"whose rank he succeeded by the election of the
"Six Nations of Indians, who alone can grant the
"high distinction."—(*Mercury*.)



Le chef Francis Gros-Louis décédé
le 21 avril 1900.

Sa femme Christine Vincent décédée le
1er octobre 1903, confectionnant un
soulier d'original.

LES FÊTES AU VILLAGE HURON

Une grandiose démonstration

LA TRIBU HURONNE EN LIESSE

Les noces d'or de deux nonagénaires. — Succès sur toute la ligne. — Adresses, discours, etc

Le village Huron de Lorette, a été hier le théâtre de démonstrations sans pareille dans l'histoire de la tribu huronne de cette paisible localité.

Comme nous l'avons annoncé mardi, il s'agissait de célébrer dignement à Lorette la fête de Notre-Dame Souveraine et d'y joindre un événement qui méritait dignement d'être célébré ce jour-là; nous avons dit, les noces d'or de deux des anciens chefs de la tribu huronne, M. François Gros-Louis et son épouse Christine Vincent.

Les deux vieux époux sont âgés respectivement de 90 ans et portent encore très allègrement le poids de leurs nombreuses années.

LA CÉRÉMONIE

Dès les 8 heures, hier matin, on alla à la demeure du vieux couple avec voiture à deux chevaux pour les conduire à l'église ou plutôt à la chapelle Huronne où devait se célébrer la messe du mariage.

Le village tout entier avait voulu être témoin de la cérémonie et les deux nonagénaires furent escortés jusqu'à la chapelle par une grande assistance.

La jolie petite église qui rappelle tant et de si touchants souvenirs à tous ceux qui ont dans les veines une simple parcelle de sang huron, avait été décorée avec beaucoup de goût. De larges banderoles se détachaient sur la coupole, se balançant au-dessus des têtes, tandis que l'autel lui-même était orné de fleurs et de verdure.

Echos des fêtes de Lorette

Quelques inexactitudes se sont glissées dans le compte-rendu des fêtes du village indien, que nous avons publié à la hâte, hier.

Ainsi, à la chapelle le matin, le chœur était composé de Mlles Lumina et Enédine Sioui, belles-filles de M. Cloutier, et non de Mlles Eugénie et Alice Cloutier.

C'est M. François Gros-Louis (Saseno) et non M. Etienne, son frère, qui est désigné comme successeur du grand-chef Philippe Vincent (Te-Son-tas Fa).

La foule entra silencieusement à la suite des dignes représentants de la race huronne et

LE SERVICE DIVIN

fut célébré par le Rv. M. Chénard, vicaire de Lorette, assisté de M. l'abbé Hunt, du collège de Lévis.

Il y eut chant et musique, entraînées Mlles Eugénie et Alice Cloutier, petites filles des vieux époux firent entendre avec beaucoup de brio le chant d'une hymne huronne: "Iles Ahatonhita", ce qui signifie: "Jésus est né." Il y eut aussi chant par Mmes de Martigny, Sioui et Mlle Falardeau. L'orgue était tenu par Mlle Gros-Louis, fille de celui qui est généralement désigné comme devant succéder au grand chef de la tribu, M. Etienne Gros-Louis.

Pendant la messe, à trois diverses reprises au commencement, au Sanctus, et à la sortie, le canon s'est fait entendre sur la place de la chapelle, qui comme tout le village d'ailleurs, avait été pavoisé à profusion. La fanfare huronne s'est aussi fait entendre.

La collecte qui a été fort abondante a été faite par Mlles Ernestine Cloutier et Antoinette Bastien, fille de M. A.-O. Bastien, agent du département des Sauvages d'Ottawa.

AN CHALET HURON

Après cette première partie du programme le vieux couple fut conduit au Chalet Huron, superbe demeure tenue par M. G. A. Cloutier,

gendre des célébrants, où quelques instants de repos furent goûtés. L'utile de donner ici la description de cet endroit charmant que la nature s'est plu à orner de tous les agréments champêtres sans même oublier la superbe nappe d'eau où la truite folle sautonne. Situé à quelques minutes de marche du Chalet d'Eau. Cette somptueuse résidence est le rendez-vous de tous les citadins qui visitent le joli village huron durant la belle saison. La maison entière est réservée déjà depuis longtemps pour les centaines de touristes de la "American Art Institute" qui passeront une année de mois à Lorette dans le mois prochain.

A la demande de M. C. A. Gosselin, avocat, l'une des ames dirigeantes de la démonstration d'hier, qui n'a épargné aucun trouble ni sacrifice pour en assurer le succès le plus complet, les vieux époux se placèrent sur le milieu de la galerie principale, en attendant la présentation des

ADRESSES

La fanfare huronne, un corps de musique qui semble avoir fait de grands progrès depuis sa fondation récente, sous la direction de M. David Sioui, égaya les personnes présentes par de fort jolies symphonies.

La première adresse fut présentée par Mlle Eugénie Cloutier, petite-fille des nonagénaires. Cette jolie adresse portait recouverte de rubans aux trois couleurs une superbe rosette en peau de caribou. Elle était cougée dans les termes suivants:

Noces d'Or de François Gros-Louis, et de Christine Vincent.

Guerriers,

La voix du canon a, tout à l'heure, appelé les camarades, les chefs, les guerriers, leurs Squaws, à se rendre à leur chapelle pour célébrer la fête.

Moi, Eugénie, ta petite fille, je viens au nom de tous te dire que ta Tribu est fière de compter tes 90 ans dont cinquante ont été passées avec ta squaw qui travaille encore si bien le poil d'original.

Ta fête est joyeuse pour tous, et je te dis, au nom de tous, que nous garderons un bon souvenir aussi longtemps que le Grand-Esprit nous donnera la vie, avec nos vœux pour ton bien-être.

Je t'ai dit au nom de ta famille, ta squaw, "Coeg" (bonjour) et

Village Huron, 24 mai 1899.

La seconde a été lue par Mlle Ernestine Cloutier, autre petite fille des époux. Elle se lisait comme suit:

"Coeg" Grand-Papa et Grande-Maman,

Au nom de mes petites camarades huronnes, qui fréquentent la classe des filles de notre village, je viens t'offrir un bouquet composé d'amant de fleurs, qui tu comptes d'années. Nous avons mis dans ce bouquet tous nos meilleurs souhaits.

On nous a dit à l'école que le Grand-Esprit serait content de nous, si nous te l'offrions.

Garde, chacun de toi, notre souvenir dans ton cœur.

Village Huron, 24 mai 1899.

La troisième a été récitée par Coeur par une charmante petite fillette de 6 ans, Alice Cloutier, qui a présenté un joli bouquet. Elle s'est exprimée comme suit:

Grand-Papa, Grand-Maman,

La petite fille Alice t'offre ces fleurs en souvenir des songs et beaux jours que tu fêtes aujourd'hui. Toure petite que je suis, je ne sais pas dire autre chose que "Coeg" (bonjour) et bonheur.

DISCOURS

M. Cloutier en des termes fort bien appropriés a su remercier le public et tous ceux qui ont contribué en quelque sorte que ce soit à la fête du jour.

Il rappela que celui qui célébrait ses noces d'or avait, il y a 25 ans, célébré ses noces d'argent. C'est lui qui, il y a quelques années au péril de sa vie, se jeta bravement à l'eau à la tête des rapides même pour enlever à l'élément perfide un petit garçon qui s'était imprudemment laissé entraîner par le courant, en voulant prendre de l'eau et dont la petite soeur fut entraînée dans les tourbillons avant que l'on puisse voler à son secours.

Mme Christine Vincent est la fille de Nicolas Vincent qui n'a pas craint en 1825, d'affronter, malgré son grand âge les périls d'une traversée de l'océan et qui s'est rendu auprès de George IV pour revendiquer les droits de la tribu huronne.

M. Gosselin prononça ensuite un discours éloquent, puis M. Appollinaire Corriveau, avocat, fut appelé à lui succéder chacun des discours étant soulignés par les applaudissements et par l'exécution d'une symphonie par la fanfare.

LA FOULE

On remarquait entr'autres, parmi les personnes présentes à la démonstration: MM. Misael Thibault, P. C. D'Auteuil, P. Savard, A. Paré, J. H. Jacques, H. Sullivan, Dr Renaud, Jos Durand, O. A. Gosselin, Art. Pelletier, Bell, Corriveau et Ern. Lapointe, avocats, A. Oscar Bastien, W. E. Choloner, Paul Picard, Art. Larue, gérant de la Banque Jacques-Cartier, et fils de l'hon. P. V. Larue, conseiller législatif, L. N. Bergeron, L. N. Rioux, E. J. Payette, surintendant de la compagnie d'assurance "La Canadienne", James Sullivan, T. Morin, McMurdy, ingénieur des travaux électriques de la rivière Jacques-Cartier, etc., etc.

La presse était représentée par MM. J. E. Middleton, du "Herald", Tom Dunn, du "Chronicle", T. Ahern, la "Gazette", E. Clug-Mars, la "Presse", T. Lévesque, la "Patrie", L. Gagné, O. Labrie, le "Soleil", J. W. Sirols et Ed. Aubé, "l'Événement".

AU SALON

Pendant que la plupart des personnes présentes pressaient la main du couple huron, Mlle. Enédine et Lamine Sioul, firent entendre du chant

alent d'artistes. L'accompagnement était fait par Mlle. Laetitia Bédard, une musicienne pour qui le clavier ne semble plus avoir de secrets. Le chant "La Huronne" si bien approprié à la circonstance a aussi été rendu aux applaudissements de tous. Jusqu'à la "mariée" qui malgré ses 90 lunes a bien voulu égayer l'auditoire par une petite chansonnette comique: "Mon père m'a donné t-un mari". La vieille huronne s'est aussi donnée la plaisir de dire la bonne aventure à plusieurs jeunes gens, qui sont restés très étonnés de la justesse des observations de la "tireuse d'horoscope".

LA SAÏVE

À midi précis, la foule rassemblée sur la place de l'église, procéda à la saïve traditionnelle des vingt-et-un coups de canon en l'honneur de la Reine. Le premier fut tiré par Mme Bell, épouse de l'un des chefs honoraires de la tribu puis, à tour de rôle, les principaux invités à la démonstration firent partir un coup de canon, qui ébranlait les échos d'alentour.

Cette pièce d'artillerie date de 1897, c'est un canon anglais qui a été donné au père de l'héroïne de la fête d'hier lors de son passage à Londres en 1825. Comme on le voit, c'est une relique précieuse pour la tribu huronne.

Mme Richardson, mère de Mme Bell fut aussi invitée à faire partir le canon et fut suivie du futur grand-chef huron, François Gros-Louis, de M. Sullivan, qui tira un coup à l'honneur des nationalités, M. Thibault, à la fête du jour, puis suivirent Mmes Cloutier, Bastien, Mm. Corriveau, Gosselin, Cloutier, Ricard, Choloner, Bell et les représentants de la presse présents en ce moment. MM. J. E. Middleton et Ed. Aubé au nom de la presse anglaise et française de Montréal et de Québec. Le dernier coup fut tiré en l'honneur de la tribu huronne.

Pendant cette saïve une soixantaine d'hommes de la cavalerie faisaient les exercices militaires à quelques pas de la place de l'église, lançant parfois leurs chevaux à une allure vertigineuse à travers les routes du village.

LE BANQUET

À 2 heures tous les invités se rendaient de nouveau au chalet huron où d'immenses tables avaient été dressées. À la table d'honneur se trouvaient les deux vieux époux ayant à leurs côtés, M. et Mme Bell, Mme Cloutier, leurs filles, les membres de la tribu huronne, etc.

Des discours furent prononcés en réponse aux toasts obligatoires par MM. Corriveau, Sullivan, Bell, Thibault, en réponse à la santé de la famille Cloutier, M. Gosselin, aux dames et Middleton et Aubé, au nom de la presse.

Ce banquet a été de même que les autres parties du programme de la démonstration, couronné d'un succès complet et les organisateurs ont droit d'être fiers du résultat obtenu en cette circonstance. Bonne table, vins généreux, rien ne manquait à ce festin auquel les convives ont si grandement fait honneur.

AU CHATEAU D'EAU

Tout en faisant la sieste, les groupes de convives se dirigèrent ensuite par une jolie route à travers champs, au Château-d'Eau, où ils admirèrent les travaux de l'aqueduc puisant qui fournit l'eau à la cité de Québec et que nos acteurs ont plus d'une fois visités.

AUTRE CANONNADE

À 6 heures, la gare du village huron était encombrée de personnes attendant l'arrivée du convoi de Québec amenant un nombre considérable de nouveaux hôtes pour le village huron.

re, on tira sur la place de l'église une nouvelle saïve de vingt-et-un coups de canon.

LE FEU D'ARTIFICE

Jusque vers les 8.30 hrs diverses routes du village furent encombrées de promeneurs attendant que l'heure soit propice au feu d'artifice.

Cette dernière partie du programme, fut aussi exécutée à la lettre et pendant plus d'une heure de nombreuses pièces pyrotechniques illuminaient les airs aux acclamations d'une foule enthousiaste.

A LA DANSE

Le rendez-vous était de nouveau à la villa huronne vers les 10 heures, où devait avoir lieu les danses sauvages, la saganité, et autres amusements. Le quadrille d'honneur, en cette circonstance était composé comme suit:

M. Henry O'Sullivan et Mme Choloner; M. Théo. Hamel et Mlle L. O'Sullivan; M. Lapointe et Mlle Badlard; M. Carkner et Mlle Choloner; M. Art. Larue et Mlle Remillard; M. Willie Choloner et Mlle Gros-Louis; Etienne Gros-Louis, grand chef, Mme Sioul; Harry M. O'Sullivan, Mlle Eug. Gagnon; M. Moffatt, Mlle McGreevy; Albert Remillard et Mlle Beauchesne.

CADEAUX

Les vieux époux ont reçu en cadeau durant la journée d'hier une bourse contenant \$20 en or, plusieurs billets de banques et de nombreux bouquets entr'autres un présenté par la jeune fillette de M. Chas. Badlard, ex-ingénieur de la cité, née à Lorette même et baptisée à cette occasion du nom de "Okwensen" qui signifie la "petite perdrix". La fillette âgée de 8 ans est la filleule de feu le grand-chef huron et de Mme Henry Sullivan, fille de feu Paul Picard, dont le souvenir est encore si vivant ce au milieu de la population de Lorette.

Il nous reste maintenant en terminant ce compte rendu que le cadre restreint d'un journal quotidien ne permet pas de rendre plus complet, à remercier chaleureusement les organisateurs de la belle et grandiose démonstration d'hier. Honneur à eux, ils ont réussi non-seulement à célébrer dignement les noces d'or de deux des vénérés chefs de la tribu huronne, mais encore à célébrer avec succès la fête de notre Très Gracieuse Souveraine, la Reine Victoria, entrant dans la 62e année de son illustre règne.

Merci à tous et surtout à MM. Cloutier, Gosselin, Sullivan et Bastien pour la chaleureuse réception offerte à tous et pour l'honneur qu'ils ont fait à la presse en invitant ses représentants à leurs demeures respectives. La date du 24 mai 1890 sera éternisée dans les annales des hurons de Lorette, et elle mérite d'être inscrite en lettres d'or dans les registres de la fière et noble race huronne que le village indien de Lorette a le bonheur de posséder dans son milieu.

Mort de la plus vieille sauvagesse de Lorette

LE VILLAGE DES HURONS EN DEUIL

SYMPATHIES GENERALES

Elle était la fille du célèbre grand chef
Nicolas Vincent

LES FUNERAILLES

La mort, sur quel aspect qu'elle se présente, est toujours triste. Que la terrible moissonneuse arrive dans une famille, où elle enlève des êtres chéris, une mère tendre et dévouée, un père, un époux, ou des enfants qui sont l'ornement et la joie du foyer, c'est toujours la mort, et les desseins de la Providence sont toujours impénétrables, c'est bien ce qui faisait dire au

"Le pauvre en sa cabane où le
[chaume le couvre,
"Est sujet à ses lois ;
"Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
[N'en défend pas les rois."
Eh bien, si ce n'est pas un roi qui vient de descendre dans la tombe, c'est au moins une reine : la reine de la tribu huronne, la plus âgée du village des Hurons.

rons, de Lorette, madame Christine Vincent, épouse de feu François Gros-Louis.

Depuis quelque temps une lourde main s'est appesantie sur la tribu huronne de Lorette. La mort a fait son œuvre et beaucoup de ceux que nous voyions avec orgueil ne sont plus.

Et cependant on se rappellera longtemps et toujours de celle que la tribu pleure aujourd'hui ; de celle qui fait le sujet de cet article et l'on ne pourra pas s'accorder avec celui qui disait :

"Il me prit au cœur une pitié

[profonde,

"Pour ces pauvres morts délaissés
[dont au monde

Nul ne se souviendra."

Non ! ce n'est pas le temps d'approprier ces vers du poète, car tout le village huron est maintenant en deuil et regrette amèrement la perte qu'il vient de faire dans la femme qui représentait pour ainsi dire la nation Huronne.

Christine Vincent est morte !... C'est le cri qui retentissait dans le village entier depuis jeudi et de partout l'on se rendait à la maison mortuaire pour revoir une fois de plus les traits chéris de la morte adorée.

On se disait partout : Christine Vincent est morte !... Et cependant, il n'y a que quelques jours encore on l'avait vu travailler, coudre et enfiler son aiguille avec

du fil noir. Le soir, dans les réunions : on l'avait entendue raconter les bonnes histoires d'autrefois ; on l'avait rencontrée à la danse dans le village, car pas une fête huronne n'était complète sans la présence de la vieille huronne bien-aimée.

SA FAMILLE

La défunte sera généralement regrettée et laisse une nombreuse famille composée de dix enfants, vingt-huit petits enfants et dix-sept arrière petits enfants, sans compter, naturellement, plusieurs qui sont morts.

Au nombre des arrière petits-enfants de la défunte sont ceux de M. Raoul Shehyn, fils de l'honorable sénateur Joseph Shehyn.

La famille de la défunte comptait, en premier lieu, son père Nicolas Vincent dont le nom sauvage était "Tasenhohi" (Le Vautour), qui a été le grand chef de la tribu Huronne et qui, en 1825, fut désigné auprès du Roi Georges III, en Angleterre, dans le but de régler diverses affaires concernant les réserves des Sauvages.

A cette occasion le Roi décerna des médailles au grand chef de la tribu des Hurons, qui sont encore conservées par la famille comme un souvenir des ancêtres.



QUATRE GENERATIONS

Le Soleil oct 1903

LES NOCES D'OR

La défunte avait célébré, le 24 mai 1899, ses noces d'or avec François GrosLouis, décédé le 21 avril 1900.

Lors de cette cérémonie la tout débordant pour ainsi dire se rendit à la Villa Huronne, à Lorette, et les fêtes furent resplendissantes ; il y eut adresses aux vieux époux, banquet, discours, feu d'artifice, danses sauvages, en un mot fête générale et les vieux époux reçurent de nombreux et riches cadeaux.

Aujourd'hui les choses sont changées : au plaisir succède le deuil ; aux fêtes grandioses les cérémonies mortuaires et la colonie Huronne, si gaie, si empressée le 24 mai 1899, pleure aujourd'hui celle qui fut la principale personnalité dans le village ; celle qui a vu disparaître pour ainsi dire, un à un, les véritables Hurons, ses amis, ses alliés et qui il y a trois ans, voyait partir son fidèle époux pour le grand voyage dont les lunes ne sauraient compter la durée.

Brave femme, elle s'est éteinte au milieu de sa famille : entourée de cœurs aimants qui la chérissaient comme une mère et, en effet, elle était la véritable mère et

la véritable reine dans le petit royaume où elle vivait et c'est bien d'elle que nous pouvons dire :

"Nous pleurons aujourd'hui sa mort mais nous dévions, pour un moment, suspendre nos peines et contempler la place qu'elle occupa au milieu des élus. Nous qui pleurons son trépas, consolons-nous... car cette terre, la vie n'est qu'un songe trompeur, et au Ciel, elle a trouvé le vrai bonheur, dû à sa longue existence sur la terre." La défunte était la fille de Nicolas Vincent, dont nous donnons plus haut le nom sauvage, son époux était Francis GrosLouis : "Atirontara", (habile chasseur), dont plusieurs nemrods se rappellent les prodigieux exploits cynagétiques.

La défunte, Christine Vincent, avait pour nom de baptême "Atasata-gon". (gardienne de la fontaine.)

Jusqu'à ses derniers moments, elle a été enjouée et alerte malgré ses 95 ans et cinq mois ; elle dansait même le rigodon mieux que beaucoup de fillettes, peut-être. La défunte avait une manière à elle de "tirer l'horoscope", et elle savait dire bien des choses qu'ignoraient ceux qui la consultaient.

Tous les ans, de nombreux touristes américains et visiteurs étrangers se rendaient à la demeure de la défunte, dans le village de l'ancienne Lorette, et s'émerveillaient de sa manière de dire comme de ses habiles facultés à son âge avancé, et son portrait se trouve dans plus d'une résidence de touristes américaine.

LE TEMPS PASSE

Le mari de la défunte était comme son nom sauvage l'indique, un vaillant chasseur devant Dieu et devant les hommes, mais, en quittant cette terre, il a, de même que celle qui vient de le suivre, dans le tombeau, regretté de voir que les permis de chasse n'étaient plus alloués aux sauvages, mais qu'un club du nom de Tourilli, avait tout accaparé : la chasse comme la pêche ; mais ils se sont réjouis avant de mourir en voyant qu'ils laissaient de nombreux descendants et que ces derniers se livraient de préférence à l'industrie sous toutes ses formes sans oublier cependant qu'ils appartenaient à une race dont la chasse et la pêche étaient l'apanage.

Christine Vincent avait encore, quelques jours avant sa mort, le souvenir des choses passées et il n'y a pas bien longtemps, elle racontait des épisodes de la vie des sauvages de la tribu huronne à M. Henry O'Sullivan, arpenteur de Lorette, et à M. le Dr Bell, directeur du département géologique d'Ottawa, et ce dernier se propose de faire publier, quelqu'un de ces jours, ces épisodes d'un autre âge qu'il tient de la plus ancienne femme appartenant directement à la tribu huronne de Lorette.

GROSLOUIS ET SON FRÈRE

Le mari de la défunte, François GrosLouis et Etienne GrosLouis, son frère, ont été les premiers guides de M. l'arpenteur Henry O'Sullivan, en 1865, dans les environs de Lorette et c'étaient tous deux des travailleurs infatigables en même temps que des hommes qui connaissaient la contrée parfaitement.

Ces deux habiles chasseurs s'étaient faits les porteurs de la malle à travers les bois jusqu'à Québec, avant le traité Ashburton, et ils remplissaient leur devoir à la satisfaction de tous sans qu'il y eût une plainte à leur égard.

C'est d'eux qu'on pouvait dire avec Crémazie :

A nous les bois et leurs mystères,
Qui pour nous n'ont plus de

[secrets ;

A nous les rives aux ondes claires
Où se reflète les forêts...

LE VILLAGE HURON

Il va sans dire que le village des Hurons est dans le deuil et que l'on regrette beaucoup celle qui vient de descendre dans la tombe et qui était la plus ancienne de la tribu des Hurons ; cette tribu cependant ne va pas en diminuant, au contraire, elle s'augmente de jour en jour, tant il est vrai de

dire que les bonnes familles laissent toujours des descendants pour les remplacer et afin que la race ne s'éteigne pas. Et cette femme qui vient de quitter la vie, a eu le bonheur de voir lui succéder plusieurs générations qui, comme elles suivront ses traces, seront estimées et honorées et feront l'honneur de la société entière.

Les funérailles de la regrettée défunte ont eu lieu ce matin, à 8 heures, à l'église des Hurons, à Lorette, tendue de deuil pour la circonstance.

Le service a été chanté par le curé, le révérend M. Gosselin.

Le deuil était conduit par M. G. A. Cloutier, gendre de la défunte, Raoul Shebry, Delphis Sioni, Pierre Sioni, Alf. GrosLouis, Xavier GrosLouis, Adélard Laveau.

Alph. GrosLouis, tous chefs de la tribu Huronne.

Les porteurs étaient les suivants : François GrosLouis, "Sascenio", grand chef ; Gaspard Paspard, "Ondiarate", chef ; Maurice Bastien, "Abnicalen", chef ; Magloire Romain, "Atesaten", guerrier.

Le porteur de la croix était M. A. O. Bastien.

M. Henry O'Sullivan, arpenteur, assistait entre autres aux funérailles, qui ont été des plus importantes.

NOTE.—Nous publierons lundi d'intéressants portraits de la regrettée défunte et de son époux, le vieux chef François GrosLouis.

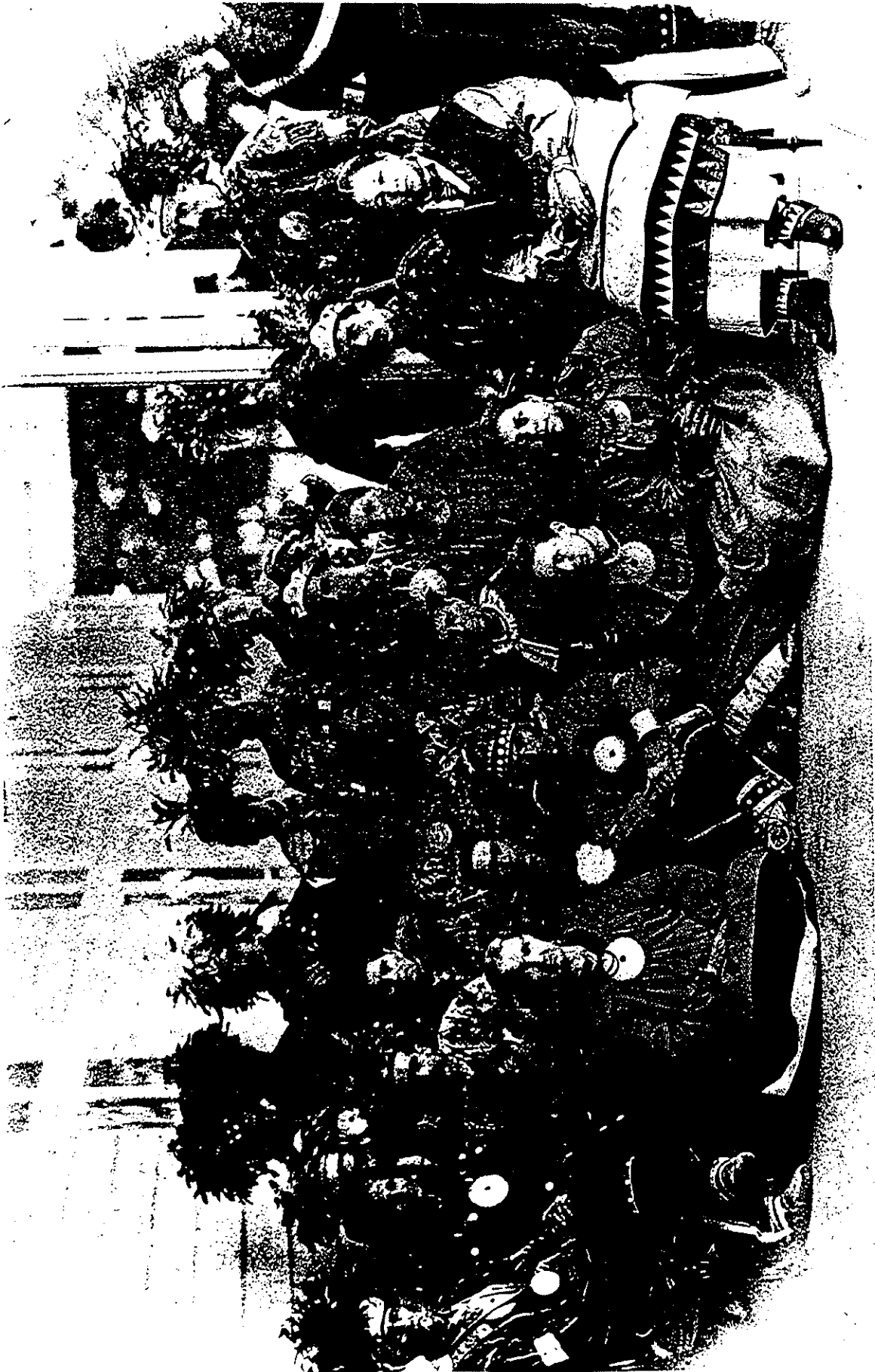


Françoise d'Orléans
épouse de
Christine Vincent

Photo. A. Boivin

JEUNE LORETTE.

5 Spencer wood, Quilico
 11/02/1880
 Requête de Lt. Hammen
 & Joseph Rob. Kuffe



1880

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF
DES HURONS

(Suite)

F.-X. Picard est né dans le village indien de la Jeune-Lorette, le 28 octobre 1810.

L'Opinion Publique publiait, en septembre 1871, les portraits de "Paul On-da-Sonhont Picard, et de LaSinoikié," le père et la mère de notre grand-chef.

Paul, en 1810, était un chasseur émérite : la forêt, par le sud ou par le nord du fleuve Saint-Laurent, dans la direction du Nouveau-Brunswick comme dans celle du Saint-Maurice, avait peu de secrets pour lui.

Aussi, durant l'hiver 1813-14, lorsqu'il fallut exécuter le transport des troupes anglaises de Frédérickton à Québec, le grand-chef Nicolas le choisit-il, avec quelques braves de la tribu, pour aller au devant d'elles jusqu'à Frédérickton, leur servir de guide vers Québec, leur préparer des campements convenables, et surtout leur aider dans le passage de la forêt, en hiver ; ce dont tous surent s'acquitter avec honneur. C'était une tâche plus difficile que nous ne le croyons, aujourd'hui que nous avons l'*Intercolonial* ; que ne se l'imaginent nos enfants, qui jouiront des merveilles du génie d'Edison. Ah ! comme nos petits-enfants nous plaindront ! eux qui n'auront seulement pas la peine d'apprendre à lire, et encore moins à écrire. Je crois les voir tendant l'oreille aux courants harmonieux du langage universel, que l'électricité dirigera à souhait pour le plaisir de l'esprit et du cœur d'un chacun.

Les sybarites ! ils recevront leur déclaration d'amour d'une beauté circassienne dont l'électricité leur aura apporté le portrait une minute avant le tendre aveu, en même temps que par un autre ressort touché à propos, ils ouvriront dans leur appartement, déchéance de notre mansarde, ne bouche aux parfums d'Arabie. Poètes et musiciens, artistes du meilleur aloi chanteront de tous points pour le monde entier. Franchement, nous ne pourrions sourire tant de bonheurs, sans les jalouser, qu'à condition d'être rendus au ciel. Sauront-ils résister à pareil milieu, pourront-ils rester dans une telle atmosphère ? Je m'en inquiète, parce qu'en notre qualité d'écrivains, de poètes, d'artistes, nous leur aurons laissé tout ce qu'il faut, héréditairement, pour mourir de faim, et que, sans pouvoir s'en défendre, ils auront le désespoir de mourir de plaisir.

Chut ! à ma tirade.

Nous revenons à l'hiver de 1813-14. Nicolas, le père Paul et autres ont rencontré les militaires anglais à Frédérickton,

guides fiers de leur devoir tout autant qu'ils sont courageux à le remplir. Le capitaine Davis, préposé à l'organisation du convoi, réunit les Hurons chez lui — pour raisonner avec eux la carte du pays — relever les passages difficiles et préparer les étapes. Il fallait se rendre au plus vite, sans doute, puisque les Américains nous menaçaient par trois côtés à la fois ; mais encore fallait-il éviter de faire périr tant de vaillants hommes en route. L'étude, le génie militaire des officiers anglais, assistés de l'expérience et de la prudence des chefs hurons, permirent les plus sages dispositions. Le transport fut exécuté avec promptitude et d'une façon admirable. On convint de fixer les étapes de six lieues en six lieues : les plus forts allant les premiers par centaine et pas plus, les autres suivant, également par troupes de cent, jusqu'à épuisement de force. De campement en campement, un parti chassait l'autre. Pas un accident dans tout le trajet.

Paul, le père de notre chef, avait alors vingt-cinq ans, et gagnait déjà noblement ses éperons vis-à-vis la souveraineté anglaise. Si le grand-chef Nicolas lui a tendu la main, de son côté, Paul a su l'accepter, la garder et la serrer à propos.

Auprès de François-Xavier, alors âgé de trois ans seulement, veillait LaSinoikié, la femme habile aux travaux d'aiguille, qui savait gagner sa vie par son industrie, et protéger son foyer par sa dignité et son esprit. Elle là, Paul, le chasseur, le guide ou le guerrier, pouvait partir sans crainte. Tout allait bien à la maison.

* *

J'arrive de loin pour vous expliquer d'où vient que les Hurons de Lorette, en 1813 et 1814, connaissaient mieux que les Abénakis, les Montagnais, les Maléchites et autres résidents du Nouveau-Brunswick, tout le territoire de la presqu'île de Gaspé, entre Halifax et Québec. Cela importe plus qu'on le pense, lorsqu'il s'agit d'un chef huron, né en 1810, au milieu d'une génération de chasseurs et qui a vu changer à fond les mœurs et habitudes de sa nation, dont le père et la mère ont grandement contribué à ce changement, et qui, dans la suite, avec le chef Philippe Vincent et autres, a mis sa tribu dans l'assiette sociale et morale où elle est aujourd'hui. La nation peut disparaître, mais les hommes auront fait leur devoir. Patience ! le lecteur le verra tout à l'heure.

Si donc ce trajet du Nouveau-Brunswick au Canada était familier aux Hurons de Lorette, en 1813-1814, c'est que la nation huronne avait alors des droits de chasse sur tout le territoire, au sud du fleuve Saint-Laurent, compris entre ce fleuve et la rivière Saint-Jean, qui atteint, comme on sait, le Nouveau-Brunswick : et qu'en vaillants chasseurs qu'ils étaient, ils savaient en user au large, pour leur subsistance et au bénéfice de leurs intérêts. A ce compte, on voit de suite qu'en leur qualité de seigneurs, ils avaient ce domaine, ce parc immense de chasse ; qu'en leur qualité de chasseurs habiles et animés, ils s'y faisaient une existence tout agréable quoique fatigante, et qu'en bon pères de famille, ils en tiraient la vie de la famille. Dans ces temps-là (Henri IV étant mort), au lieu de mettre la poule au pot tous les dimanches, ils y mettaient "l'original." Eh ! parbleu ! ces chasseurs-là n'ont-ils pas été les rois de l'Amérique ? Et dans leur continent n'avaient-ils pas de l'étoffe pour tailler quinze, vingt et davantage des royaumes plus vastes que ceux d'Europe ? Alors, au lieu d'une poule là-bas, un original ici !!! Pourquoi pas ?

Des terrains de chasse ? nos Hurons en avaient encore bien d'autres alors. Ils avaient droit de plomb, de flèche, de lance, droit de pêche, droit de feu et de chasse entière, sur toute la superficie de la face du globe, comprise entre la rivière Chicoutimi et l'embouchure du fleuve Saint-Maurice. Dans cent ans d'hui, leur parc de chasse sera peut-être un Empire. Que Dieu permette qu'on y parle encore français et qu'on y soit catholique surtout ! Avec de la foi vraie et un cœur délicat, on vit bien partout. Il faut vieillir, n'est-ce pas, pour songer au bonheur de nos arrière-petits neveux. Je vieillis, soit : je ne m'en plains pas, vu que c'est la chose la plus facile que j'aie faite de ma vie.

* *

François-Xavier Picard souriait sur les genoux de LaSinoikié ; tendrement aimé, choyé, caressé, dorloté. Il était fils unique, ses frères et sœurs étant morts au berceau.

* *

Ils ne s'en doutaient pas sans doute, le grand, le beau Nicolas, comme on l'appelait, et Paul, l'intépide chasseur, le guide de confiance, avec leurs compagnons ; mais tout de même, en conduisant à Québec les régiments anglais, ils introduisaient chez eux "le cheval de Troie." Et vous allez voir comment.

Lorsqu'ils surgirent de la mer, les soldats d'Albion n'eurent rien à faire : de Salaberry avec ses trois cents Canadiens, et des Hurons et des Iroquois avant tout

Après un séjour de quelques années, les régiments nous quittaient, appelés ailleurs, mais aussitôt remplacés. On sait qu'il existait autrefois des régiments anglais composés en grande partie de fils de famille menant la vie à grandes guides—tandis qu'il y en avait d'autres qui pouvaient à peine suffire à leur entretien. Au départ des riches et à l'arrivée des pauvres, les balles d'or se changeaient en un plomb vil. Le goût de la chasse se perpétuait dans l'armée, mais les Hurons, au lieu de toucher un salaire généreux, avaient à lutter contre d'habiles et ambitieux rivaux. On voyait vite alors le fond de la marmite du fin. On prenait hardiment le chemin du bois, et la famille grignotait, pendant les longues semaines de la chasse, les os jetés sous la table de la veille.

* *

Cet état de vie précaire peinait à LaSiké, la mère de François-Xavier; et la première, parmi les Huronnes de Lorette, essaya de rallumer le feu du foyer éteint en l'absence des guerriers et des chefs; elle créa une nouvelle industrie, en utilisant le poil d'original, le poil de crinière ou de hure et de l'épine dorsale, dans les agréments des articles de curiosités indiennes, pour remplacer le poil de l'écureuil devenu rare et très-cher. Son succès fut complet. Elle fit une révolution dans les habitudes de la tribu et elle sut gagner promptement les faveurs du commerce. Une bonne année lorsque les chasseurs revinrent de leur expédition, ils trouvèrent pleine, chacun chez soi, la marmite ou la chaudière qu'ils avaient laissée vide. Cette industrie s'est continuée et se continue encore d'une manière assez active, nonobstant les lenteurs du marché. Les familles comptent sur l'aiguille plutôt que sur la chasse pour leur subsistance.

* *

En écrivant une rapide biographie du grand-chef François-Xavier (Tahourenché), j'ai besoin de faire connaître les motifs, les raisons et les causes des variations de l'existence nationale de la tribu, et c'est pourquoi j'ai insisté longuement sur l'origine de sa première transformation de peuple chasseur en peuple industriel. Ces études préparatoires expliqueront tout à l'heure le rôle de Tahourenché, à la fois chef, chasseur, commerçant, agriculteur,

etc., tout cela, au grand bénéfice et avantage de sa race.

Que n'ai-je songé à tracer ces lignes au rant la belle saison! Il y a de si épais, doux et voluptueux ombrages, auprès de la rivière de Lorette, où nous aurions pu nous asseoir, et passer doucement le temps en nous remémorant l'histoire de la tribu! Pour avoir voulu faire une surprise à mon ami "le Grand-Chef," au jour de l'an, je me vois privé d'un agréable passe-temps, auquel l'hiver ne me permet que de rêver.

Puisque j'ai fait la faute, subissons-la ensemble au coin du feu. On s'y trouve bien et même très-bien parfois. Vous m'en diriez des nouvelles à pleine bouche, si vous aviez eu le plaisir de passer la veillée des Rois, avec moi, chez madame Vincent, la mère de notre aimable ami, l'abbé Prosper Vincent, unique prêtre huron et le neveu du grand-chef—et le frère du 2ème grand-chef, Philippe Vincent.

Un galant homme ne doit jamais causer de ses bonnes fortunes, je le sais, et toutefois, je ne puis me défendre de vous déclarer que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer, ce soir-là, les plus aimables amis du monde, et la bonne fortune d'apprendre que M. Vincent écrit lui-même, en ce moment, l'histoire de la tribu huronne. Je me fie à son cœur autant qu'à ses talents d'artiste et d'écrivain, pour déclarer à l'avance que le monument sera digne de la nation. Il m'offrait de puiser à pleine coupe dans sa source de précieux renseignements, mais pour le moment, il me suffisait d'y remplir mon petit verre. Il va sans dire qu'on me l'a rempli à souhait, et du meilleur crû encore.

* *

En 1821, lorsque François-Xavier avait onze ans, la Jeune-Lorette ne comptait que 137 âmes; en 1824, la tribu se composait de 29 familles, parmi lesquelles le missionnaire reconnaît 70 communicants. Le village occupait alors le site qu'il occupe aujourd'hui. Inutile de le décrire, lorsque la photographie, par les soins habiles de M. Vallée, l'a vulgarisé avec le plus grand succès. Il se composait de quarante à cinquante habitations, à part la chapelle construite en 1731, et le moulin qui existe encore, construit en 1731, par les soins des RR. PP. Jésuites, à même les revenus des terres des Hurons. Ces maisons étaient généralement bâties en bois, d'après un modèle uniforme, distribuées sans ordre sur le plateau de la chute, où on en trouve encore un assez bon nombre, les unes un peu restaurées, les autres tombées en ruines. Chacun avait son jardinet de légumes et de fleurs, potager parfumé attaché à la maison. Potirons et citrouilles y avaient un grand renom pour leur grosseur. On les voyait de tous côtés sur les clôtures, suspendus lourdement à leurs tiges courantes, comme des breloques à une chaîne de sûreté. On les vantait beaucoup alors comme on les admire encore du reste pas les mêmes, bien entendu; mais je croie que les filles valent bien les mères. À cette date de 1824, la tribu paraissait souffrante, la population diminuait. Pendant que, d'un côté, les officiers anglais ravageaient les plus proches terrains de chasse, les terrains des Laurentides, et l'autre les Micmacs, les Maléchites, les Abnakis faisaient des tueries, des coupes de glèbes de bêtes sur le territoire de la côte sud. Ceux qui n'acceptaient pas les conditions nouvelles d'existence de la bordure, qui voulaient rester chasseurs à tout prix, durent s'éloigner, et sont allés se travaser, se perdre au centre d'autres groupes indiens. C'est ainsi qu'on a vu la population de la Jeune-Lorette décroître assez sensiblement pour autoriser notre grand historien national, M. Garneau, à chanter, en poésie franche, *Le dernier des Hurons*. Écoutons-le en passant. Permettez-moi de faire couler quelques ondes de ce ruisseau au doux murmure sur le gravier de ma prose.

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

En 1824, le Révd Thomas Cooke était appelé à la cure de Saint-Ambroise, et desservait en même temps la mission de la Jeune-Lorette. Ce bon curé, qui devint plus tard évêque des Trois-Rivières, se prit d'affection pour plusieurs jeunes Hurons et leur enseigna le français, l'anglais et les éléments de la langue latine. Quatre de ses élèves vivent encore ; ils sont : Elie Sioui, François-Xavier Picard, Gonzague Vincent, instituteur et maître-chanteur, et Thomas Sioui, trappeur, chasseur et pêcheur, que *L'Opinion Publique* a déjà fait connaître dans un récit d'une excursion au lac des Neiges, il y a trois ou quatre hivers.

Que de douces, d'agréables choses à mettre sous la plume au sujet de M. Cooke, qui sut se faire aimer ici, de 1824 à 1835, à cœur que veux-tu, autant par ses vertus sacerdotales que par sa vaillante manière de prendre la vie ! N'était-il pas franchement l'ami des Duchesnays, des de Salaberry et autres joyeux hommes du temps, allant avec eux faire un tour de pêche au lac Saint-Charles, en amateur et connaisseur et en bon compagnon, tout en se réservant des points d'information pour ses ouailles qui pourraient avoir besoin de lui durant ces quelques heures de délassement qu'il se permettait ? Le pêcheur d'hommes prévalait toujours sur le pêcheur à la truite. Jamais il n'eût consenti à se mettre hors d'accès d'un malade sollicitant les derniers secours de son ministère.

Mais il faut entendre les gens nous rappler comme il était gai, taquin, chansonnier même, du moment qu'il avait mis le pied dans un canot de pêche, et surtout, lorsque le pape était au gouvernail. Vraiment, on eût dit alors que le brave curé se croyait dans la barque de saint Pierre.

Il faut bien noter ici que le pape, un M. Rhéaume, âgé de quatre-vingt-cinq ans, est le pêcheur légendaire du lac Saint-Charles, où il a fait maintes et maintes pêches miraculeuses. Un de ses frères, l'amiral, mort il y a quelques années, savait également tirer avec succès sa ligne du jeu.

Soit avec le pape, soit avec l'amiral, M.

Cooke et ses amis étaient toujours sûrs de couler bas leurs rivaux, messieurs les officiers de l'armée ou autres. Aussi, ne manquaient-ils de s'en donner à cœur joie ! Et les gens d'applaudir aux succès de leur bon curé. On ne saura jamais dire de combien de tendresse est pétri le souvenir de M. Cooke dans l'esprit des populations de Saint-Ambroise et de la Jeune-Lorette.

A l'âge de quinze ans, François-Xavier Picard sut comprendre que, pour son propre bénéfice et pour celui de la tribu, il lui importait d'acquérir une bonne instruction, d'usage pratique dans le milieu où il était appelé à vivre. Et c'est ainsi qu'on le vit passer d'une école à l'autre, à son choix, pour acquérir le plus vivement possible les connaissances qu'il savait devoir lui profiter davantage, au point de vue des intérêts de sa race, qui étaient également les siens. Son succès fut tel, qu'on le vit, de 1832 à 1835, diriger l'école de Saint-Ambroise, à la grande satisfaction des Canadiens-français comme à celle des Hurons. Il abandonna l'enseignement en 1835 pour aller apprendre l'anglais et les mathématiques dans les cantons nouveaux de Ste-Catherine, chez un M. White, ami encouragé par M. Paisley, le curé et le père de la jeune colonie irlandaise de l'endroit. Au sortir de là, il se fit arpenteur. Pendant vingt ans, il a exercé cette profession, tant dans les cantons de l'Est que dans le district de Québec, sans avoir subi les examens voulus. Son habileté, ses aptitudes naturelles suppléaient au défaut des connaissances acquises, à tel point que depuis, les lignes cadastrales, lignes de contrôle absolu, s'accordent presque partout avec celles qu'il a tracées et marquées il y a vingt-cinq, trente et quarante ans.

En 1839, F.-X. Picard épouse Emélie Otesse, une jeune et charmante fille de la tribu, son amie d'enfance, aujourd'hui sa digne et vaillante compagne. En 1840, sous l'autorité du "grand-chef Nicolas" — qui avait la prestance d'un roi, la sagesse d'un philosophe, l'autorité d'un pontife et la finesse qu'on prête aux ministres — il fut nommé et proclamé chef, et baptisé du nom de *Tahourenché (le Point-du-Jour)*. Son cousin, Philippe Vincent, son frère jumeau par le cœur comme par l'esprit d'entreprise, était appelé aux "mêmes honneurs à ses côtés."

Cenom de *Point-du-Jour* lui a été donné à raison de ses habitudes matineuses. De tout temps (sauf durant sa lune de miel peut-être), il a été l'ami du soleil au point de ne jamais manquer à son lever et de taper de l'œil du moment qu'il était couché. Encore aujourd'hui, nonobstant tant de soleils qui ont lui sur sa vie, et qui lui ont permis de lier de si nombreuses amitiés parmi nous, ce n'est qu'à force de cœur qu'il réussit à se conserver les yeux ouverts, lorsque son vieil ami, toujours jeune, lui, s'enveloppe le soir dans ses draps de pourpre, là-bas, derrière le rideau des Laurentides.

* *

Une première association commerciale se forma à Lorette, entre Paul OndaSohont et Philippe Vincent, son neveu, jeune homme entreprenant et laborieux déjà connaissant en affaires, aimé et respecté au dehors comme parmi les siens. Ils entraî-

qui ils assurèrent ainsi un avenir paisible et des chances de prospérité durable. La Simonkié était à la fois l'Egérie et l'âme de l'entreprise. Pendant que son mari et son associé dirigeaient les travaux des chasseurs devenus artisans, elle enseignait l'art de la broderie à ses compagnes, leur distribuait la tâche quotidienne suivant leur habileté. Des contrats considérables furent passés avec le Commissariat de Québec, pour la fourniture de raquettes, de souliers, de mitaines, de *tobagons* ou traînes sauvages aux soldats, qui leur rapportèrent de forts jolis bénéfices. Ils se rattrapaient ainsi sur l'armée de la perte que les officiers leur faisaient subir dans leurs chasses.

En peu d'années, les entrepreneurs réalisèrent une fortune bourgeoise, et l'abondance se répandit dans le village. Monsieur Paul, se faisant vieux, désireux d'initier son fils aux secrets d'un commerce lucratif, lui céda sa place dans la société, dont il continua les opérations avec Philippe, jusqu'à la mort de ce dernier, en 1870.

* *

Philippe Vincent, né à Lorette, en 1811, pouvait passer pour le frère jumeau de François-Xavier Picard, plus âgé que lui d'une année seulement. C'étaient deux hommes de belle prestance, de taille au-dessus de la moyenne, de puissante carrure, à l'œil vif et fin, qui savait pénétrer un secret dans les replis du cœur humain, avec la même adresse que déployaient leurs pères pour découvrir, tracer la piste des fauves et les relancer dans leurs dernières retraites. Nul ne pouvait les prendre en défaut dans leurs transactions. La loyauté et la franchise étaient l'esprit dominant de toutes les affaires de la Société. Ils lui ont dû la meilleure part de leurs succès.

La fortune des deux jeunes chefs, avec l'influence qu'elle leur acquit, eut un heureux effet sur les destinées de la tribu : elle y stimula l'ambition en faisant comprendre à chacun la possibilité de se créer une certaine aisance, par une conduite régulière, un travail soutenu, en relevant l'instruction, en apprenant aux enfants le chemin de l'école, en concentrant les affections au foyer d'où émanent la délicatesse de sentiment, les douces sensibilités ; en ouvrant, en un mot, une fenêtre toute grande sur le soleil de la civilisation. La religion catholique avait pénétré par la porte, le commerce et l'industrie percèrent à leur tour cette fenêtre qui répandit de nouveaux rayons de lumière dans un intérieur souvent assombri par la misère.

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

La tribu huronne se divise en quatre familles distinctes : celles du *Chevreuil*, de la *Tortue*, de l'*Ours* et du *Loup*. Les enfants appartiennent à la famille de la mère. Ainsi, le grand-chef, François-Xavier Picard, est un *Chevreuil*, et son fils, Paul, *dessinateur* au département des terres de la couronne, est une *Tortue*, parce que sa mère est née *Tortue*, quoique bien droite à sa taille et fort élégante.

Chaque famille a son chef ou capitaine de guerre soumis à élection. Ces quatre chefs de guerre font choix de deux chefs de conseil, et les six réunis choisissent un grand-chef, dans leur corps ou parmi les chefs honoraires, s'ils le jugent à propos.

A la mort de Simon Romain, le dernier grand-chef, *Tahourenché* fut appelé à lui succéder. Ses titres à cette position lui étaient acquis depuis longtemps. Son instruction, son habileté, les nombreuses relations qu'il s'était créées parmi les hommes politiques les plus éminents, parmi les capitalistes et autres, le respect qu'il portait aux coutumes des anciens, dont il garde religieusement les archives, la connaissance qu'il a conservée des rites et cérémonies nationales, son franc-parler, son jugement lucide, plus encore que son indépendance de fortune, lui valurent cette haute distinction. François-Xavier Picard était né vraiment chef, et tous les actes de sa vie, loin de le démentir, n'ont fait qu'accentuer davantage ce noble caractère. A proprement parler, il n'a pas été élu, il

s'était fait lui-même d'avance. Loin de rechercher l'honneur que toutes les mains lui apportaient, il le fuyait. Il était sincère en cela (comme partout du reste), puisqu'on l'a vu, il y a deux ans, demander au conseil de vouloir bien nommer un deuxième grand-chef ; le conseil accéda à sa demande réitérée, et élut Philippe Vincent, le fils de son ancien associé, de son brave compagnon et de son meilleur ami. Il peut se reposer ainsi sur l'épaule d'un collègue, son parent, homme de cœur s'il en est, qui fait avec quelques amis, comme Francis Gros-Louis, Honoré Sioui et autres, la plus fatigante besogne. Ce n'est que dans des difficultés épineuses qu'on en appelle à lui, et alors il consent à en trancher le nœud gordien, du fil de son avis, et il le tranche plus finement peut-être que s'il l'était du fil de l'épée.

Cet homme-là représente l'autorité d'une nation, jadis puissante, dont le domaine s'étendait par tout le nord du fleuve Saint-Laurent, depuis le Labrador jusqu'aux grands lacs de l'Ouest, saisissant une moitié de la province de Québec et toute la province d'Ontario. N'allez pas croire, toutefois, qu'il s'abandonne à de vains regrets sur la déchéance de sa race. Tout au contraire, il s'occupe de la régénération, comme on l'a vu, par le travail et l'industrie, et comme on va le voir, par l'agriculture et l'encouragement qu'il offre à la construction du chemin de fer du lac Saint-Jean. Au lieu de frémir, à l'instar du *Dernier Huron* de M. Garneau, au bruit de l'*acier du faucheur*, il s'est fait tout uniment *faucheur* lui-même.

Sachant que ses neveux avaient profité des bonnes leçons qu'il leur a données, on le voit, en 1873, à l'âge de 63 ans, donner à sa race un autre noble exemple de progrès, en se faisant laboureur ou agriculteur. Le commerce et l'industrie, dans une colonie, sont trompeurs, mais le sol, lui, ne ment jamais. Il nous nourrit et nous vêt durant la vie, il nous reçoit encore après la mort. C'est le meilleur ami des enfants de l'homme, condamné à manger son pain à la sueur de son front. M. Picard cultive aujourd'hui une vaste ferme située en arrière de sa maison. Sans négliger sa tribu, il se réserve toujours un œil pour ses travaux agricoles.

Il fut question, en 1877, de changer la voie du chemin de fer du lac Saint-Jean entre Québec et Lorette en allant du pont Bickell et courant sur les premiers contreforts des Laurentides, droit à la Jeune-Lorette. On obtenait par là un raccourci d'environ trois milles sur le tracé actuel, et par des pentes relativement adoucies. Rendus à Lorette, on se trouvait en plein village, au lieu que par la courbe de la *Longue-queue*, le ruban ferré se déroule en plein désert. De plus, les cascades de la rivière Saint-Charles, entre l'aqueduc et la *Chute*, peuvent fournir des pouvoirs d'eau que l'industrie utiliserait avec grand profit.

Cette idée était à peine exposée en présence de M. Picard, qu'il déclara de suite qu'il donnait gratuitement tout le terrain requis pour l'érection d'une station et de ses dépendances, et qu'il abandonnait l'exploitation de ses pouvoirs d'eau, moyennant une réserve d'un cinquième de l'estimation de leur valeur, à toute compagnie sérieuse qui voudrait en tirer parti. Son grand, son principal but en cela était de donner de l'ouvrage à ses compatriotes, à ses frères, à ses enfants, et de les conserver le plus longtemps possible en groupe autour de leur chapelle et près des os de leurs pères.

Aussi, l'œuvre nationale, l'œuvre de cœur du chef, la régénération de sa race par le commerce, l'industrie, le travail régulier, est un fait ressortant franchement de l'histoire : mais dans le chef, il y a, en sus, le chrétien et le citoyen canadien ; il y a encore l'ami intelligent, affectueux, et de la plus large hospitalité. Chef ! il l'est dans toute l'acception du mot, marchant devant son peuple sur la voie de l'honneur, soit qu'il porte le flambeau de la civilisation, soit qu'il manie l'outil de l'ouvrier ou le tomahawk du guerrier. Faut-il célébrer une fête religieuse ? il en est le principal organisateur ; il ne se contente pas d'ordonner les préparatifs, il y préside, il les dirige avec autant de goût que de célérité. La procession du Saint-Sacrement à Lorette, par exemple, voit accourir de loin les étrangers. Dès l'aube, on entend tonner le canon, annonçant aux plus petits comme aux plus grands la visite de Dieu. La veille, parterres et jardins des environs ont été dépouillés de leurs fleurs, la forêt a prêté ses arbres les plus aromatisés : l'épinette, le pin, le sapin ; la *cabane* du chasseur s'enfouit sous des guirlandes de mousses, de fougères, de lichens ; des arches de verdure se dressent de tous côtés au-dessus des rues : les banderolles, les drapeaux, les lisières de diverses couleurs flottent en fouettant sous l'action du vent : tableaux, images, statues, portraits de famille mêmes sont accrochés çà et là dans la verdure et les fleurs ; tout ce qui fait l'ornement ou le charme du foyer vient apporter son hommage au Créateur. Touchante naïveté ! qui renouvelle chez nous le tableau des processions des missions du Paraguay, que Châteaubriand a fait passer sous nos yeux à la lumière de la lanterne magique de son *Génie du Christianisme*.

Le vieux curé s'avance, portant l'ostensoir, le Tout-Puissant, dans ses mains débiles. Quatre chefs, en grande tenue, soutiennent le dais qui le couvre. La foule, après s'être prosternée, se relève et suit le divin cortège. Le *canon*, ce petit tonnerre que le Ciel nous a prêté, fait entendre un *chant de paix*, un *hosanna* que répètent à l'envi les échos de la montagne. Vieillards, femmes et enfants poursuivent par des hymnes d'adoration ou par de pieux cantiques chantés en langue huronne. Çà et là sur la route, il y a des reposoirs, où Celui qui aime avant tout les petits enfants s'arrête pour contempler ce petit peuple à ses pieds, et le bénir dans son allégresse comme il le soulage dans ses souffrances et le protège dans ses malheurs. Tout le monde est heureux ce jour-là. Un sourire de Dieu s'est reflété sur la face du Huron croyant, doux et bon.

La paroisse de Saint-Ambroise s'honore d'avoir vu naître deux princes de l'Eglise, les deux évêques Racine, Mgr de Sherbrooke et Mgr de Chicoutimi. Tous deux, après leur sacre, vinrent visiter l'église où ils avaient été faits chrétiens, où ils ont goûté les premières joies de la Foi. Il y eut alors dans la Jeune-Lorette, comme dans Saint-Ambroise, une manifestation toute spontanée de plaisir, de satisfaction, d'enthousiasme. Après le premier hommage rendu au mérite de ces prélats par le Révd M. Boucher, F.-X. Picard, ou plutôt *Tahourenché*, le grand-chef, en costume de guerre, casque emplumé en tête, au milieu du sanctuaire, vint à son tour présenter de touchantes adresses au nom de sa tribu, et s'incliner avec autant de bonheur que d'honneur sous la houlette de ces pasteurs d'âmes dont il avait partagé les jeux étant enfant.

En 1862, la chapelle de la Jeune-Lorette fut incendiée. Inutile de vous dire que Paul *Tahourenché*, son compagnon Philippe et les chefs en furent les premiers maçons reconstructeurs. Nous leur devons à tous d'avoir aujourd'hui une chapelle élégante, à clocher étincelant, rayonnant comme une étoile sur le fond sombre de la montagne, appelant Québec à de grandes destinées vers la région du lac Saint-Jean. La mère de *Tahourenché* est morte lorsque la chapelle était en ruines, après cet incendie. N'empêche que *Tahourenché* a voulu la faire enterrer sous ces ruines, qui, dans leur triste état, valaient encore mieux qu'aucun autre monument. Mais la reconstruction de l'édifice était déjà décidée, et eût-elle dépendu de sa fortune, que le sacrifice ne lui aurait pas pesé. Ne s'agissait-il pas de conserver les os de sa mère, et n'est-il pas le descendant de ceux qui surent répondre aux envahisseurs qui leur proposaient un échange de patrie : "Dirons-nous aux os de nos pères : Levez-vous et suivez-nous?"

Aux pères de ses ancêtres, *Tahourenché* substituait sa mère ; et, la déposant dans l'église, près de la pierre du sanctuaire, il la mettait sous la sauvegarde de notre mère à tous, l'Eglise.

C'est qu'autrefois, pour le Huron, aussi bien que pour les autres tribus de la race rouge, la femme était un être nul, ou à peu près ; rien de plus que l'accessoire de l'homme. Il était réservé à la race huronne de renaître par la vertu et le talent de *LaSiononkié*, il était réservé au fils de cette femme, *Tahourenché*, continuateur de ses idées, de proclamer le premier les os d'une mère comme équivalant, dans son cœur, à l'affection que les ancêtres portaient aux os des pères.

Il y eut, un jour, une cérémonie rayonnante dans cette chapelle, le jour où le premier prêtre huron, Prosper Vincent, vint y célébrer sa première messe. Ce jour-là, Philippe Vincent s'agenouilla aux pieds de son fils, et *Tahourenché* aux pieds de son neveu.

J'emprunte ici à un journal du temps la touchante description de cette fête, due à une plume d'une rare habileté :

Lundi, 3 octobre 1870, le village si poétique et si pittoresque des Hurons de Lorette était dans une bien vive et bien légitime allégresse ; les drapeaux, les pavillons aux couleurs variées flottaient au vent, et rivalisaient d'éclat avec les feuilles brillantes de la forêt ; la voix solennelle du canon se mêlait aux mille voix de la cascade, portait au loin le bruit de la fête et annonçait la joie de tous les cœurs ; dans le temple, les ornements antiques et précieux, les statues, les reliquaires, les ex-voto d'or et d'argent brillaient au milieu de la verdure, des fleurs, des couronnes et des guirlandes : les voix langoureuses et suaves des enfants sauvages faisaient entendre de pieux cantiques, et la foule, recueillie et émue, composée en grande partie des restes de la nation huronne, rendait grâce à Dieu : un de leur tribu, un frère, un enfant du village de Lorette, *LaSiononkié* (l'homme du Souvenir), l'abbé Prosper Vincent, le premier prêtre huron, disait sa première messe.

C'était une fête nationale, aussi les frais de la solennité avaient été votés et fournis par la nation.

M. l'abbé N. Laliberté, aumônier de l'archevêque, et M. l'abbé G. Giroux, vicaire de Saint-Ambroise, faisaient les fonctions de diacre et de sous-diacre ; M. l'abbé Benjamin Pâquet, du Séminaire de Québec, assistait le nouveau prêtre.

Après le chant de l'évangile, l'abbé Pâquet prononça un sermon dans lequel il fit valoir avec l'éloquence du cœur la mission du prêtre et la valeur de ses œuvres. "Je n'ai pas besoin d'insister, dit-il, en terminant, sur ces différents rôles du prêtre, vous me comprenez parfaitement : il y a vingt-six ans que vous avez à votre tête un pasteur qui les a si noblement remplis."

"La joie d'une paroisse est donc bien légitime, au jour de la première messe d'un prêtre sorti de son sein. Mais, en ce moment, ce n'est pas seulement une paroisse qui assiste à la première messe de l'un de ses enfants, c'est une nation, l'antique nation huronne, qui offre son premier prêtre à la religion et le voit monter à l'autel pour la première fois."

"Oui, a dit l'orateur, je vous félicite, nobles descendants d'une noble et vaillante nation. Si nous vous avons précédés dans la foi, vous nous avez précédés sur ce sol ; vous êtes les fils aînés de la patrie, c'est vous qui nous avez attirés sur les bords du grand fleuve, et, dès que nos pères vous ont prêché l'Evangile, vous l'avez embrassé avec empressement et vous lui êtes toujours demeurés fidèles."

A l'issue de la messe, tous les habitants du village se rendirent à la sacristie, et le doyen de la nation, le vénérable *Paul*, prenant la parole au nom de tous, dit :

"Mon frère, les Hurons sont heureux aujourd'hui, et moi plus que tous les autres. Je remercie le Grand-Esprit de m'avoir conservé la vie (le vénérable *Paul* a quatre-vingt-cinq ans). Nous venons demander la bénédiction du premier prêtre huron."

Avant de bénir ses frères, l'abbé Vincent s'exprima à peu près en ces termes :

"Chers et bien-aimés compatriotes, les expressions me manquent pour rendre la joie qui déborde de mon cœur en ce moment solennel. C'est un grand et beau jour pour moi, *Hec dies quam fecit Dominus*—ce jour, c'est le Seigneur qui l'a fait ; et le ciel comble mes vœux en associant à mon bonheur les restes d'une nation illustre entre toutes, autrefois plus nombreuse que les feuilles de la forêt..... Remercions le Grand-Esprit d'avoir daigné choisir le premier prêtre sauvage parmi les restes de la nation huronne. J'étais indigne d'une si grande faveur : elle est due sans doute au sang de nos martyrs, à l'élan de nos desirs pieux, et à la ferveur des prières de notre vénérable missionnaire. Chers frères, c'est avec bonheur que je vais vous donner ma bénédiction, au nom du Grand-Esprit, afin d'attirer sur les débris de la nation des Kondiaronk et des Ahatsistari les grâces abondantes du ciel."

Après avoir rendu la femme à la société et donné un prêtre à l'Eglise, il semble qu'il ne restait plus rien à faire à F.-X. Picard et à Philippe Vincent pour compléter l'œuvre de rénovation qu'ils avaient entreprise et promue avec tant de cœur et de valeur.

Rien ?

Pardon !

Plus tard, on est venu demander à ces humbles enfants de la forêt de témoigner au tribunal de l'Eglise même, au sujet de la béatification de "la Mère Marie de l'Incarnation," des Ursulines de Québec, et leur témoignage reçu par Pie IX a profondément touché le cœur du Saint-Père. La presse religieuse, l'*Univers* en tête, s'est complue à le manifester, à le reproduire, à le répandre dans le monde entier.

La lettre pieuse adressée par *Tahourenché* et les chefs au Souverain-Pontife, attestant les mérites de la Mère Marie de l'Incarnation, et portant plus loin encore, sur les ailes de la prière, l'espérance que son bonheur éternel sera proclamé parmi nous, doit valoir de prendre place ici. On y trouvera des sentiments qui font preuve de cœur, de force, d'intelligence et de la plus suave reconnaissance. On n'aura qu'à la lire pour se convaincre que les Hurons existent encore :

Hélas ! cette vénération nouvelle n'empêcha pas le père de *Tahourenché* de rejoindre sa compagne à peu d'années de là. Alors, toutefois, la chapelle était reconstruite telle que nous la voyons. Philippe repose également à côté de sa tante et de son oncle. Des enfants et des petits-enfants de la famille sont dispersés autour d'eux : monde silencieux pour nous, peut-être très-éloquent auprès de Dieu.

LA JEUNE-LORETTE

(Pour faire suite à *Tahourenché*)

(Suite)

Encore, ne faut-il pas trop s'épanouir, car évidemment, la race huronne, tant vigoureuse qu'elle soit, devra finir par être absorbée, par se perdre dans le grand courant canadien-français vers lequel elle incline, auquel elle porte goutte à goutte le tribut de son sang généreux : mais, au moins, pouvons-nous dire dès maintenant, qu'aussi loin qu'on suivra les traces de ce sang, il sera respecté, honoré, parce qu'avant de s'extravaser il aura été purifié et régénéré par le christianisme, par l'instruction, par le travail. Une bonne part du mérite de cette transformation reviendra, devant l'histoire, à notre grand-chef *Tahourenché*, aux Vincent, aux Sioni, aux Gros-Louis, etc.

* *

Nous avons connu Paul comme chef, citoyen, commerçant, homme d'initiative, il nous reste à l'apprécier comme père de famille, ami et gai compagnon.

Par un dimanche du mois de septembre dernier, j'allais le saluer, en compagnie de trois officiers français de la frégate le *Laplace*, alors dans le port de Québec.

Nous trouvâmes le grand-chef assis à la porte de son cottage, à côté de son aimable compagne, entouré de ses enfants et petits-enfants. Du plus loin qu'il m'aperçut :

— *Quaig ! quaig ! oiataro !* me cria-t-il.

— *Quaig ! quaig !* lui répondis-je.

— Que vous dit-il là ? me demanda un de mes compagnons (M. de Court., je crois), avec une certaine hésitation... de marche.

— Oh ! ne craignez rien, lui répondis-je ; l'amitié chez nous est sonore autant que sincère ; elle s'annonce de loin. — *Quaig ! quaig ! oiataro !* se traduit en français par :

— "Bonjour ! bonjour ! mon ami !" Madame

Je présentai ces messieurs tout d'abord, moins du cordial accueil que nous recevions que de la vue du groupe à la fois pittoresque et gracieux qui s'offrait à leur examen.

Paul, tête nue, montrait son front large, couronné de cheveux grisonnants, sa figure ouverte et franche, éclairée d'un regard où perce la finesse, à peine émoussée par l'agrement de son sourire. Il était vêtu d'une redingote de drap bleu à boutons dorés, avec pantalons noirs : son costume ordinaire de bourgeois. Le lieutenant Martin me dit tout bas :

— Je suis de Picardie ; eh bien ! je n'ai jamais vu de *Picard* aussi beau que celui-ci.

Madame Picard est de petite taille, quoique bien prise, élégante dans ses manières, l'œil vif et aimant, le cœur sur les lèvres : elle s'habille à l'ancienne mode de la tribu : mantelet et jupe courte, tombant un peu au-dessous du genou, avec la jambe couverte de guêtres ou mitasses, de drap, de soie. Il vous faut admirer quand même son pied, si petit, qu'il tiendrait dans la main d'un enfant, qu'une femme de mandarin chinois en pleurerait d'envie rien qu'en l'apercevant. La flûte ou le hautbois n'ont pas de son plus velouté que le son de sa voix. Lorsqu'elle sort pour se rendre à l'église, elle jette sur sa tête une couverture de laine noire qui la couvre jusqu'aux pieds ; s'il lui faut aller en ville, en été, elle se coiffera d'un chapeau de soie (*de castor*) à forme basse, à larges bords, faisant un fort gentil effet. Madame Picard dépasse la soixantaine, mais à la voir, à l'entendre surtout, on ne lui donnerait pas plus de quarante ans, tant elle est d'humeur gaie et riieuse.

La famille se compose d'un fils et de trois

filles. Le fils, *Paul*, a fait des études classiques, au petit séminaire de Québec, a la profession de notaire, s'est fait, par goût, dessinateur au département Terres de la Couronne, où il compte émules, des rivaux peut-être, mais pas supérieur dans son art. Marié à Mlle J. Smith, il y a quatre ans, il est le père de trois enfants, dont un seul (âgé de quelques mois) vit aujourd'hui. Le jeune *P.* qui compte trente-quatre ans, habite maison du grand-père (*OndaSonhont*), face de celle du grand-chef ; son père, *P.* être notaire et artiste, il ne cesse pas d'être bon chasseur, et surtout bon pêcheur. puis l'aqueduc jusqu'à la chute de Lore distance de quinze arpents, cailloux, rochers, racines, ombrages, remous, haïs, battu raccrocs, courants, chutes, filets d'eau, et froides, accores, trous de fond, repères poissons blessés, rien ne lui échappe. devine une truite à l'avance ; il vous c volontiers : "J'en prends deux ici, trois quatre là-bas." Allez y voir, si vous pouvez le suivre, sautant d'un caillou à l'autre et vous reconnaîtrez qu'il ne ment pas.

Marguerite, l'aînée de la famille, née 16 septembre 1840, aujourd'hui madame Zéphirin Duhamel, maître de poste au Parlement provincial, est mère de trois filles : Laure, Henriette et Marguerite, figurent agréablement dans le groupe.

M. Duhamel est un homme d'un mérite éprouvé, parce qu'après avoir perdu sa mère, étant encore enfant, il a vu son père s'éloigner de lui pour aller tenter la fortune aux États-Unis, où il est encore. proprement parler, il n'a jamais réchauffé ses mains, encore moins son cœur, à la douce et vivifiante chaleur du foyer domestique. L'archevêque Turgeon, son oncle, lui a fait faire des études au petit séminaire de Québec, mais cet appui nécessaire lui a manqué dès qu'il est entré dans le monde, au moment de la lutte sur le terrain de la vie active ; en sorte qu'il peut dire qu'il s'est formé de lui-même, qu'il s'est élevé à force de bras à la position honorable qu'il occupe aujourd'hui.

Picard, de sa voix si douce qu'on dirait une note du plus harmonieux instrument, reprit aussitôt après le chef :

— Arrivez, mes amis, vous êtes les bienvenus.

Voici une enfant bien intéressante, Clémentine Gourdeau, fille de feu M. Gourdeau, ex-capitaine du *Napoléon III*, et de Clémentine Picard, tous deux morts,

hélas ! Que d'affections autour d'elle au seul souvenir de ses parents ! sans compter celles que sa douce, son aimable figure attirent en plus. Elle se croit orpheline, elle ne l'est qu'à demi : car son grand-père et sa grand-mère l'adorent ; car les amis de son père, les amis de sa mère reportent sur elle tous les bons sentiments, toutes les sympathies qu'ils avaient pour monsieur et madame Gourdeau.

Madame Gourdeau, née Clémentine Picard, le 18 mai 1844, est morte à l'île d'Orléans, le 2 mai 1871 ; elle est inhumée avec une de ses enfants, Blanche, morte en même temps qu'elle, sous le parvis de la chapelle de la Jeune-Lorette, à côté des ancêtres. *Requiescant in pace.*

Je vous présente madame O'Sullivan, née Claire Picard, mère de trois fils, dont l'aîné repose aussi avec *les anciens*, comme vous l'attestera une pierre tombale murée dans la chapelle. Les deux derniers sont bien tendrement aimés ; n'empêche que l'on regrette toujours *la fleur du lit fanée*.

Claire est née le 19 février 1848 : elle a fait son cours d'étude avec madame Duhamel au couvent des dames Ursulines de Québec.

Henry O'Sullivan, son mari, en qualité d'ingénieur civil, d'arpenteur, a fourni ses preuves, de manière à mériter l'attention spéciale des autorités professionnelles. On l'a chargé, plus d'une fois, de travaux de contrôle, et au fur et à mesure qu'il opère, la confiance des autorités s'affirme en lui. A force de tracer et de corriger des *lignes*, peut-être rejoindra-t-il un jour son frère aîné, John O'Sullivan, directeur du cadastre de Beauharnois, qui est pourtant un homme *hors ligne*. Tous deux sont *self-made men*, dans l'acception entière du mot, et leurs vieux parents, qui ont déjà célébré leurs noces d'or, doivent se compter heureux d'avoir vécu assez longtemps pour les voir aussi vigoureusement à l'œuvre.

Voici madame Boutet, née Léocadie Picard, le 27 avril 1850, mariée le même jour que sa sœur, Claire. Si elle n'a pas d'enfants, c'est qu'elle tient à rester l'enfant gâtée de la maison.

Son mari, M. Pierre Boutet, appartient à une des meilleures familles de Saint-Ambroise, famille patriarcale, qui réunit sous le même toit quatre générations. A 90 ans, l'aïeul est encore vigoureux, alerte d'esprit et de corps, chantant sa chanson, contant son histoire grivoise, dansant son rigodon comme peu le pourraient faire à 50 ans. Son fils, Charles, est de l'âge de notre grand-chef et il a toujours été et reste encore son meilleur ami. Je ne saurais mieux faire son éloge.

J'allais continuer mes présentations, lorsque madame Picard m'interrompant de sa

— Assez, assez, mon frère Ahatsistari, entrez, maintenant, s'il vous plaît.

Nous obéissons volontiers. En gravissant le perron, le capitaine Martin me glisse à l'oreille, avec une larme dans la voix : " Depuis ma tendre enfance, alors que ma mère vivait, je n'ai pas entendu de commandement aussi doux.

— Je le crois sans peine, lui répondis-je, en riant. Votre commandant L... ne fait pas dans les notes douces.

Allons donc ! reprennent-elles d'ensemble, peut-on désirer mieux que de se chanter soi-même ? Et madame Duhamel au piano, mesdames O'Sullivan et Boutet entonnent de voix pures et exercées :

Brune et gentille est la Huronne,
Quand au village on peut la voir,
Perles au col, mante mignonne
Et le cœur dans son grand œil noir ;
Sa veine a du sang de ses pères,
Les maîtres du sol autrefois :

REFRAIN

Vivent les Huronnes si fières
De leurs guerriers, de leurs grandsbois ! } Bis

Regardez-la dans l'onde pure
Chercher son front brun et poli
Et la fleur qu'à sa chevelure
Suspendit un frère chéri :
Son œil, tout chargé de lumière,
Dicte alors de suaves lois—

Vivent la Huronne si fière
De ses guerriers, de ses grands bois ! } Bis

De sa tribu presque effacée,
Sous ce beau ciel qu'elle aime tant,
Elle redit l'heure passée,
Auprès d'un sépulcre béant :
Sans cesse aux antiques poussières,
Elle donne son cœur et sa voix :

Vivent les Huronnes si fières
De leurs guerriers, de leurs grandsbois ! } Bis

Pendant que l'on chantait ainsi, sous les auspices de madame Picard, *Paul* (car chez lui, pour les amis, le grand-chef se nomme toujours *Paul*) avait préparé ses affûts d'amitié dans la salle à dîner : affûts de bouteilles de vin de Bordeaux et de *McCallum*, au goût des Français comme des Allemands, vin et bière.

Qui ne boirait à la santé de ce brave chef, que tant de princes, de ducs, de comtes, de millionnaires, les rois du jour, se sont fait un honneur de venir saluer ?

A la santé de *Paul*, donc : puisse-t-il vivre toujours !

Et chacun de boire ; et chacun de mes amis, les officiers français, de laisser tomber une larme dans leur verre, en songeant à tout ce qu'a perdu la France en perdant le Canada. Il y a toujours une goutte du vin de *Paul* qui va droit au cœur.

AHATSISTARI !

MORT DE MADAME PAUL PICARD

Madame Picard, née Jane Grey Smith, est décédée hier matin à Loretteville.

UN GRAND DEUIL

Une des plus anciennes familles de Loretteville vient d'être plongée dans un deuil cruel par la mort survenue samedi matin de madame Paul Picard, née Jane Grey Smith. Cette nouvelle sera apprise avec regret parce que madame Smith était universellement connue dans le comté de Québec. Elle était l'épouse de feu M. le notaire Paul Picard qui fut grand chef huron à Loretteville et dont les ancêtres occupèrent jusqu'à une époque reculée la première place dans le conseil de la tribu. La famille Picard habite depuis au-delà de 150 ans une maison historique, remplie de souvenirs précieux se rattachant à l'histoire des hurons. On conçoit que cette mort jette dans le deuil non seulement la nation huronne qui portait une haute estime pour son ancien chef et sa famille mais aussi toute la population de Loretteville et du comté de Québec.

Feu madame Paul Picard laisse pour déplorer sa perte deux fils : le capitaine Ormond Picard, de Chibougamau, et M. Albert Picard, de Loretteville, et une fille : madame J.-E. Brunelle. Lui survivent également un frère, le Colonel A.-H. Smith, de Sudbury, Ontario, une sœur, madame P. Miller, de Glen Mills, des neveux, MM. Owen, Harry et Patricy O'Sullivan ainsi qu'une nièce mademoiselle Berthe O'Sullivan.

Les funérailles auront lieu cet après-midi et l'inhumation se fera dans le cimetière Mount Hermon. Le cortège se mettra en route de la maison mortuaire à Loretteville, à 2 heures de l'après-midi.

L'«Événement» prie la famille de M. Picard de bien vouloir accepter l'expression de ses plus profondes sympathies.

20 A441
BORDEE DE NEIGE 1929

ren
spéc
gual
foul
la-ri
re
ville
dure
sans
plan
sité
à l'on
trise
La
par
J.-H.
Malo
Roch
qui
La f
midi
de la
plane
nonc
berge
et pa
du co
pour
à l'h
Cor
c'est
dit is
mem
cette
tants
On
l'abb
l'A.
de S.
Maxi

FA

M.
n
u
se

Un
medi
const
vincie
Alb
naire,
Arag
dent e



INDIAN CHIEFS OF EASTERN CANADA.—(Right) The late F. X. Tahourenché, Grand Chief of the Hurons of Lorette, 1870-1883; (left) Peter Albert Tschieksan, grandson of Tahourenché, and present Chief of the Hurons.

CHEFS INDIENS DE L'EST DU CANADA.—(A droite) Feu F. X. Tahourenché, grand chef des Hurons de Lorette, 1870-1883; (A gauche) Pierre-Albert Tschieksan, petit-fils de Tahourenché, chef actuel des Hurons.

IN
IN
X
Y
at
sl
fo
co
ye
Se
L

pli
an
giv
177

B
IN

Les Hurons

Le Soleil



10 Avril 1920
M. P.-A. PICARD, ex-grand chef huron de Lorette, qui s'est prononcé contre l'émancipation des sauvages.

DES VŒUX DE LA LIGUE DES INDIENS

jeudi 30 dec. 1920

L'ex-grand chef de la tribu des Hurons de Lorette reçoit de la ligue des Indiens du Canada ses souhaits de nouvel An

15,000 ADHERENTS

L'ex-grand chef de la tribu des Hurons de Lorette, M. P.-A. Picard, vice-président de la Ligue des Indiens du Canada, pour la province de Québec, vient de recevoir du chef Loft, président de la ligue, des vœux à l'occasion de Noël et du Jour de l'An. La Ligue des Indiens du Canada compte une quinzaine de mille membres dans tout le Canada, avec un vice-président pour chaque province. Cette Ligue a été fondée il y a 2 ans.

M. Picard est heureux de transmettre à tous les indiens de la province ce message de paix et il a demandé à notre correspondant, à Loretteville, de faire publier le document que voici :

Vœux à tous les Indiens de la part de l'Exécutif de la Ligue des Indiens du Canada

Que ce temps de Noël, où la chrétienté encore une fois commémore et acclame la venue de notre Dieu Sauveur, soit pour toutes nos tribus et nations, une occasion de reconnaissances et d'actions de grâce, pour tous les bienfaits que notre Divin Maître ne cesse de répandre sur nous ; aussi efforçons-nous courageusement de vivre selon ses préceptes.

Que la paix, l'unité et l'amour du prochain pénètrent, non seulement dans chacun de nos "Wigwams", mais s'étende à la vie nationale de notre race, attentifs et conscients que nous sommes de notre devoir et de notre utilité, d'un à tous et de tous à chacun, dans la cause de notre élévation nationale, tant spirituelle que temporelle.

Ayez un courage invincible et que vos cœurs soient forts, dans l'espoir de voir se réaliser les aspirations de notre Ligue, afin de recevoir notre part de justice et d'équité dans la vie civile.

En ces temps d'incertitude, prouvez votre patriotisme et votre fermeté en évitant toute offense contre l'autorité, la paix de la société et la Majesté de Dieu.

Signé :

Chef F.-O. LOFT, Secrétaire,
Présid. Ligue des Indiens du Canada
Toronto, 27 décembre 1920

P.-A. Picard, chef huron, est décédé

120

L'un des citoyens les mieux connus et les plus représentatifs de la population du village Huron, Loretteville, M. Pierre-Albert Picard, est décédé hier à l'âge de 77 ans. M. Picard était un ancien Grand Chef de la réserve Huronne et avait toujours eu à coeur la sauvegarde des intérêts de la tribu.

Né au village Huron, M. Picard était le fils de feu Raul Picard, notaire et de Jane Smith. Il fit son cours classique au séminaire de Québec. Il se spécialisa comme dessinateur-technicien et exerça d'abord ses fonctions aux bureaux de l'ancienne compagnie de chemin de fer Transcontinental. On le retrouva ensuite au service du cadastre, ministère provincial des Terres et Forêts, où s'écoula la plus grande partie de sa carrière.

M. Picard a toujours vécu au village Huron de Loretteville, où il habitait la maison familiale, riche en souvenirs. Il travailla sans relâche à l'avancement de la réserve huronne, qui lui doit plusieurs initiatives importantes. Petit-fils d'un Grand Chef de tribu resté fameux, TAHOURENHE (de son nom indien), il aimait raconter les haut faits de son grand-père, qui fut l'hôte des personnalités les plus marquantes à la réserve Huronne, dont le roi Edouard VII, alors qu'il était Prince de Galles, les gouverneurs-généraux du Canada et plusieurs autres visiteurs illustres. Edouard VII donna même à l'ancien Grand Chef, en souvenir de son passage, une épingle à cravate qui a été conservée par ses descendants.

Pierre-Albert Picard marcha sur les traces de son grand-père. Il fut à son tour Grand Chef de la tribu huronne, qui connut sous son règne une vive impulsion. Quelques années plus tard, il devenait agent de la réserve, et, à ce titre, contribua à son bien-être matériel.

Le défunt s'intéressa aussi passionnément à tout ce qui touchait de près à l'histoire de la tribu. Il se renseignait, fouillait et se documentait sur les choses du passé. Il a ainsi accumulé une documentation précieuse, qui pourrait servir à la relation de traits pittoresques sur les événements qui ont marqué les cours des ans, à la réserve Huronne. Il était lui-même membre de la Société Historique de Québec.

Feu M. Picard laisse dans le deuil un neveu, M. Paul-Emile Brunelle, de Ste-Foy, des nièces, Mme Napoléon Boulanger (Clara Brunelle), de Lac Mégantic, Mme Charles - Auguste-K. Laflamme (Berthe Brunelle), de Québec, Mlles Yvette, Thérèse et Madeleine Brunelle, de Québec, Mme Sam Morrison (Jean Picard), de Montréal, lui survivent encore des cousins et cousines, Mlle Berthe O'Sullivan, de Québec, M. et Mme Frank Carré de Belleville, Ontario, Mlles Winnie et Carrie Miller, de Glen Miller, Ont., M. et Mme Evans Cameron, d'Ottawa, Mlle Bessie Ford, de Portneuf.

*Volier
Mars 1968*

18/06/58

IL A VU LES BRAVES DE QUEBEC SUR LE FRONT

Le cap. Ormond Picard, de Loretteville, qui était au front depuis le début de la guerre, est arrivé à Québec

RECIT DU CAP. PICARD

Le capitaine Ormond Picard actuellement en congé après avoir passé quatre années sur le théâtre de la guerre, nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux, ce matin.

Il se dit heureux d'être revenu à Québec et parmi les siens, après un séjour passablement accidenté sur la terre européenne.

Il y a quatre ans le capitaine Picard partait pour le théâtre de la guerre en charge des éclaireurs du 12^e bataillon, 1^{re} division canadienne.

Et parmi ceux dont il avait la charge se trouvaient plusieurs Canadiens-français dont ses ordonnances Bérard, de St-Mathias de Rouville, tué au cours d'un combat; Charron, aussi de la province de Québec.

Il vante l'endurance et le courage du soldat canadien-français que les Anglais et les Australiens considèrent comme de très bons soldats sinon les meilleurs.

En arrivant en Angleterre il eut le commandement de la 1^{re} division de cyclistes pour ensuite prendre le commandement de la Compagnie C.

dernier endroit qu'il fut atteint par une balle allemande.

Dans sa compagnie il y avait 30 Canadiens-français et dans le bataillon on pouvait en compter environ une centaine qui tous, surent faire leur devoir et soutenir la réputation du nom Canadien-français.

Et ce qui prouve bien l'appréciation que l'on fait là-bas du soldat canadien-français surtout de celui qui parle les deux langues, c'est qu'il arrive souvent que des officiers "voient" ces soldats dont ils ont besoin à cause des services appréciables qu'ils rendent par la facilité de parler les deux langues.

Au front et dans les camps le soldat canadien-français est bien vu par les autres soldats à cause de son caractère joyeux et de son audace en face de l'ennemi.

Parlant du moral des soldats allemands le capitaine Picard dit que ce moral est pauvre et ce qui le prouve c'est la satisfaction qu'ils éprouvent quand ils sont faits prisonniers, ce qui est pour eux la fin de leurs souffrances. Il a vu des vieillards et des enfants de 14 et 15 ans parmi les prisonniers ce qui indique que l'Allemagne devient de plus en plus pauvre en soldats. Il a été à même de constater qu'ils sont nombreux les Boches qui se livrent aux alliés pour mettre fin à leur vie de privations.

Le capitaine Picard fait les plus grands éloges des Américains qui seront d'une aide efficace dans le succès final des Alliés qui ne peut guère tarder. Il émet l'opinion que d'ici peu de temps il va se produire un gros événement qui décidera du sort général mais il est certain de la victoire des Alliés, victoire que tous prédisent comme devant être éclatante.

Le capitaine Picard nous a promis de plus amples détails sur son voyage et sur quelques-uns de nos compatriotes morts là-bas ou qui y combattent encore et nous a dit qu'il

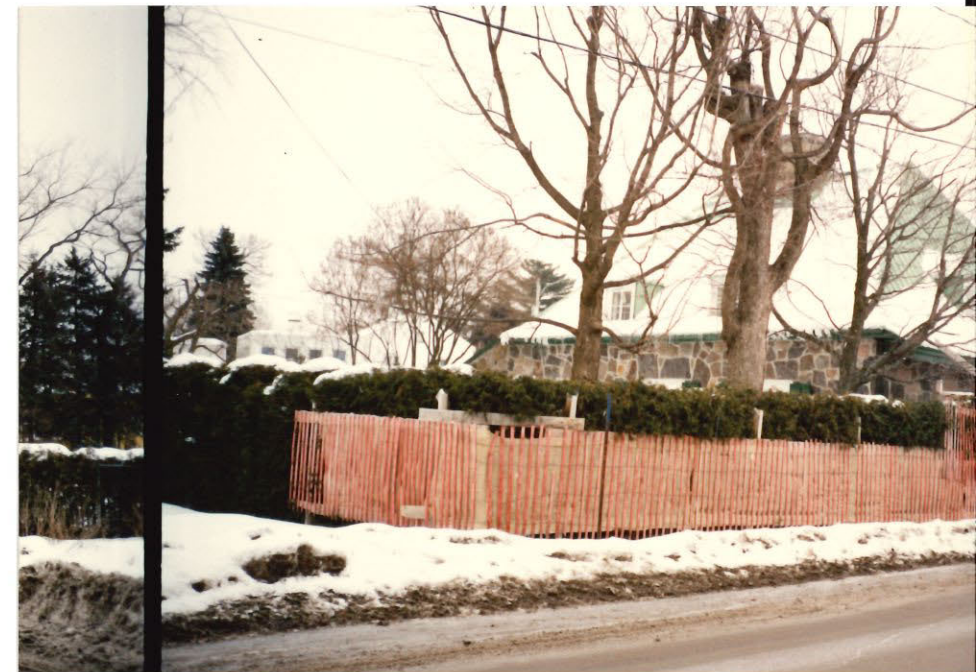






















ESTIMATION BUDGÉTAIRE
Évaluation et fouille du potentiel archéologique
à la Maison Tsawenhohi, Wendake

	Nbre de jours	Nbre d'h/jour	Tarif horaire	Montant estimé
1. Préparation (responsable du projet)	3	8	35 \$	840 \$
2. A- Terrain (évaluation et fouille de 100 m ² à l'intérieur) :				
archéologue-responsable	10	8	35 \$	2 800 \$
3 techniciens de fouille	30	8	15 \$	3 600 \$
2. B- Terrain (évaluation et fouille de la cour arrière) :				
archéologue-responsable	10	8	35 \$	2 800 \$
3 techniciens de fouille	30	8	15 \$	3 600 \$
3. Rapport (analyse, traitement, cartographie, rédaction, etc.):				
archéologue-responsable	40	8	35 \$	11 200 \$
traitement du matériel	10	8	15 \$	1 200 \$
cartographie	5	8	20 \$	800 \$
4. Divers (matériel, équipement, films, analyses spécialisés)				2 000 \$
TOTAL				28 840 \$

N.B.: Laisser provision budgétaire jusqu'à 50 000 \$ pour l'archéologie, en cas d'imprévu.

Préparé Par Gilles Samson, archéologue
 Direction de la Capitale-Nationale
 2002-01-31

Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi

Réunion de discussion

27 mars 2002

13h30

Salle Raoul-Jobin

ORDRE DU JOUR

1- Mot de bienvenue

2- Présentation des intervenants

3- Historique du projet

4- Objectifs de la rencontre

5- Déroulement de la rencontre

6- Conclusion

Préparé par Martin Pineault
27 mars 2002

La maison Tsawenhohi de Wendake



Un site témoin de 300 ans d'occupation huronne

14328

WENDAKE - CLOUTIER, 187 - TSAWENHOHI, MAISON -
ARCHEOLOGIE/IMV - ANNEXE

034746 1

2000/11/29 P

422 Dir. Capitale-Nationale

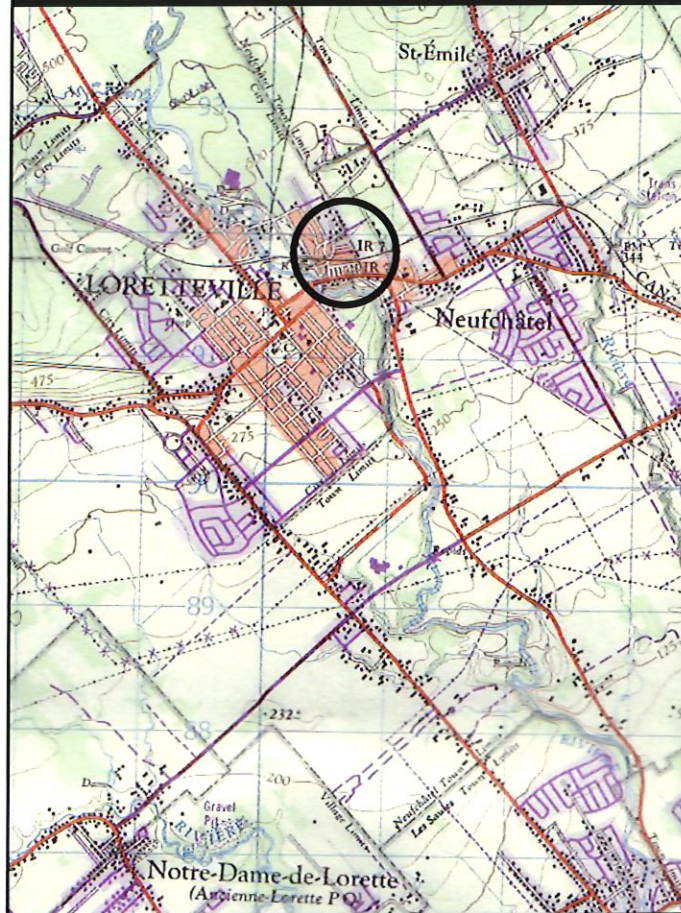
La maison Tsawenhohi de Wendake



Un site témoin de 300 ans d'occupation huronne



Wendake
au nord-ouest de Québec.



Lors de la fondation de la Jeune-Lorette, le village est isolé.

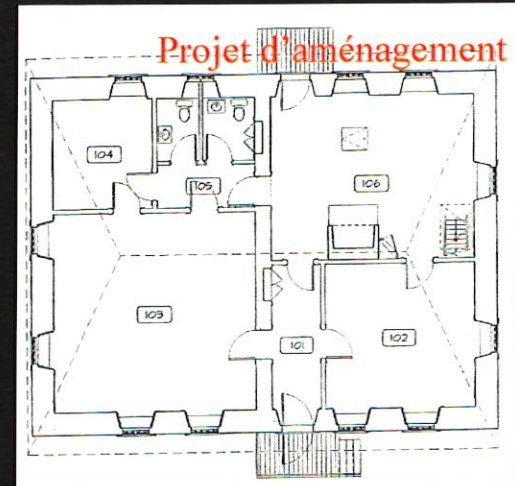


Au XIXe siècle, le peuplement s'intensifie autour de Lorette



La maison Tsawenhohi, dans son état actuel, a été construite entre 1807 et 1820.

Des travaux entrepris pour restaurer cette maison en 2002 ont nécessité une intervention archéologique.



FAITS SAILLANTS

La Jeune-Lorette

1697- Arrivée des Hurons à la
Jeune- Lorette

1721- Père Charlevoix: les Hurons
sont moins nombreux

1749- Pehr Kalm: maisons à la
française

1759- Abandon du village au
moment de la conquête

c.a. 1760- Retour au village

**Malgré leur petit nombre, les
Hurons de Lorette vont jouer un
rôle de médiateurs ou
d'abassadeure auprès de autorités
gouvernementales et des nations**

Tsawenhohi

1762- Propriété du chef de
guerre Athanase

1793- Propriété de Louis
Monique

1807- Le grand chef Nicolas
Vincent

Il y a une maison incendiée

1820- Travaux sur la maison
selon le plan actuel

1835- Paul Picard

1871- Grand chef Francois-Xavier
Picard

1923- Grand-chef Paul-Albert
Picard (jusqu'en 1959)

L'histoire de Wendake
est encore mal connue
pour la période antérieure
au milieu du XIXe siècle.

**Il en est de même pour
la maison Tsawenhohi.**

**L'archéologie explore
maintenant cette période.**

ARCHÉOLOGIE

Interventions dans la maison Tsawenhohi de février à mai 2002

- superficie fouillée de 40 m² (35%)
- 9800 artéfacts (1700-1900)
- analyse des os (4000 ossements)
- analyse du bois par le CEN



- financement MCCQ
- participation du Conseil de la nation huronne-wendat



**Découverte d'un premier mur
antérieur à la maison Tsawenhohi:
le régime français.**



**Le site nous permet d'ouvrir
une porte sur l'occupation des
Hurons à Wendake à la fin du
XVIIe siècle.**

- Après 1670, l'histoire des Hurons est peu documentée.
- Peu de sites amérindiens fouillés pour cette période.
- Les sites comparables sont des postes de traites habités généralement par des européens.

Le site présente un matériel archéologique abondant.



Mixage culturel



Code	Nom Matériau	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H	1J	1K	3A	3B	3C	3D	TOTAL	
1.1.1	Terre cuite grossière altérée par le feu	39		1	8			2	10		1	4		9	2	76	
1.1.1.1	TCG abricot sans gl.	1														1	
1.1.1.1	TCG sans gl.	17	6	12	10	70	13	22	18	5	25	22	17	5	3	243	
1.1.1.1.1	TCG chamais gl vert	3				2	1	2	10	1		3	7	1		31	
1.1.1.1.3	Tog Vallauris					2			15	1		4	8			30	
1.1.1.1.4	Tog rosâtre gl jaune					1	1		1		5					8	
1.1.1.1.8	TCG chamais micacé					1										1	
1.1.1.1.9	TCG chamais-rose gl vert			7							4	4				15	
1.1.1.21	TCG Italie du nord		1	3								13				17	
1.1.1.22	TCG Beauvais															1	
1.1.1.22	TCG, Gl incolore		2	1	12	12	12	1	78	43	4	12	5	2	3	184	
1.1.1.32	Tog glazurée verte					1										1	
1.1.1.33	TCG locale gl inc.	2					7					8				17	
1.1.1.34	Tog glac, tachetée verte	4		4			7					1				16	
1.1.1.35	TCG locale gl coloration multi	2														2	
1.1.1.10	TCG Saintonge	1	2					1	1	1		2				8	
1.1.1.10	TCG Anhetere 2								14				17		3	34	
1.1.1.10	Tog Staffordshire				4			4	1			2				11	
1.1.1.11	TCG avec engobe et glazure					1	1	1				1				4	
1.1.2	Falence blanche	4	2		18		1	215	6	18	1	5				266	
1.1.2.2	Falence brune															1	
1.1.2.3	Falence lissée													1		1	
1.1.2.4	Creamware	9	4	5	31	5	12	81	33		33	4	4	2	7	230	
1.1.2.41	TCF anglaise blanche	2	1	7	77	8	4	9	12		16	23	19	4	1	183	
1.1.2.81	TCF blanche	2	1		13						13		7			34	
1.1.2.81	TCF blanche	2	1				2	5			6	2		1		19	
1.1.2.71	TCF blanche vitrifiée	2				1										3	
1.1.2.10	TCF rouge à glazure brune				1		2	3			5	14		1		24	
1.2.1	GG							4								4	
1.2.1.5	GG présumé français		60						15			2	1			98	
1.2.1.71	GG Nottingham					1										1	
1.2.1.89	GG sans gl											4				4	
1.2.2.31	GF blanc homo glazure saline			2	2			13				10	3			30	
1.3.2.1	PF dure															1	
1.3.2.11	PF dure orientale			1					1							2	
1.3.2.11	Céramique altérée	4	19		14	6		1578	2			72	8	2	8	1711	
2.1	Verre incolore altéré	2			2	3			1	3		5	2			19	
2.2	Verre incolore réfractaire															1	
2.2.1	V. teinté vert	7	81	65	47	17	5	19	18	7	4	113	19	9	1	410	
2.2.1.2	V. teinté bleu-vert					5						5		1		14	
2.2.1.2	V. coult. Transp vert foncé			14	1	34		5	8	3	4	73	11	4	3	160	
2.2.1.1	V. coult opaque blanc			1	1	1	2	1	1						1	8	
2.3.2.8	Verre opaque bleu turquoise							1								1	
2.3.2.8	V. coloré vert	8				1										9	
2.3.2.9	Verre opaque jaune					1		1								2	
2.3.2.11	V. coloré bleu-vert								1	1						2	
2.3.2.11	Verre altéré		15	10	7	2	1	338	7	35	6	37	130		7	535	
3.1	Métaux et alliages		2				2					1				9	
3.1.1	Fer ind.	11	24	19	78	12	30	66	23	10	23	124	27	30	4	465	
3.1.1	Fer forgé	22	21	9		19	28	50	12	19	11	34	14	11	29	279	
3.1.1	Métal cuivreux	1	7	113	6	11	9	8	2	3	73	8	15		5	261	
3.1.4.1	Plomb	1				1		1			1	3				8	
3.1.5.1	Argent					1	1									3	
3.1.99	Métal altéré					3										3	
4.1	Matériau première					5	1		1	2	2	3		4	1	19	
4.1.8	Silex					1		2		1	4	2	1		2	15	
4.4.2	Laitier					1										1	
5.1	Solide stable												1			1	
5.1	Os	102	245	65	835	197	164	222	418	80	313	533	568	207	250	4530	
5.1.2	Ivoire			1												1	
5.1.4	Coquilles	1			4	1			7	4	1	5	1		1	25	
5.1.5	Nacre						1									1	
5.1.6	Charbon de bois															1	
5.2	Solide fibreux	1	2		23	1	3	23				20	2			75	
5.2.3	Bois					1	1								1	3	
5.3.4	Linoléum	3						3	1							7	
5.5.1	Tissu										1					1	
6	Matériau ind.					3	1	1								4	
7.24	Métal cuivreux et verre							1								1	
7.6	Fer et bois															1	
7.8	Fer et os					2								1	1	4	
7.89	Matériau composite			31	3			4			1	3		4	1	47	
		245	530	245	1184	387	313	2083	703	230	479	1254	880	339	330	16	9799

Les restes fauniques

- Mélange de gibiers et d'animaux domestiques
- Peu de traces de boucherie



Les restes végétaux

- Graines de la famille du melon
- Noyaux de cerises
- Autres

Taxons	NR*	%
Classe Indéterminée	6	0,14
topm**	48	1,13
Poissons		
Barbue de rivière	14	0,33
Esturgeon noir	1	0,02
Percida (Bars/Achigans/Dorés)	2	0,05
Poissons indéterminés	20	0,47
Oiseaux		
Accipitridés (Buse/Aigles/Éperviers)	1	0,02
Anatidés (Cygnes/Oies/Canards)	1	0,02
Anatinés (Canards barboteurs)	1	0,02
Anserinés (Oies)	2	0,05
Colombidés (Pigeon/Tourterelle/Tourte)	2	0,05
Dinde	1	0,02
Geai bleu	1	0,02
Oie domestique	1	0,02
Phasianidés (Phasianinés/Tétraoninés)	8	0,19
Phasianinés (Poule/Faisan)	5	0,12
Tourte	16	0,38
Oiseaux moyens	1	0,02
Oiseaux moyens-gros	5	0,12
Oiseaux petits-moyens	13	0,30
Petits Oiseaux	2	0,05
Oiseaux indéterminés	41	0,96

*Nombre de restes fauniques

** Indéterminés Oiseaux/petits Mammifères

Taxons	NR*	%
Mammifères		
Artiodactyles	2	0,05
Bœuf	276	6,47
Bovidés (Bœuf/Chèvre/Mouton)	6	0,14
Canidés (Chien/Loup/Renard)	11	0,26
Caribou	5	0,12
Castor	181	4,24
Cerf de Virginie	2	0,05
Cervidés (Caribou/Cerf/Orignal/Wapiti)	6	0,14
Chat	1	0,02
Cheval	39	0,91
Chien	68	1,55
Écureuil roux	1	0,02
Félidés (Chat/Couguar/Lynx)	8	0,19
Léporidés (Lapins/Lièvres)	11	0,26
Orignal	1	0,02
Ours noir	1	0,02
Ovinés (Chèvre/Mouton)	99	2,32
Porc	135	3,17
Rat sp	11	0,26
Rat surmulot	6	0,14
Rat musqué	23	0,54
Ruminant (Bovidés/Cervidés)	63	1,48
Suidés (Porc/Sanglier)	1	0,02
Tamias rayé	3	0,07
Vison	2	0,05
Gros Mammifères	176	4,13
Mammifères moyens	17	0,40
Mammifères moyens-gros	43	1,01
Mammifères petits-moyens	52	1,22
Petits mammifères	10	0,23
Mammifères indéterminés	2814	65,99

*Nombre de restes fauniques

Archéologie

c.a. 1700- Première maison

c.a. 1750- Site abandonné et détruit

c.a. 1750- Seconde maison

c.a. 1800- INCENDIE

1807- Reconstruction

**1820- Importants travaux
et agrandissement ?**

Occupation continue depuis

Première maison

Mur ouest



Vers 1700

Coin sud-ouest

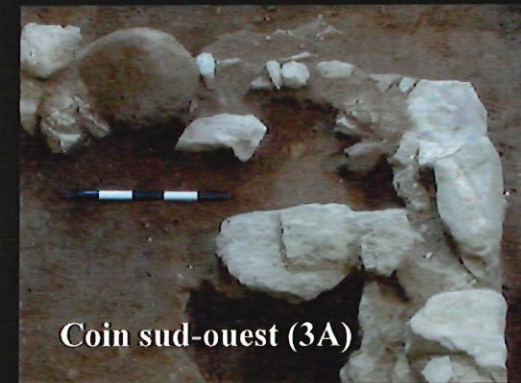




Pièce de bois

Planche posée à plat
perpendiculaire au mur:

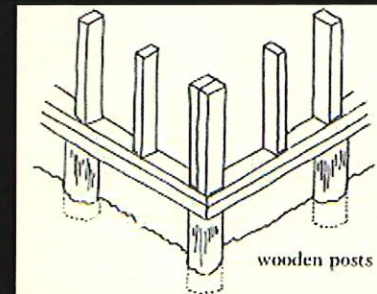
vestiges d'un plancher ?



Cercle de pierre dans l'axe du mur; comme
au coin sud-ouest ?

Trace d'un poteau vertical ?

Coin nord-ouest de l'habitation ?



Première maison:

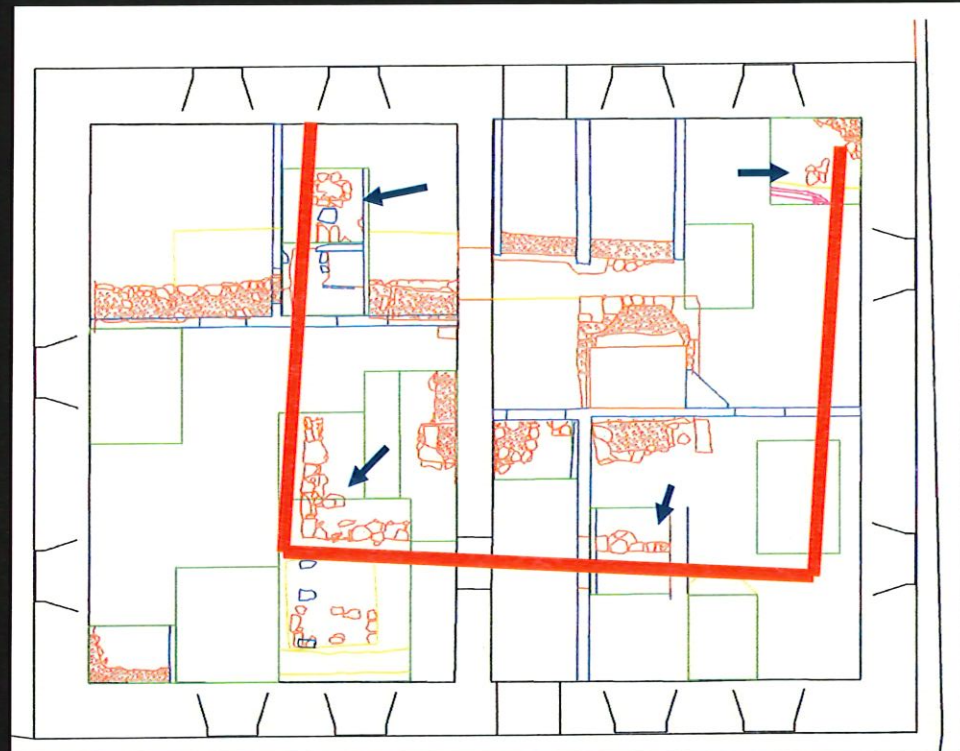


Limite est de la première maison ?

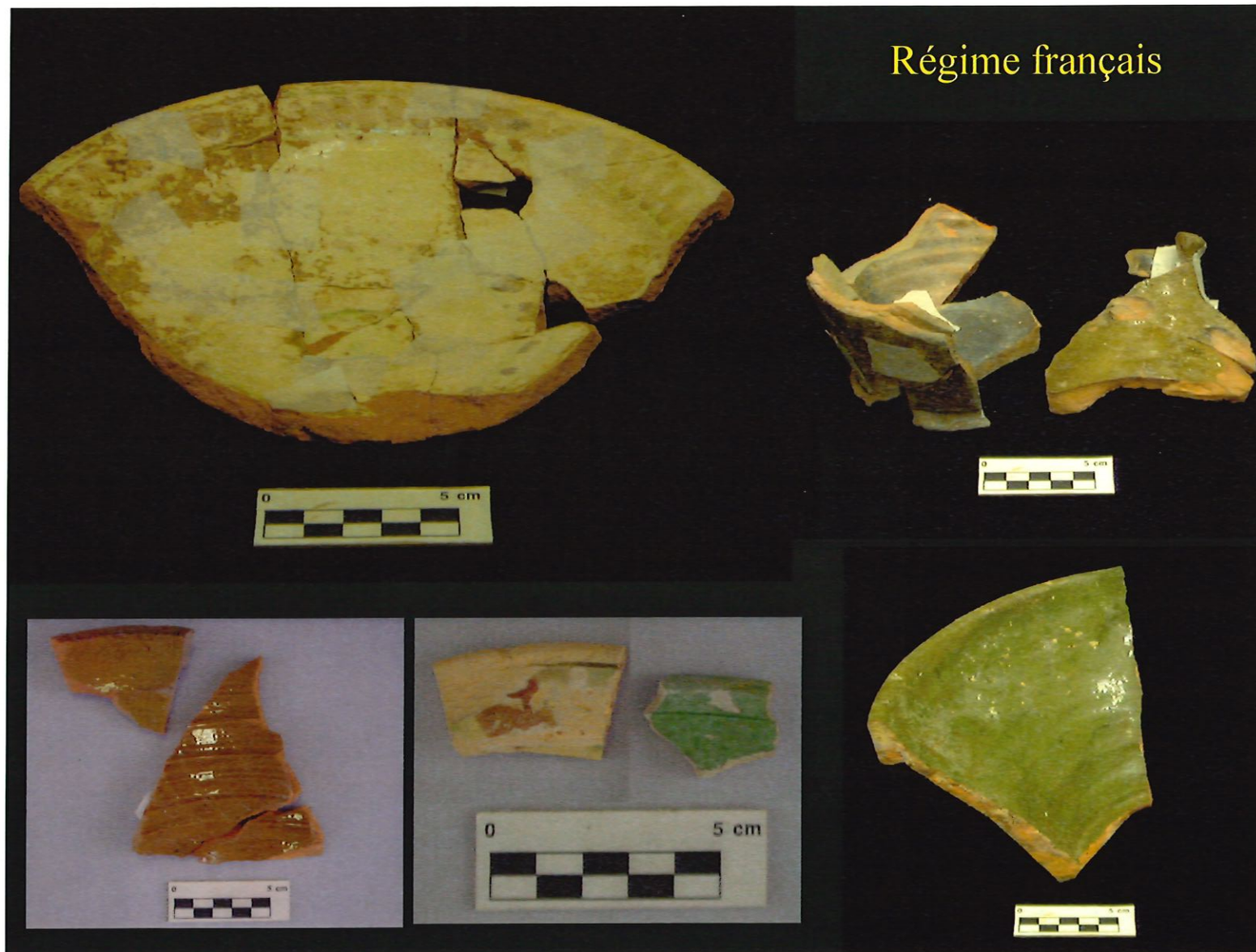
Le mur est coupé par les fondations de la maison Tsawenhohi.

Continuait-t-il vers le nord ?

l'aire d'occupation



La maison pourrait avoir été détruite vers 1750



Régime français



Les perles

- os/bois
- graine ?
- verre

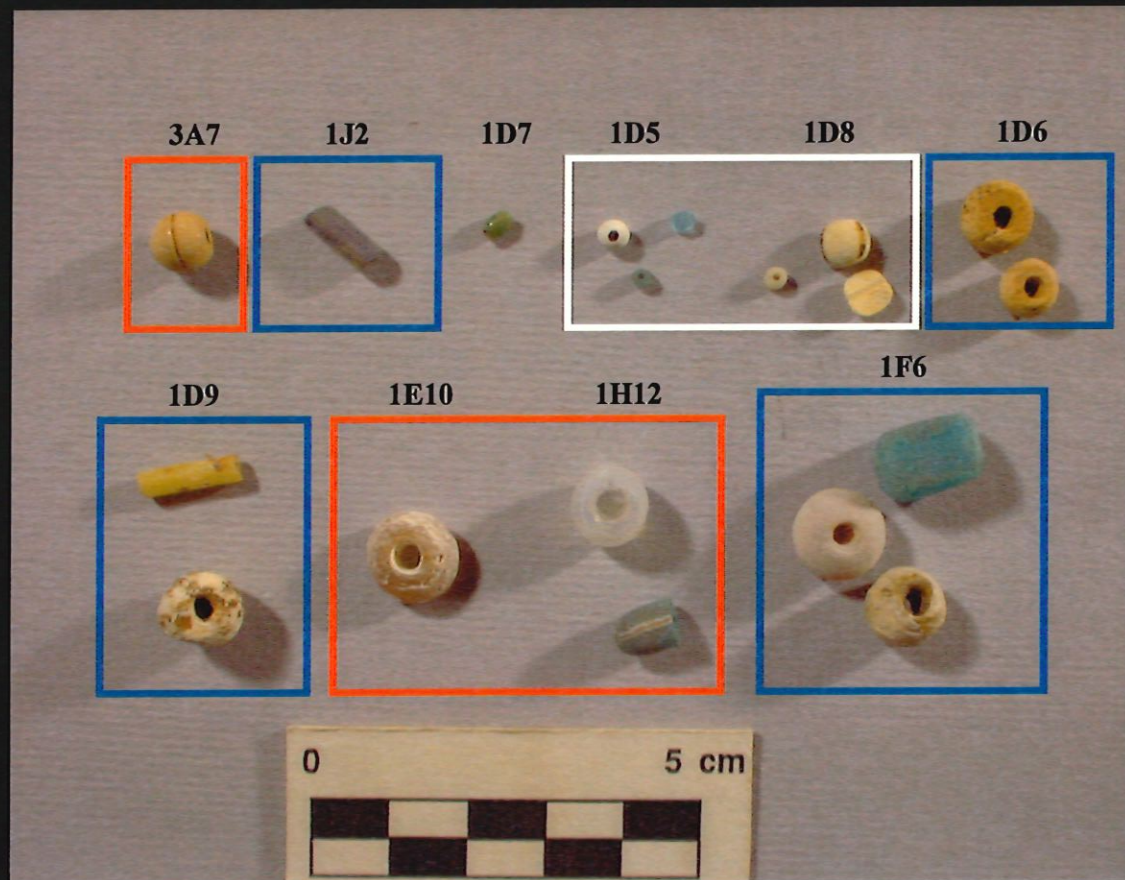
Chaînes



Incendie
(c.a. 1800)

Seconde maison
(c.a. 1750-1800)

Régime français
(c.a. 1700-1750)



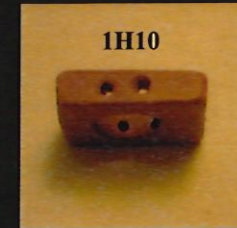
Objets en catlinite

- Carrières surtout au Wisconsin et au Minnesota et reconnues comme lieux sacrés.
- Souvent employée pour les fourneaux de pipes (pipestone)

Contextes c.a. 1700-1800



Parures et pendentifs



Embout de tuyau
de pipe ou
perle de pendentif

Bloc taillé non terminé:
On fabrique des objets sur place

Pipes en pierre



Contexte
occupation c.a. 1700-1750

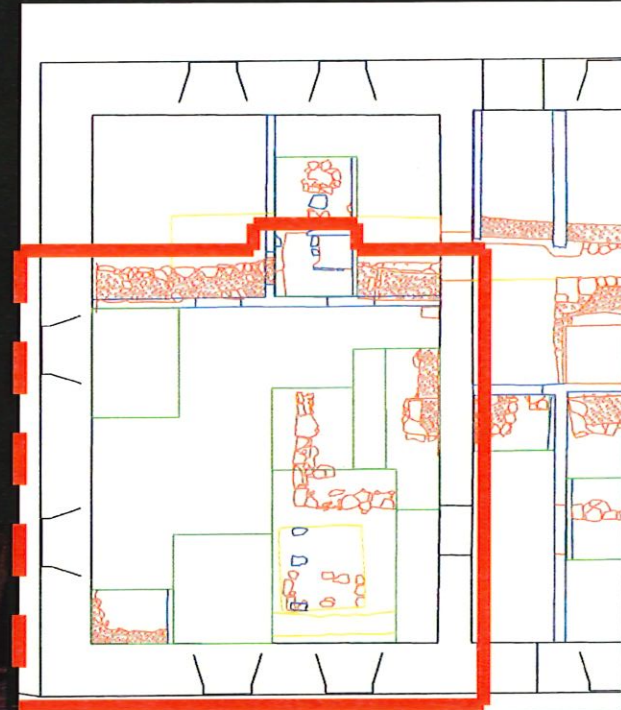
Deux fragments similaires
trouvés à Montréal pour
cette période.

Contexte
Travaux après l'incendie vers 1800



Construction d'une nouvelle maison vers 1750

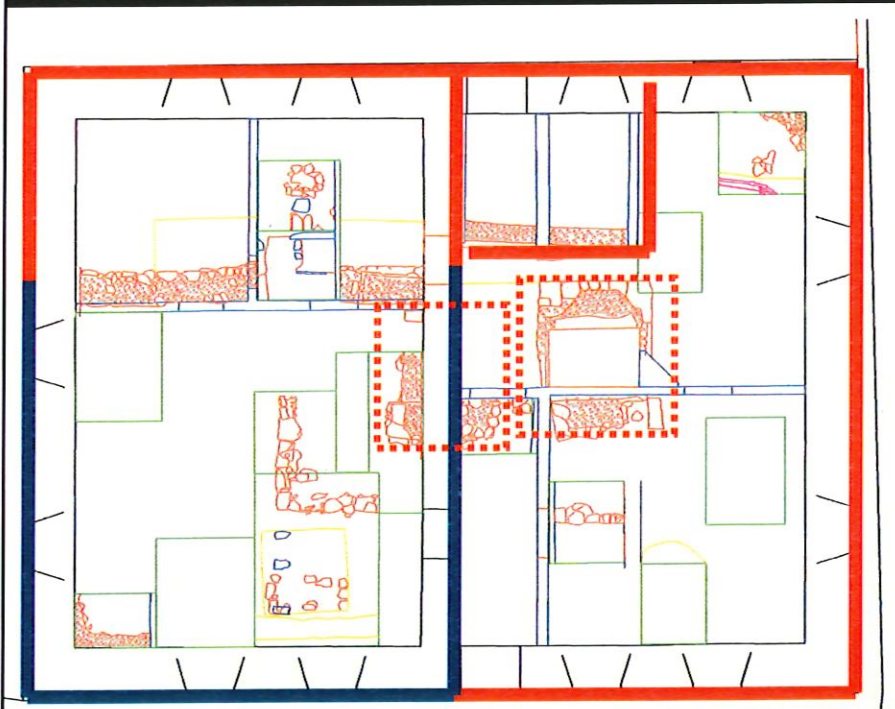
- Première phase de la maison Tsawenhohi ?







Construction de la maison Tsawenhohi - entre 1807 et 1820



Vers 1807

- Destruction d'un mur.
- Agrandissement de la maison sur les vestiges incendiés.
- Construction d'une cheminée centrale.

Vers 1820

- Relocalisation de la cheminée vers la cuisine au nord-ouest.
- Aménagement d'une cave sous la cuisine



Céramique de la
période anglaise
(1750-1800)



Staffordshire slipware



Creamware peint

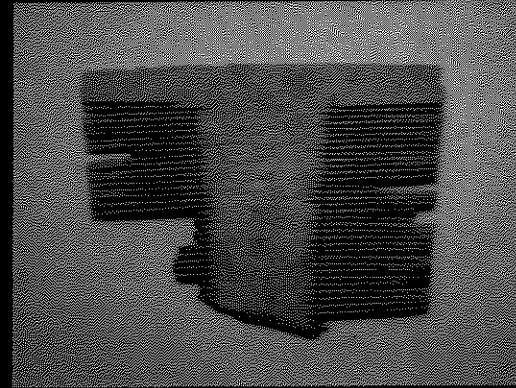


Grès fin blanc à glaçure saline

Théière en tég rouge glaçurée



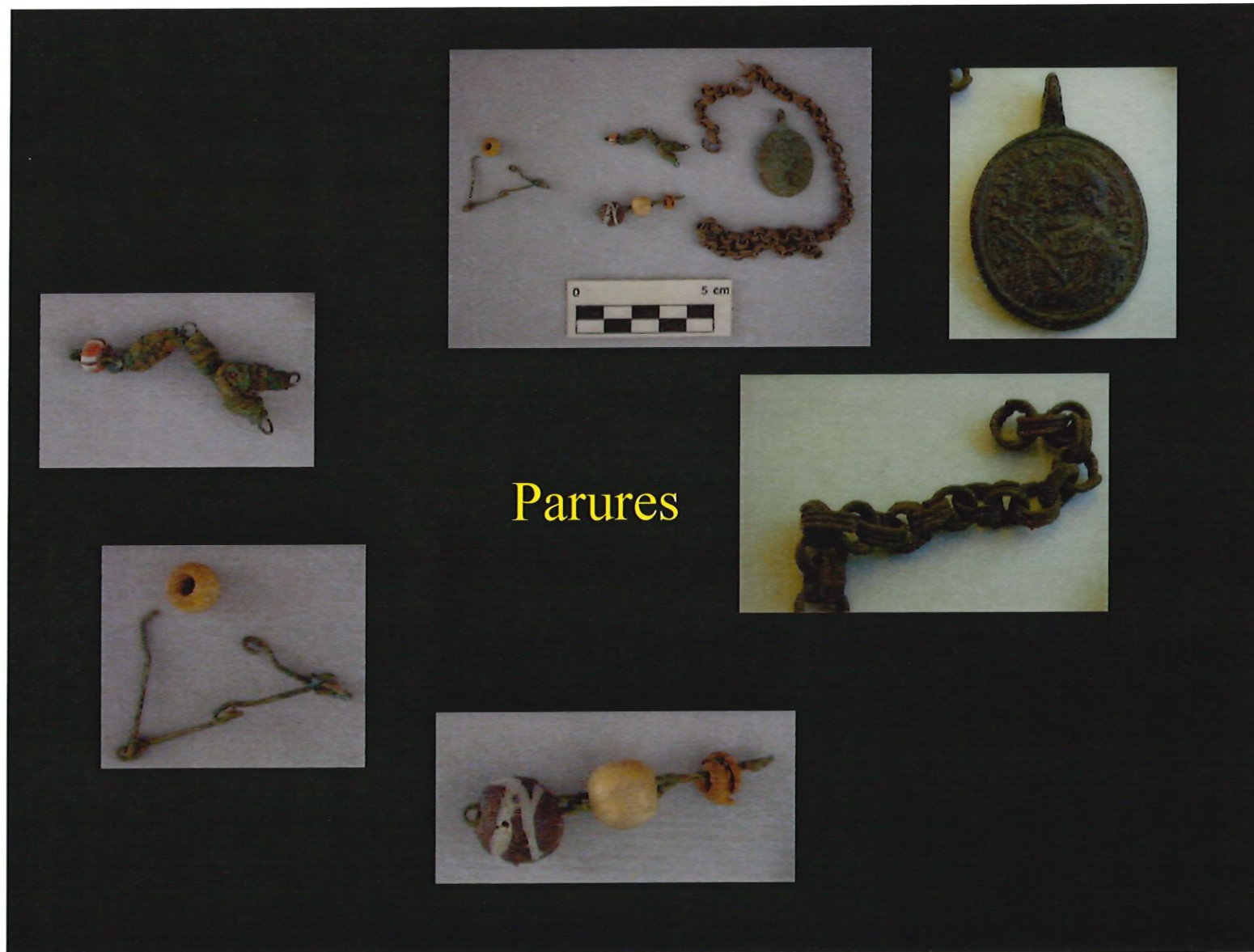


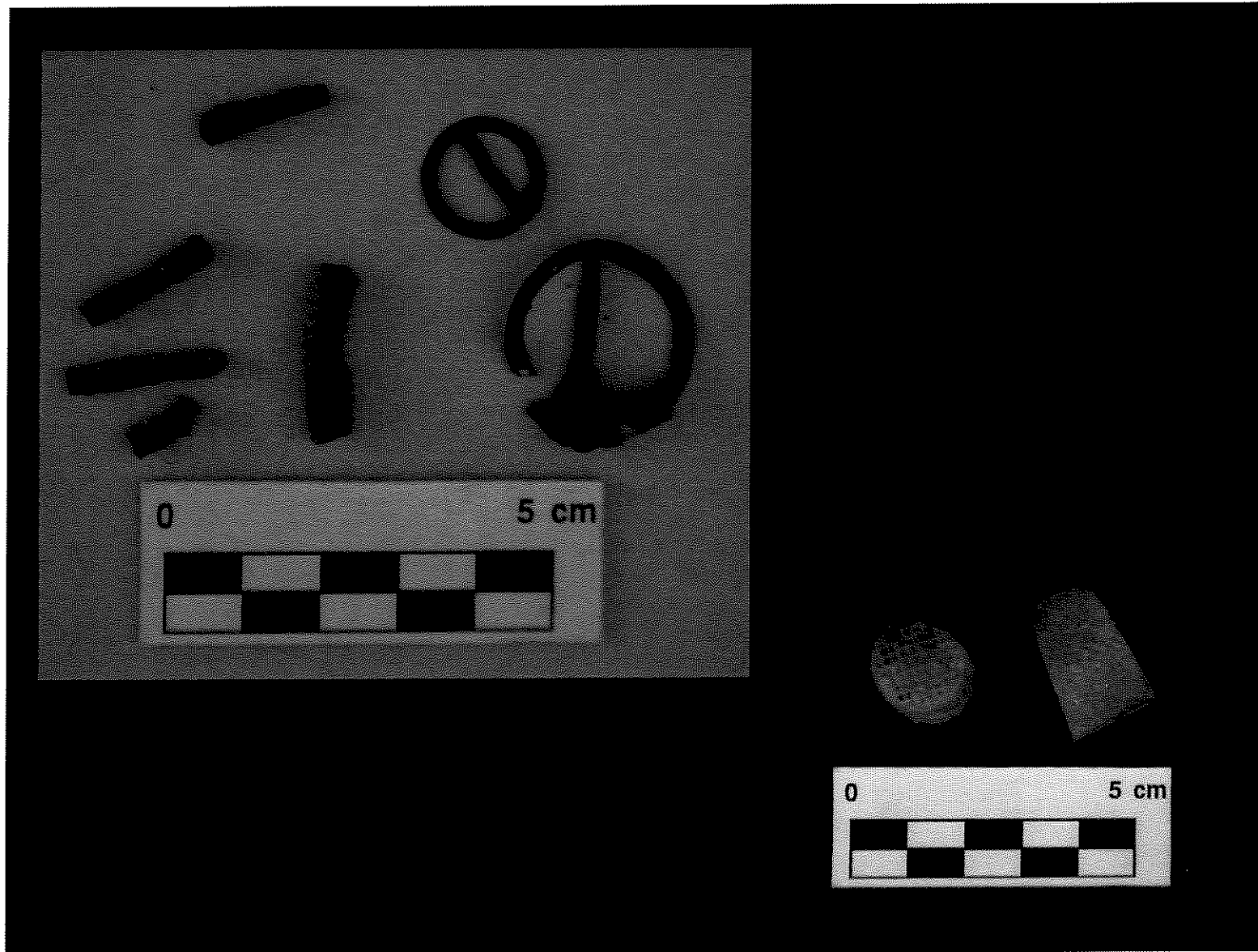
















Québec, le 14 décembre 2001

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Conseil de la nation Huronne-Wendat
255, Place Chef Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

OBJET : Programme de visibilité du MCC
Restauration de la maison Tsawenhohi, 335 000 \$

Monsieur le Directeur,

Le ministère de la Culture et des Communications désire accentuer la mise en œuvre de sa politique de visibilité et, pour ce faire, compte sur votre collaboration.

Le programme vise tous les projets bénéficiant d'une aide financière, qu'ils soient à l'étape de chantier de réalisation ou encore en prévision de l'inauguration des travaux. Le premier volet consiste en l'installation d'une oriflamme durant la réalisation des travaux. Pour réaliser cette première étape, le Ministère vous donne celle-ci que nous vous transmettons avec la présente. Cette dernière devra être installée à l'endroit le plus judicieux et selon les spécifications déterminées au devis ci-joint. Le second volet consiste en la pose d'une plaque d'identification permanente en vue de l'inauguration. Vous serez contacté ultérieurement pour la réalisation de ce projet.

D'ici là, si vous avez la moindre interrogation concernant l'un ou l'autre des aspects de ce programme de visibilité, nous vous invitons à communiquer avec M. Louis-Richard Fortier, au numéro (418) 380-2346, poste 7042.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



Georgianne Gagnon

GG/LRF/mb

p.j. Devis d'installation des oriflammes

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Projet	Financement
<u>Travaux d'aménagement physiques :</u> - Mise en sécurité, curetage et préparation des plans : 29 195 \$ - Consolidation structurale et toiture : 170 902 \$ - Enveloppe du bâtiment et aménagement du site : 237 755 \$ - Aménagement intérieur, installation mécanique : 95 625 \$ - Installation du concept d'interprétation : 80 501 \$ - Travaux d'archéologie : 50 000 \$ Sous-total : 663 978 \$	Ministère de la Culture et des Communications du Québec : 335 000 \$ Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (40%) : 328 978 \$ Équité du C.N.H.W. : - Bâtiment : 60 000 \$ - Terrain : 30 000 \$ - Collections : 50 000 \$ - Étude de mise en valeur : 10 000 \$ - Étude architecturale : 1 500 \$ - Aménagement extérieur : 29 649 \$ - Ressources humaines : 45 000 \$ Sous-total (C.N.H.W.) : 226 149 \$
<u>Frais de formation :</u> - Formation du personnel (3 pers.) : mise en valeur du patrimoine, techniques d'accueil, conservation des objets, etc. : 5 000 \$ - Programme d'aide à l'emploi : 40 000 \$ Sous-total : 45 000 \$	
<u>Acquisitions du C.N.H.W. :</u> - Bâtiment : 60 000 \$ - Terrain : 30 000 \$ - Collections : 50 000 \$ - Étude de mise en valeur : 10 000 \$ - Étude architecturale : 1 500 \$ - Aménagement extérieur : 29 649 \$ Sous-total : 181 149,00\$	
Grand total : 890 127,00\$	Grand total : 890 127,00\$

La ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 27 novembre 2001

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Pour faire suite à la demande que vous m'avez adressée, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de 335 000 \$ vous sera versée au cours du présent exercice pour la réalisation du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake.

En devenant un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type économusée, la Maison Tsawenhohi remplira, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat. Avec cette contribution, nous souhaitons affirmer notre appui à ce projet qui s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake.

Je tiens à vous rappeler que cette aide financière vous est octroyée en vertu du programme *Soutien aux équipements culturels*, à la suite d'une évaluation qui a tenu compte des objectifs et des critères établis pour ce programme. Un représentant du Ministère vous précisera les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


DIANE LEMIEUX

40

À l'œuvre
depuis 40 ans!

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone: (418) 380-2310
Télécopieur: (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-2137
Télécopieur: (514) 873-0980

Date : 2001-11-27

Programme : Service de la dette - Soutien aux équipements culturels

No séquentiel :

Type d'aide :

REMARQUES

Gestionaire

DOCUMENT DESTINÉ AU CABINET DE LA MINISTRE

DESTINATAIRES : M^{me} Doris Girard
Sous-ministre

Mme Christiane Barbe
Sous-ministre adjointe

M. Denis Delangie
Directeur général

EXPÉDITRICE : Georgianne Gagnon
Directrice

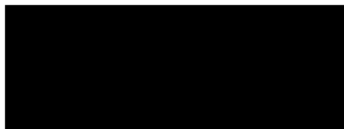
DATE : Le 23 novembre 2001

OBJET : Maison Tsawenhohi

RÉFÉRENCE : Requêtes no 042504 et 042449

Origine de la requête : Pierre Duchesnay
Conseiller politique

Vous trouverez ci-joint un état de situation concernant le dossier en rubrique, accompagné de deux projets de lettres, à être signées par le directeur de Cabinet.



Georgianne Gagnon
Directrice

p.j.

Vu par le Secrétariat général
du ministère

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

FICHE SYNTHÈSE

ÉTAT DE SITUATION

NOM DU PROJET : **Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi**

DEMANDEUR

Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Interlocuteur : Monsieur Wellie Picard
 Grand Chef

RAPPEL DE LA DEMANDE

Le Conseil de la Nation huronne-wendat est intervenu à plusieurs reprises auprès des autorités du Ministère, pour obtenir un appui formel à la réalisation du projet. C'est à la suite de ces demandes répétées que des représentants de la Direction de la Capitale-Nationale rencontraient, en juin dernier, ceux du Conseil de bande de Wendake pour leur signifier l'intérêt du Ministère. Dernièrement, soit les 22 et 26 octobre, messieurs Wellie Picard, Grand Chef, et Guy Chevrette, Ministre délégué aux Affaires autochtones, écrivaient à Madame Lemieux, pour lui indiquer l'urgence d'intervenir dans ce dossier, compte tenu de la nécessité de sécuriser le bâtiment qui requiert des actions immédiates, et de la possibilité de perdre la participation déjà annoncée du gouvernement fédéral si la décision n'est rendue qu'après le 31 mars 2002.

PROBLÉMATIQUE

Au cours des dernières années, le Conseil de la Nation huronne-wendat, a développé un projet structurant qui vise la **mise en valeur du Vieux-Wendake**. Cet ambitieux projet du secteur culturel a pris naissance suite aux besoins de la Nation de se réapproprier son patrimoine et sa culture, et s'inscrit à l'intérieur d'un vaste plan d'aménagement et de revitalisation de tout le secteur historique dont les principaux éléments sont les suivants :

- **La restauration de la Chapelle**, classée monument historique en 1958, par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
Les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2000 avec une participation financière du ministère de la Culture et des Communications.
- **La construction d'une place publique**, lieu de rassemblement et de célébration et lieu de transition entre le Vieux-Wendake et la chute Kabir-Kouba. Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet de relevés sur le terrain.
- **L'aménagement des abords de la chute Kabir-Kouba et de la rivière Akiawenrak**, lieu de promenade et d'interprétation.
Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet de relevés sur le terrain.
- **La construction d'un kiosque d'information**, lieu d'accueil des visiteurs et porte d'entrée des différents attraits du Vieux-Wendake.
Ce projet est à l'étape conceptuelle.

- **La réfection des infrastructures publiques**, réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Vieux-Wendake.
- **La construction du musée de la Nation huronne-wendat**, lieu de reconstitution et de diffusion du peuple huron-wendat.
Ce projet, à l'étape des études, fera éventuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.
- **La restauration de la Maison Tsawenhohi**, lieu d'enseignement des savoir-faire traditionnels de la nation huronne-wendat.
Ce projet, prêt à démarrer, fait actuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

DESCRIPTION DU PROJET

Comme nous pouvons le constater, le projet de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake. C'est dans ce contexte que le Conseil de la Nation huronne-wendat déposait, en janvier 2001, une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, pour restaurer la Maison Tsawenhohi et y aménager un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type économusée. La Maison Tsawenhohi sera ainsi destinée à remplir, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat et en transmettant les connaissances au moyen d'objets significatifs et de porteurs de tradition.

Les coûts totaux du projet s'établissent à **890 000 \$**, dont un peu plus de **700 000 \$** sont admissibles à une éventuelle aide financière, selon les normes du programme. Cette aide, après analyse du dossier, est fixée à **335 000 \$**, laissant un solde de **555 000 \$**, étant assumé par les autres partenaires financiers dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (**330 000 \$**) et le Conseil de la Nation huronne-wendat (**225 000 \$**) qui ont confirmé leur participation financière.

STRUCTURE DE FINANCEMENT

Ministère de la Culture et des Communications	335 000 \$	(37,6 %)
Gouvernement fédéral (participation confirmée)	330 000 \$	(37,1 %)
Réserve de Wendake (participation confirmée)	225 000 \$	(25,3 %)
TOTAL	890 000 \$	(100 %)

RECOMMANDATIONS

Le projet est prêt pour annonce et, dépendamment des disponibilités budgétaires, il pourrait être pris en considération, dès maintenant, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

Document préparé par François Gagnon
Coordonnateur des équipements culturels
Direction de la Capitale-Nationale

Mise à jour le 16 novembre 2001

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 31 octobre 2001

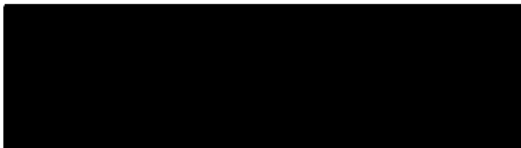
Monsieur Guy Chevette
Ministre délégué aux Affaires autochtones
700, boul. René-Lévesque Est, 29^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du 22 octobre dernier concernant la demande d'appui financier du projet de restauration de la maison Tsawenhohi.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette correspondance qui a été acheminée à la direction concernée du ministère où elle recevra toute l'attention nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 042449

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Finalement, on m'a récemment informé qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de manière urgente sur le bâtiment. Je crois comprendre que la toit risque de s'effondrer cet hiver et que des problèmes d'infiltration d'eau génèrent un risque d'incendie. J'ose espérer que ces nouvelles informations sauront sans doute vous convaincre de la nécessité d'une intervention rapide.

Veuillez agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


 GUY/CHEVRETTE


Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 1^{er} novembre 2001

Monsieur Wellie Picard
Grand chef de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du 26 octobre dernier, dans laquelle vous sollicitiez un appui financier pour le projet de restauration de la Maison Tsawenhohi.

Nous vous remercions de nous avoir transmis ce document. Votre dossier est actuellement en traitement pour analyse à la direction concernée du ministère et nous vous informerons, dans les meilleurs délais, du suivi approprié.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 042504

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Québec, le 10 août 2001

Monsieur Maurice Rioux
Directeur
Cabinet de la ministre du Patrimoine canadien
15, rue Eddy, 12^e étage
Hull (Québec) K1A 0M5

Monsieur le Directeur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, il nous fait plaisir d'accuser réception des lettres de madame Copps du 31 juillet concernant les désignations de divers personnages et événements à titre de personnage d'importance historique nationale et événement d'importance historique nationale.

Soyez assuré qu'elles seront portées à l'attention de madame la ministre et considérées avec intérêt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Le directeur,


François Ferland

N/RÉF. : 041510, 041511, 041526, 041535

27 SEP. 2001

Dossier: 3296

Réf.:

DOCUMENT DESTINÉ AU CABINET DE LA MINISTRE

DESTINATAIRES :

M^{me} Odette Duplessis
Sous-ministre adjointe

M. Denis Delangie *Q.Q.*
Directeur général

EXPÉDITRIC :

Georgianne Gagnon
Directrice

DATE :

Le 19 septembre 2001

OBJET :

Projet de mise en valeur de la maison
Tsawenhohi.

RÉFÉRENCE :

Nouveaux développements aux requêtes
antérieures nos 038896 et 039883

Origine de la requête : Pierre Duchesnay
Conseiller politique

Vous trouverez ci-joint, tel que demandé, l'état de situation déjà
transmis concernant le dossier en rubrique.

J'aimerais d'abord vous informer que, conformément à la
recommandation contenue dans la fiche synthèse, nous avons
rencontré, le 27 juin dernier, des représentants du Conseil de bande
de Wendake pour leur signifier notre intérêt au projet, bien que le
Ministère s'était vu dans l'obligation de reporter à une autre année
financière sa participation à la réalisation de ce projet. En effet, vous
vous souviendrez que pour la présente année budgétaire, les
sommes allouées par le Conseil du trésor n'ont pas permis de
répondre à l'ensemble des projets soumis à notre attention dans le
cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Direction générale de l'action régionale

20 SEP. 2001

de l'est du Québec

Cependant, nous suggérons, lors de la préparation du prochain plan triennal d'immobilisation, d'inscrire ce projet en priorité en autant que les budgets le permettent et qu'il s'inscrive à l'intérieur des nouvelles orientations ministérielles en matière d'équipements culturels.

Si vous êtes d'accord avec cette recommandation et compte tenu des démarches récentes entreprises par le Conseil de Bande, vous trouverez ci-joint, un projet de lettre en ce sens pour la signature du Directeur de cabinet, M. François Ferland.

La directrice,



Georgianne Gagnon

Vu par le Secrétariat général
du ministère

P.J.

ÉTAT DE SITUATION

2001-09-06

**OBJET : Projet de mise en valeur du Vieux-Wendake :
 Maison Tsawenhohi et
 Musée de la Nation huronne-wendat**

**Demande d'aide financière et demande de rencontre
Requêtes nos : 038896 et 039883**

PROBLÉMATIQUE

Le Conseil de la Nation huronne-wendat, au cours des derniers mois, a développé un projet structurant qui vise la **mise en valeur du Vieux-Wendake**. Cet ambitieux projet du secteur culturel a pris naissance, suite aux besoins de la Nation de se réapproprier son patrimoine et sa culture, et s'inscrit à l'intérieur d'un vaste plan d'aménagement et de revitalisation de tout le secteur historique dont les principaux éléments sont les suivants :

- **La restauration de la Chapelle**, classée monument historique en 1958 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2000 avec une participation financière du ministère de la Culture et des Communications.

- **La restauration de la maison Tsawenhohi**, lieu d'enseignement des savoir-faire traditionnels de la Nation huronne-wendat.

Ce projet, prêt à démarrer, fait actuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

- **La construction du musée de la Nation huronne-wendat**, lieu de reconstitution et de diffusion du peuple huron-wendat.

Ce projet, à l'étape des études, fera éventuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

- **La construction d'une place publique**, lieu de rassemblement et de célébration et lieu de transition entre le Vieux-Wendake et la chute Kabir-Kouba.

Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.

- **L'aménagement des abords de la chute Kabir-Kouba et de la rivière Akiawenrak**, lieu de promenade et d'interprétation.

➤

Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.

- **La construction d'un kiosque d'information**, lieu d'accueil des visiteurs et porte d'entrée des différents attraits du Vieux-Wendake.

Ce projet est à l'étape conceptuelle.

- **La réfection des infrastructures publiques**, réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Vieux-Wendake

Certains travaux d'infrastructure sur le boulevard Bastien (enfouissement de fils, égouts, aqueduc) seront exécutés au cours de l'été 2001. Hydro-Québec, le ministère des Affaires Indiennes, Vidéotron et Bell Canada sont les principaux partenaires au financement du projet

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Comme nous pouvons le constater, le projet de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake. C'est dans ce contexte que le conseil de la Nation huronne-wendat déposait, en janvier 2001, une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, pour restaurer la Maison Tsawenhohi et y aménager un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type écomusée. La Maison Tsawenhohi sera ainsi destinée à remplir, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat et en transmettant les connaissances au moyen d'objets significatifs et de porteurs de tradition.

Les coûts totaux du projet s'établissent à **890 000 \$** dont un peu plus de **700 000 \$** sont admissibles à une éventuelle aide financière selon les normes du programme. Cette aide, après analyse du dossier, est fixée à **335 000 \$** laissant un solde de **555 000 \$** à être comblé par les autres partenaires financiers dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (**330 000 \$**) et le Conseil de la Nation huronne-wendat (**225 000 \$**).

SUITE À DONNER

Bien que le moratoire sur les équipements culturels ait été levé à l'occasion du discours sur le budget (2001-2002), le Ministère ne pourra réaliser qu'un nombre restreint de projets, puisque les sommes consenties par le Conseil du trésor ne sont pas suffisantes pour répondre à l'ensemble des dossiers soumis à notre attention. C'est pourquoi le projet ne pourra être amorcé cette année.

À la lueur de ces éléments d'information, il serait alors opportun de donner suite à la demande de rencontre avec des représentants du Ministère et du cabinet. Par la suite, une lettre pourra être préparée pour la signature de la ministre, en réponse à celles transmises par MM. Normand Lainey, Chef familial délégué au développement économique et Wellie Picard, Grand chef, en février et avril 2001.

Préparé par : François Gagnon
Coordonnateur du secteur des équipements
et de la muséologie

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 20 septembre 2001

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Pour faire suite à votre lettre transmise à M^{me} Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications et tel qu'exprimé lors de la rencontre avec des représentants du Conseil de la Nation huronne-wendat et ceux de la Direction de la Capitale-Nationale, j'aimerais vous confirmer les intentions du Ministère en regard des projets de mise en valeur du Vieux-Wendake et plus particulièrement du projet de restauration de la Maison Tsawenhohi.

L'analyse de votre dossier, soumis en janvier 2001 dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, a permis de constater que votre projet rencontre les exigences de ce programme.

Cependant, et bien que la levée du moratoire sur les équipements culturels annoncée lors du discours sur le budget 2001-2002 va permettre au Ministère de réaliser un certain nombre de projets, les sommes allouées par le Conseil du trésor ne permettront pas de répondre à l'ensemble des demandes déposées, dont certaines sont en attente depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, nous sommes dans l'obligation de reporter notre participation à la réalisation de votre projet de mise en valeur de la maison Tsawenhohi.

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Soyez assuré que votre projet recevra toute l'attention qu'il mérite, le Ministère étant tout à fait conscient de l'importance de doter les communautés locales des outils indispensables à leur plein épanouissement, notamment dans le secteur du patrimoine et de la muséologie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

FRANÇOIS FERLAND

DOCUMENT DESTINÉ AU CABINET DE LA MINISTRE

DESTINATAIRES : M^{me} Odette Duplessis
Sous-ministre adjointe

M. Denis Delangie
Directeur général

EXPÉDITRIC : Georgianne Gagnon
Directrice

DATE : Le 7 septembre 2001

OBJET : Projet de mise en valeur de la maison
Tsawenhohi.

RÉFÉRENCE : Nouveaux développements aux requêtes
antérieures nos 038896 et 039883

Origine de la requête : Pierre Duchesnay
Conseiller politique

Vous trouverez ci-joint, tel que demandé, l'état de situation déjà
transmis concernant le dossier en rubrique.

J'aimerais d'abord vous informer que, conformément à la
recommandation contenue dans la fiche synthèse, nous avons
rencontré, le 27 juin dernier, des représentants du Conseil de bande
de Wendake pour leur signifier notre intérêt au projet, bien que le
Ministère s'était vu dans l'obligation de reporter à une autre année
financière sa participation à la réalisation de ce projet. En effet, vous
vous souviendrez que pour la présente année budgétaire, les
sommes allouées par le Conseil du trésor n'ont pas permis de
répondre à l'ensemble des projets soumis à notre attention dans le
cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Cependant, compte tenu que le Ministère n'a retenu aucun projet à l'an 2 (2002-2003) de son plan triennal d'immobilisation pour la région de la Capitale-Nationale, nous suggérons, lors de la préparation du prochain plan triennal d'immobilisation, d'inscrire ce projet en priorité.

Si vous êtes d'accord avec cette recommandation et compte tenu des démarches récentes entreprises par le Conseil de Bande, vous trouverez ci-joint, un projet de lettre en ce sens pour la signature du Directeur de cabinet, M. François Ferland.

La directrice,



Georgianne Gagnon

Vu par le Secrétariat général
du ministère

P.J.

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 10 septembre 2001

Monsieur Normand Lainey
Chef familial délégué
Développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Pour donner suite à votre lettre du 19 février 2001 transmise à Mme Diane Lemieux, ministre d'État à la Culture et aux Communications et tel qu'exprimé lors de la rencontre avec des représentants du Conseil de la Nation huronne-wendat et ceux de la Direction de la Capitale-Nationale, j'aimerais vous confirmer les intentions du Ministère en regard des projets de mise en valeur du Vieux-Wendake et plus particulièrement du projet de restauration de la Maison Tsawenhohi.

L'analyse de votre dossier, soumis en janvier 2001 dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, a permis de constater que votre projet rencontre les exigences de ce programme.

Cependant, et bien que la levée du moratoire sur les équipements culturels annoncée lors du discours sur le budget 2001-2001 va permettre au Ministère de réaliser un certain nombre de projets, les sommes allouées par le Conseil du trésor ne permettront pas de répondre à l'ensemble des demandes déposées, dont certaines sont en attente depuis plusieurs années.

Dans ce contexte, nous sommes dans l'obligation de reporter à une autre année financière notre participation à la réalisation de votre projet de mise en valeur de la maison Tsawenhohi.

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Soyez assuré que votre projet recevra, dans un avenir que nous espérons rapproché et au même titre que tous les dossiers soumis à notre analyse, toute l'attention qu'il mérite, le Ministère étant tout à fait conscient de l'importance de doter les communautés locales des outils indispensables à leur plein épanouissement, notamment dans le secteur du patrimoine et de la muséologie.

Regrettant de ne pas pouvoir donner suite à votre projet dans un avenir prochain, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

FRANÇOIS FERLAND

ÉTAT DE SITUATION

2001-09-06

**OBJET : Projet de mise en valeur du Vieux-Wendake :
 Maison Tsawenhohi et
 Musée de la Nation huronne-wendat**

**Demande d'aide financière et demande de rencontre
Requêtes nos : 038896 et 039883**

PROBLÉMATIQUE

Le Conseil de la Nation huronne-wendat, au cours des derniers mois, a développé un projet structurant qui vise la **mise en valeur du Vieux-Wendake**. Cet ambitieux projet du secteur culturel a pris naissance, suite aux besoins de la Nation de se réapproprier son patrimoine et sa culture, et s'inscrit à l'intérieur d'un vaste plan d'aménagement et de revitalisation de tout le secteur historique dont les principaux éléments sont les suivants :

- **La restauration de la Chapelle**, classée monument historique en 1958 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2000 avec une participation financière du ministère de la Culture et des Communications.

- **La restauration de la maison Tsawenhohi**, lieu d'enseignement des savoir-faire traditionnels de la Nation huronne-wendat.

Ce projet, prêt à démarrer, fait actuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

- **La construction du musée de la Nation huronne-wendat**, lieu de reconstitution et de diffusion du peuple huron-wendat.

Ce projet, à l'étape des études, fera éventuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

- **La construction d'une place publique**, lieu de rassemblement et de célébration et lieu de transition entre le Vieux-Wendake et la chute Kabir-Kouba.

Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.

- **L'aménagement des abords de la chute Kabir-Kouba et de la rivière Akiawenrak**, lieu de promenade et d'interprétation.

- Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.

- **La construction d'un kiosque d'information**, lieu d'accueil des visiteurs et porte d'entrée des différents attraits du Vieux-Wendake.

Ce projet est à l'étape conceptuelle.

- **La réfection des infrastructures publiques**, réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Vieux-Wendake

Certains travaux d'infrastructure sur le boulevard Bastien (enfouissement de fils, égouts, aqueduc) seront exécutés au cours de l'été 2001. Hydro-Québec, le ministère des Affaires Indiennes, Vidéotron et Bell Canada sont les principaux partenaires au financement du projet

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Comme nous pouvons le constater, le projet de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake. C'est dans ce contexte que le conseil de la Nation huronne-wendat déposait, en janvier 2001, une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, pour restaurer la Maison Tsawenhohi et y aménager un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type écomusée. La Maison Tsawenhohi sera ainsi destinée à remplir, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat et en transmettant les connaissances au moyen d'objets significatifs et de porteurs de tradition.

Les coûts totaux du projet s'établissent à **890 000 \$** dont un peu plus de **700 000 \$** sont admissibles à une éventuelle aide financière selon les normes du programme. Cette aide, après analyse du dossier, est fixée à **335 000 \$** laissant un solde de **555 000 \$** à être comblé par les autres partenaires financiers dont le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (**330 000 \$**) et le Conseil de la Nation huronne-wendat (**225 000 \$**).

SUITE À DONNER

Bien que le moratoire sur les équipements culturels ait été levé à l'occasion du discours sur le budget (2001-2002), le Ministère ne pourra réaliser qu'un nombre restreint de projets, puisque les sommes consenties par le Conseil du trésor ne sont pas suffisantes pour répondre à l'ensemble des dossiers soumis à notre attention. C'est pourquoi le projet ne pourra être amorcé cette année.

À la lueur de ces éléments d'information, il serait alors opportun de donner suite à la demande de rencontre avec des représentants du Ministère et du cabinet. Par la suite, une lettre pourra être préparée pour la signature de la ministre, en réponse à celles transmises par MM. Normand Lainey, Chef familial délégué au développement économique et Wellie Picard, Grand chef, en février et avril 2001.

Préparé par : François Gagnon
Coordonnateur du secteur des équipements
et de la muséologie

ÉTAT DE SITUATION 2001-05-25

**OBJET : Projet de mise en valeur du Vieux-Wendake :
 Maison Tsawenhohi et
 Musée de la Nation huronne-wendat
 Demande d'aide financière et demande de rencontre**

PROBLÉMATIQUE

Le Conseil de la Nation huronne-wendat, au cours des derniers mois, a développé un projet structurant qui vise la **mise en valeur du Vieux-Wendake**. Cet ambitieux projet du secteur culturel a pris naissance, suite aux besoins de la Nation de se réapproprier son patrimoine et sa culture, et s'inscrit à l'intérieur d'un vaste plan d'aménagement et de revitalisation de tout le secteur historique dont les principaux éléments sont les suivants :

- **La restauration de la Chapelle**, classée monument historique en 1958 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.
Les travaux ont été réalisés au cours de l'été 2000 avec une participation financière du ministère de la Culture et des Communications.
- **La restauration de la maison Tsawenhohi**, lieu d'enseignement des savoir-faire traditionnels de la Nation huronne-wendat.
Ce projet, prêt à démarrer, fait actuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.
- **La construction du musée de la Nation huronne-wendat**, lieu de reconstitution et de diffusion du peuple huron-wendat.
Ce projet, à l'étape des études, fera éventuellement l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.
- **La construction d'une place publique**, lieu de rassemblement et de célébration et lieu de transition entre le Vieux-Wendake et la chute Kabir-Kouba.

Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.
- **L'aménagement des abords de la chute Kabir-Kouba et de la rivière Akiawenrak**, lieu de promenade et d'interprétation.
- Ce projet, à l'étape préliminaire, fait l'objet des relevés sur le terrain.
- **La construction d'un kiosque d'information**, lieu d'accueil des visiteurs et porte d'entrée des différents attraits du Vieux-wendake.
Ce projet est à l'étape conceptuelle.

➤ **La réfection des infrastructures publiques, réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie dans le Vieux-Wendake**

Certains travaux d'infrastructure sur le boulevard Bastien (enfouissement de fils, égouts, aqueduc) seront exécutés au cours de l'été 2001. Hydro-Québec, le ministère des Affaires Indiennes, Vidéotron et Bell Canada sont les principaux partenaires au financement du projet

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Comme nous pouvons le constater, le projet de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake. C'est dans ce contexte que le conseil de la Nation huronne-wendat déposait, en janvier 2001, une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, pour restaurer la Maison Tsawenhohi et y aménager un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type écomusée. La Maison Tsawenhohi sera ainsi destinée à remplir, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat et en transmettant les connaissances au moyen d'objets significatifs et de porteurs de tradition.

Les coûts totaux du projet s'établissent à **890 000 \$** dont un peu plus de **700 000 \$** sont admissibles à une éventuelle aide financière selon les normes du programme. Cette aide, après analyse du dossier, est fixée à **335 000 \$** laissant un solde de **555 000 \$** à être comblé par les autres partenaires financiers dont le ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada (**330 000 \$**) et le Conseil de la Nation huronne-wendat (**225 000 \$**).

SUITE À DONNER

Bien que le moratoire sur les équipements culturels ait été levé à l'occasion du discours sur le budget (2001-2002), le Ministère ne pourra réaliser qu'un nombre restreint de projets, puisque les sommes consenties par le Conseil du trésor ne sont pas suffisantes pour répondre à l'ensemble des dossiers soumis à notre attention. C'est pourquoi le projet ne pourra être amorcé cette année.

À la lueur de ces éléments d'information, il serait alors opportun de donner suite à la demande de rencontre avec des représentants du Ministère et du cabinet. Par la suite, une lettre pourra être préparée pour la signature de la ministre, en réponse à celles transmises par MM. Normand Lainey, Chef familial délégué au développement économique et Wellie Picard, Grand chef, en février et avril 2001.

Préparé par : François Gagnon
Coordonnateur du secteur des équipements
et de la muséologie

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 29 mai 2001

Madame Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5

Madame la Ministre,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
M^{me} Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du 30 avril 2001
à laquelle étaient annexés les documents concernant l'arrondissement
historique du Vieux-Wendake.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette décision et soyez assurée
qu'elle sera prise en considération.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos
sentiments les meilleurs.



MARCEL FAUCHER
Conseiller politique

N/RÉF. : 040171

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications

Québec, le 15 mars 2001

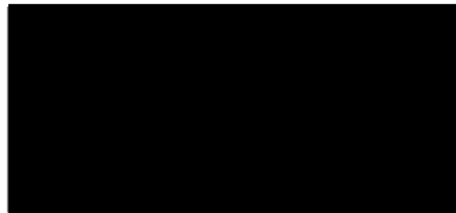
Monsieur Normand Lainey
Chef familial délégué
Développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
M^{me} Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du
19 février 2001 concernant les projets de mise en valeur du Vieux-
Wendake.

Nous vous informons que votre dossier a été acheminé, pour
considération, à la direction concernée du ministère. Soyez assuré qu'il
recevra toute l'attention qu'il mérite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 038896

225, Grande Allée Est,
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications

Québec, le 21 novembre 2000

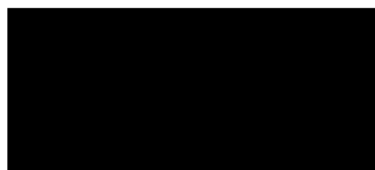
Monsieur Wellie Picard « Tahourenché »
Grand Chef
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Au nom de la ministre de la Culture et des Communications et députée de
Taschereau, M^{me} Agnès Maltais, nous accusons réception de votre lettre
du 9 novembre 2000, par laquelle vous sollicitiez un appui financier pour la
restauration de la maison « Tsawenhohi » et la création du Musée de la
Nation.

Nous vous informons que votre dossier a été acheminé, pour
considération, à la direction concernée du ministère. Soyez assuré qu'il
recevra toute l'attention qu'il mérite.

Veuillez agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de nos sentiments
les meilleurs.



Daniel Guay
Conseiller politique

N/RÉF. : 037669

225, Grande Allée Est,
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 15 mai 2001

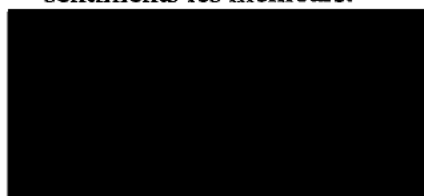
Monsieur Wellie Picard
Grand chef
Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
M^{me} Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du 19 avril 2001
sollicitant une rencontre avec madame la ministre.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette demande. Nous
recommuniquerons avec vous à ce sujet prochainement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de nos
sentiments les meilleurs.



PIERRE DUCHESNAY
Conseiller politique

N/RÉF. : 039883

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980



Site du Canada
Quoi de neuf

Recherches
Communiqués

Aide
Bibliothèque

Contactez-nous
Emplois

Canada

English
Événements

Fiche d'information

ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DU VIEUX-WENDAKE (QUÉBEC)

Voilà plus de trois cents ans que le Vieux-Wendake, aussi connu sous le nom du Village des Hurons, prend place au bord de la rivière Saint-Charles, près de la chute Kabir-Kouba, à une dizaine de kilomètres au nord-ouest du Vieux-Québec. C'est en ce lieu, suite à la dispersion de la Huronie, que s'établit, en 1697, le village. Le Vieux-Wendake constitue aujourd'hui le cœur de la plus importante communauté huronne-wendat du Canada. Plusieurs personnages importants de la Huronie y ont habité, notamment le grand chef Nicolas T. Vincent, ardent défenseur des droits des Hurons au XIXe siècle.

Bien qu'il se trouve aujourd'hui enchâssé dans le tissu urbain de la grande région de Québec, le paysage du Vieux-Wendake contraste beaucoup avec celui de la banlieue environnante en se voulant le reflet des traditions et des modes de vie des Hurons-Wendat. En effet, le regroupement des maisons rappelle les villages hurons traditionnels constitués de maisons longues dont certaines traces ont été trouvées dans le centre-sud de l'Ontario, autrefois la Huronie. Aussi, le tracé des rues du village et la disposition des maisons, avec l'entrée principale orientée vers le sud, ainsi que l'organisation intérieure des résidences destinées à accueillir des familles nombreuses révèlent une autre caractéristique importante de cette communauté sur le plan culturel.

Par ailleurs, le patrimoine bâti du site évoque également l'harmonieuse cohabitation des cultures européennes et autochtones au fil des siècles. L'architecture des plus anciennes maisons du village, certaines remontant au XVIIIe siècle, reste fidèle à la diversité de l'architecture résidentielle québécoise. De la maison aux murs de pierre, héritage du Régime français, à l'habitation avec charpente en bois, un procédé qui s'est développé plus tard en Amérique du Nord, l'évolution des techniques y est éloquemment illustrée.

Le Vieux-Wendake demeure d'une grande valeur historique pour la nation huronne-wendat en ce qu'il représente leur âme, leur histoire et leur identité. Voilà d'ailleurs pourquoi la communauté a demandé la désignation de l'arrondissement comme lieu historique national du Canada.

Fiche d'information associé à ce communiqué.

SHEILA COPPS ANNONCE LA COMMÉMORATION DE DIVERS SUJETS HISTORIQUES, ICI ET À L'ÉTRANGER



© Sa Majesté la reine du Canada/Parcs Canada 2000

Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 15 mai 2001

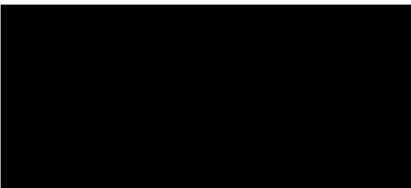
Monsieur Wellie Picard
Grand chef
Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
M^{me} Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du 19 avril 2001
sollicitant une rencontre avec madame la ministre.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette demande. Nous
recommuniquons avec vous à ce sujet prochainement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de nos
sentiments les meilleurs.



PIERRE DUCHESNAY
Conseiller politique

N/RÉF. : 039883

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications

Québec, le 15 mars 2001

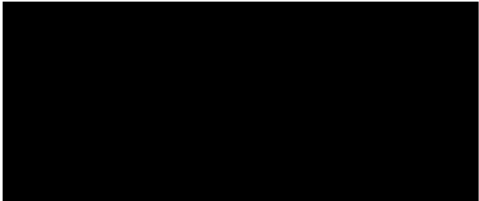
Monsieur Normand Lainey
Chef familial délégué
Développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
M^{me} Diane Lemieux, nous accusons réception de votre lettre du
19 février 2001 concernant les projets de mise en valeur du Vieux-
Wendake.

Nous vous informons que votre dossier a été acheminé, pour
considération, à la direction concernée du ministère. Soyez assuré qu'il
recevra toute l'attention qu'il mérite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 038896

225, Grande Allée Est,
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

NOTE

DESTINATAIRE : Gilles Samson

EXPÉDITEUR : Ls-Richard Fortier

DATE : Le 9 novembre 2000

OBJET : Réfection de la toiture de la maison Tsawenhohi

J'ai contacté l'architecte, madame Anne Côté, pour lui faire part des commentaires mentionnés sur les plans :

1. Ne pas créer de lucarnes d'aération;
2. Ne pas sortir d'évent de toit;
3. Fournir les détails des noues et arêtes;
4. Proposer un détail de débord de toit avec prise d'air pour l'espace d'air sous le bardeau;
5. Proposer sortie d'aération au faîte, avec détail.

Madame Côté nous revient d'ici peu pour nous produire ses ajustements.



Louis-Richard Fortier
Architecte

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca



NOTE

À : Gilles Samson
De : Ls-Richard Fortier
Date : 10 novembre 1999
Objet : Aménagement intérieur et extérieur
Projet : Restauration de la maison Tsawenhohi
187, rue Cloutier, Wendake

Constats

Après étude de ce projet à partir du dossier ainsi que du document reçu de «Bergeron Gagnon inc», nous vous formulons les commentaires suivants.

1. La valeur historique et patrimoniale de cette maison est fortement reliée à celle de ses occupants de tous les temps, ce qui augmente grandement son intérêt.
2. Le fait qu'elle soit localisée à Wendake fait non seulement partie intégrante de cette valeur mais en renforce son attachement.
3. Plusieurs constituants de divers époques de la maison sont toujours présents, témoignant de son origine, de son passé ancien et moins ancien, et de la vie qui l'anime.

Aménagements de la maison

Une étude de Michel Gaumond et de Roger Picard (fév.93) et une autre de François Vincent (oct.97) nous démontrent tout l'intérêt que cette maison contient. Aussi, j'estime qu'il faut nuancer les propositions que Bergeron Gagnon inc. formulent.

Intérieur

Les interventions architecturales sont en général bien cernées en curetage, restauration et rénovation sauf lorsqu'il s'agit de reconstituer certaines composantes à l'image de celles existantes (telles que des portes de salles de toilette).

Il en est de même pour le choix de tout démanteler la mécanique et l'électricité pour des systèmes neufs. Plusieurs composantes sont très acceptables telles qu'elles (ex.: une entrée électrique de 200A ou une fournaise de 25kW suffit normalement pour ce genre d'installation)



D'autres interventions (telles que l'hydrofugation et isolation extérieures des fondations) entraînent aussi de fortes dépenses qui peuvent être entreprises ultérieurement, et que si nécessaires.

Nous nous interrogeons sur la construction de 2 salles de toilette (au lieu d'une seule) et ne retrouvons aucune considération concernant l'accès sans marche, et les contraintes que ces aménagements pourraient entraîner.

En ce qui concerne les boiseries intérieures, nous aimerions être renseigné sur le critère entraînant le «*démantèlement des éléments postérieurs à 1900*».

En consolidation structurale, la solution d'«*ajouter des tirants en acier*» dans les combles à certains endroits apparaît prématurée, dépendamment du réel problème de fléchissement, et l'intention fort louable de stabiliser celles-ci.

Enfin, un système de protection et d'alarme incendie est sûrement à préconiser, mais requiert-il nécessairement des gicleurs?

Extérieur

Le choix d'un curetage et d'une restauration d'époque --fin XIXe/ début XXe-- se justifie assez aisément, mais a le désavantage de faire disparaître les témoignages plus récents qui ne sont pas nécessairement si mauvais quoique plutôt disgracieux (ex.: le stuc synthétique).

La «*reconstruction d'un perron de planches ajourées muni d'un escalier latéral et d'un garde latéral*» apparaît plutôt comme une option fort peu évocatrice de ce qu'a pu être la galerie avant, pleine façade, recouverte d'un prolongement galbé du toit. Celle-ci est à proscrire quitte à ce qu'une proposition plus intéressante (telle que l'utilisation du sol par exemple) soit considérée, et tenant compte de l'accès sans marche.

Conclusion

Le projet dans son ensemble est ambitieux mais fort louable, ne serait-ce que la restauration (avec parcimonie) de la maison Stawenhohi. D'y trouver une vocation débordant du cadre passif assurerait sa pérennité mais ne devrait pas mettre en cause sa restauration.

Ls-Richard Fortier, arch.
Direction de Québec
tél.: 646-2425

Progressive Architecture

COMMUNIQUÉ

14/01/95

Publication : 17 janvier 1995

Personne à contacter : Pierre Thibault
Pierre Thibault, Architecte
(418) 694-1377

LES PRIX P/A D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE ET DESIGN URBAIN 1995 L'architecte Pierre Thibault reçoit une mention

Dans le cadre des Prix P/A d'excellence en architecture et en design urbain 1995, l'architecte Pierre Thibault de Québec a récemment obtenu pour Le musée de la Nation-Wendat, situé à Wendake, une mention. C'est la première fois depuis la création de ce prix, il y a quarante-deux ans, qu'un architecte de la région et diplômé de l'Université Laval obtient une distinction.

Cette année, 19 projets ont été primés sur plus de 500 dossiers soumis au jury provenant principalement de toute l'Amérique du Nord.

Le jury a particulièrement apprécié l'intégration harmonieuse de ce projet de musée à son environnement. Selon Emanuel Kelly, la force de ce musée lui est donnée par son inscription dans son contexte, il établit, de plus, un contraste symbolique avec l'église et l'ensemble du village.

Le musée est structuré par trois volumes : le premier dédié à l'accueil des visiteurs ; le second à la grande salle d'exposition ; et le dernier à une petite galerie s'ouvrant sur la rivière. Ce projet est situé sur la rue principale de Wendake à quelques mètres des imposantes chutes Carbircoubat.

Ce prix a été créé pour faire reconnaître annuellement les meilleurs projets créés par les architectes et ainsi favoriser l'excellence en architecture. Walter Gropius, Eero Saarinen, Louis Kahn, I.M. Pei, Philip Johnson, Richard Meier, James Stirling et Frank O. Gehry sont quelques-uns des architectes les plus réputés parmi les deux cents qui, tout au long de l'existence des ces prix d'excellence, ont été primés. Tous ces architectes, par leurs efforts, ont permis à ce programme d'obtenir tout le rayonnement qu'il a aujourd'hui.

Le jury

Le jury était composé cette année de : Michael Dennis, associé principal, Michael Dennis & Associates, Boston, et professeur d'architecture à MIT ; Merrill Elam, AIA, associé principal, Scogin Elam & Bray Architects, Atlanta ; Richard Fernau, AIA, associé, Fernau & Hartman, Berkeley, CA, et professeur d'architecture à l'Université de Californie, Berkeley ; Nicholas Grimshaw, RIBA, président, Nicholas Grimshaw & Partners, Ltd., London ; et Emanuel Kelly, AIA, associé principal, Kelly/Maiello, Inc., Philadelphie, et professeur d'architecture à l'Université Temple.

(suite...)

Progressive Architecture fête cette année sa soixante-quinzième année d'existence. Soulignons que le programme des prix d'excellence a largement contribué à sa réputation.

Rappelons, en terminant, que la firme Pierre Thibault, architecte a déjà mérité un premier prix dans le cadre des prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec ainsi qu'un prix d'excellence du programme annuelle *The Canadian Architect Awards of Excellence*. Ce dernier prix a été attribué seulement trois fois au cours des vingt-cinq dernières années dans la région de Québec.

L'École d'architecture de l'Université Laval expose jusqu'à la mi-février les projets conçus par l'architecte. L'École d'architecture est située au 1, Côte de la Fabrique dans le vieux Séminaire de Québec.

42 JOURNAL DE QUEBEC / SAMEDI 28 JANVIER 1995

Une première à Québec**Musée de la nation wendat:****Pierre Thibault
a été honoré****YVES LECLERC**

Pierre Thibault, architecte de Québec, a été honoré, le 17 janvier, à la suite d'un concours d'excellence organisé par le magazine Progressive Architecture. C'est la première fois, en 42 ans, qu'un architecte de la région reçoit une distinction de ce genre.

M. Thibault, 35 ans, a reçu cette mention d'excellence pour son projet de musée de la nation wendat. Ce bâtiment pourrait être construit d'ici 1997 sur la rue principale du Village-des-Hurons. Cette année coïncidera avec le 300^e anniversaire de la nation wendat.

Plus de 500 projets ont été soumis et 19 ont été primés par le jury. Une mention permettait à l'architecte de voir son projet publié dans le numéro de janvier 1995 du magazine Progressive Architecture.

«Cette mention m'a fait vraiment plaisir. Le fait de retrouver son projet, dans la plus importante publication d'architecture aux États-Unis, est une reconnaissance très intéressante pour un architecte. Plusieurs grands noms de l'architecture ont remporté ces prix d'excellence et je dois dire que c'est assez impressionnant de les côtoyer», mentionne cet architecte qui a fait ses études à l'université Laval.

Le jury, qui était composé de sommités dans le domaine de l'architecture, a particulièrement apprécié l'intégration harmonieuse de ce projet de musée à son environnement. «La force de ce musée lui est donnée par son inscription dans son contexte. Il établit, de plus, un contraste symbolique avec l'église et l'ensemble du village», a expliqué Emanuel Kelly, associé principal au sein de la firme Kelly-Maiello et professeur d'architecture à l'université Temple, à Philadelphie.

Pierre Thibault a mérité, par le passé, un premier prix dans le cadre des prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec et une autre provenant du Canadian Architect Awards of Excellence. Les projets conçus par cet architecte de Québec sont exposés, jusqu'à la mi-février, à l'école d'architecture de l'université Laval, au 1, côte de la Fabrique, dans le Vieux Séminaire de Québec.



Québec, le 29 septembre 1988

Monsieur Sylvain Picard
Coordonnateur int.
Société de développement Wadat
115, Annelanikoue (DU LOUP)
Village Huron, Wendake
Québec
GOA 4VO

OBJET: -Programme d'aide financière aux équipements culturels

Monsieur,

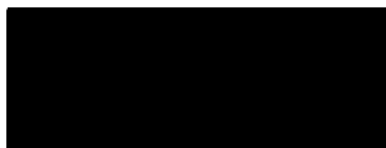
La présente fait suite à la demande de subvention que vous avez soumise dans le cadre du programme d'aide financière aux équipements culturels.

Étant donné l'état des crédits disponibles dans notre enveloppe régionale pour l'exercice financier courant, il ne sera pas possible d'agréer votre demande avant la fin de celui-ci, soit le 31 mars 1989.

Votre projet demeure cependant inscrit sur nos listes et pourra faire l'objet d'un nouvel examen si vous le souhaitez.

Cependant, pour permettre une gestion méthodique des dossiers et si vous désirez que votre projet soit de nouveau pris en considération après le 1er avril 1989, veuillez nous en informer par écrit avant le 31 mars 1989 et nous fournir, s'il y a lieu, une mise à jour de votre dossier.

Regrettant de ne pouvoir donner suite à votre demande dans l'immédiat, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Gagnon,
Coordonnateur du programme
d'aide financière aux
équipements culturels

225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5



Québec, le 23 juin 1988

Madame Madeleine Bastien
Agent de développement
Société de développement Wendat
115, Annelanikoue (Du Loup)
Village-des-Hurons
Wendake (Québec)
GOA 2K0

cl

OBJET: Projet d'équipements spécialisés

Madame,

La présente est pour donner suite à la lettre que vous m'adressiez le 24 mai 1988. Nous comprenons que vous avez entrepris une série de démarches pour mener à bien le mandat que vous avez reçu de votre conseil de bande concernant la mise en valeur de collections d'archives qui appartiennent au conseil.

Après vérification auprès de M. François Gagnon, responsable du programme d'aide financière aux équipements culturels, il nous apparaît que vous pourriez présenter votre demande à la région 03. En effet, une deuxième sélection de projets doit être effectuée en octobre prochain. Notre Secrétariat pourrait alors s'associer au ministère des Affaires culturelles (région 03 et services aux autochtones) pour fournir les 75% des coûts admissibles au programme.

Cette façon de procéder vous accorderait un délai raisonnable pour trouver les 25% que la communauté doit investir dans le projet pour pouvoir bénéficier du programme d'aide financière aux équipements culturels.

Le secrétaire général associé,

[Redacted signature area]

Gilles Jolicoeur

[Redacted text]

c.c. MM. François Gagnon, MAC
Michel Noël, MAC



875, Grande Allée Est
Édifice «H», bur. 2.300
Québec (Québec)
G1R 4Y8

Téléphone: (418) 643-3166
Télécopieur: (418) 643-8638
Télex: 051-3523



Québec, le 30 mai 1988

Madame Madeleine Bastien
Société de développement Wendat
115, rue du Loup
Village-des-Hurons (Québec)
G0A 4V0

OBJET: -Programme d'aide financière aux équipements culturels
-Centre de conservation et de diffusion des collec-
tions huronnes-Wendat

Madame,

Nous accusons réception des documents relatifs au projet mentionné en titre.

Dès que la Société de développement Wendat pourra rencontrer les conditions d'admissibilité au programme, nous pourrons alors procéder à une analyse plus approfondie de votre dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Gagnon,
Coordonnateur du programme
d'aide financière aux
équipements culturels

225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

MAISON TSAWENHOHI

ION DES ÉLÉMENTS EXTÉRIEURS

1931 à 2001
ambris de la façade Sud et les planches nières sont enlevés et l'ensemble des s y compris le lambris de la façade Est recouvert d'un enduit de type maglaze ».
larmiers des façade Nord et Sud ainsi la toiture de la galerie sont remplacés des larmiers ayant une projection viron 600 mm.
fenêtres des lucarnes sont remplacées les fenêtres thermos à manivelle. Les es originaux reste en place.
fenêtres et contre-fenêtres sont lacées par des fenêtres thermos à velle. Les cadres originaux reste en
orte avant est remplacée par des s industrielles sans intérêts.

Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi

Réunion de discussion
27 mars 2002
13h30
Salle Raoul-Jobin

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Présentation des intervenants
- 3- Historique du projet
- 4- Objectifs de la rencontre
- 5- Déroulement de la rencontre
- 6- Conclusion

Préparé par Martin Pineault
27 mars 2002

Johanne Robitaille
2002-03-13 15:59

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Pour : Martin Pineault/225/QC/MCC
cc :
Objet : CMST - RÉPONSE À VOTRE DEMANDE D'AVIS

Envoyée par Johanne Robitaille/225/QC/MCC le 2002-03-13 15:58

MESSAGE DE RÉJEAN MARTEL

De : Anne Gaudreault le 2002-03-08 15:48
Pour : Georgianne Gagnon/225/QC/MCC
cc : Julie Tremblay/225/QC/MCC, Johanne Robitaille/225/QC/MCC, Martin
Pineault/225/QC/MCC
Objet : CMST - RÉPONSE À VOTRE DEMANDE D'AVIS



POUR VOTRE INFORMATION !

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LA SOUS-TRAITANCE RÉPONSE À UNE DEMANDE D'AVIS

Réponse à : Madame Georgianne Gagnon
Directrice de la Capitale-Nationale

Objet : Préparation d'un rapport synthèse du curetage de la maison
Tsawenhohi dans la réserve de Wendake.

Nature de l'avis : FAVORABLE

Numéro de dossier : 2001-080

N.B.: S.V.P., veuillez indiquer le # de dossier (2001-080) sur la première page de la copie du contrat de service professionnel que vous acheminerez à la DRFM.

Le secrétaire,

Réjean Martel

Québec, le 1^{er} mars 2002

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Maison Tsawenhohi

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre adressée à monsieur François Gagnon, coordonnateur des équipements culturels de la Direction de la Capitale-Nationale, je vous informe que le Ministère vous permet de procéder à des appels de soumission sur invitation et ce, selon les modalités prévues à l'article 6, section IV, annexe J, de l'entente conclue entre le Ministère et le Conseil de la Nation huronne-wendat.

Étant donné que vous désirez procéder à des appels de soumissions par lot auprès d'un nombre restreint de soumissionnaires, et compte tenu de la spécificité des travaux, il nous apparaît opportun d'agir de cette façon. Nous souhaitons que cette nouvelle démarche allège la procédure, assure le respect de l'échéancier et du budget prévu, le tout dans le but d'obtenir une restauration qui respectera l'intégrité architecturale de la maison. Nous comprenons également que vous procéderez à ces soumissions auprès d'au moins 5 soumissionnaires, conformément à l'entente.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



Georgianne Gagnon

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

NOTE

DESTINATAIRES: M. François Gagnon
Coordonateur du secteur immobilisations

M. Pierre Lahoud
Coordonateur du secteur patrimoine

EXPÉDITEURS : Martin Pineault, B. Arch.
Direction de la Capitale-Nationale

Roger Picard, architecte
Direction de l'architecture, de l'art public et des
équipements culturels

DATE: Le 25 février 2002

OBJET: Restauration de la maison Tsawenhohi

Lors de notre dernière visite de chantier de la maison Tsawenhohi mercredi dernier, nous avons pu constater que plusieurs éléments très intéressants au point de vue architectural ressortaient du curetage. Malheureusement, ces éléments ne semblent pas faire l'objet d'un relevé exhaustif.

Étant donné que le mandat actuel de l'architecte au dossier, M. André Roy, n'inclut pas la confection d'un rapport synthèse du curetage, nous sommes d'avis qu'un relevé photographique et graphique s'impose et ce, dans le but de bien noter toutes les informations qui nous sont révélées à cette étape-ci.

Pour ce faire, voici une liste fragmentaire des éléments qui, selon nous, seraient importants à relever :

- **lambourdes des planchers du rez-de-chaussée :** indiquer leur emplacement et leurs dimensions. Aussi, noter les dimensions des madriers de tous les planchers (même ceux retrouvés sous la division située à droite du foyer);

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

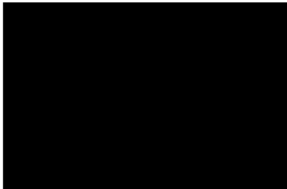
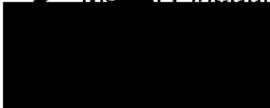
- **linteaux des fenêtres dégagés** : relever leur position, prélever des échantillons et faire analyser les couches de finition avant la remise en place des panneaux à caissons;
- **murs extérieurs de maçonnerie** : vérifier et relever, le cas échéant, toutes les traces apparaissant dans la maçonnerie pouvant révéler un agrandissement, une modification à la fenestration ou autres. Relever les gros cadres de bois autour des portes et fenêtres ainsi que les coyaux. Dans le même esprit, un curetage autour des ouvertures du mur de maçonnerie intérieur devrait être effectué de façon à découvrir les composantes de la façade de l'ancienne maison;
- **différents finis des murs**: conserver des morceaux de crépi, noter leur composition et leur finition (présence de chaux ou de peintures à déterminer);
- **boiseries extérieures et intérieures** : analyser et produire un relevé des couches de peintures ou toutes autres finitions rencontrées, afin de sauvegarder l'ensemble des informations pertinentes reliées aux différentes périodes qu'a connues la maison Tsawenhohi. Ce travail permettra de définir ultérieurement une charte de couleurs devant être utilisée lors de la restauration de la dite maison, à un moment le plus représentatif de son histoire et également de son évolution.

Tout ce travail pourrait être effectué par l'architecte du projet puis incorporé aux plans de restauration du bâtiment existant pour une somme estimée à 2 500 \$.

Se voulant complémentaire au travail des archéologues, cette étude nous permettrait ainsi d'acquérir d'importantes données qui alimenteraient le futur centre d'interprétation. Aussi, elle nous donnerait la possibilité de retenir le meilleur concept de restauration et de mise en valeur pour la maison.

Recommandation

Nous sommes d'avis que le Ministère devrait engager la somme de 2 500 \$ dans le but de requérir les services de l'architecte pour la confection du rapport synthèse de ce curetage.


 Marc Pineault



 Roger Picard

COPIE

Québec, le 8 mars 2002

Monsieur André Roy
Architecte
575, rue de l'Église
Québec (Québec) G1K 9G5

Objet : Maison Tsawenhohi

Monsieur,

Tel que discuté hier, je vous transmets votre copie du contrat signé par M^{me} Georgianne Gagnon.

De plus, je vous informe que vous devrez nous faire parvenir une facture concernant la préparation de ce rapport avant le 18 mars prochain. Cette facture devra être adressée à Mme Johanne Robitaille, technicienne en administration à la direction de la Capitale-Nationale.

Je vous remercie pour votre bonne collaboration et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Martin Pineault, B. Arch.
Stagiaire en architecture

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Contrat de services professionnels

Moins de 25 000 \$

Nom du fournisseur	M. André Roy, architecte		
Adresse			
Code postal		N.A.S.	

LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, pour et au nom du gouvernement du Québec agissant par
Mme Georgianne Gagnon, directrice de la Capitale-Nationale
(nom et fonction)

Dûment autorisé(e) par le Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (Décret 973-88 du 22 juin 1988).

Objet du contrat (description du travail à effectuer)
Préparation d'un rapport synthèse du curetage de la maison Tsawenhohi dans la réserve de Wendake. Ce rapport devra inclure un relevé photographique et graphique dans le but de bien noter toutes les informations qui sont révélées à cette étape-ci.

LE FOURNISSEUR s'engage à réaliser l'objet du présent contrat conformément aux directives de LA MINISTRE et à terminer les travaux, ou à les remettre à LA MINISTRE, au plus tard le : (date de la fin des travaux) .

MODALITÉS DE PAIEMENT (initialisez la disposition applicable)

Initiales
☒ ☐

① PAIEMENT SUR LA BASE DE VERSEMENTS : LA MINISTRE s'engage à verser au fournisseur, sur présentation de pièces justificatives et après acceptation des travaux, la somme de 2 000 \$ en 1 versement le 18 mars 2002.

Cette somme inclut, s'il y a lieu, tous les frais de déplacement encourus par le fournisseur en respect des règles sur les frais de déplacement des personnes engagées à honoraire (Dir. 7-74).

Initiales
☐ ☐

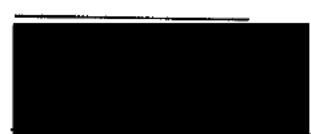
② PAIEMENT SUR LA BASE D'UN TAUX HORAIRE : LA MINISTRE s'engage à verser au fournisseur, sur présentation de pièces justificatives et après acceptation des travaux, un montant maximum de (montant) \$ sur une base d'un taux horaire de (montant) \$. Ce montant maximum inclut, s'il y a lieu, tous les frais de déplacement encourus par le fournisseur en respect des règles sur les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires (Dir. 7-74).

LE FOURNISSEUR s'engage à remettre à LA MINISTRE tout document ou bien produit ou mis à la disposition du fournisseur en vertu du présent contrat et celui-ci s'engage à ne pas en divulguer le contenu sans l'autorisation préalable et écrite de LA MINISTRE.

LA MINISTRE deviendra propriétaire exclusive des travaux réalisés en vertu du présent contrat et, le cas échéant, les droits d'auteur relatifs à ces travaux font l'objet d'une licence (ou cession) selon les termes prévus à la page 2 du présent formulaire.

LA MINISTRE se réserve le droit de résilier en tout temps le présent contrat selon les termes prévus à la page 2 du présent formulaire.

Les droits et obligations contenus au présent contrat ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit et préalable de LA MINISTRE.

	
LE FOURNISSEUR	LA MINISTRE
<u>7 MARS 2002</u>	<u>7-03-02</u>
DATE	DATE

DROITS D'AUTEUR (initialez la disposition applicable en considérant que la cession devrait être utilisée uniquement lorsqu'elle est nécessaire pour assurer une utilisation optimale de l'oeuvre)

Initiales

☒ AD ☒ JS

① **LICENCE DE DROITS D'AUTEUR:** Le fournisseur accorde gratuitement à LA MINISTRE une licence non exclusive, irrévocable et transférable lui permettant de reproduire, de traduire, d'adapter, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, tout ou en partie des travaux réalisés en vertu du présent contrat.

Le fournisseur renonce également au droit moral à l'intégrité de l'œuvre.

Cette licence est accordée sans limite de territoire ni de temps et aux fins suivantes : _____ ou pour toutes fins jugées utiles par LA MINISTRE.

Le fournisseur garantit à LA MINISTRE qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette licence et de renoncer au droit moral à l'intégrité de l'œuvre et il garantit également LA MINISTRE contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour LA MINISTRE contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande concernant l'objet de ces garanties.

Initiales

☒ AD ☒ JS

② **CESSION DE DROITS D'AUTEUR:** Le fournisseur cède et transporte à LA MINISTRE, qui accepte, tous les droits d'auteur qui peuvent lui échoir sur les travaux réalisés en vertu de ce contrat.

Le fournisseur renonce également au droit moral à l'intégrité de l'œuvre.

Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limite de territoire ni de temps, sans limite de quelque nature que ce soit et aux fins suivantes : _____ ou pour toutes fins jugées utiles par LA MINISTRE.

Le fournisseur garantit LA MINISTRE qu'il détient tous les droits lui permettant d'accorder cette cession et de renoncer au droit moral à l'intégrité de l'œuvre et il garantit également LA MINISTRE contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande de la part de toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le fournisseur s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour LA MINISTRE contre tout recours, poursuite, réclamation ou demande concernant l'objet de ces garanties.

Toute considération pour cette cession est incluse à l'intérieur de la somme prévue au présent contrat.

SOUS-TRAITANCE (initialez la disposition applicable dans le cas où le contractant n'est pas un fournisseur au sens de l'article 4 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics – Décret 961-2000 du 16 août 2000)

Initiales

☒ AD ☒ JS

① Aucune sous traitance n'est permise.

Initiales

☒ AD ☒ JS

② La rémunération de toute activité visée par le présent contrat pouvant être confiée en sous-traitance ne peut excéder 10 % du montant prévu audit contrat.

MODALITÉS DE RÉSILIATION

Pour procéder à la résiliation du présent contrat, LA MINISTRE doit adresser un avis de résiliation au fournisseur et le contrat sera alors automatiquement résilié à compter de la date de réception de cet avis et le fournisseur, le cas échéant, devra remettre à LA MINISTRE tous les travaux effectués à la date de réception de l'avis. Le fournisseur n'aura alors droit qu'aux sommes, frais et déboursés pour services rendus jusqu'à la date de réception de cet avis sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

L'avis de résiliation, pour être valide et lier les parties, devra être donné par écrit et devra être transmis par courrier recommandé, auquel cas il sera réputé avoir été reçu le troisième (3^{ème}) jour de sa date de mise à la poste.

Un tel avis pourra aussi être livré par huissier ou messenger et, en cas de grève du service postal, il devra être livré par huissier ou messenger et sera réputé reçu le jour de sa livraison.

EXEMPTION RELATIVE À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.) ET DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.)

Le présent article est pour certifier que les services rendus/biens achetés en vertu du présent contrat sont requis et payés par le ministère de la Culture et des Communications avec les deniers de la couronne et ne sont pas assujettis à la taxe de vente du Québec ni à la taxe sur les produits et services.

CONFIDENTIALITÉ

De façon générale, dans la réalisation du présent contrat, les travaux, logiciels ou autres documents, produits par LE FOURNISSEUR, ainsi que tous les renseignements, tous les documents ou tout le matériel communiqués par LA MINISTRE au FOURNISSEUR sont considérés confidentiels et ne peuvent en aucun cas être divulgués à un tiers sans le consentement écrit au préalable de LA MINISTRE.

LE FOURNISSEUR s'engage, donc, à ce que ni lui, ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par LA MINISTRE, les données, les analyses ou les résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu du contrat ou, même, quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans l'exécution du contrat. Les documents ne devront être utilisés que dans le contexte et aux seules fins du présent contrat.

LE FOURNISSEUR s'engage, de plus, à conserver tout document de façon sécuritaire pour qu'il ne puisse être accessible à des personnes non autorisées.

Dans le cas où la réalisation du présent contrat est en partie confiée à un tiers, LE FOURNISSEUR s'engage à exiger de ce tiers qu'il respecte les obligations prévues à la présente section concernant les mesures de confidentialité, de sécurité et de responsabilité.

Dans l'exécution de tout contrat, impliquant seulement un accès aux lieux occupés par le Ministère – ou – un accès au matériel de rangement ou de conservation de tout type de document, LE FOURNISSEUR s'engage à agir de manière à assurer le caractère confidentiel de tout document se trouvant sur les lieux d'exécution du contrat, notamment en informant tout membre de son personnel qu'il lui est interdit :

- ♦ de prendre connaissance de tout document ou renseignement appartenant à LA MINISTRE;
- ♦ de révéler quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance, le cas échéant, à l'occasion de l'exécution de ses fonctions et se rapportant à tout type de documents ou de renseignements appartenant à LA MINISTRE.

La fin du contrat ne dégage aucunement LE FOURNISSEUR de ses obligations et engagements relatifs à la confidentialité.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans le cas d'un contrat qui comporte la collecte, la communication ou l'utilisation de renseignements personnels, la disposition qui suit doit obligatoirement être initialee.

Un renseignement personnel consiste en un renseignement ou un groupe de renseignements qui concerne une personne physique et qui permet de la reconnaître ou de l'identifier.

Initiales



Dans le contexte du contrat, les parties reconnaissent que tout renseignement personnel recueilli par LE FOURNISSEUR de même que tout renseignement personnel communiqué par LA MINISTRE au FOURNISSEUR est confidentiel en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), ci-après nommée « Loi sur l'accès », et que ce type de renseignement ne peut être utilisé par LE FOURNISSEUR à d'autres fins que celles prévues au contrat.

Conséquemment, si le contrat comporte la collecte ou l'utilisation de renseignements personnels par LE FOURNISSEUR, – ou – s'il implique la communication, AU FOURNISSEUR, de renseignements personnels détenus par LA MINISTRE, LE FOURNISSEUR s'engage, dans l'exécution de l'objet du contrat, à respecter les clauses assurant la protection des renseignements personnels énumérées à l'annexe 1. À cet égard, les annexes 1, 2, 3 et 4 relatives à la protection des renseignements personnels font partie intégrante du présent contrat.

ANNEXE 1

Clauses de confidentialité pour tout contrat comportant la collecte, la communication ou l'utilisation de renseignements personnels à l'externe

1. Tout renseignement personnel transmis par LA MINISTRE ou par ses usagers et ses clientèles, de même que tout renseignement personnel recueilli dans le contexte du mandat, est confidentiel. À cette fin, tout renseignement ou groupe de renseignements permettant de reconnaître ou d'identifier une personne physique est considéré comme un renseignement personnel.

De plus, aucun renseignement personnel transmis par LA MINISTRE ou recueilli dans le contexte du mandat ne peut être utilisé par LE FOURNISSEUR à d'autres fins que celles du mandat qui lui a été confié.

2. Sous réserve du paragraphe suivant, aucun des renseignements personnels obtenus par l'entremise d'un sondage ou de tout questionnaire écrit ou verbal (par téléphone, en entrevue, en groupe de discussion, etc.) ne peut être communiqué à de tierces personnes. Seules les personnes sous la responsabilité du FOURNISSEUR dont les fonctions sont nécessaires à l'exécution du contrat sont autorisées à accéder à ces renseignements.

Dans l'hypothèse où LE FOURNISSEUR désire retenir les services d'un sous-traitant pour l'exécution d'une partie ou de la totalité du mandat confié par LA MINISTRE ou pour la réalisation d'un ou de plusieurs projets prévus au contrat, un contrat écrit additionnel ou distinct devra être ratifié et ce dernier devra lier LA MINISTRE, LE FOURNISSEUR et le sous-traitant. En conséquence, tout sous-traitant s'obligera envers LA MINISTRE au respect des mêmes engagements et obligations relatifs à la protection des renseignements personnels que LE FOURNISSEUR en vertu de la présente convention.

3. Sans restreindre la portée de ce qui précède, LE FOURNISSEUR s'engage :
 - à prendre connaissance des articles 53, 54, 59 (8), 64, 65 et 67.2 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* [annexe 4];
 - à n'intégrer ces renseignements personnels que dans les seuls dossiers ou fichiers prévus exclusivement pour l'accomplissement du contrat;
 - à conserver ces renseignements de façon sécuritaire pour qu'ils ne puissent être accessibles à des personnes non autorisées;
 - à désigner le nom des personnes autorisées à accéder à ces renseignements en vertu de l'article 2 de la présente;
 - à faire signer par chacune de ces personnes désignées un engagement à la confidentialité préalablement à leur premier accès aux renseignements personnels [annexe 2];
 - à produire, à mettre à jour et à transmettre, à LA MINISTRE et dans les plus courts délais, copie de chacun de ces engagements à la confidentialité;
 - à disposer de tout papier de rebut par déchiquetage et de tout fichier ou de toute copie de fichier informatique, ne devant pas être retourné à LA MINISTRE, par destruction sécuritaire (destruction logique et effacement physique) en utilisant notamment un logiciel de réécriture, si ceux-ci contiennent des renseignements personnels;
 - à ne conserver sous quelque forme que ce soit, à la fin de son mandat ou de la réalisation d'un projet prévu au contrat, aucun des renseignements personnels transmis ou recueillis et selon les directives de LA MINISTRE :
 - à fournir un certificat écrit indiquant la date et les méthodes de destruction sécuritaire prévues [annexe 3];
 - ou à retourner à LA MINISTRE, de façon sécuritaire, les renseignements transmis ou recueillis aux fins du mandat;

- à informer toute personne autorisée à accéder aux renseignements personnels des mesures de sécurité précédemment décrites;
 - à aviser immédiatement LA MINISTRE, dès qu'il en a connaissance, de tout manquement aux mesures de sécurité ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte au caractère confidentiel des renseignements;
 - à respecter, le cas échéant, les directives internes d'administration de LA MINISTRE concernant l'accessibilité aux locaux occupés par une unité administrative relevant de son autorité.
4. Pour tout contrat comportant une collecte de renseignements personnels au moyen d'une sollicitation auprès des personnes, LE FOURNISSEUR s'engage :
- à ne recueillir que les renseignements personnels absolument nécessaires à l'exécution du mandat ou d'un projet prévu au contrat;
 - à se nommer auprès de la personne sollicitée et à préciser que les renseignements sont recueillis pour le compte de LA MINISTRE ou du Ministère;
 - à informer cette personne de l'usage auquel les renseignements colligés seront destinés en fonction du mandat confié au FOURNISSEUR ou de tout autre usage qui serait précisé par LA MINISTRE, du caractère volontaire de sa participation à la collecte des renseignements personnels ainsi que de ses droits d'accès et de rectification prévus dans la Loi sur l'accès, selon les règles transmises par LA MINISTRE.
- Sans restreindre la portée de ce qui précède, lorsque le mandat comporte la tenue d'un sondage ou l'administration de tout questionnaire écrit ou verbal (par téléphone, en entrevue, en groupe de discussion, etc.), LE FOURNISSEUR s'engage également à respecter le principe de volontariat pour toute personne sollicitée et à s'abstenir de toute manœuvre qui aurait pour objet de contrer le refus de répondre d'une personne.
5. LA MINISTRE se réserve le droit de s'assurer en tout temps et sans préavis du respect des dispositions touchant la confidentialité des renseignements visés et LE FOURNISSEUR doit alors collaborer à cette vérification.
6. LE FOURNISSEUR s'engage à indemniser et à protéger LA MINISTRE de même qu'à prendre fait et cause pour cette dernière contre tout recours, toute réclamation, toute demande ou toute poursuite de toute personne pour quelque cause ou motif relatif à la protection des renseignements personnels visés par la présente et, notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, contre tous recours, réclamations, demandes ou poursuites en raison de l'utilisation par LE FOURNISSEUR de ces renseignements à d'autres fins que celles qui sont prévues dans le mandat qui lui a été confié.
7. La fin du présent contrat ne dégage aucunement LE FOURNISSEUR de ses obligations et de ses engagements relatifs à la protection des renseignements confidentiels personnels.

Johanne Robitaille
2002-03-13 15:59

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Pour : Martin Pineault/225/QC/MCC
cc :
Objet : CMST - RÉPONSE À VOTRE DEMANDE D'AVIS

----- Envoyée par Johanne Robitaille/225/QC/MCC le 2002-03-13 15:58

MESSAGE DE RÉJEAN MARTEL

De : Anne Gaudreault le 2002-03-08 15:48
Pour : Georgianne Gagnon/225/QC/MCC
cc : Julie Tremblay/225/QC/MCC, Johanne Robitaille/225/QC/MCC, Martin
Pineault/225/QC/MCC
Objet : CMST - RÉPONSE À VOTRE DEMANDE D'AVIS



POUR VOTRE INFORMATION !

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR LA SOUS-TRAITANCE RÉPONSE À UNE DEMANDE D'AVIS

Réponse à : Madame Georgianne Gagnon

Directrice de la Capitale-Nationale

Objet : Préparation d'un rapport synthèse du curetage de la maison
Tsawenhohi dans la réserve de Wendake.

Nature de l'avis : FAVORABLE

Numéro de dossier : 2001-080

N.B.: S.V.P., veuillez indiquer le # de dossier (2001-080) sur la première page de la copie du contrat de service professionnel que vous acheminerez à la DRFM.

Le secrétaire,

Réjean Martel

Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 11 janvier 2002

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef
Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, il nous fait plaisir d'accuser réception de votre lettre du 17 décembre dernier, dans laquelle vous sollicitez une aide financière pour le projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette demande qui a été acheminée à la direction concernée du ministère pour analyse et commentaires. Soyez assuré que votre requête sera examinée avec attention et que nous vous informerons du suivi qui y sera apporté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 043357

Québec
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
480, boul. Saint-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980

CONVENTION

ENTRE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par M^{me} Georgianne Gagnon, directrice de la Direction de la Capitale-Nationale, dûment autorisée en vertu du Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Culture et des Communications (Décret numéro 973-88 du 22 juin 1988 publié à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, numéro 29 du 13 juillet 1988, page 3622, corrigé par un Erratum publié à la Gazette officielle du Québec, Partie 2, numéro 38 du 14 septembre 1988, page 4865),

(ci-après appelée la "ministre");

ET LE CONSEIL DE LA NATION HURONNE-WENDAT corps politique légalement constitué en vertu de la Loi sur les Indiens, dont l'espace administratif est situé au 255, Place Chef Michel Laveau, Wendake (Québec), G0A 4V0, représenté par M. Raymond Picard, directeur, développement économique, dûment autorisé en vertu d'une résolution du conseil de la Nation huronne-wendat, en date du 17 juillet 2001, dont copie conforme est jointe à la présente,

(ci-après appelé le "contractant");

Initiales des parties



LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**1. OBJET DE LA CONVENTION**

Cette convention a pour objet la réalisation du projet identifié à l'annexe A et la participation de la ministre à son financement, selon les normes du programme d'aide décrit à l'annexe B, le tout sous réserve de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6). Cette participation financière est accordée à la suite de la demande d'aide du contractant qui est jointe en annexe C, et en considération de tous les engagements et obligations de ce dernier.

2. PRESTATION DE LA MINISTRE

La ministre, en considération des obligations et engagements du contractant, s'engage à participer au financement du projet identifié à l'annexe A et, à cet effet, lui accorde une subvention représentant soixante pour cent (60 %) des dépenses admissibles décrites au programme joint à l'annexe B, jusqu'à concurrence, après vérification, d'une somme maximale de trois cent trente-cinq milles dollars (335 000 \$), sans autres frais, coûts ou dépens que ce soit. Le montant définitif de la subvention sera établi après la vérification financière effectuée par la ministre et ce montant définitif sera indiqué à l'annexe E de la présente convention.

3. MODALITÉS DE PAIEMENT

La ministre s'engage à effectuer les versements de la subvention selon les échéanciers en capital et intérêts de remboursement du prêt à long terme contracté par le contractant auprès de l'institution prêteuse désignée à la ministre. Les échéanciers précités ne pourront prévoir plus de deux versements annuels en capital et intérêts.

L'échéancier définitif des versements sera déterminé au document prévu à cet effet à l'annexe F.

Chaque versement est conditionnel à ce que le contractant ait rempli les termes et conditions de cette convention.

Initiales des parties

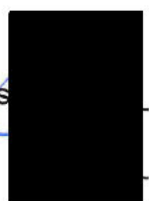


4. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le contractant s'engage envers la ministre à :

- 1° utiliser et affecter le montant de la subvention au remboursement du prêt à long terme contracté par le contractant pour le financement du projet, lequel prêt doit servir exclusivement au paiement des dépenses admissibles, directement reliées au projet visé à l'annexe A de la présente convention;
- 2° obtenir des autorités compétentes les autorisations requises par une loi, un règlement ou autre aux fins de procéder à la réalisation du projet visé par cette convention et à respecter toutes les lois et règlements qui lui sont applicables;
- 3° débiter la réalisation du projet visé à l'annexe A le plus rapidement possible et le compléter dans les délais prévus à l'échéancier approuvé par la ministre ou, au plus tard, dans les délais prévus au programme d'aide financière visé à l'annexe B;
- 4° obtenir l'autorisation de la ministre pour toute modification à apporter au projet visé à l'annexe A ainsi qu'à ses documents déposés avec sa demande d'aide qui est jointe à l'annexe C;
- 5° s'assurer les services de spécialistes pour l'exécution du projet visé par la convention, tels que spécialistes en architecture, ingénierie, muséologie, etc.;
- 6° convoquer le(s) représentant(s) de la ministre aux réunions de coordination et/ou de chantier au moins cinq (5) jours avant la tenue de celles-ci et permettre au(x) représentant(s) d'y assister avec droit de parole, mais sans droit de vote;
- 7° transmettre à la ministre, copie de l'offre de financement pour le montant équivalent au montant de la subvention visé à l'article 2, de même que copie de l'acte de prêt ou de fiducie accompagnée de l'échéancier de remboursement de ce prêt;

Initiales des parties



- 4 -

- 8° transmettre à la ministre l'échéancier approuvé et, aux dates prévues à cet échéancier, les rapports d'étape sur la réalisation du projet, les coûts et les dépenses encourues;
- 9° transmettre à la ministre, au plus tard quatre (4) mois après la fin de son exercice financier au cours duquel une partie de la subvention a été utilisée, un rapport financier annuel vérifié par un comptable public et comprenant son bilan, son compte de revenus et dépenses de l'ensemble de ses activités ainsi qu'un état détaillé de l'utilisation du montant de la subvention, dans lequel les travaux prévus à la convention devront être indiqués et décrits séparément;
- 10° pendant toute la durée de la présente convention, souscrire et maintenir en vigueur en tout temps, à ses frais, les polices d'assurance nécessaires pour protéger l'immeuble, ses équipements et le mobilier;
- 11° pendant toute la durée de la présente convention, aviser la ministre le plus tôt possible en cas de perte, destruction ou bris majeur d'une partie ou de la totalité de l'immeuble, ses équipements ou son mobilier;
- 12° pendant toute la durée de la présente convention, ne pas aliéner ses droits relatifs à l'immeuble, tel équipements ou son mobilier acquis par le biais de la subvention visée à l'article 2 et tel que décrit dans le projet identifié à l'annexe A;
- 13° procéder à la réalisation des plans et devis préliminaires pour les fins du projet, à partir du document intitulé « Mise en valeur de la maison Tsawenhohi à Wendake », préparé par Bergeron Gagnon inc., consultants en patrimoine culturel, lequel document est joint en annexe A aux présentes pour en faire partie intégrante, et il s'engage à soumettre ces plans et devis préliminaires à la ministre pour approbation;
- 14° suite à l'approbation par la ministre des plans et devis préliminaires, visés au paragraphe 13°, préparer les plans et devis d'exécution du projet et les soumettre à l'approbation de la ministre avant de procéder aux appels d'offres;
- 15° obtenir l'autorisation de la ministre pour toute modification aux plans et devis préliminaires ou d'exécution déjà

Initiales des parties



approuvés par la ministre, et ce, pour quelque motif que ce soit, y compris pour respecter les coûts prévus;

- 16° appliquer au projet la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics, prévue à l'annexe I, dans la mesure où le présent projet est un projet de construction au sens de cette politique et à y affecter le pourcentage prévu à ce règlement;
- 17° n'accorder tous les contrats de construction qu'après demande de soumissions publiques, conformément au Règlement sur les subventions à des fins de construction prévu à l'annexe J, à se conformer à toutes ses dispositions, sous réserve des règles qui sont applicables au contractant en matière d'adjudication des contrats, et transmettre à la ministre une copie des appels d'offres au moins cinq (5) jour avant leur parution;
- 18° s'assurer que tous les contrats de construction, de location d'équipements ou d'acquisition de biens soient adjugés, à la suite d'appels d'offres auprès de soumissionnaires qui ont leur principale place d'affaires au Québec ;
- 19° ériger sur le lieu des travaux l'oriflamme que pourra fournir la ministre et à l'y maintenir jusqu'à la fin des travaux. La ministre pourra de plus fournir une plaque d'identification ou un tableau de subvention, ou les deux, à être installés par le contractant dans le hall d'entrée de l'immeuble ou dans un endroit similaire, généralement accessible au public;
- 20° remettre à la ministre une copie du certificat de fin des travaux, ainsi qu'une liste détaillée incluant le numéro de série s'il y a lieu, de tous les équipements et mobiliers spécialisés acquis dans le cadre de la présente convention le cas échéant.

5. RAPPORTS ET INFORMATIONS

Le contractant s'engage à remettre à la ministre, en sus notamment du rapport financier vérifié, visé au paragraphe 10° de l'article 4 :

Initiales des parties



- 6 -

- 1° une copie des procès-verbaux ou de tout autre document relié à l'objet de la présente convention, à chaque fois que requis par la ministre, et ce, dans les meilleurs délais;
- 2° un rapport final et détaillé de ce projet, dans les soixante (60) jours suivant la fin du projet visé par la présente convention.

Jusqu'à l'expiration de la présente convention, le contractant assure à la ministre ou à ses représentants dûment identifiés, à des heures normales, l'accès à ses livres, ses informations, sa documentation et ses reçus relativement aux coûts de l'objet de la présente convention et à son financement, ainsi qu'à tout autre document que la ministre peut raisonnablement requérir aux fins d'application et de vérification de la présente convention.

6. GESTION DE L'IMMEUBLE

Pendant toute la durée de la présente convention, le contractant s'engage à exploiter l'immeuble selon les dispositions suivantes:

- 1° utiliser l'immeuble, ses équipements et son mobilier pour les fins auxquelles ils sont destinés, et ce, selon la fréquence d'utilisation prévue à la demande d'aide financière du contractant ou à tout autre document qui y est joint pour la compléter;
- 2° mettre l'immeuble, ses équipements et son mobilier prioritairement à la disposition des intervenants culturels;
- 3° transmettre à la ministre au plus tard un (1) an suivant la réalisation du projet identifié à l'annexe A, la politique de gestion de l'immeuble et, dès son acceptation par la ministre, l'appliquer à l'immeuble;
- 4° obtenir l'autorisation de la ministre pour modifier cette politique de gestion, laquelle politique de même que ses modifications seront jointes à la présente convention en annexe D;
- 5° obtenir l'autorisation de la ministre pour:

Initiales des parties



- 7 -

- a) louer ou sous-louer l'immeuble ou ses équipements acquis dans le cadre de ce projet, tel que décrit à l'annexe A, en tout ou en partie, à temps plein ou partiel pour plus de six (6) mois;
 - b) modifier ou rénover l'immeuble ou les équipements, ou pour déplacer à l'extérieur de l'immeuble ses équipements ou son mobilier;
- 6° à reconstruire ou remettre l'immeuble, ses équipements et son mobilier en état suite à un sinistre de quelque nature que ce soit.

7. CESSION DE LA GESTION

Le contractant pourra, avec l'autorisation de la ministre, confier la gestion de l'immeuble à une corporation sans but lucratif, dûment incorporée à cette fin, et dont la composition devra tenir compte du caractère de l'immeuble et des fins pour lesquelles il est destiné.

Dans ce cas, le contractant s'engage à faire respecter par cette corporation sans but lucratif toutes les obligations prévues à cette convention relativement à l'utilisation et à la gestion de l'immeuble.

Le contractant devra faire parvenir à la ministre, dans un délai raisonnable après la date de sa signature, une copie de toute entente conclue avec une telle corporation en vertu du présent article.

8. PARTAGE DES COÛTS DE GESTION

Le contractant pourra s'entendre avec toute autre corporation pour partager les coûts de gestion de l'immeuble et, dans ce cas, elle doit faire parvenir à la ministre, dans un délai raisonnable de sa signature, copie de toute entente à cet effet.

Initiales des parties



9. REPRÉSENTANTS

La ministre, aux fins de l'application de la présente convention, désigne M^{me} Georgianne Gagnon, directrice, pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la ministre y pourvoira et en avisera le contractant dans les meilleurs délais.

De même, le contractant désigne M. Raymond Picard, directeur au développement économique, pour le représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, le contractant y pourvoira et en avisera la ministre dans les meilleurs délais.

10. RÉSILIATION DE LA CONVENTION

La ministre se réserve le droit de résilier en tout temps la présente convention si le contractant fait défaut d'en respecter les termes et obligations.

Pour ce faire, la ministre doit transmettre un avis de résiliation au contractant et celui-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés à l'avis et en aviser la ministre, à défaut de quoi la présente convention sera automatiquement résiliée à compter de la date de réception de l'avis, sans compensation, ni indemnité au contractant pour quelque cause ou raison que ce soit.

Advenant une telle résiliation, la ministre se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de la subvention qui aura été versée à cette date et de mettre fin à toute obligation financière découlant de la présente convention.

11. AVIS

Tout avis, autorisation, approbation ou envoi de documents exigés en vertu de la présente convention, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par télégramme, télécopieur, télex, messenger ou par poste, ou poste recommandée à l'adresse de la partie concernée, telle qu'indiquée ci-après :

Initiales des parties



La ministre :

Ministère de la Culture et des Communications
Direction de la Capitale-Nationale
225, Grande Allée Est, Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5

À l'attention de M^{me} Georgianne Gagnon, directrice

Le contractant :

Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

À l'attention de M. Raymond Picard
Directeur au développement économique.

Tout avis ou autre document envoyé par télégramme, télécopieur, télex ou messenger sera présumé avoir été reçu le jour où il a été envoyé. Tout avis ou autre document envoyé par la poste sera présumé avoir été reçu le cinquième (5^e) jour ouvrable suivant le jour où il aura été posté.

Tout changement d'adresse de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

12. CESSION

La présente convention et les droits et obligations qui en résultent ne peuvent, en tout ou en partie, être vendus, cédés ou transportés sans l'autorisation écrite de la ministre.

13. PUBLICITÉ ET PROMOTION

Le contractant convient de faire état de la participation financière de la ministre dans toute publicité relative à l'objet de la présente convention. Le cas échéant, il s'oblige également à faire en sorte que la représentation du gouvernement du Québec, lors de cérémonies officielles ou de conférences de

Initiales des parties



presse, soit assurée par des représentants et selon les modalités déterminées par la ministre. À cet effet, le contractant doit aviser la ministre d'un tel événement au moins quinze (15) jours avant sa date.

Les parties conviennent aussi de se consulter afin de déterminer le calendrier des annonces publiques et des conférences de presse relatives au projet visé par cette convention.

14. AUTRE AIDE FINANCIÈRE

La présente convention ne constitue d'aucune façon une garantie ou représentation que la ministre participera au financement du contractant durant les années à venir.

De même, la ministre ne sera pas tenue de participer au financement du parachèvement du projet visé par la présente convention advenant un dépassement des coûts prévus.

15. ANNEXES À CETTE CONVENTION

Cette convention comprend les annexes énumérées ci-dessous qui en font partie intégrante tout comme si elles y étaient récitées au long. Pendant la durée de la présente convention, ces annexes pourront être modifiées du consentement des parties. Les annexes modifiées seront jointes à cette convention pour en faire partie intégrante.

1° Annexe A - Description du projet

Cette annexe identifie le projet, en indique l'emplacement et dresse une liste sommaire des travaux à réaliser. Elle indique enfin, s'il y a lieu, la personne chargée de réaliser les travaux. L'immeuble où s'effectuent les travaux est désigné comme « l'immeuble » dans cette convention.

Initiales des parties



8° Annexe H - Institution prêteuse désignée

Cette annexe indique l'institution prêteuse désignée à la ministre et les conditions liées au financement de la participation financière de la ministre.

9° Annexe I - Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics**10° Annexe J - Règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, chapitre A-6, r.29)****16. DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature par les parties et prendra fin à la date où les obligations de chacune des parties seront accomplies, soit au plus tard EM
AVRIL 2012.

Initiales des parties

2° Annexe B - Programme d'aide financière aux équipements culturels

Cette annexe est constituée de la lettre d'annonce de la ministre relative à la subvention prévue à la présente convention et du programme d'aide aux équipements culturels qui est applicable.

3° Annexe C - Demande d'aide financière du contractant

Elle est faite sur le formulaire de demande de subvention fourni par la ministre et comprend également tout document qui y est joint pour le compléter.

4° Annexe D - Politique de gestion de l'immeuble

Cette annexe, qui devra être transmise à la ministre au plus tard un (1) an suivant la fin des travaux, décrit la politique qui sera appliquée dans la gestion de l'immeuble.

5° Annexe E - Montant définitif de la subvention

Cette annexe prévoit le montant de la subvention à être versé à la fin des travaux après la détermination des dépenses réelles admissibles et la vérification financière du projet effectuée par la ministre.

6° Annexe F - Échéancier des versements de la ministre

Cette annexe indique les périodes auxquelles la ministre effectuera ses versements de la subvention au contractant ou, à la demande de cette dernière, à l'institution prêteuse désignée à la ministre, ainsi que le montant de chaque versement.

7° Annexe G - Garantie de financement

Cette annexe est constituée de la copie d'une lettre d'engagement de l'institution prêteuse assurant le financement du projet par voie d'emprunt à long terme. Cette annexe est également accompagnée de tous les documents démontrant en détail comment le financement complet du coût total du projet est assuré.

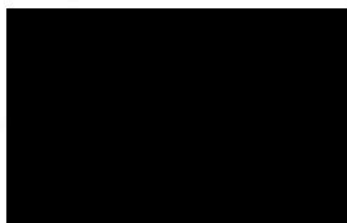
Initiales des parties



- 13 -

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé en trois exemplaires, à QUÉBEC, ce 12 jour du mois de AVRIL 2002.

Témoins



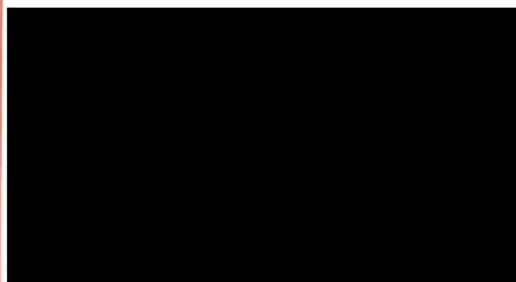
La ministre

par



Georgianne Gagnon
Directrice

Le contractant



par



Raymond Picard
Directeur

Québec, le 27 novembre 2001

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Pour faire suite à la demande que vous m'avez adressée, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de **335 000 \$** vous sera versée au cours du présent exercice pour la réalisation du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake.

En devenant un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type écomusée, la Maison Tsawenhohi remplira, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat. Avec cette contribution, nous souhaitons affirmer notre appui à ce projet qui s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake.

Je tiens à vous rappeler que cette aide financière vous est octroyée en vertu du programme *Soutien aux équipements culturels*, à la suite d'une évaluation qui a tenu compte des objectifs et des critères établis pour ce programme. Un représentant du Ministère vous précisera les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


DIANE LEMIEUX

410
À l'œuvre
depuis 40 ans!

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone: (418) 380-2310
Télécopieur: (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-2137
Télécopieur: (514) 873-0980

Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi

Réunion de discussion

27 mars 2002

13h30

Salle Raoul-Jobin

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Présentation des intervenants
- 3- Historique du projet
- 4- Objectifs de la rencontre
- 5- Déroulement de la rencontre
- 6- Conclusion

Préparé par Martin Pineault
27 mars 2002

Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi

Réunion de discussion
27 mars 2002
13h30
Salle Raoul-Jobin

Compte-rendu de réunion

Étaient présents :

M. Denis Marois, André Roy, architecte
M. André Roy, architecte
M. Gilles Samson, MCC
M. François Vincent, C.N.H.W.
M. Raymond Picard, C.N.H.W.
M. Louis-Richard Fortier, MCC
M. Claude Reny, MCC
Mme Marthe Lacombe, MCC
M. Victor Montenegro, MCC
M. Hugues Roberge, MCC
M. Martin Pineault, MCC

- 1- Mot de bienvenue (M.P.)
- 2- Présentation des intervenants (M.P.)
- 3- Historique du projet (M.P.)

Au cours des dernières années, le Conseil de la Nation huronne-wendat, a développé un projet structurant qui vise la mise en valeur du Vieux-Wendake. Cet ambitieux projet du secteur culturel a pris naissance suite aux besoins de la Nation de se réapproprier son patrimoine et sa culture, et s'inscrit à l'intérieur d'un vaste plan d'aménagement et de revitalisation de tout le secteur historique.

Ce projet de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi s'inscrit dans cette approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake. C'est dans ce contexte que le Conseil de la Nation huronne-wendat déposait, en janvier 2001, une demande d'aide financière, dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*, pour restaurer la Maison Tsawenhohi et y aménager un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type écomusée. **La Maison Tsawenhohi sera ainsi destinée à remplir, au profit des membres de la communauté locale et des**

visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat et en transmettant les connaissances au moyen d'objets significatifs et de porteurs de tradition.

4- Objectifs de la rencontre (M.P.)

- Selon les hypothèses fournies par M. André Roy, retenir une époque servant de référence pour la restauration de la maison;
- Selon nos différents champs d'activité, faire des suggestions pour la restauration et la mise en valeur.

5- Déroulement de la rencontre

M. François Vincent fait un bref historique de cette maison.

M. André Roy présente un tableau synthèse représentant quatre époques importantes dans l'histoire de la maison. Ces époques sont accompagnées de leurs principales caractéristiques et des implications architecturales de celles-ci.

Toutes les personnes présentes discutent de ce tableau.

6- Conclusion

L'intérieur sera conservé tel qu'actuellement, avec son apparence la plus révélateur, c'est-à-dire vers les années 1850. Il n'y aura que la cuisine qui sera restaurée telle qu'elle était en 1820.

L'extérieur quant à lui, devra être restauré de manière à créer une évocation de l'évolution de la maison. Le revêtement extérieur devra être recouvert de crépis. La finition de ce crépis reste à déterminer. L'architecte déterminera la forme que le coyau prendra, en fonction des besoins pour la protection des façades contre les intempéries. Les lucarnes devront être conservées; leur forme sera déterminée ultérieurement.

Fin de la réunion à 15h30.

Martin Pineault
27 mars 2002



Martin Pineault
2002-01-31 15:49

Avis: Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

Pour : Roger Picard/225/QC/MCC
cc : Pierre Lahoud/225/QC/MCC, Francois Gagnon/225/QC/MCC
Objet : Maison Tsawenhohi

Bonjour M. Picard,

La présente est pour vous demander de m'accompagner lors de la prochaine réunion de chantier de la maison Tsawenhohi à Wendake. L'architecte au dossier, M. André Roy, est à procéder à un curetage de la maison dans le but de compléter ses plans et devis d'exécution pour la restauration et le recyclage de ce bâtiment.

Comme je n'ai jamais assisté à un curetage et que vous m'avez été référé comme étant un architecte d'expérience dans ce genre d'intervention, j'aimerais avoir votre support technique. Cette prochaine réunion se tiendra mardi prochain, **5 février 2002 à 13h30**.

Merci de votre collaboration,

Martin Pineault, B. Arch.
Stagiaire en architecture
Ministère de la Culture et des Communications
Direction de la Capitale-Nationale
225, Grande-Allée Est
Bloc C, R-C
Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone: (418) 380-2346 poste 7263
Télécopieur: (418) 380-2347

email: martin.pineault@mcc.gouv.qc.ca

FICHE SYNTHÈSE

Demande d'expertise architecturale et technique

Direction régionale de : Capitale-NationaleNom du professionnel : Martin PineaultNom du dossier : Restauration et mise en valeur de la maison TsawenhohiLocalisation : WendakeObjet du projet : Restauration et mise en valeur de la maison Tsawenhohi

Secteur :

- ☒ Équipements culturels
☐ Patrimoine
☐ Patrimoine religieux
☐ Recyclage des bâtiments religieux
☐ Archéologie (s'il y a perturbation du sol)

Niveau d'avancement du projet :

- | | |
|---|---|
| ☐ Étude faisabilité | ☐ Plan et devis préliminaire |
| ☐ Étude de localisation | ☐ Plan et devis d'exécution |
| ☐ Étude de besoins | ☐ Évaluation des coûts |
| ☐ Étude spécialisée (historique, scénographique) | ☐ Évaluation des coûts d'honoraires |
| ☐ Programme architectural | ☐ Appel d'offres |
| ☐ Relevé architectural | ☒ Analyse de soumissions |
| ☐ Croquis ou esquisse | ☒ Expertise ad hoc sur problème |
| ☐ Cahier de charges | ☐ Concours d'architecture |

Expertise demandée : Présentement, l'architecte au dossier, M. André Roy, est à effectuer un curetage dans le but de restaurer la maison Tsawenhohi. Étant donné les grandes connaissances de ce dossier par M. Picard, nous aimerions qu'il nous accompagne et qu'il nous donne des conseils tout au long du Curetage.

Documents joints : _____

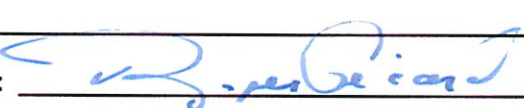
Date de transmission de la demande : 30-01-2001² échéancier souhaité _____

Directeur régional : Georgianne Gagnon
 (nom du directeur)

AVIS (DAAPEC ou consultants)

- 5 février 2002 inspection de la maison Tsawenhohi avec Martin Pineault, Gilles Senneker, André Roy architectes; vérification des travaux de curetage.
- 20 février 2002, visite et Réunion de chantier avec tous les intervenants, Travaux de curetage en

Date de l'avis : _____

Responsable à la DAAPEC : ☒ Suite au verso

AVIS suite

cours.

- 25 février. Rapport interne remis à François Legon et Pierre Lhond.
- 26 février 2002. Appel tél. à André Roy architecte, corrections au procès-verbal du 20 février dernier, et discussion sur le concept de restauration de la maison.
- 8 Mars 2002 inspection des Travaux de charpente et d'archéologie avec arch. André Roy...
- 13 Mars 2002 Rencontre Martin Pinault, discussion sur les Travaux en cours, suite au 8 mars.

NOTE : Avis interne destiné aux gestionnaires du MCC.

Responsable de l'avis : _____

Collaborateurs : _____

c.c. : - John Michaud
 Directeur de la DAAPEC
 - Directeur régional
 - Denis Delangie
 Directeur général de l'action régionale de l'Est

DOCUMENT DESTINÉ AU CABINET DE LA MINISTRE

DESTINATAIRES : Mme Christiane Barbe
Sous-ministre adjointe

M. Denis Delangie
Directeur général

EXPÉDITRICE : Georgianne Gagnon
Directrice

DATE : Le 24 janvier 2002

Objet : **Fiche N° 043357 - Maison Tsawenhohi**

Origine de la requête : Pierre Duchesnay
Conseiller politique

Ce dossier a déjà fait l'objet d'une subvention dans le cadre du Plan d'accélération des investissements publics, annoncé lors du dernier discours sur le budget. Vous trouverez d'ailleurs ci-joint, en annexe à la fiche synthèse, la lettre signée par la ministre et transmise le 27 novembre 2001.

Le projet est en cours de réalisation et le Conseil de la nation huronne-wendat a donné le mandat de préparer les plans et devis d'exécution à M. André Roy, architecte, en prévision des appels d'offres publiques. Actuellement, des travaux de curetage du bâtiment de même que des fouilles archéologiques sont en cours et devraient permettre d'apporter des précisions sur la nature des travaux à réaliser au moment même de la préparation des plans et devis. Les travaux de restauration et de mise aux normes du

... 2

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

- 2 -

bâtiment proprement dits devraient débuter en avril prochain et se terminer en novembre 2002, permettant ainsi l'inauguration officielle de la maison Tsawenhohi, vers le milieu de l'automne 2002, en synchronisme avec les fêtes de la communauté huronne.

La directrice,



Georgianne Gagnon

p. j. : Lettre d'annonce
Fiche synthèse

Vue par le Secrétariat général

Québec



Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 11 janvier 2002

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef
Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur,

Au nom de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, madame Diane Lemieux, il nous fait plaisir d'accuser réception de votre lettre du 17 décembre dernier, dans laquelle vous sollicitez une aide financière pour le projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi.

Nous vous remercions de nous avoir transmis cette demande qui a été acheminée à la direction concernée du ministère pour analyse et commentaires. Soyez assuré que votre requête sera examinée avec attention et que nous vous informerons du suivi qui y sera apporté.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pierre Duchesnay
Conseiller politique

N/RÉF. : 043357

Québec
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2310
Télécopieur : (418) 380-2311
www.mcc.gouv.qc.ca

Montréal
480, boul. Saint-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2137
Télécopieur : (514) 873-0980



Québec, le 13 septembre 2012

Madame Marie-Josée Landry
Directrice des finances
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

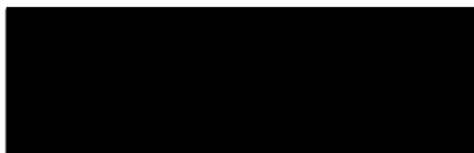
Objet : Montant définitif de la subvention - Annexe E
Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à
Wendake
Dossier : 12012

Madame la Directrice,

Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'annexe E à la convention intervenue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant l'objet en titre, signée par les deux parties.

Vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Claude Fleury

CF/BB/cf

p. j. Annexe E signée



Québec, le 27 août 2012

Madame Marie-Josée Landry
Directrice des finances
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Montant définitif de la subvention - Annexe E
Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à
Wendake
Dossier : 12012

Madame,

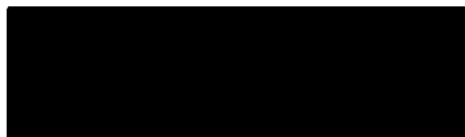
Vous trouverez ci-joint trois exemplaires de l'annexe E à la convention intervenue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant l'objet en titre.

Nous vous demandons de parapher chacun des trois exemplaires de l'annexe jointe à la présente et de nous les retourner. Cette annexe, préparée à la suite de la vérification financière du projet, confirme la subvention annoncée de 335 000 \$, qui fait l'objet de versements du Ministère depuis le 27 novembre 2001.

Dès que la personne autorisée au Ministère aura apposé ses initiales, une copie vous sera retournée pour votre dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Claude Fleury

CF/BB/cf

p. j. Annexe E (3 copies originales)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcccf.gouv.qc.ca

Transmise le 27 août 2012

Annexe E**Montant définitif de la subvention**

Cette annexe fait partie intégrante de la convention intervenue entre
le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et

Conseil de la Nation huronne-wendat

Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake

DAF : 12012

Montant maximal établi le : 27 novembre 2001

Participation du MCCCCF

335 000,00

Ajustement effectué**Montant définitif de la subvention établi le : 11 juin 2012**

335 000,00

EN FOI DE QUOI, nous paraphons le

10 ^{ème} jour du mois de septembre 2012







Québec, le 27 août 2012

Madame Marie-Josée Landry
Directrice des finances
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Montant définitif de la subvention - Annexe E
Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à
Wendake
Dossier : 12012

Madame,

Vous trouverez ci-joint trois exemplaires de l'annexe E à la convention intervenue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant l'objet en titre.

Nous vous demandons de parapher chacun des trois exemplaires de l'annexe jointe à la présente et de nous les retourner. Cette annexe, préparée à la suite de la vérification financière du projet, confirme la subvention annoncée de 335 000 \$, qui fait l'objet de versements du Ministère depuis le 27 novembre 2001.

Dès que la personne autorisée au Ministère aura apposé ses initiales, une copie vous sera retournée pour votre dossier.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Claude Fleury

CF/BB/cf

p. j. Annexe E (3 copies originales)

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2346
Télécopieur : 418 380-2347
www.mcccf.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Claude Fleury, directeur
Direction de la Capitale-Nationale

EXPÉDITRICE : Julie Casista

DATE : Le 2 août 2012

OBJET : Vérification
Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi
à Wendake
Demande d'aide financière 12012

Je vous transmets le rapport de vérification du projet cité en titre. Les coûts présentés justifient la subvention annoncée de 335 000 \$. Le montant de la subvention accordée ne fera pas l'objet d'un ajustement.

De plus, vous trouverez ci-joint trois exemplaires de l'annexe E de la convention intervenue entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et le Conseil de la Nation huronne-wendat. Cette annexe, préparée par la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM), a été complétée à la suite des recommandations du présent rapport de vérification.

Pour apporter des commentaires ou des objections au résultat de la vérification, veuillez me les faire parvenir d'ici le 30 août 2012. Si tout est conforme, auriez-vous l'obligeance de faire apposer les initiales requises sur ces documents et d'en transmettre une photocopie à M^{me} Martine Valois dans les plus brefs délais.

La coordonnatrice de la vérification,



Julie Casista

p.j. : Trois exemplaires de l'annexe E

c.c. M^{me} Martine Valois

RAPPORT DE VÉRIFICATION FINALE
Demande d'aide financière (DAF) no 12012
Conseil de la Nation huronne-wendat

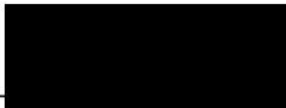
L'examen des coûts du projet Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake, est maintenant complété.

Cet examen a porté sur l'admissibilité de ces coûts conformément aux règles et modalités du programme *Soutien aux équipements culturels* (CT 196859) ainsi qu'au respect des prescriptions du règlement L.R.Q., C.A-6, R.29 sur les subventions à des fins de construction concernant les modalités d'application de la politique d'achat dans la construction. Cet examen a été effectué selon des sondages et autres procédés qui ont été jugés nécessaires dans les circonstances.

Ce rapport est émis avec réserve concernant l'utilisation du montant de la subvention prévue dans la convention signée entre les parties compte tenu de la situation décrite dans la requête administrative ministérielle 15738 jointe à la présente. Le montant de la subvention accordée ne fera pas l'objet d'un ajustement.

Subvention annoncée :	335 000 \$
Ajustement :	0 \$
Subvention à verser :	335 000 \$

Direction générale des interventions régionales et des immobilisations
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine


Julie Casista, coordonnatrice de la vérification

11 juin 2012
Date

ÉTAT DE SITUATION

Références :

Numéro de la requête : 15738

Nom du requérant : Jean Bissonnette

Objet : Vérification financière du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi (DAF 12012).

Historique du dossier :

Le 27 novembre 2001, le Conseil de la Nation huronne-wendat, situé à Wendake, dans la région de la Capitale-Nationale, obtenait la confirmation de l'octroi d'une aide financière du ministère de la Culture et des Communications (MCC) au montant de 335 000 \$ pour le projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi dans le cadre du programme *Soutien aux équipements culturels*.

Éléments de problématique et enjeux :

La vérification finale du projet a démontré que les factures et les preuves de paiement liées au projet ont été détruites.

Développements récents :

Le 28 mai dernier, M^{me} Marie-Josée Landry, directrice des finances de la Nation huronne-wendat, transmettait un courriel à la Direction de la Capitale-Nationale afin d'expliquer la situation relative aux documents détruits : « La présente est pour vous confirmer, tel que déjà mentionné dans mon courriel du 30 septembre 2011, que nous n'avons plus en notre possession les factures et les preuves de paiement pour tous nos programmes, incluant la restauration de la Maison Tsawenhohi, puisque tous ces documents sont systématiquement détruits après 7 ans de conservation. Il en est ainsi puisqu'il nous est impossible de conserver indéfiniment ces caisses de documents étant donné la trop grande quantité qu'ils représentent, d'ailleurs, c'est la pratique courante et elle suit les règles fiscales. »

Dans le contexte où l'organisme a expliqué les raisons justifiant la destruction de certains documents, il a été convenu avec le directeur général des interventions régionales et des immobilisations, M. Jean Bissonnette, que le dossier serait définitivement fermé sans ajustement de la subvention.

Prochaines étapes :

Le présent état de situation sera déposé au dossier de vérification et transmis à la Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) afin que l'annexe « Montant définitif de la subvention » soit préparée. Le tout sera transmis à la Direction de la Capitale-Nationale.

Identification du responsable :

Fiche préparée par : Julie Casista

Date : Le 30 mai 2012

Précisée/modifiée le : (date)

À noter :

Québec, le 27 mars 2012

Madame Marie-Josée Landry
Directrice des services financiers
Le Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Madame la Directrice,

Le 28 juillet 2011, nous vous faisons parvenir une demande de documents afin de procéder à la vérification de la demande d'aide financière 12009, concernant la réalisation de votre projet intitulé Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi à Wendake.

Suite à cette demande, vous vous disiez dans l'impossibilité de nous fournir les factures et les preuves de paiement de ce projet car elles avaient été détruites.

Dans le but de compléter votre dossier, nous aimerions que vous puissiez nous confirmer par écrit que ces documents ont bien été détruits, ainsi que les raisons de cette destruction.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Josée Gingras au poste téléphonique suivant : 418 380-2346 poste 7011.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Martin Pineault

MP/jg

Québec, le 1^{er} mars 2002

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Maison Tsawenhohi

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre lettre adressée à monsieur François Gagnon, coordonnateur des équipements culturels de la Direction de la Capitale-Nationale, je vous informe que le Ministère vous permet de procéder à des appels de soumission sur invitation et ce, selon les modalités prévues à l'article 6, section IV, annexe J, de l'entente convenue entre le Ministère et le Conseil de la Nation huronne-wendat.

Étant donné que vous désirez procéder à des appels de soumissions par lot auprès d'un nombre restreint de soumissionnaires, et compte tenu de la spécificité des travaux, il nous apparaît opportun d'agir de cette façon. Nous souhaitons que cette nouvelle démarche allège la procédure, assure le respect de l'échéancier et du budget prévu, le tout dans le but d'obtenir une restauration qui respectera l'intégrité architecturale de la maison. Nous comprenons également que vous procéderez à ces soumissions auprès d'au moins 5 soumissionnaires, conformément à l'entente.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice,



Georgianne Gagnon

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2345
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

La ministre d'État à la Culture et aux Communications,
ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Charte de la langue française
et ministre responsable de l'Autoroute de l'information

Québec, le 27 novembre 2001

Monsieur Wellie Picard
Grand Chef de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Monsieur le Grand Chef,

Pour faire suite à la demande que vous m'avez adressée, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'une aide financière de 335 000 \$ vous sera versée au cours du présent exercice pour la réalisation du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake.

En devenant un lieu de transmission des savoir-faire traditionnels de type économusée, la Maison Tsawenhohi remplira, au profit des membres de la communauté locale et des visiteurs, une mission éducative et scientifique en interprétant des témoins du patrimoine matériel et immatériel de la culture huronne-wendat. Avec cette contribution, nous souhaitons affirmer notre appui à ce projet qui s'inscrit dans une approche globale de revitalisation du Vieux-Wendake.

Je tiens à vous rappeler que cette aide financière vous est octroyée en vertu du programme *Soutien aux équipements culturels*, à la suite d'une évaluation qui a tenu compte des objectifs et des critères établis pour ce programme. Un représentant du Ministère vous précisera les modalités et conditions relatives au versement et à l'utilisation de cette subvention.

Souhaitant que notre contribution vous aide à atteindre vos objectifs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Grand Chef, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DIANE LEMIEUX

410

À l'œuvre
depuis 40 ans!

225, Grande Allée Est
bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone: (418) 380-2310
Télécopieur: (418) 380-2311

480, boul. St-Laurent
7^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-2137
Télécopieur: (514) 873-0980



Québec, le 28 juillet 2011

Madame Marie-Josée Landry
Directrice des services financiers
Le Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Madame la Directrice,

Nous procédons actuellement à la vérification de la demande d'aide financière 12009, concernant la réalisation de votre projet intitulé Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi à Wendake.

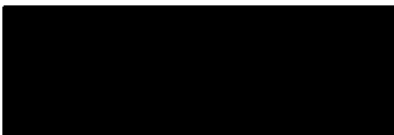
Nous avons constaté qu'il nous manque certaines pièces pour finaliser votre dossier.

Vous trouverez, en annexe, une liste des documents à transmettre. Nous vous prions de bien vouloir en prendre connaissance et de nous fournir les pièces manquantes d'ici le 31 août 2011.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Madame Josée Gingras au poste téléphonique suivant : 418 380-2346 poste 7011.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Martin Pineault

MP/jg

P.J. : liste des documents à transmettre

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc c, RC
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : 418 380-2363 3344 poste 7033
Télécopieur : 418 380-2364
www.mcccf.gouv.qc.ca

[illegible]

Québec, le 22 novembre 2004

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique, des
Services techniques, des Terres et de l'Habitation
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Maison Tsawenhohi – Vérification financière

Monsieur le Directeur,

Dans le but de procéder à la vérification financière finale du projet de restauration et de mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, je vous fais parvenir la liste des éléments à nous fournir. Ces documents devront nous être transmis dans les plus brefs délais.

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à communiquer avec moi au poste 7263 ou avec mon collègue François Gagnon au poste 7036.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[REDACTED]
[REDACTED]
Martin Pineault, B. Arch.

p.j. Liste des documents à transmettre

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS
LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE AU MINISTÈRE

État d'avancement:

Dossier no:

Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi
Conseil de la Nation huronne-wendat
Patrimoine

Inscrire le nom du responsable de l'envoi et la date de réception du document dans les cases appropriées.

DOCUMENTS A TRANSMETTRE AU MINISTÈRE POUR DES FINS DE SUIVI, D'APPROBATION OU DE VÉRIFICATION	RESPONSABLE DE L'ENVOI	DATE DE RECEPTION
S= suivi, A= approbation, V= vérification		
1- Résolutions du conseil d'administration ou du conseil municipal approuvant :		
- la demande de subvention et son dépôt	V	
- désignant un interlocuteur officiel	V	
- autorisant un signataire à la convention	V	
2- Lettre d'engagement d'une institution prêteuse	S	
3- Plans et devis préliminaires (exige une approbation du Ministère)	A	
4- Plans et devis d'exécution: (exige une approbation du Ministère)		
- architecture	A	
- mécanique, électricité	A	
- structure	A	
- autres	A	
5- Appels d'offre publics :		
- découpages des journaux	V	
- factures	V	
6- Demandes du maître d'ouvrage pour procéder à des appels d'offres privées ou sur invitation	V	
7- Autorisation du Ministère à procéder à des appels d'offre privées ou sur invitation	A	
8- Liste des soumissionnaires et montant des soumissions	V	
9- Analyse des soumissions et recommandation de l'architecte et autres documents relatifs à l'ouverture des soumissions	V	
10- Dossier de soumission de l'entrepreneur général retenu	V	
11- Contrats signés:		
- contrats de services professionnels	V	
- contrats de construction	V	
- contrats d'achat d'équipements spécialisés	V	
12- Assurances et cautionnements	S	
13- Copie des procès-verbaux des réunions de chantier	S	
14- Échéancier de réalisation de travaux	S	
15- Liste des sous-traitants	S	
16- Ventilation détaillée des coûts de soumission	S	
17- Demandes et certificats de paiement approuvés	V	
18- Ordres de changement et avis de modification	S	
19- Approbation provisoire et liste de déficiences	S	
20- Certificat de fin de travaux	V	
21- Factures d'honoraires professionnels: - architecte	V	
- ingénieur	V	
- autres	V	
22- Factures d'achat d'équipements spécialisés	V	
23- Intérêts cumulés admissibles (financement temporaire)	V	
24- Copie des chèques endossés (recto-verso)	V	
25- Documents relatifs au financement du projet		
- règlement, résolution, procès-verbal	V	
- acceptation des affaires municipales	V	
- acte de prêt ou de fiducie	V	
26- Calendrier de remboursement de l'institution financière prêteuse	S	
27- Rapport détaillé des coûts du projet ou compilation des dépenses du projet (Tableau 2 complété et signé)	V	
28- Annexes "D", "E" et "F" signées	S	
29- Toutes autres résolutions pertinentes	S	
30- Noms des représentants sur le comité de suivi de l'entente	S	
31- Ce document complété et signé	V	

COMMENTAIRES :

Signature: _____
maître d'ouvrage ou son représentant autorisé

_____ date

Signature: _____
responsable de la gestion du programme en région

_____ date

Annexe G

Échéancier des versements du ministère

Cette annexe fait partie intégrante de la convention intervenue entre
le ministère de la Culture et des Communications
et Conseil de la Nation Huronne-wendat
Dossier numéro : 200102-03-04

Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake

Montant total de l'emprunt : 190 772,36 \$
Numéro du règlement d'emprunt (s'il y a lieu) :
Montant total de la participation du Ministère : 190 772,36 \$
Taux d'intérêt en % : 6,15

Nombre total d'années de l'amortissement : 5
Période : du 30 septembre 2007 au 30 septembre 2012

Montant à refinancer du ministère : 0,00 \$
Montant à refinancer du bénéficiaire : 0,00 \$

CALENDRIER DES VERSEMENTS RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

Date	Intérêt	Capital	Caution ou frais	Total	Solde
2007-09-30	-12,95	12,95		0,00	190 772,36
2008-03-30	5 941,61	16 553,81		22 495,42	174 218,55
2008-09-30	5 426,04	17 069,38		22 495,42	157 149,17
2009-03-30	4 894,41	17 601,01		22 495,42	139 548,16
2009-09-30	4 346,23	18 149,19		22 495,42	121 398,97
2010-03-30	3 780,97	18 714,45		22 495,42	102 684,52
2010-09-30	3 198,11	19 297,31		22 495,42	83 387,21
2011-03-30	2 597,09	19 898,33		22 495,42	63 488,88
2011-09-30	1 977,36	20 518,06		22 495,42	42 970,82
2012-03-30	1 338,33	21 157,09		22 495,42	21 813,73
2012-09-30	679,39	21 813,73		22 493,12	0,00

* Cet échéancier de versements sera définitif sur production du rapport de vérification qui détermine le montant définitif de la subvention

Ajustement dû au système financier des Caisses populaires qui met à jour le solde en capital selon les remboursements effectués et ce, par rapport aux calculs réalisés au moment du financement.

NOTE:

Aucun intérêt ne peut être réclamé sur les versements effectués par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine après la date d'échéance à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Lors du premier versement de chaque période de financement ou de refinancement, le jour à compter duquel l'intérêt sera calculé est celui qui correspond à la plus tardive des dates suivantes : 30 jours après la date de l'échéance du versement ou 60 jours après qu'ait été paraphée l'annexe G. Le ministère paiera un intérêt calculé à compter du premier jour suivant le délai, au taux en vigueur en vertu de l'article 28 de la loi sur le ministère du Revenu (l.r.q., c.m.-31).

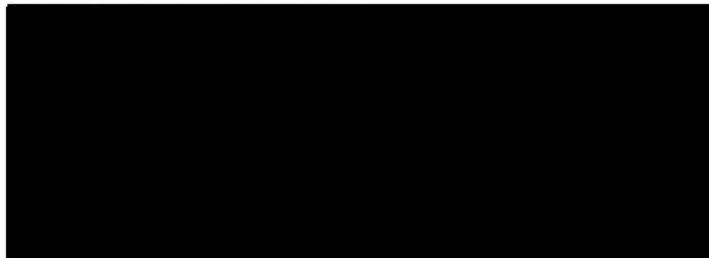
EN FOI DE QUOI, nous initialons ce 11 e
jour du mois de DECEMBER 2007



Destinataire	Date:	Nombre de page(s):	2
	Nom:	Organisme:	CNHW
	Adresse:		
	Téléphone:	Télécopieur:	(418) 842-1108
Expéditeur	Nom:	Unité administrative:	Direction de la Capitale-Nationale
	Téléphone:	Télécopieur:	(418) 380-2347

Message: *Vérification du dossier de la Maison Tsawenhohi*

Bonjour M. Picard, tel que discuté, voici la liste des éléments à nous fournir pour la vérification finale de votre dossier.



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est strictement réservé à l'usage de la personne ou de l'entité à qui il est adressé et contient des informations légalement privilégiées et confidentielles. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire désigné, vous êtes, par les présentes, avisé que toute lecture, diffusion, distribution ou copie de cette communication est strictement prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement et nous retourner le message original, parla poste. Nous vous remercions.

Direction de la Capitale-Nationale

Edifice Guy-Frégault
225, Grande-Allée Est
RC, bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone: (418) 380-2346
Télécopieur: (418) 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

LISTE DES DOCUMENTS À TRANSMETTRE PAR LE BÉNÉFICIAIRE		
BÉNÉFICIAIRE : Conseil de la Nation Huronne-wendat		PROJET : Restauration et mise en valeur de la maison Tsawenhohi
A. CONVENTION (Avant la vérification)		DATE aa-mm-jj
1.	Numéro de dossier	200102-03-04
2.	Formule d'aide financière.	2001-07-20
3.	Lettre d'annonce et lettres d'ajustements, s'il y a lieu	2001-11-27
4.	Convention initiale signée par les parties.	2002-04-12
5.	Toutes modifications à la convention.	
B. APPELS D'OFFRES ET ATTRIBUTION DE CONTRAT (Vérification sur place)		
6.	Preuves démontrant les appels d'offres. ➤ Découpures de journaux ➤ Factures des médias utilisés	
7.	Documents relatifs à l'ouverture des soumissions : ➤ Procès verbal ou autres ➤ Liste des personnes présentes	
8.	Liste des soumissionnaires et montant des soumissions	
9.	Document justifiant, s'il y a lieu, l'octroi du contrat à une firme autre que le plus bas soumissionnaire.	
10.	Contrats signés : ➤ Contrats pour services professionnels (incluant les concours d'architecture) ➤ Contrats de construction (entrepreneur général...) ➤ Contrats d'achats (équipement, mobilier, etc.) ➤ Contrat d'acquisition d'œuvre d'art. ➤ Autres contrats	
11.	Certificat final de l'architecte	
12.	La superficie construite	
C. COÛT DES TRAVAUX		
13.	Déclaration du bénéficiaire indiquant qu'il n'a pas reçu ou qu'il ne recevra pas de don ou de subvention d'autres sources, privées ou publiques, pour le présent projet. Dans le cas contraire, la déclaration doit stipuler les montants reçus ou à recevoir.	
14.	Attestation par le bénéficiaire de la réception et du paiement de tous les biens et services.	
15.	Si le projet inclut l'achat d'un immeuble, inclure une copie du contrat notarié.	
D. TRAVAIL DE L'AGENT VÉRIFICATEUR		
16.	Lettre pour le retard dans le début ou la fin des travaux produite par la direction régionale	
17.	Lettre confirmant que les photocopies sont conformes aux originaux.	
18.	Vérification des pièces justificatives.	
19.	Tableau sommaire produit par l'agent (Voir annexe)	
20.	Les dépenses admissibles par catégories correspondent à celles de la demande	
21.	Préparation du rapport de vérification.	



Le grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi lors de sa rencontre avec le roi George IV à Londres le 8 avril 1825.

Ill. : Lithographie d'Edward Chatfield, coll. Conseil de la Nation huronne-wendat

LA MAISON TSAWENHOHI

MÉMOIRE AMÉRINDIENNE

Par définition, la mémoire amérindienne a davantage retenu des savoir-faire et des façons de vivre en symbiose avec la nature qu'elle n'a laissé des témoins architecturaux. Aussi est-ce exceptionnel qu'une maison patrimoniale dont l'histoire est soudée à l'affirmation culturelle des Hurons-Wendat devienne un centre d'interprétation des savoir-faire traditionnels. C'est le cas de la Maison Tsawenhohi de Wendake.

par François Vincent

Située au cœur du secteur historique de Wendake, la Maison Tsawenhohi, dont le nom huron-wendat signifie « l'homme qui voit clair, le faucon », a été construite vers 1820 pour loger le grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi. La demeure de 48 pieds (14,6 m) sur 36 pieds (11 m) a été érigée sur les fondations d'une maison incendiée quelques années avant 1807. Les murs sont en maçonnerie, coiffés d'une toiture à quatre versants. Depuis sa construction, la résidence a subi quelques modifications sans

que son intégrité architecturale en soit altérée.

Classée « bien patrimonial d'importance historique » par le Conseil de la Nation huronne-wendat, elle est d'une richesse didactique exceptionnelle. Ses occupants ont marqué l'histoire de la nation huronne-wendat. Trois grands chefs de la nation huronne-wendat ont habité cette demeure ancestrale : Nicolas Vincent Tsawenhohi (1769-1844), reconnu depuis peu comme un personnage d'importance historique nationale par le ministère du Patrimoine canadien, François-Xavier Picard Tahourenche, « le point du jour » (1810-1883),

et Pierre-Albert Picard Tsishiekwen, « l'araignée » (1881-1958).

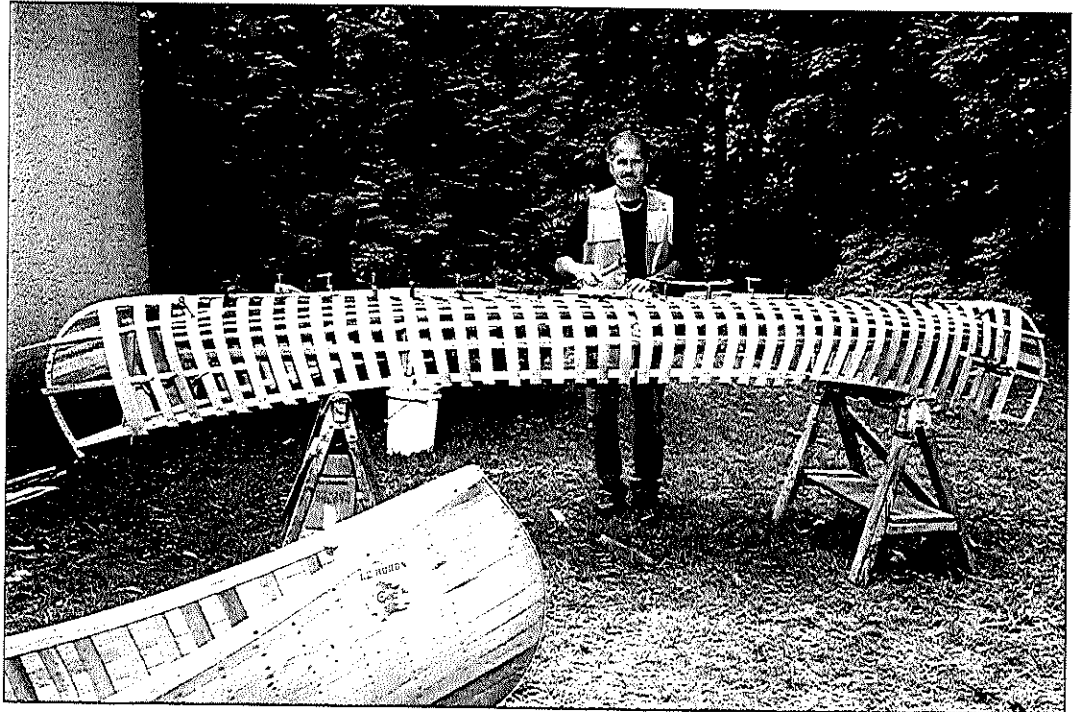
Ces résidants ont contribué à la reconnaissance des droits des Hurons-Wendat et assuré l'essor économique de leur communauté en entretenant des relations diplomatiques fructueuses et des pratiques commerciales rentables. Peu de propriétés de la région de Québec peuvent s'enorgueillir d'avoir accueilli autant de célébrités : princes, gouverneurs, ambassadeurs, artistes s'y sont succédé. Les parents de François-Xavier, Paul Picard Hudawathont, « le bon nageur » (1788-1871), et Marguerite Vincent Lawinonkié, « la fleur des bois » appelée aussi « la belle fille » (1783-1865), ayant acquis la maison en 1835, y ont développé une importante entreprise de mocassins et de raquettes. Ils ont fait de cette résidence le centre du réseau artisanal de Wendake. À une époque où la matière première devenait de plus en plus rare, Lawinonkié a résolu le problème en remplaçant par du poil d'orignal les piquants de porc-épic utilisés dans l'art décoratif des objets utilitaires ou de fantaisie.

LE PASSÉ RÉVÉLÉ

Au cours de l'année 2002, des fouilles archéologiques effectuées à la Maison Tsawenhohi ont permis la mise au jour de nombreux artefacts qui témoignent de la vie quotidienne des résidants. Les travaux d'archéologie ont révélé les vestiges d'une maison qui daterait du Régime français. Plus de 8000 objets découverts lors des fouilles indiquent diverses phases d'occupation du XVIII^e au XX^e siècle. Pendentifs en catlinite, perles de traite, objets de troc, monnaie ancienne, ossements

d'animaux, faïence rappellent les coutumes wendat. Peu de sites archéologiques au Québec sont comparables à celui de la Maison Tsawenhohi. L'unicité du lieu sur le plan archéologique en fait une référence de toute première importance.

multimédia, une boutique-galerie et un jardin aménagé de flore traditionnelle. Dans le décor naturel se dresse une majestueuse sculpture réalisée par deux artistes de Wendake, Manon Sioui et Ludovic Boney. L'œuvre d'art symbolise le pouvoir de création



En tant que lieu de la mémoire collective, la Maison Tsawenhohi se définit comme une institution de haut niveau où évolue le patrimoine vivant, où les porteurs des traditions sont mis à contribution. L'enseignement des savoir-faire traditionnels occupe assurément une place prépondérante dans la programmation des activités. Pour amener le visiteur à se familiariser avec la culture huronne-wendat, la Maison Tsawenhohi propose des visites guidées, des panneaux d'interprétation, un atelier de démonstrations artisanales, une exposition d'objets de la culture matérielle, une vitrine d'artefacts, une projection

chez les Wendat à travers les âges. Elle témoigne des savoir-faire millénaires transmis de génération en génération, de la connaissance des animaux, des végétaux et des minéraux.

La mise en valeur de cette maison-phare de tout un pan de la culture amérindienne a exigé des efforts financiers considérables et un investissement soutenu des responsables du projet, qui en ont fait un lieu de mémoire des savoir-faire traditionnels de la nation huronne-wendat. Pour faire de ce projet une réussite, les gens du secteur Patrimoine et culture du Conseil de la Nation huronne-wendat ont travaillé en étroite collaboration

Les porteurs de traditions huronnes-wendat ont une place de choix à la Maison Tsawenhohi puisqu'on y présente des démonstrations de savoir-faire traditionnels.

Photo : Conseil de la Nation huronne-wendat



La restauration et la mise en valeur de la Maison Tsawenhohi à Wendake ont été rendues possibles grâce à l'appui financier du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada, du ministère de la Culture et des Communications du Québec et du Conseil de la Nation huronne-wendat.

Photo: Conseil de la Nation huronne-wendat

avec les responsables de la Direction du développement économique du Conseil de la Nation huronne-wendat. Grâce à cette synergie, le secteur historique de Wendake peut poursuivre sa revitalisation en comptant sur un équipement culturel d'exception.

François Vincent est responsable des activités de la Maison Tsawenhohi.

Le Musée du Haut-Richelieu



Musée national de la céramique

Musée d'histoire régionale et militaire du Haut-Richelieu

Exposition sur l'histoire de la montgolfière

réunis sous un même toit

À découvrir : la toute nouvelle exposition *Carrefour* qui relate les faits saillants de l'histoire régionale et dresse un tableau évolutif de la production de céramique au Québec.

Le Musée du Haut-Richelieu
182, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu
Tél. : (450) 347-0649
info@museeduhaut-ricHELIEU.com
www.museeduhaut-ricHELIEU.com

L'artisan à l'oeuvre

ÉCONOMUSÉE

ECONOMUSEUM

Visitez des artisans dans leur entreprise et découvrez les secrets de leur métier et la beauté de leurs produits.

1-877-697-4466
www.economusees.com

Gracieuseté du Centre commémoratif Félix-Antoine-Savard

Maison Tsawenhohi

Circa 1820

Centre d'interprétation des
savoir-faire hurons-wendat

Patrimoine & Histoire

- ▶ Atelier d'artisanat
- ▶ Démonstration artisanale
- ▶ Galerie de produits authentiques
- ▶ Exposition d'artefacts
- ▶ Animation culturelle
- ▶ Projection multimédia
- ▶ Plantes traditionnelles et leurs usages

Lundi au dimanche de 10H00 à 17H00
75, Nicolas Vincent, Wendake
Info - Rserveation (418) 845-0700
Courriel : maisontsawenhohi@cnhw.qc.ca

**B
I
E
N
V
E
N
U
E

K
W
E**

TP

FES

SAI
(ENTRÉ

BALA

SYME

VISIT

EXPO

SAF

INFO

Pou.



COPIE

Québec, le 17 février 2003

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, place chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Convention Maison Tsawenhohi – Annexe « G »

Monsieur le Directeur,

Tel que convenu, je vous transmets ci-joint, pour vos dossiers, un exemplaire dûment signé de l'annexe « G » de la convention intervenue entre le Conseil de la Nation huronne-wendat et le ministère de la Culture et des Communications concernant la restauration de la Maison Tsawenhohi.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Martin Pineault, B. Arch.
Stagiaire en architecture

p. j. Annexe « G »

Annexe G

Échéancier des versements du ministère

Cette annexe fait partie intégrante de la convention intervenue entre
le ministère de la Culture et des Communications
et Conseil de la Nation Huronne-wendat
Dossier numéro : 200102-03-04

Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake

Montant total de l'emprunt : 335 000,00 \$
Numéro du règlement d'emprunt (s'il y a lieu) :
Montant total de la participation du Ministère : 335 000,00 \$
Taux d'intérêt en % : 5,61

Nombre total d'années de l'amortissement : 10
Période : du 23 janvier 2003 au 23 janvier 2008

Montant à refinancer du ministère : 190 785,31 \$
Montant à refinancer du bénéficiaire : 190 785,31 \$

CALENDRIER DES VERSEMENTS RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

Date	Intérêt	Capital	Caution ou frais	Total	Solde
2003-01-23				0,00	335 000,00
2003-07-23	9 507,26	12 674,08		22 181,34	322 325,92
2004-01-23	9 147,57	13 033,77		22 181,34	309 292,15
2004-07-23	8 777,68	13 403,66		22 181,34	295 888,49
2005-01-23	8 397,28	13 784,06		22 181,34	282 104,43
2005-07-23	8 006,09	14 175,25		22 181,34	267 929,18
2006-01-23	7 603,80	14 577,54		22 181,34	253 351,64
2006-07-23	7 190,09	14 991,25		22 181,34	238 360,39
2007-01-23	6 764,64	15 416,70		22 181,34	222 943,69
2007-07-23	6 327,12	15 854,22		22 181,34	207 089,47
2008-01-23	5 877,18	16 304,16		22 181,34	190 785,31

* Cet échéancier de versements sera définitif sur production du rapport de vérification qui détermine le montant définitif de la subvention

NOTE:

Aucun intérêt ne peut être réclamé sur les versements effectués par le ministère de la Culture et des Communications après la date d'échéance à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Lors du premier versement de chaque période de financement ou de refinancement, le jour à compter duquel l'intérêt sera calculé est celui qui correspond à la plus tardive des dates suivantes : 30 jours après la date de l'échéance du versement ou 60 jours après qu'ait été paraphée l'annexe G. Le ministère paiera un intérêt calculé à compter du premier jour suivant le délai, au taux en vigueur en vertu de l'article 28 de la loi sur le ministère du Revenu (l.r.q., c.m.-31).

EN FOI DE QUOI, nous initialons ce 7 e

jour du mois de février 2003



Québec, le 13 mars 2003

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Restauration de la maison Tsawenhohi

Monsieur le Directeur,

À la suite de sa dernière visite à la maison Tsawenhohi le 3 mars dernier, le responsable de votre dossier pour la Direction de la Capitale-Nationale, M. Martin Pineault, m'informait qu'il avait remarqué certaines anomalies dans la maison.

En effet, il a pu constater, en compagnie de Mme Isabelle Picard et M. Denis Dubé du Conseil de la nation huronne-wendat, que plusieurs problèmes étaient survenus durant les premiers jours suivant la fin du chantier; de la condensation s'est formée dans les combles et un degré d'humidité anormal a été constaté au rez-de-chaussée. Ces éléments causent ainsi l'apparition de champignons et de traces d'humidité sur les murs, des mouvements du plancher de bois et donc la détérioration prématurée de tout le bâtiment, y compris du mobilier d'exposition présentement entreposé dans la maison.

Le ministère de la Culture et des Communications ayant investi 335 000 \$ dans la restauration de cette maison, nous considérons qu'il est important qu'une intervention rapide soit faite par le Conseil afin de remédier à ces problèmes. C'est pourquoi, j'aimerais que vous me fassiez part des moyens que le Conseil compte mettre en place afin de corriger ces défauts de façon à satisfaire pleinement les intervenants au dossier.

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

- 2 -

En terminant, je vous informe que si un tel événement survient à nouveau, vous devrez en aviser le représentant de la ministre le plus tôt possible, tel qu'inscrit à l'article 4, alinéa 11 dans la convention liant le Conseil de la nation huronne-wendat au Ministère.

En espérant une action rapide de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

[REDACTED]
[REDACTED]
Daniel Bastille



Québec, le 30 janvier 2003

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Maison Tsawenhohi – Financement permanent

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint trois exemplaires de l'annexe « G » de la convention intervenue entre le Conseil de la nation huronne-wendat et le ministère de la Culture et des Communications concernant le financement du projet cité en rubrique.

Pour assurer le versement de la subvention, je vous demande de parapher chacun des trois exemplaires de l'annexe « G », joints à la présente, par la ou les personnes qui sont intervenues à la convention, tout en vous assurant de la conformité des versements, et de nous les retourner.

Dès que la ou les personnes autorisées au Ministère auront parapher les documents, nous vous en retournerons une copie pour vos dossiers.

En terminant, je vous rappelle que cet échéancier de remboursement pourra faire l'objet d'ajustements à la suite de la production du rapport de vérification qui déterminera le montant définitif de la subvention.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Martin Pineault, B. Arch.
Stagiaire en architecture

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

DESTINATAIRE : Monsieur Daniel Bastille, directeur
Direction de la Capitale-Nationale

EXPÉDITRICE : Yolande Auger

DATE : Le 28 janvier 2003

**OBJET: Service de la dette – Restauration et mise en valeur de la Maison
Tsawenhohi, à Wendake**
N/D : 200102-03-04

Vous trouverez ci-jointe l'annexe G de la convention intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et le Conseil de la Nation Huronne.

Ce document a été complété à la suite du financement permanent émis le 23 janvier 2003 et du tableau officiel d'amortissement de l'emprunt au prorata de notre participation.

Cet échéancier pourra faire l'objet d'ajustements à la suite de la production du rapport de vérification qui déterminera le montant définitif de la subvention.

Auriez-vous l'obligeance de faire apposer les initiales requises sur ce document et de nous en faire parvenir une photocopie dans les plus brefs délais. Sur réception de ce document, nous serons en mesure d'initier le processus de paiement de notre subvention.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec la soussignée, au poste téléphonique suivant : (418) 380-2301 poste 7153.

Merci de votre collaboration.



Yolande Auger
Direction des ressources financières et
Matérielles

p.j.

Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2301
Télécopieur : (418) 380-2302
www.mcc.gouv.qc.ca



Annexe G

Échéancier des versements du ministère

Cette annexe fait partie intégrante de la convention intervenue entre
le ministère de la Culture et des Communications
et Conseil de la Nation Huronne-wendat
Dossier numéro : 200102-03-04

Projet : Restauration et mise en valeur de la Maison Tsawenhohi, à Wendake

Montant total de l'emprunt : 335 000,00 \$

Numéro du règlement d'emprunt (s'il y a lieu) :

Montant total de la participation du Ministère : 335 000,00 \$

Taux d'intérêt en % : 5,61

Nombre total d'années de l'amortissement : 10

Période : du 23 janvier 2003 au 23 janvier 2008

Montant à refinancer du ministère : 190 785,31 \$

Montant à refinancer du bénéficiaire : 190 785,31 \$

CALENDRIER DES VERSEMENTS RELATIFS À L'ENGAGEMENT DU MINISTÈRE

Date	Intérêt	Capital	Caution ou frais	Total	Solde
2003-01-23				0,00	335 000,00
2003-07-23	9 507,26	12 674,08		22 181,34	322 325,92
2004-01-23	9 147,57	13 033,77		22 181,34	309 292,15
2004-07-23	8 777,68	13 403,66		22 181,34	295 888,49
2005-01-23	8 397,28	13 784,06		22 181,34	282 104,43
2005-07-23	8 006,09	14 175,25		22 181,34	267 929,18
2006-01-23	7 603,80	14 577,54		22 181,34	253 351,64
2006-07-23	7 190,09	14 991,25		22 181,34	238 360,39
2007-01-23	6 764,64	15 416,70		22 181,34	222 943,69
2007-07-23	6 327,12	15 854,22		22 181,34	207 089,47
2008-01-23	5 877,18	16 304,16		22 181,34	190 785,31

* Cet échéancier de versements sera définitif sur production du rapport de vérification qui détermine le montant définitif de la subvention

NOTE:

Aucun intérêt ne peut être réclamé sur les versements effectués par le ministère de la Culture et des Communications après la date d'échéance à l'intérieur d'un délai de 30 jours. Lors du premier versement de chaque période de financement ou de refinancement, le jour à compter duquel l'intérêt sera calculé est celui qui correspond à la plus tardive des dates suivantes : 30 jours après la date de l'échéance du versement ou 60 jours après qu'ait été paraphée l'annexe G. Le ministère paiera un intérêt calculé à compter du premier jour suivant le délai, au taux en vigueur en vertu de l'article 28 de la loi sur le ministère du Revenu (l.r.q., c.m.-31).

EN FOI DE QUOI, nous initialons ce _____e

jour du mois de _____ 200_____



Québec, le 17 janvier 2003

Monsieur Raymond Picard
Directeur
Développement économique
Conseil de la nation huronne-wendat
255, place chef Michel-Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

Objet : Maison Tsawenhohi – Financement permanent

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite au dépôt d'un rapport faisant état des coûts du projet mentionné en titre, nous avons procédé à la vérification préliminaire du dossier.

Cette première analyse nous a permis de constater que les dépenses encourues en regard du projet justifient la subvention annoncée par le Ministère et c'est pourquoi nous vous autorisons à procéder au financement permanent du projet.

Aussi, nous apprécierions recevoir le tableau d'amortissement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse Desjardins Nord-Ouest Québec-Métro afin que nous puissions préparer l'annexe « F » qui accompagne la convention signée le 12 avril 2002.

J'aimerais également vous informer que cet échéancier (annexe « F ») pourra faire, le cas échéant, l'objet d'un ajustement à la suite de la production du rapport final de vérification qui déterminera le montant définitif de la subvention.

Demeurant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Redacted signature]
Martin Pineault, B. Arch.
Stagiaire en architecture

c.c. : M. Daniel Bastille, directeur
Direction de la Capitale-Nationale

Mme Claire Robitaille, directrice des comptes
Caisses Desjardins Nord-Ouest Québec-Métro

Québec
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc C, Rez-de-chaussée
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
www.mcc.gouv.qc.ca

Québec, le 14 juin 2001

Monsieur Raymond Picard
Directeur au développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

OBJET : Maison Tsawenhohi

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à notre rencontre du 10 avril 2001 et à votre lettre du 6 juin dernier, vous trouverez ci-joint le formulaire de demande de subvention relatif au projet mentionné en titre.

Comme vous pourrez le constater à la lecture de ce document, j'ai complété, en partie, le dit formulaire à la lueur des informations contenues dans votre dossier.

Je vous demanderais de compléter les parties manquantes tout en vérifiant la conformité des informations inscrites. Si vous avez quelques difficultés à compléter le formulaire, n'hésitez pas à me contacter (380-2346, poste 7036), il me fera plaisir de vous guider dans cet exercice.

Dès que toutes les informations pertinentes seront contenues dans le formulaire, je vous le ferai parvenir pour signature des autorités compétentes au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Le tout devra alors m'être retourné accompagné des résolutions mentionnées au point 11.1.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Gagnon
Responsable des équipements culturels

p.j. : formulaire

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

Québec, le 27 juin 2001

Monsieur Raymond Picard
Directeur au développement économique
Conseil de la Nation huronne-wendat
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0

OBJET : Maison Tsawenhohi

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint, pour votre signature, le formulaire de demande de subvention relatif au projet mentionné en titre.

Ce formulaire devra m'être retourné, à l'adresse indiquée, accompagné des résolutions mentionnées au point 11.1.

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs,



François Gagnon,
responsable des équipements culturels

p.j. : formulaire

Direction de la Capitale-Nationale

225, Grande Allée Est
Rez-de-chaussée, Bloc C
Québec (Québec) G1R 5G5
Téléphone : (418) 380-2346
Télécopieur : (418) 380-2347
C. élec.: dcn@mcc.gouv.qc.ca

LA MAISON TSAWENHOHI À WENDAKE (CfEu-7)

Fouilles archéologiques de sauvetage 2021



Réalisé par

Yves Chrétien, Ph.D., archéologue

Document présenté au

Musée huron-wendat

Avril 2021

LA MAISON TSAWENHOHI À WENDAKE (CfEu-7)

Fouilles archéologiques de sauvetage 2021

Permis n° 21-CHRY-02

Réalisé par

Yves Chrétien, Ph.D., archéologue

Avec la collaboration de

Mme Valérie Roussel, directrice du Musée huron-wendat

Document présenté au

Musée huron-wendat

Avril 2021

Page couverture : Façade de la maison Tsawenhohi, vers le nord.

Table des matières

Table des matières	I
Liste des illustrations.....	II
Résumé	III
1- Introduction	1
2- Environnement actuel et ancien	2
3- Cadre culturel	5
4- Stratégie d'intervention et méthodologie.....	6
5- Résultats des travaux de 2021	8
5.1- Sous-opération 7A.....	8
5.2- Sous-opération 7B.....	11
6- Interprétations	16
7- Conclusion et recommandations	19
8- Références bibliographiques	20
Annexe 1 : Inventaire des artefacts	21
Annexe 2 : Notes de terrain	24

Liste des illustrations

Cartes et plans

Carte 1: Localisation du secteur historique de Wendake	3
Carte 2: Localisation et limites des sites archéologiques de Wendake.....	4
Plan 1: Localisation des sous-opérations 7A et 7B	7

Figures

Figure 1 : Localisation de la sous-opération 7A	8
Figure 2 : Stratigraphie de la sous-opération 7A	9
Figure 3 : Localisation de la sous-opération 7B.....	11
Figure 4 : Stratigraphie générale de la sous-opération 7B, mur sud	12
Figure 5 : Stratigraphie du mur nord, sous-opération 7B	13
Figure 6 : Stratigraphie du mur est, sous-opération 7B	14
Figure 7 : Fosse de combustion, sous-opération 7B	15
Figure 8 : Stratigraphie de la sous-opération 5A, 2002	16

Planche

Planche 1 : Artefacts des sous-opérations 7A et 7B	10
--	----

Résumé

Le projet d'installation de deux nouveaux panneaux d'interprétation dans la cour de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) requerrait la pose de bases en béton. Selon les plans, ces bases de béton doivent s'enfoncer de 18 pouces (46 cm) sous la surface actuelle et interfèrent nécessairement avec la couche archéologique en place.

Les recherches archéologiques antérieures (2002 et 2014) avaient conduit à recommander que «... *toute intervention future par excavation sur cette propriété doit d'abord faire l'objet d'une fouille archéologique.* » (Chrétien, 2003a, p. 207).

En accord avec cette recommandation, le Musée huron-wendat a retenu les services d'Yves Chrétien, Ph.D., archéologue, pour procéder à une fouille de sauvetage à l'emplacement des deux bases de béton prévues pour les nouveaux panneaux.

Résultats

La réalisation de ces travaux a permis la mise au jour d'éléments archéologiques d'intérêt, associés à l'occupation ancienne du bâtiment. Ces éléments sont à la fois de type structural (fosse de combustion) et artefactuel. La sous-opération 7A pour la base de béton près de la rue a permis de vérifier que la couche archéologique productive en matériel des 18^e et 19^e siècles est bien présente à cet endroit. Divers objets du 18^e siècle ont été mis au jour, dont des fragments de faïence blanche française à décor bleu, de la terre cuite grossière à glaçure verte, des fragments de pipes en argile blanche, une alène à deux pointes, un hameçon, des clous forgés et une balle de fusil en forme d'ogive en plomb.

Pour l'unité de fouille près de la dépression du fossé (sous-opération 7B), la couche archéologique productive est également bien présente, avec du matériel diagnostique du 18^e siècle, incluant une pièce de monnaie en argent dont les inscriptions sont toutefois très effacées, une perle de verre blanche opaque de forme oblongue, des fragments de terre cuite grossière à glaçure verte et des clous forgés. Dans le coin nord-est du carré de fouille, une fosse s'enfonçait dans le sol stérile et une concentration de charbon de bois était présente au fond, indiquant qu'il s'agit d'une fosse de combustion.

1- Introduction

Le projet d'installation de deux nouveaux panneaux d'interprétation dans la cour de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) requerrait la pose de bases en béton. Selon les plans, ces bases de béton doivent s'enfoncer de 18 pouces (46 cm) sous la surface actuelle et interfèrent nécessairement avec la couche archéologique en place.

Les recherches archéologiques déjà conduites sur cette propriété en 2002 et en 2014, lors de la réfection du bâtiment et d'autres travaux, avaient livré de nombreux vestiges archéologiques, autant à l'intérieur du bâtiment (Fiset, 2003), que dans la cour, sur ses faces nord et ouest (Chrétien, 2003a, 2014).

Pour le site de la maison Tsawenhohi, la recommandation principale était d'ailleurs formulée comme suit : « *Compte tenu que les travaux de fouille à l'extérieur de la maison Tsawenhohi ont démontré l'intégrité des niveaux d'occupation anciens, nous estimons que toute intervention future par excavation sur cette propriété doit d'abord faire l'objet d'une fouille archéologique.* » (Chrétien, 2003a, p. 207).

En accord avec cette recommandation, le Musée huron-wendat, qui assure l'opération de ce bâtiment historique à des fins d'interprétation, a retenu les services d'Yves Chrétien, Ph.D., archéologue, pour procéder à une fouille de sauvetage à l'emplacement des deux bases de béton prévues pour les nouveaux panneaux.

La réalisation des travaux archéologiques s'est tenue du 9 au 15 avril 2021 et a été effectuée par Yves Chrétien, Ph.D., archéologue, Mathieu Lepire et Audrey Éberlé (chef d'équipe et conservatrice au Musée huron-wendat).

La fouille préalable à l'emplacement des fosses pour l'installation des bases de béton a permis la mise au jour d'éléments archéologiques d'intérêt, associés à l'occupation ancienne du bâtiment. Ces éléments sont à la fois de type structural, comme une fosse de combustion, puis artefactuel, avec plusieurs objets remontant aux 18^e et 19^e siècles.

2- Environnement actuel et ancien

Le site de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) est situé à la limite nord du secteur historique du Vieux-Wendake, sur le territoire du quartier Loretteville de la ville de Québec (cartes 1 et 2). La maison se trouve au numéro 187 rue Georges-Cloutier, à l'angle de la rue Otironta, anciennement connue comme la rue Chef Théophile-Gros-Louis) et plus anciennement, comme la rue du Château-d'Eau.

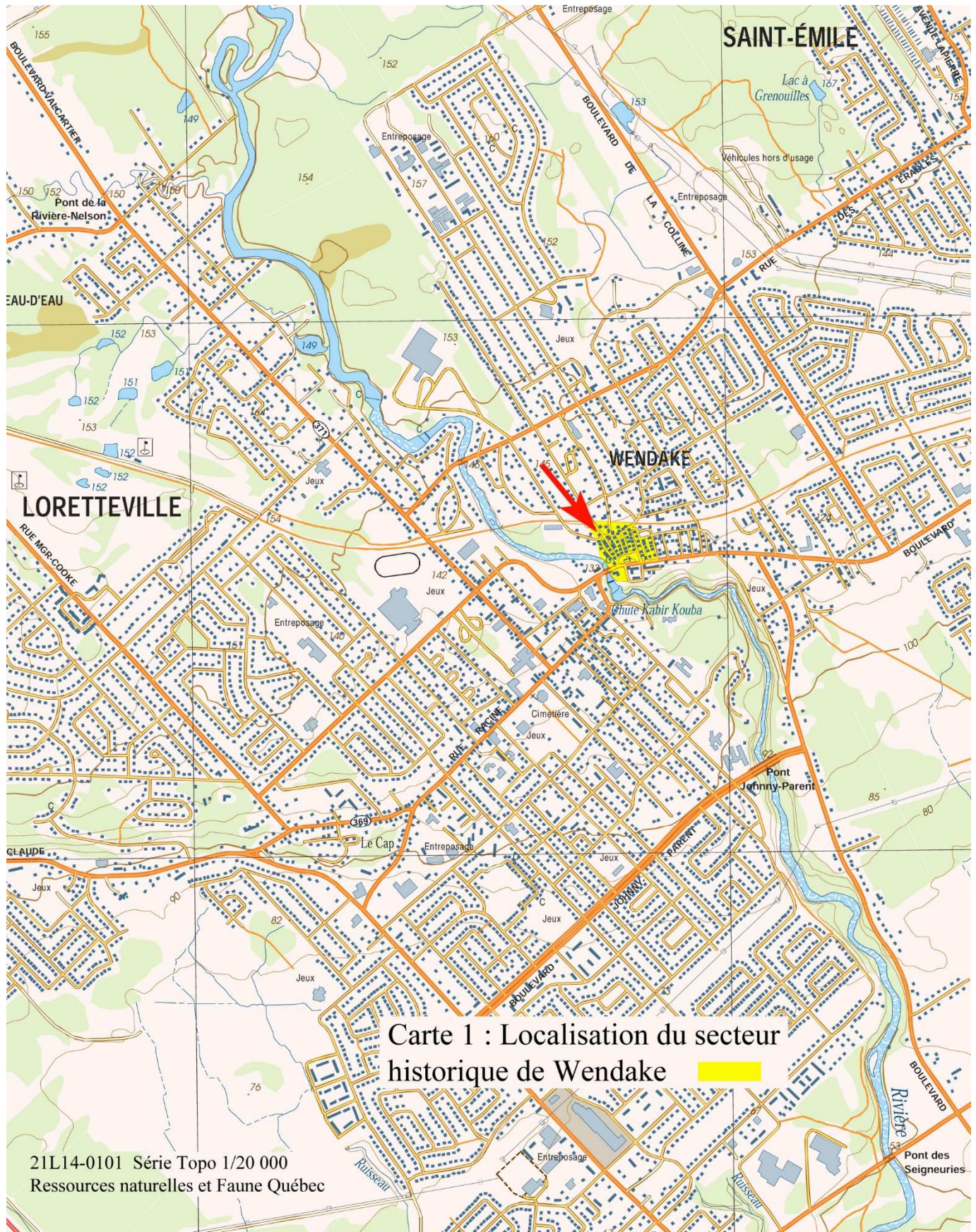
Le bâtiment occupe la limite sud-est de son terrain, ne laissant pratiquement aucune marge entre celui-ci et les rues sur les faces est et sud. La cour, aménagée en jardin de plantes de la pharmacopée traditionnelle, occupe le nord et l'ouest du bâtiment. Au fond de la cour, du côté nord, on perçoit encore la dépression d'un ancien ruisseau, qui traversait la propriété suivant un axe est-ouest.

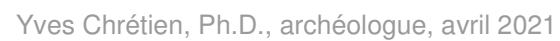
La maison Tsawenhohi se trouve tout juste à 200 m au nord de la limite géologique du bouclier canadien (formé il y a 4,5 milliards d'années), qui correspond à la position de la chute Kabir-Kouba. Vers le sud, le bouclier laisse la place aux roches sédimentaires du calcaire de la formation de Trenton, formé il y a 455 millions d'années. En haut de la chute, le fond de la rivière St-Charles est constitué de la roche dure du bouclier, ce qui explique la faible érosion, comparé au canyon en aval de la chute, qui coule dans la pierre tendre de calcaire.

Dans le secteur de Wendake, la roche de gneiss et de granit du bouclier canadien est recouverte par un till glaciaire pouvant atteindre 10 m à 15 m en épaisseur, mis en place lors de la dernière glaciation, entre 100 000 et 11 000 ans.

Suivant le retrait glaciaire, les basses terres, qui avaient été enfoncées sous le poids du glacier, se trouvèrent alors inondées par la mer de Champlain. Il y a approximativement 12 600 ans, la région de Québec était entièrement recouverte par la mer de Champlain, environ jusqu'à une altitude de 160 m, qui correspond aux premiers contreforts des Laurentides, à la hauteur du lac Saint-Charles.

La maison Tsawenhohi est située à une altitude de 135 m et de ce fait, cette cote d'élévation fut libérée de la mer de Champlain il y a un peu plus de 11 000 ans.





3- Cadre culturel

Peu de sites amérindiens préhistoriques sont connus à proximité de la maison Tsawenhohi. Le plus rapproché (CfEu-37) est situé à la limite nord de la réserve de Wendake, sur le bord d'un ancien méandre de la rivière St-Charles (Chrétien, 2013). Il représente un lieu de halte pendant les périodes du Sylvicole inférieur et moyen, pour les chasseurs de la région de Québec, qui montaient au nord dans leurs territoires d'exploitation en suivant le cours de la rivière St-Charles. Le site du Paléorivage (CfEu-37) est également lié à ceux du lac St-Charles, particulièrement au site CfEu-6 (Chrétien, 2001), ainsi qu'aux autres sites situés dans la Réserve faunique des Laurentides (bassin versant du fleuve St-Laurent).

Pour la période historique, le document de demande pour le classement du Vieux-Wendake à la Commission des monuments et lieux historiques du Canada, rempli par M. Pierre Larochelle, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval, indique que la maison Tsawenhohi fut construite en 1734. La source primaire de cette information n'est pas identifiée dans cet ouvrage. Il a toutefois pu être vérifié qu'il existait effectivement une fondation de bâtiment antérieure à celle de la maison actuelle, au moment des fouilles archéologiques de 2002, à l'intérieur de la maison (Fiset, 2003).

Autour de 1805, la maison actuelle, qui était alors constituée d'un seul corps, fut incendiée (Gaumond et Picard, 1993). En 1807, le grand chef Nicolas Vincent acquiert la propriété avec la maison incendiée. Cette habitation fut reconstruite à partir des fondations et vestiges déjà en place et en 1820, les travaux n'étaient pas encore complétés. La reconstruction aurait conduit à l'agrandissement du carré de la maison, vers l'est. Depuis 1820, peu de modifications furent apportées, sauf la démolition des bâtiments attenants à la maison au cours du 20^e siècle. À l'été 2002, des travaux majeurs de restauration de la maison furent entrepris pour convertir le bâtiment en centre d'interprétation des savoir-faire traditionnels hurons-wendat.

Le site archéologique de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) fut enregistré au ministère de la Culture et des Communications du Québec au printemps 2002, au moment des travaux de restauration majeurs du bâtiment. C'est également à cette occasion que des travaux de fouilles de sauvetage ont été entrepris dans la cour au nord et à l'ouest du bâtiment, sur le tracé de la nouvelle conduite d'égout (Chrétien, 2003a). En 2014, les installations de chauffage et de climatisation ont requis la pose de conduits extérieurs enfouis, dont le tracé a aussi fait l'objet d'une fouille préalable (Chrétien, 2014).

4- Stratégie d'intervention et méthodologie

Le projet d'aménagement allait conduire au creusement de deux fosses de 30 par 50 pouces sur 18 pouces de profondeur, pour installer les bases de béton des deux nouveaux panneaux d'interprétation. La position des bases de béton a été déterminée et validée par Mme Valérie Roussel, directrice du Musée huron-wendat.

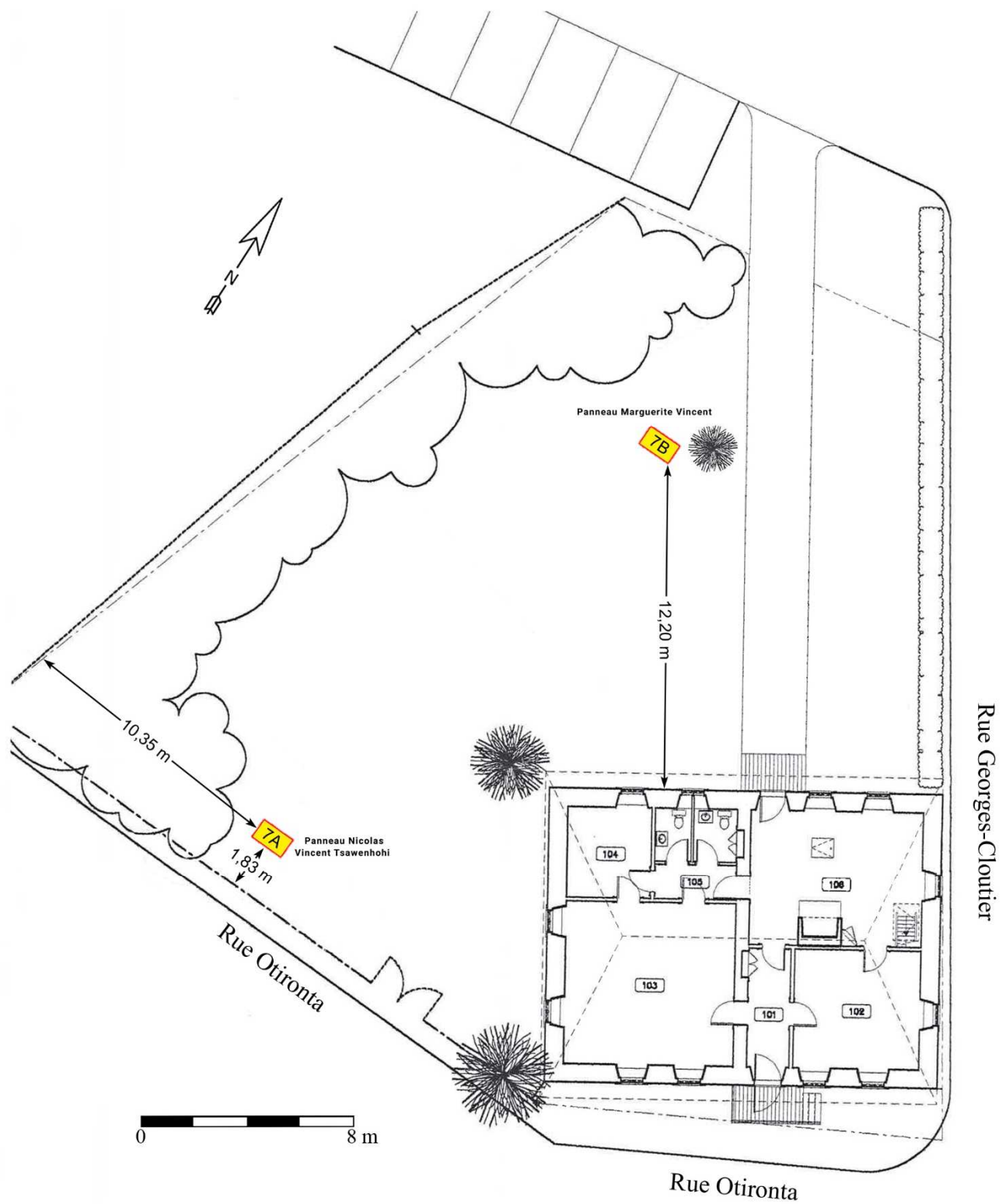
L'intervention archéologique préalable avait pour objectif de s'assurer qu'aucun vestige archéologique éventuel ne soit perdu ou détruit lors des travaux d'aménagement, avant que tous les relevés pertinents n'aient été réalisés. Dans cette optique, toute l'excavation devait être effectuée par l'archéologue et ses aides, préalablement au début des travaux d'aménagement.

Pour la fouille de sauvetage, le système de subdivision spatiale Tikal a été employé. L'opération 7 a été définie en continuité des numéros d'opérations des interventions archéologiques antérieures (1 à 6). L'opération 7 a été subdivisée en deux sous-opérations (7A et 7B), pour couvrir les deux bases de béton. Au total, les deux sous-opérations équivalent à une superficie de 1,93 m².

La localisation sur le plan horizontal a été effectuée à partir des repères physiques visibles comme les clôtures et la maison (plan 1). Le repère d'arpentage vertical a été pris sur la surface actuelle du sol, pour l'enregistrement de la stratigraphie. La stratégie d'intervention concernant la profondeur à excaver tenait compte du principe suivant. Si la couche archéologique productive était toujours présente à 18 pouces de profondeur, il fallait continuer jusqu'au sol stérile pour ne pas laisser de vestiges en place sous la base de béton. Si le sol stérile était atteint avant 18 pouces de profondeur, il fallait continuer pour libérer l'espace requis à la base de béton.

Le décapage des niveaux de sol a été effectué à la pelle pour la couche de remblai de 2002, puis à la truelle, pour toute la couche archéologique productive. Le sol archéologique a été systématiquement tamisé, pour récupérer tous les artefacts présents.

Les informations stratigraphiques ont été enregistrées de manière sommaire pour la sous-opération 7A, car il n'apparaissait pas d'irrégularités dans l'étagement des couches. La mise au jour d'une fosse de combustion dans la sous-opération 7B a toutefois requis de procéder à l'enregistrement minutieux des couches avec un relevé à intervalle de 10 cm, sur toute la longueur des parois nord et est.



Plan 1 : Localisation des sous-opérations 7A et 7B

5- Résultats des travaux de 2021

Les travaux de restauration majeurs du bâtiment réalisés en 2002 ont conduit à l'épandage dans la cour nord d'une importante couche de déblais provenant de la fouille archéologique à l'intérieur de la maison, qui a rehaussé le niveau du sol d'une épaisseur moyenne de 20 cm. D'autre part, sur la face ouest, les aménagements paysagers pour l'implantation d'espèces végétales en usage traditionnel dans la culture huronne-wendat ont conduit à l'ajout d'environ 20 cm d'épaisseur de terreau à jardin meuble.

5.1- Sous-opération 7A

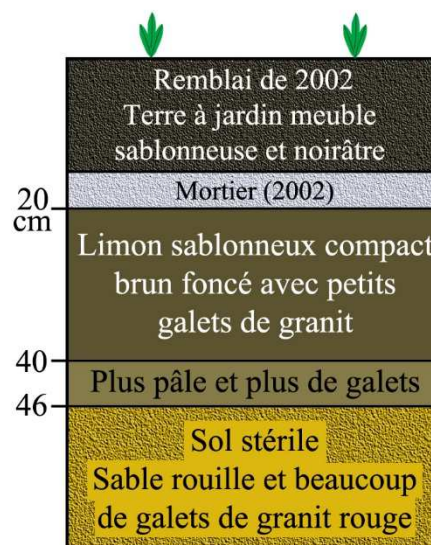
La sous-opération 7A correspond à l'emplacement du panneau d'interprétation qui présentera le personnage du grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi. Le carré fouillé correspond aux dimensions de la base de béton, soit 50 pouces est-ouest par 30 pouces nord-sud. Il est localisé à 1,83 m au nord de la clôture qui donne sur la rue Otironta et à 10,35 m à l'est de la clôture qui sépare la propriété de la maison Tsawenhohi de sa voisine à l'ouest (figure 1, voir plan 1).



Figure 1 : Localisation de la sous-opération 7A

La stratigraphie de la sous-opération 7A est simple (figure 2), présentant des couches dont l'épaisseur demeure régulière sur toute la superficie de la sous-opération.

Figure 2 : Stratigraphie de la sous-opération 7A



Le premier niveau en surface est celui du remblai moderne (2002), visible sur 20 cm de profondeur à cet endroit. Sa partie supérieure présente une texture homogène et meuble de terreau à jardin brun noirâtre. Il recouvre une mince couche d'environ 5 cm d'épaisseur, composée de débris de mortier qui résultent des travaux de réfection de 2002. Ceux-ci recouvrent l'ancienne surface du sol en 2002 (pré-travaux), correspondant à un limon sablonneux compact brun foncé qui présente des petits galets de granit rouge, ainsi que quelques fragments de calcaire. En s'enfonçant, le sol devient graduellement brun plus pâle et vers 40 cm de profondeur, la fréquence des galets de granit augmente, ainsi que leur format. À 46 cm de profondeur, on arrive sur le sol stérile, composé de sable grossier de couleur rouille, avec du gravier et de multiples galets de granit. L'excavation a cessé à ce niveau, qui correspond d'ailleurs à la cible de 18 pouces à atteindre.

Pour la fouille, le lot 1 correspond à la couche de remblai moderne (0 à 20 cm), qui n'a livré aucun artefact ancien. Le matériel archéologique apparaissait dans le lot 2 (20 à 46 cm) dès 25 cm de profondeur et s'étalait jusqu'à 44 cm. Divers objets du 19^e siècle, mais surtout du 18^e siècle, ont été mis au jour (planche 1), avec un étagement chronologique général suivant la profondeur, où le matériel du 19^e siècle était le moins profond.

Il y avait des fragments de verre à vitre et de bouteilles, de la terre cuite grossière à glaçure verte, de la faïence blanche à décors peints en bleu, du pearlware, du creamware, de la terre cuite fine blanche, des fragments de pipes en argile blanche, une bille d'enfant en terre cuite fine rouge, des clous découpés et forgés, un gros hameçon incomplet, une alène en fer à deux pointes, une balle de fusil en forme d'ogive en plomb et quelques ossements de boucherie (voir l'inventaire complet des artefacts en Annexe 1).

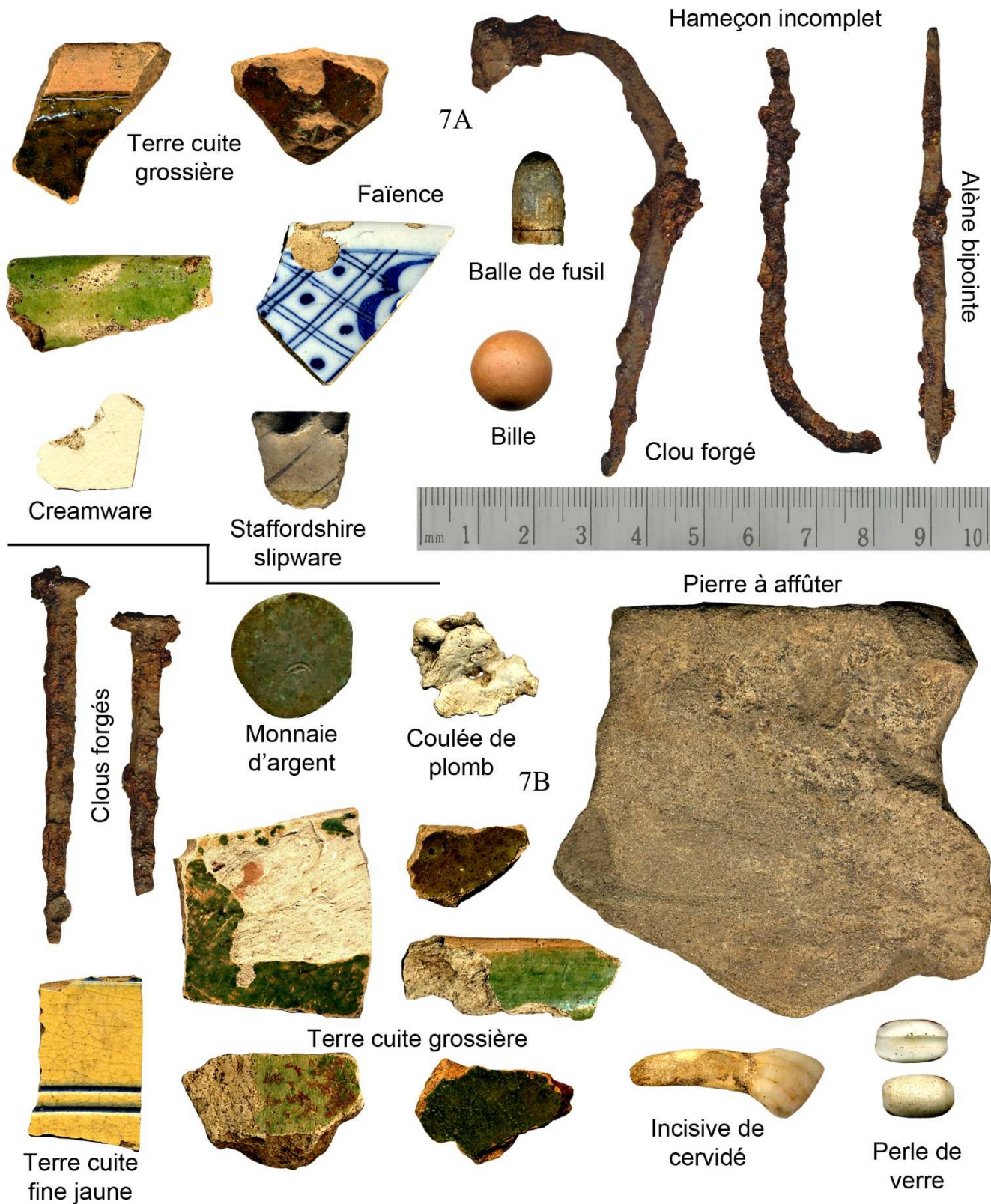


Planche 1 : Artefacts des sous-opérations 7A et 7B

5.2- Sous-opération 7B

La sous-opération 7B correspond à l'emplacement du panneau d'interprétation qui présentera le personnage de l'artisane huronne-wendat Marguerite Vincent. Le carré fouillé correspond aux dimensions de la base de béton, soit 50 pouces est-ouest par 30 pouces nord-sud. Son coin sud-est est localisé à 12,20 m au nord de la maison et il est aligné au centre entre les deux fenêtres ouest (voir plan 1). Le coin nord-ouest se trouve à 48 cm du coin sud-est de l'escalier en blocs de pierre et le coin sud-ouest se trouve à 1,45 m du coin sud-ouest de l'escalier de pierre (figure 3). Son orientation fait un angle approximatif de 45 degrés avec le mur nord de la maison.



Figure 3 : Localisation de la sous-opération 7B

La stratigraphie générale de la sous-opération 7B (figure 4) ressemble à celle de la sous-opération 7A, mais elle présente une particularité sous la forme d'une fosse de combustion, dans le coin nord-est de la sous-opération. Comme l'unité de fouille chevauche en majeure partie le tracé du sentier en gravier de calcaire, la partie supérieure de la colonne stratigraphique présentait environ 11 cm de gravier reposant sur un géotextile. Il se trouvait ensuite une épaisseur moyenne de 5 cm de sol de remblai contenant beaucoup de fragments de mortier de chaux, provenant des fouilles de 2002 à l'intérieur du bâtiment. Ces deux couches forment le lot 1, qui correspond

au remblai moderne de 2002. Le lot 2 débute à la surface du sol en 2002 (pré-travaux) et correspond à un limon sablonneux compact brun foncé qui présente des petits galets de granit rouge, ainsi que quelques fragments de calcaire. Vers 30 cm de profondeur (lot 3), le sol devient graduellement plus sablonneux et moins foncé, tandis que la proportion de galets de granit augmente. Entre 45 cm et 53 cm de profondeur, le sol stérile de sable grossier de couleur rouille apparaît et la quantité de galets de granit augmente significativement, ainsi que leur taille.



Figure 4 : Stratigraphie générale de la sous-opération 7B, mur sud

Dans le coin nord-est de la sous-opération 7B, le niveau du sol stérile marque un enfoncement semi-abrupt, qui atteint 79 cm de profondeur (figures 5 et 6). Il s'agit d'une fosse, qui a été identifiée stratigraphiquement comme le lot 4. Compte tenu de la position du phénomène dans le coin nord-est de la sous-opération, il est évident que la fosse se trouve en majeure partie hors de l'unité de fouille, en direction nord-est et la fouille a donc seulement mis au jour à une fraction périphérique de la structure (figure 7). Les sédiments de la fosse se distinguaient peu du lot 3, avec toutefois la présence de granules de briques rouges et de charbon de bois épars. La suite de la fouille dans la fosse a permis de retrouver une concentration de charbon de bois en place au fond. Un échantillon a été prélevé, qui pourrait éventuellement faire l'objet d'une datation au carbone 14.

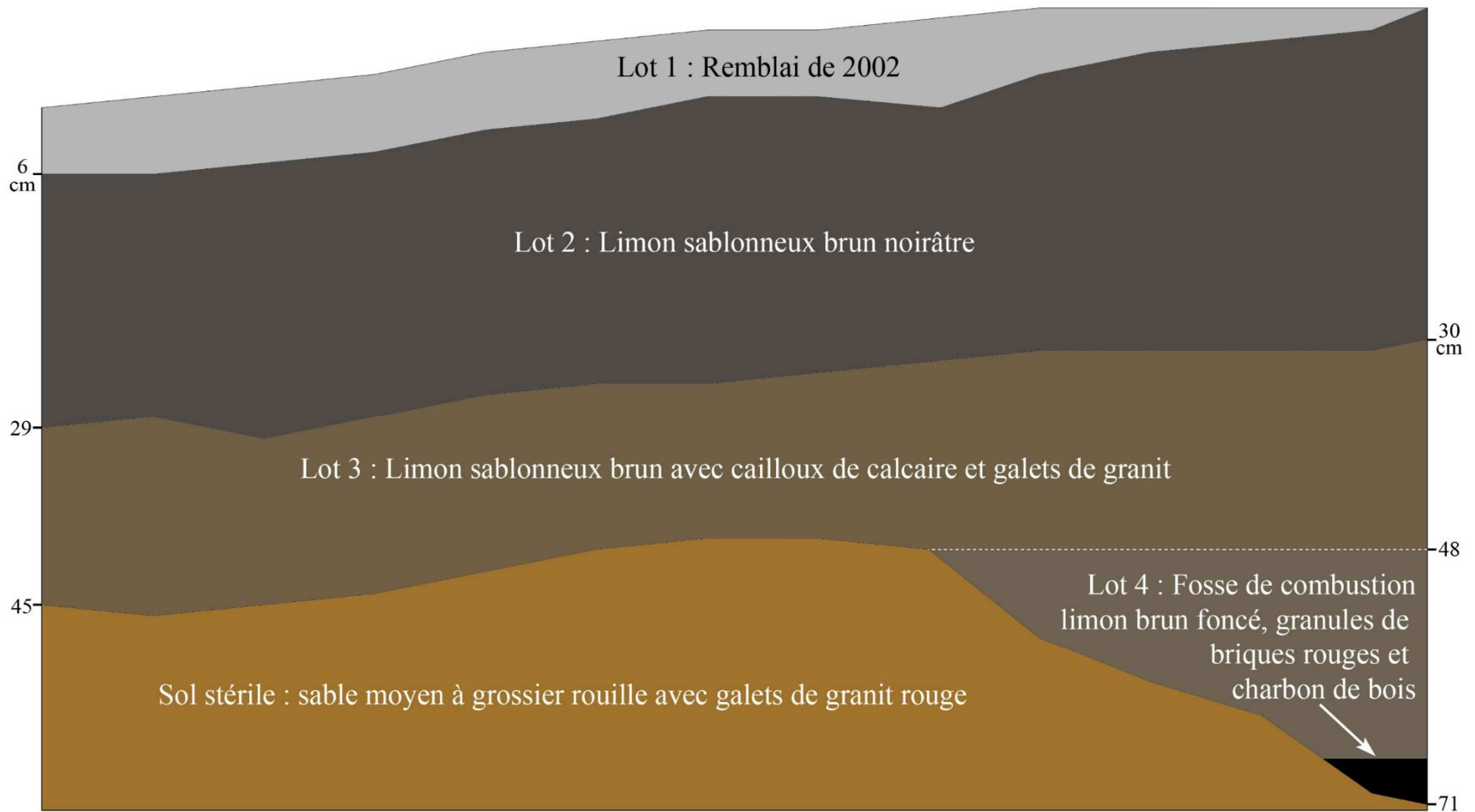


Figure 5 : Stratigraphie du mur nord, sous-opération 7B

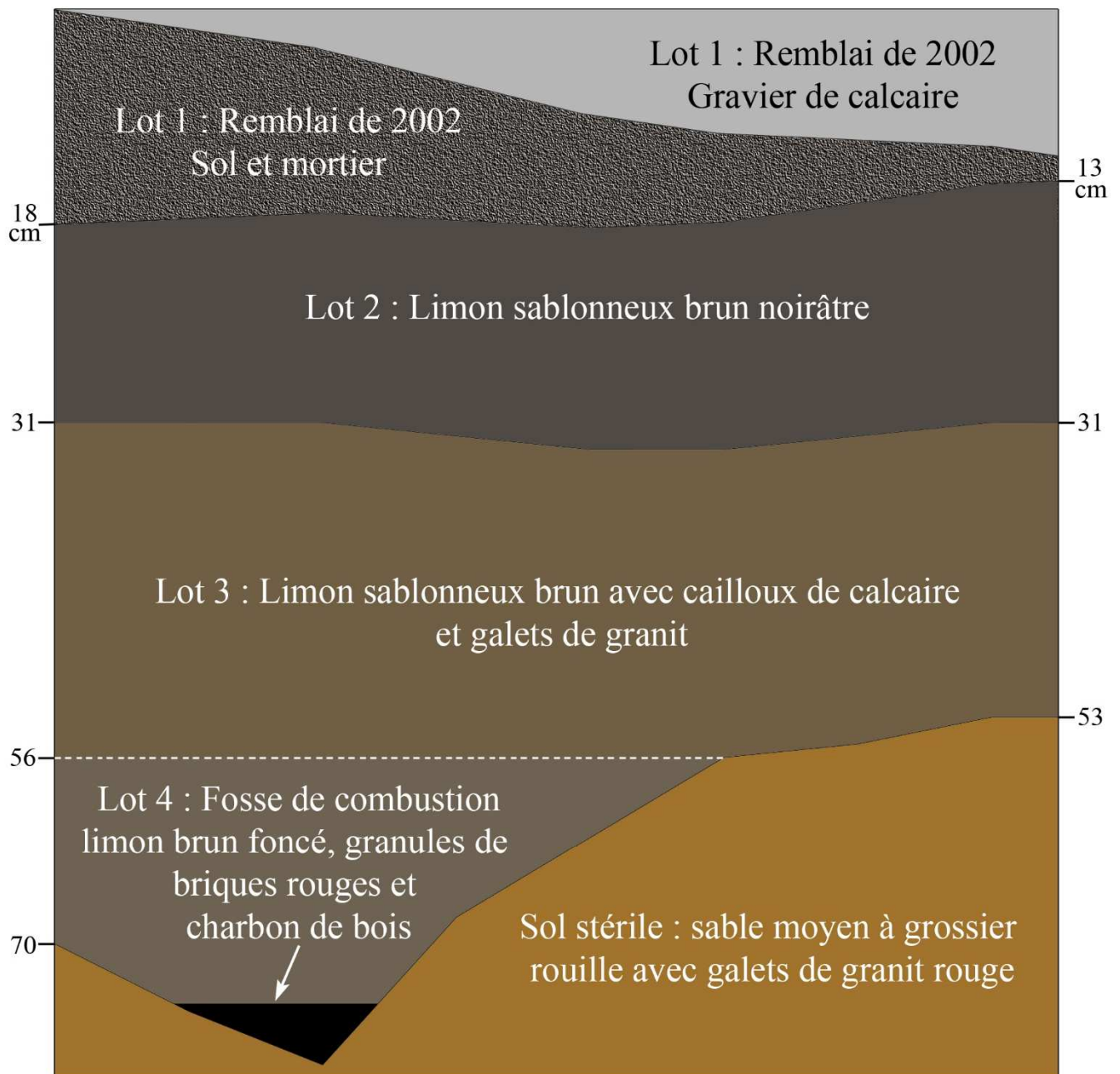


Figure 6 : Stratigraphie du mur est, sous-opération 7B



Figure 7 : Fosse de combustion, sous-opération 7B

La fouille du lot 1 (0 à 18 cm), n'a livré aucun artefact ancien. Le matériel archéologique apparaissait dans le lot 2 (15 à 30 cm), avec quelques éléments dans le lot 3 (30 à 50 cm), jusqu'à 40 cm de profondeur. En surface du lot 2, des clous tréfilés du 20^e siècle pourraient correspondre aux travaux de 2002. Divers objets du 19^e siècle, dont des fragments d'un grand bol en terre cuite fine jaune et des clous en fer laminé apparaissaient vers 23 cm de profondeur. Le matériel du 18^e siècle était le plus abondant et sa répartition verticale couvrait l'ensemble de la colonne stratigraphique, indiquant probablement des perturbations (creusement de la fosse de combustion) des couches les plus anciennes à une époque plus récente. Ainsi, les artefacts du 18^e siècle apparaissaient dès 20 cm de profondeur, mais semblaient surtout se généraliser autour de 30 à 35 cm de profondeur. Les sédiments contenus dans la fosse, à partir de 50 cm de profondeur, n'ont livré aucun artefact, ni écofact.

Il y avait des fragments de verre à vitre et de bouteilles, deux perles de verre, une minuscule de couleur bleu et une blanche de forme oblongue (voir planche 1), de la terre cuite grossière à glaçure verte, du pearlware, du creamware, de la terre cuite fine blanche, des fragments de pipes en argile blanche, une pièce de monnaie en argent aux inscriptions très effacées, des clous découpés et forgés, une pierre affûtoir en grès fin, des os blanchis au feu et de l'anthraxite (voir l'inventaire complet des artefacts en Annexe 1).

6- Interprétations

Les travaux de fouilles de sauvetage conduits au printemps 2021 sur la propriété de la maison Tsawenhohi sont demeurés relativement restreints, en fonction des aménagements prévus. Les deux unités excavées manuellement ont permis un accès limité en termes de superficie (environ 2 m²), mais les niveaux archéologiques expertisés correspondent bien avec ceux déjà identifiés, lors des opérations de fouille antérieures (figure 8). On remarque toutefois que le niveau de remblai moderne est plus épais en s'approchant de la maison et va probablement en s'amincissant vers le nord, jusqu'à la position du fossé.

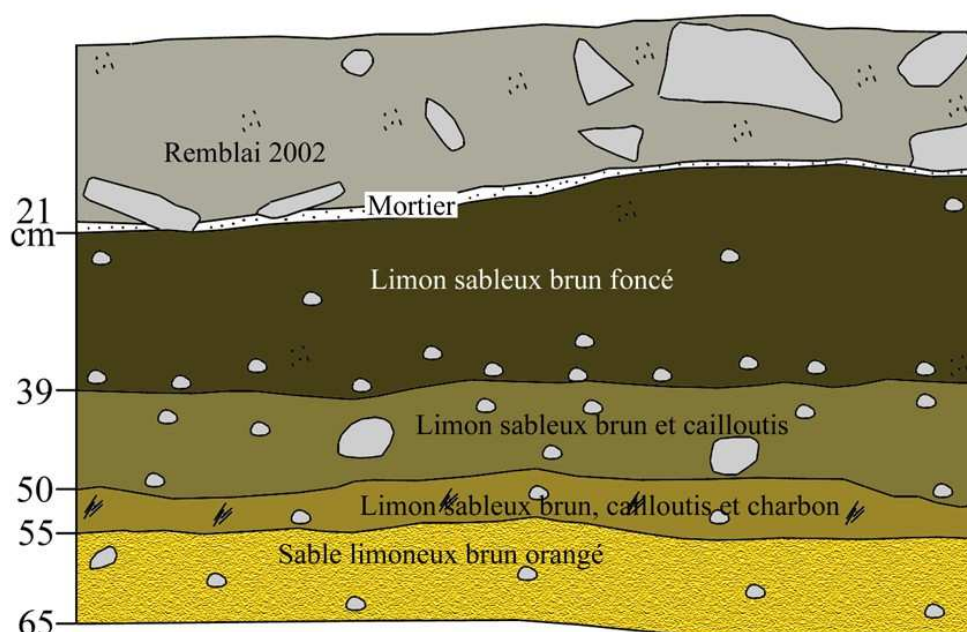


Figure 8 : Stratigraphie de la sous-opération 5A, 2002

L'autre point majeur d'intérêt consiste à comprendre que le niveau archéologique demeure bien présent en s'éloignant de la maison vers le nord et vers l'ouest. En direction nord, il atteint la position de la dépression qui marque la position de l'ancien ruisseau, qui traversait la cour sur l'axe est-ouest. Cela soulève la question du statut archéologique du terrain qui se trouve du côté nord du ruisseau, ainsi que celui de la propriété voisine, au nord de la clôture. Étant donné la proximité immédiate de cet espace avec le sol archéologique documenté dans la sous-opération 7B, il apparaît évident qu'il s'y trouve un fort potentiel archéologique, du même calibre que celui du reste de la propriété de la maison Tsawenhohi. Il serait certainement d'intérêt d'y vérifier la présence de niveaux culturels anciens.

Culture matérielle et écofacts

Les artefacts découverts dans les sous-opérations 7A et 7B sont pratiquement de même nature et présentent un étalement chronologique similaire couvrant les 18^e et 19^e siècles, mais avec une emphase qui semble plus prononcée pour le 18^e siècle. La céramique mise au jour est en majeure partie très fragmentée, mais il y a toutefois certaines caractéristiques, qui permettent d'attribuer une position chronologique. On remarque la présence de faïence blanche à décors peints en bleu, qui date certainement de la période française (pré-1760). En association, on retrouve les terres cuites grossières à pâte orange et blanche avec glaçure verte et brune. Ces fragments proviennent de grands récipients, comme les terrines, surtout en usage au 18^e siècle mais également jusqu'au début du 19^e siècle. La céramique de type pearlware et le creamware (~ 1780-1820) font le pont entre les 18^e et 19^e siècles. Moins fréquente, on retrouve la terre cuite fine blanche, surtout post-1840. Pour leur part, les grands bols en terre cuite fine jaune étaient plutôt en vogue pendant le troisième quart du 19^e siècle. Enfin, quelques fragments de terre cuite fine blanche vitrifiée se rapportent plus à la fin du 19^e siècle. Tous témoignent d'une fonction domestique.

Les éléments métalliques sont également porteurs de signification chronologique, comme les clous en fer forgé et les clous découpés en fer laminé. De manière générale on attribue les premiers au 18^e siècle et les seconds au 19^e siècle. Outre cet aspect, d'autres artefacts en métaux sont révélateurs d'un contexte artisanal, comme l'alène bi-pointe qui servait probablement à la confection de biens en cuir, en textile ou en écorce. Une pièce de monnaie en argent très usée et/ou aplatie par martelage, ne peut révéler son identification numismatique, mais pourrait également indiquer un travail artisanal de ce métal précieux, pour la fabrication d'ornements. On remarque d'ailleurs qu'une marge de la pièce présente la trace d'une coupe droite. Un grand hameçon incomplet témoigne pour sa part de l'exploitation faunique par la pêche, probablement des espèces de gros calibre, comme celles pouvant être capturées dans le fleuve, dont l'esturgeon. Enfin, la chasse est représentée par une balle de fusil en forme d'ogive en plomb, dont le type apparaît en 1845¹, remplaçant les anciennes balles rondes.

La catégorie des ossements d'animaux est relativement peu représentée, avec quelques éléments toutefois, potentiellement porteurs d'une signification particulière. Une incisive de cervidé représente certainement le type de dent favorisé

¹ Louis-Nicolas Flobert est l'inventeur de la cartouche métallique intégrant à la fois le projectile en plomb, la charge de poudre et l'amorce de mise à feu (Schreier et Mowbray, 1988).

par les Hurons-Wendat pour les pendentifs (Gaia, 2019), mais celle-ci ne présente aucune trace de modification. Il se trouve également quelques os blanchis au feu, qui proviennent probablement de vidanges de poêle à bois ou de foyer. Enfin, des fragments d'antracite, parfois à moitié brûlés, indiquent l'usage de ce type de combustible pour chauffer la maison Tsawenhohi.

Fosse de combustion

L'accès au contenu de la fosse de combustion est demeuré partiel, mais la partie dégagée a permis de constater qu'elle ne contenait pas d'artefacts, ni d'écofacts. La concentration de charbon de bois au fond atteste toutefois clairement que cette fosse a été creusée pour y faire un feu. Le choix de procéder à une excavation préalable en fosse témoigne probablement de la volonté de bien circonscrire le feu, en évitant qu'il puisse se propager aux alentours, puis éventuellement mettre le feu aux bâtiments.

Les sédiments qui comblent la fosse contiennent des granules de briques rouges qui ne semblent pas être en lien avec une combustion. Ceci laisse croire que la fosse a été comblée intentionnellement après son utilisation avec du sol provenant d'un endroit où des briques avaient précédemment été manipulées ou entreposées. D'autre part, il ne semble pas y avoir eu d'utilisations répétées de la fosse, séparées par un intervalle de temps significatif. On en retire plutôt l'image d'un seul événement ponctuel.

Différentes fonctions pourraient être proposées pour l'utilisation de cette structure. Au plus simple, on peut y voir un feu de camp pour agrémenter les soirées d'été. Il pourrait toutefois aussi s'agir d'une fosse de cuisson ou de fumage, pour la viande de gibier et le poisson. Il serait également possible de l'interpréter comme une fosse de fumage pour le tannage des peaux de chevreuils. Le fait d'encastrer la zone de combustion dans le sol éloigne la chaleur du feu des peaux à tanner, qui étaient disposées sur un support de bois superposé à la fosse de fumage. Ainsi, les peaux peuvent demeurer le temps nécessaire dans la fumée, sans crainte d'être « cuites ». Ces deux dernières hypothèses s'accordent d'ailleurs avec la culture matérielle mise au jour dans les sous-opérations 7A et 7B, qui témoigne des activités de chasse, de pêche et de la production artisanale. Quoi qu'il en soit, la question fonctionnelle demeure spéculative, mais la fouille éventuelle de la structure dans le futur serait peut-être à même de favoriser une hypothèse ou d'en développer de nouvelles.

7- Conclusion et recommandations

Le projet d'installation de deux nouveaux panneaux d'interprétation dans la cour de la maison Tsawenhohi a fourni l'occasion d'augmenter les connaissances archéologiques de ce site historique de première importance. Il a d'abord été possible de déterminer que la couche de remblais de 2002 (déblais des fouilles intérieures, terre à jardin pour les plates-bandes, couche de gravier sur le tracé des sentiers) recouvrait probablement la majeure partie de la surface de la cour, laissant les anciennes surfaces intactes et protégées environ à 20 cm de profondeur. Cette information est d'autant plus utile qu'elle permet de souligner l'importance de procéder à des travaux archéologiques avant chaque aménagement de nature à perturber le sous-sol de la cour de la maison Tsawenhohi.

La mise au jour de nombreux artefacts témoigne aussi de la présence d'un important corpus d'archives enfouies, qui permet à chaque nouvelle occasion de recherches, une interprétation plus détaillée de l'histoire de ce bâtiment patrimonial. Les informations sont scellées dans les couches anciennes et le niveau de l'époque française est certainement l'un des plus prometteurs. Il est d'ailleurs utile de rappeler que les vestiges de l'époque française, en relation avec l'établissement de la communauté huronne-wendat, sont pratiquement inexistants dans le secteur historique du Vieux-Wendake (Chrétien, 2003a, 2003b). Cela pose la question de la localisation des habitations et du cœur du village à cette époque (1697 - 1763). La propriété de la maison Tsawenhohi est la seule à avoir livré un véritable assemblage de l'époque française, ce qui augmente encore l'importance du site archéologique.

Recommandations

- Compte tenu que les travaux de fouille à l'extérieur de la maison Tsawenhohi ont démontré l'intégrité des niveaux d'occupation anciens;
- Compte tenu de la rareté et de l'importance des vestiges associés à l'époque française pour la compréhension de l'histoire de la communauté huronne-wendat de Wendake, tout aménagement futur impliquant une excavation sur la propriété de la maison Tsawenhohi devrait faire l'objet d'une évaluation de la situation et si nécessaire, d'une fouille archéologique de sauvetage.
- Il serait utile de procéder à des recherches avec une problématique autonome, sans lien avec les travaux d'aménagement qui comportent toujours une dimension de sauvetage et d'urgence. L'exploration par sondages devrait couvrir la face nord du ruisseau et si possible, le terrain voisin au nord de la clôture. Cela permettrait d'établir l'étalement et les limites du site en direction nord, puis d'y assurer une protection adéquate, le cas échéant.

8- Références bibliographiques

Chrétien, Y.

2001 *Inventaires archéologiques 2001 sur les anciens territoires de chasse hurons*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2003a *Surveillance archéologique 2002 dans le secteur historique du Vieux-Wendake et fouille extérieure à la maison Tsawenhohi (CfEu-7)*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Chrétien, Y.

2003b *Surveillance archéologique 2003 dans le secteur historique du Vieux-Wendake. Le site de l'église de Wendake (CfEu-4)*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Chrétien, Y.

2013 *Inventaire archéologique 2012. Premières expertises archéologiques sur le lot Doyon, Wendake*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2014 *Fouilles archéologiques de sauvetage 2014. La maison Tsawenhohi (CfEu-7) à Wendake*. Rapport déposé au Musée huron-wendat.

Fiset, R.

2003 *Intervention archéologique à la maison Tsawenhohi (CfEu-7)*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Gaia

2019 *Fouilles archéologiques sur le site du presbytère de L'Ancienne-Lorette (CeEu-11)*. Rapport déposé à la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Gaumond, M. et R. Picard

1993 *La maison Nicolas-Vincent à Loretteville, Québec*. Direction du patrimoine, Direction générale de Québec, Ministère de la Culture du Québec.

Schreier, K. F et A. Mowbray

1988 « The Flobert: An american enigma », *Man at arms*, novembre-décembre 1988.

Annexe 1 : Inventaire des artefacts

Inventaire des artefacts - Maison Tsawenhohi (CfEu-7) - Opération 7 - 2021

Localisation Sous-opération - lot	Niveau Profondeur	Code Matériaux	Code Fonction	Matériau	Nb. frag.	Description
7A2	20-45 cm	M 2.1	F 4.7.1.1	Verre incolore	13	Fragments de verre de fenêtre
7A2	20-45 cm	M 2.1	F 4.2.1.2	Verre incolore	5	Fragments de bouteille
7A2	20-45 cm	M 2.3.1.1	F 4.2.1.2	Verre de couleur verte	5	Fragments de bouteille
7A2	20-45 cm	M 1.1.1	F 4.7.1.1	Terre cuite grossière rouge	4	Fragments de briques
7A2	20-45 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	8	Fragments à glaçure non conservée
7A2	20-45 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	6	Fragments de récipients, glaçure brune, jaunâtre, brun-vert
7A2	20-45 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	2	Fragments de récipient, glaçure verte
7A2	20-45 cm	M 1.1.1.41	F 4.1.3.3	TCG Staffordshire slipware	1	Petit fragment à trainée d'engobe brun
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.1	F 4.1.3.3	Faïence blanche	3	Petits fragments sans motif décoratif
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.1	F 4.1.3.3	Faïence blanche	1	Fragment avec motif décoratif peint en bleu
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.51	F 4.1.3.3	Pearlware	4	Fragments d'assiettes décorés de motif de ligne bleue
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.31	F 4.1.3.3	Creamware	11	Fragments d'assiette
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.61	F 4.1.3.3	TCF blanche	3	Fragments d'assiette
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.71	F 4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	2	Fragments de pot de chambre et d'anse
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.101	F 5.7	Terre cuite fine rouge non glaçurée	1	Bille d'enfant
7A2	20-45 cm	M 1.1.2.41	F 4.2.2	TCF argileuse blanche	2	Tuyaux de pipes sans marque
7A2	20-45 cm	M 3.1.1.11	F 4.7.2.3	Fer forgé	5	Clous forgés
7A2	20-45 cm	M 3.1.1.12	F 4.7.2.3	Fer laminé	4	Clous découpés
7A2	20-45 cm	M 3.1.1.1	F 3.4	Fer indéterminé	1	Hameçon incomplet
7A2	20-45 cm	M 3.1.1.1	F 4.4	Fer indéterminé	1	Alène à deux pointes
7A2	20-45 cm	M 3.1.4	F 3.7.3.1	Métaux et alliages plombifère	1	Balle de plomb en forme d'ogive
7A2	20-45 cm	M 4.4.3	F 7.4	Scorie	1	Scorie de forme irrégulière et arrondie
7A2	20-45 cm	M 5.1.1	F 6.1.1.1	Ossements	5	Fragments d'os blanchis au feu
7B2	15-30 cm	M 2.1	F 4.7.1.1	Verre incolore	17	Fragments de verre de fenêtre
7B2	15-30 cm	M 2.1	F 4.7.1.1	Verre incolore	1	Fragment de coupe à boire
7B2	15-30 cm	M 2.3.2.1	F 4.4.6	Verre couleur opaque bleu	1	Micro perle
7B2	15-30 cm	M 2.3.1.1	F 4.2.1.2	Verre de couleur verte	1	Fragment de bouteille
7B2	15-30 cm	M 1.1.1	F 4.8.5	Terracota	1	Fragment de pot de fleurs

7B2	15-30 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	9	Fragments à glaçure non conservée
7B2	15-30 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	2	Fragments de récipient, glaçure verte
7B2	15-30 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte blanche	3	Fragments de récipient, glaçure verte, un frag. exfolié/2 faces
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.51	F 4.1.3.3	Pearlware	2	Fragments décorés de motifs bleus
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.31	F 4.1.3.3	Creamware	2	Fragments d'assiette
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.61	F 4.1.3.3	TCF blanche	1	Fragment d'assiette
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.54	F 4.1.1	TCF jaune	13	Fragments de grand bol, bandes d'engobe bleu
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.71	F 4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	1	Fragment non décoré
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.41	F 4.2.2	TCF argileuse blanche	3	Tuyaux de pipes sans marque. Un embout avec traces de dents
7B2	15-30 cm	M 1.1.2.41	F 4.2.2	TCF argileuse blanche	2	Fragments de fourneaux de pipes sans marque
7B2	15-30 cm	M 3.1.1.3	F 7.1	Fonte	1	Fragment indéterminé
7B2	15-30 cm	M 3.1.1.11	F 4.7.2.3	Fer forgé	6	Clous forgés
7B2	15-30 cm	M 3.1.1.12	F 4.7.2.3	Fer laminé	2	Clous découpés
7B2	15-30 cm	M 3.1.1.13	F 4.7.2.3	Fer tréfilé	3	Clous
7B2	15-30 cm	M 3.1.1.1	F 7.1	Fer indéterminé	1	Petit couvercle ? incomplet
7B2	15-30 cm	M 3.1.5	F 5.2	Métaux et alliages argentifères	1	Pièce de monnaie très usée, motif de couronne
7B2	15-30 cm	M 5.1.1	F 6.1.1.1	Ossements	3	Fragments d'os frais
7B2	15-30 cm	M 5.1.1	F 6.1.1.1	Ossements	3	Fragments d'os blanchis au feu
7B2	15-30 cm	M 5.1.1	F 6.1.1.1	Ossements	2	Dents, dont une incisive de cervidé
7B2	15-30 cm	M 5.1.4	F 6.1.1.1	Coquille	1	Coquille d'huître
7B2	15-30 cm	M 4.1.13	F 1.1.2.1	Grès fin	1	Pierre affûtoir
7B2	15-30 cm	M 5.1.6	F 4.8.1	Anthracite	1	Charbon minéral
7B3	30-50 cm	M 2.1	F 4.7.1.1	Verre incolore	6	Fragments de verre de fenêtre
7B3	30-50 cm	M 2.3.2.1	F 4.4.6	Verre couleur opaque blanc	1	Perle de forme oblongue fendue en deux, avec lignes brunes
7B3	30-50 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	2	Fragments à glaçure non conservée
7B3	30-50 cm	M 1.1.1	F 4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte blanche	3	Fragments de récipient, glaçure verte marbrée
7B3	30-50 cm	M 1.2.2.31	F 4.1.3.3	Grès fin blanc glaçure saline	1	Fragment de bord d'assiette
7B3	30-50 cm	M 1.1.2.54	F 4.1.1	TCF jaune	4	Fragments de grand bol, bandes d'engobe bleu
7B3	30-50 cm	M 3.1.1.11	F 4.7.2.3	Fer forgé	1	Clou forgé
7B3	30-50 cm	M 3.1.4	F 3.7.3.1	Métaux et alliages plombifère	1	Coulée de plomb
7B3	30-50 cm	M 5.1.1	F 6.1.1.1	Ossements	7	Fragments d'os, un noirci au feu

Annexe 2 : Notes de terrain

①

Maison Tsawenhohi

12 AVRIL 2021 - opération 7

Jours-ap. 7A

→ LOT 1

De la surface à 30 cm de prof. on a un remblai de terreau noirâtre sablonneux (terre à jardin) mis en place en 2002. meuble

Lot 2: surface du sol par 2002
 Limon sablonneux brun
 noirâtre, TCFB, pipe, tuyau
 quelques racines. Chertons de
 bois à 10 cm de prof. Lenticules
 de sable rosâtre. Eau forée
 à 16 cm de prof, TCFB nitrifiées,
 balle de plomb en fines, clou
 découpé.

Jours-ap. 7A = 30° N-S par
 50° E-W. à 6 pieds au N de la
 clôture le long de la rue et
 (face S du puits) et à 10.35m de la
 clôture W.

Bille en céramique à 25 cm de prof.
 verre à main, petit fragment de briques
 de la terre, TCG sans plomb
 eau forée à 33 cm, prof de coupe à
 35 cm, laque à 31 cm, verre de poutre
 à 31 cm, petits salets de granit de

②

le résiliment général, creamware
à 36 cm, TCG Elacum verte à 36 cm
une belle alène en fer pointue
avec 2 bords à 33 cm, TCG plaque
chamoisée à 34 cm, machette à 33 cm
lambeau fragmentaire à 40 cm, pièce
à décor bleu à 42 cm, TCG verte à 44 cm
à partir de 42 cm il y a beaucoup
plus de cailloux de granite et
gruiss. à 46 cm on commence
le sable rouille stérile avec
cailloux de granite et gruiss.

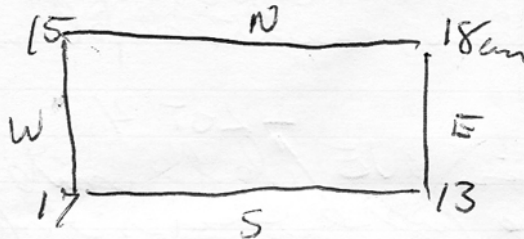
Sous-opération 7B (panneau 2)

30 ps N-S x 50 ps E-W placé
à angle approximatif de 45° par
rapport à l'axe du mur N de
la maison. Donc S-E, NW
coin SE de l'unité de fouille à 13.2 ps
mercredi ~~entre~~ au centre entre les
2 fenêtres W.

Sous le premier moderne du ventier
~~stage~~ (13 cm d'épais) il y a une couche
de remblai de 5 cm qui correspond
au sol des débarras de paille à
l'intérieur de la maison en 200 kg qui
a été étendu sur le terrain
au N de la maison. Donc 18 cm de

(3)

remblai moderne (2002) = lot 1



Lot 2 : limon brun rousseau
sablonneux. Os blanchis à 20 cm
TCFS à 22 cm et TCFB, mortier de chaux
deu foré, coquille d'huître, pièces de
monnaies très minces à 19 cm et deu
foré

14 avril 2021

Deu découpe à 18 cm et pierre à aiguiser
tuyau de pipe à 21 cm, TCG morte à 22 cm
deu foré à 18 cm, deu trefilé à 12 cm
incisions de corvide à 28 cm, TCF à 23 cm
TCG verte à 20 cm, granules de mortier
TCG verte à 31 cm

à 35 cm, le sol plus sablonneux et
moins dur, graduellement. Je fais
un nouveau lot. (lot 3)

15 avril 2021

Perle blanche oblongue à 35 cm, charbon de
bois, granules de mortier, os frais
à 40 cm, TCG verte morte à 31 cm

(4)

os frais à 31cm et charbon de bois,
mortier à 45cm et charbon de bois,
douffage à 32cm, coulée de plomb à 35cm
TCF à 35cm

LOT 4

Dans le coin NE de l'unité de profil
il y a une fosse qui s'enfonce dans
le sol stérile de sable fin et
cailloux et cailloux/galets de granite.
Le sol de la fosse contient du sol
de limon brun, rabouneux, des
galets de granite, des fragments de
brûles rouges et un peu de
charbon de bois. A 72cm de prof.,
il y a une concentration de charbon
de bois et des traces de sable rubéfié.
Sous le charbon de bois, le profil
de la fosse est atteint à 79cm de prof.
Aucun artefact associé, échantillon
de charbon de bois prélevé

(5)

Maison Tsawenhohi (suite 15-4-21)

Stratig. mur E

	0	10	20	30	40	50	60	70	75m	
LOT 1	11	11	11	12	13	13	12	11	11	REMBLAS
LOT 2	31	31	31	32	33	33	32	31	31	limon bien forcé
LOT 3	-	-	-	-	-	56	55	53	53	limon bien + pâte
LOT 4	70	75	79	68	62	FOSSE				

Stratig. mur N.

0-10-20-30-40-50-60-70-80-90-100-110-120-125

SURFACE 9-8-7-6-4-3-2-2-1-0-0-0-0-0

Remblai 15-15-14-13-11-10-8-8-9-6-4-3-2-0

LOT 2 38-37-37-37-35-34-34-33-32-31-31-31-31-30

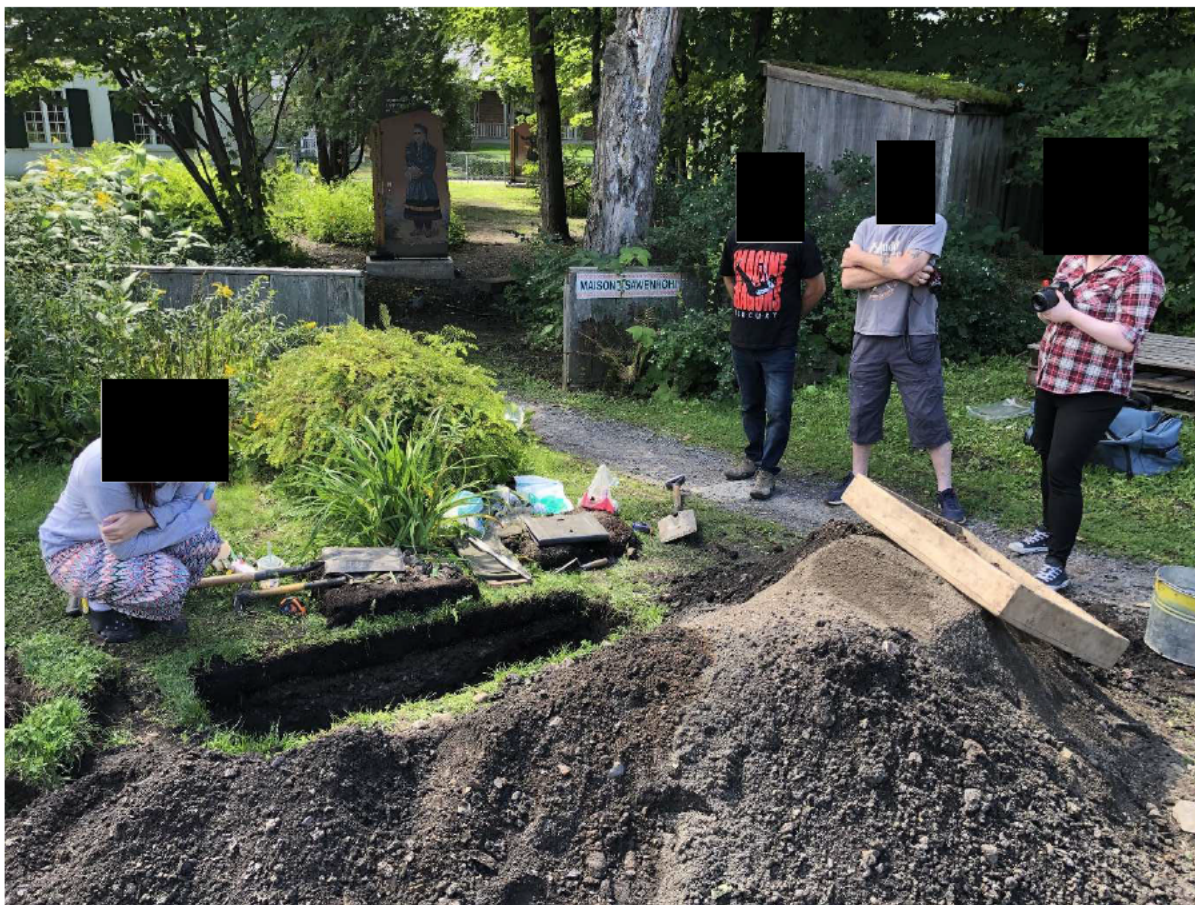
LOT 3 54-55-54-53-51-49-48-48-49- - - - -

LOT 4 FOSSE 57-61-64-71

Coin NW à 48m du coin SE de l'enclos
de pierre.Coin SW à 145m du coin SW de l'enclos
de pierre.

LA MAISON TSAWENHOHI À WENDAKE (CfEu-7)

Fouilles archéologiques publiques 2022



Réalisé par

Yves Chrétien, Ph.D., archéologue

Document présenté au

Musée huron-wendat

Octobre 2022

LA MAISON TSAWENHOHI À WENDAKE (CfEu-7)

Fouilles archéologiques publiques 2022

Permis n° 22-CHRY-04

Réalisé par

Yves Chrétien, Ph.D., archéologue

Avec la collaboration de

Mme Valérie Roussel, directrice du Musée huron-wendat
Mme Audrey Éberlé, conservatrice, Musée huron-wendat

Document présenté au

Musée huron-wendat

© Yves Chrétien, 2022
Tous droits réservés

Page couverture : Entrée arrière de la maison Tsawenhohi, vers le sud.

Table des matières

Table des matières	I
Liste des illustrations.....	II
Résumé	III
1- Introduction	1
2- Environnement actuel et ancien	2
3- Cadre culturel	5
4- Stratégie d'intervention et méthodologie.....	6
5- Résultats des travaux de 2022.....	8
5.1- Sous-opération 8A.....	8
5.2- Sous-opération 8B.....	13
6- Interprétations	15
6.1- Culture matérielle et écofacts.....	16
7- Conclusion et recommandations	19
7.1- Recommandations.....	20
8- Références bibliographiques	21
Annexe 1 : Inventaire des artefacts	23
Annexe 2 : Notes de terrain.....	27

Liste des illustrations

Cartes et plans

Carte 1: Localisation du secteur historique de Wendake	3
Carte 2: Localisation et limites des sites archéologiques de Wendake.....	4
Plan 1: Localisation des sous-opérations 8A et 8B	7

Figures

Figure 1 : Localisation de la sous-opération 8A, vers le sud-ouest	8
Figure 2 : Stratigraphie de la sous-opération 8A	9
Figure 3 : Localisation de la sous-opération 8B, vers le nord.....	13
Figure 4 : Excavation en façade de la maison, sous-opération 8B	14
Figure 5 : Gare « <i>Indian Lorette</i> » en 1911	16

Planche

Planche 1 : Bouteilles du dépotoir (1895-1910) sous-opération 8A5	11
Planche 2 : Céramique du dépotoir (1895-1910) sous-opération 8A5	12

Résumé

Le projet d'installation de deux nouveaux panneaux d'accueil en façade de la maison Tsawenhohi et à l'entrée de la cour requerrait la pose de bases en béton. Selon les plans, ces bases de béton doivent s'enfoncer de 1,5 m sous la surface actuelle et interfèrent nécessairement avec la couche archéologique en place.

Les recherches archéologiques antérieures (2002, 2014 et 2021) avaient conduit à recommander que «... *toute intervention future par excavation sur cette propriété doit d'abord faire l'objet d'une fouille archéologique.* » (Chrétien, 2003a, p. 207). En accord avec cette recommandation, le Musée huron-wendat a retenu les services d'Yves Chrétien, Ph.D., archéologue, pour procéder à une fouille de sauvetage à l'emplacement de la base de béton à l'entrée de la cour et à la surveillance de l'excavation en façade du bâtiment.

Résultats

La réalisation de ces travaux a permis la mise au jour d'éléments archéologiques d'intérêt, associés à l'occupation ancienne du bâtiment. Ces éléments sont à la fois de type structural (dépotoir) et artefactuels. La sous-opération 8A pour la base de béton à l'entrée de la cour arrière a permis de vérifier que la couche productive en matériel archéologique se poursuivait vers le nord, au-delà de la position de l'ancien ruisseau. Divers objets de la fin du 19^e et de la première moitié du 20^e siècle ont été mis au jour dans un dépôt étagé en trois strates productives, témoignant de l'usage de cet espace pour disposer les déchets de la maison Tsawenhohi. La couche inférieure livrait plusieurs bouteilles de médicaments, des pièces de céramique, des débris de démolition d'un bâtiment en bois ainsi que des restes fauniques témoignant d'un menu qui intégrait des prises de gibier, comme le chevreuil. Les trois couches de dépotoir ont chacune été recouvertes par des niveaux de scories de mâchefer provenant fort probablement des activités du chemin de fer, dont la gare se trouvait à moins de 30 m de la surface fouillée. Il apparaît ainsi que la position de la sous-opération 8A se trouvait alternativement marquée par les activités de la maison Tsawenhohi (dépotoir) et par celles de la gare (épandage de scories).

Pour l'unité de fouille en façade de la maison (sous-opération 8B), la surveillance de l'excavation manuelle réalisée à la pelle n'a pas permis la mise au jour d'éléments artefactuels. Cela n'est pas surprenant, car l'excavation pour l'installation de l'entrée d'eau à cet endroit en 2002 avait été comblée avec des matériaux granulaires modernes.

1- Introduction

Le projet d'installation d'un nouveau panneau d'accueil à l'entrée nord par la cour de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) requerrait la pose d'une base constituée de deux sonotubes remplis de béton. Selon les plans, ces bases de béton doivent s'enfoncer sous le niveau du gel hivernal à 60 pouces (152 cm) sous la surface actuelle et interfèrent nécessairement avec la couche archéologique anticipée à cet endroit. Un second panneau d'accueil est prévu en façade de la maison. L'examen de la position du second panneau a démontré qu'il se trouve en chevauchement de l'entrée d'eau installée en 2002 et qui avait requis une excavation à plus de quatre pieds de profondeur, avec les parois en pente. De ce fait, le sol est perturbé et il a plutôt été décidé de procéder à une surveillance archéologique au moment de l'excavation.

Les recherches archéologiques déjà conduites sur cette propriété en 2002, 2014 et 2021, lors de la réfection du bâtiment et d'autres travaux, avaient livré de nombreux vestiges archéologiques, autant à l'intérieur du bâtiment (Fiset, 2003), que dans la cour, sur ses faces nord et ouest (Chrétien, 2003a, 2014, 2021).

Pour le site archéologique de la maison Tsawenhohi, la recommandation principale était formulée comme suit : « *Compte tenu que les travaux de fouille à l'extérieur de la maison Tsawenhohi ont démontré l'intégrité des niveaux d'occupation anciens, nous estimons que toute intervention future par excavation sur cette propriété doit d'abord faire l'objet d'une fouille archéologique.* » (Chrétien, 2003a, p. 207). En accord avec cette recommandation, le Musée huron-wendat, qui assure l'opération de ce bâtiment historique à des fins d'interprétation, a retenu les services d'Yves Chrétien, Ph.D., archéologue, pour procéder à une fouille de sauvetage à l'emplacement de la base de béton prévue pour le nouveau panneau d'accueil dans la cour arrière et à la surveillance de l'excavation en façade.

La réalisation des travaux archéologiques s'est tenue du 19 août au 19 septembre 2022 et a été effectuée par Yves Chrétien, Ph.D., archéologue et Yan Labbé, technicien en archéologie du Conseil de la Nation huronne-wendat. La fouille a été inscrite comme activité officielle du Mois de l'archéologie d'Archéo-Québec.

La fouille préalable à l'emplacement de la base de béton a permis la mise au jour d'éléments archéologiques d'intérêt, associés à l'occupation ancienne du bâtiment à la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle. Certains éléments sont également en lien avec les activités du Chemin de fer Québec Lac Saint-Jean, dont la gare de « *Indian Lorette* » se trouvait à 30 m au nord-ouest du site des fouilles.

2- Environnement actuel et ancien

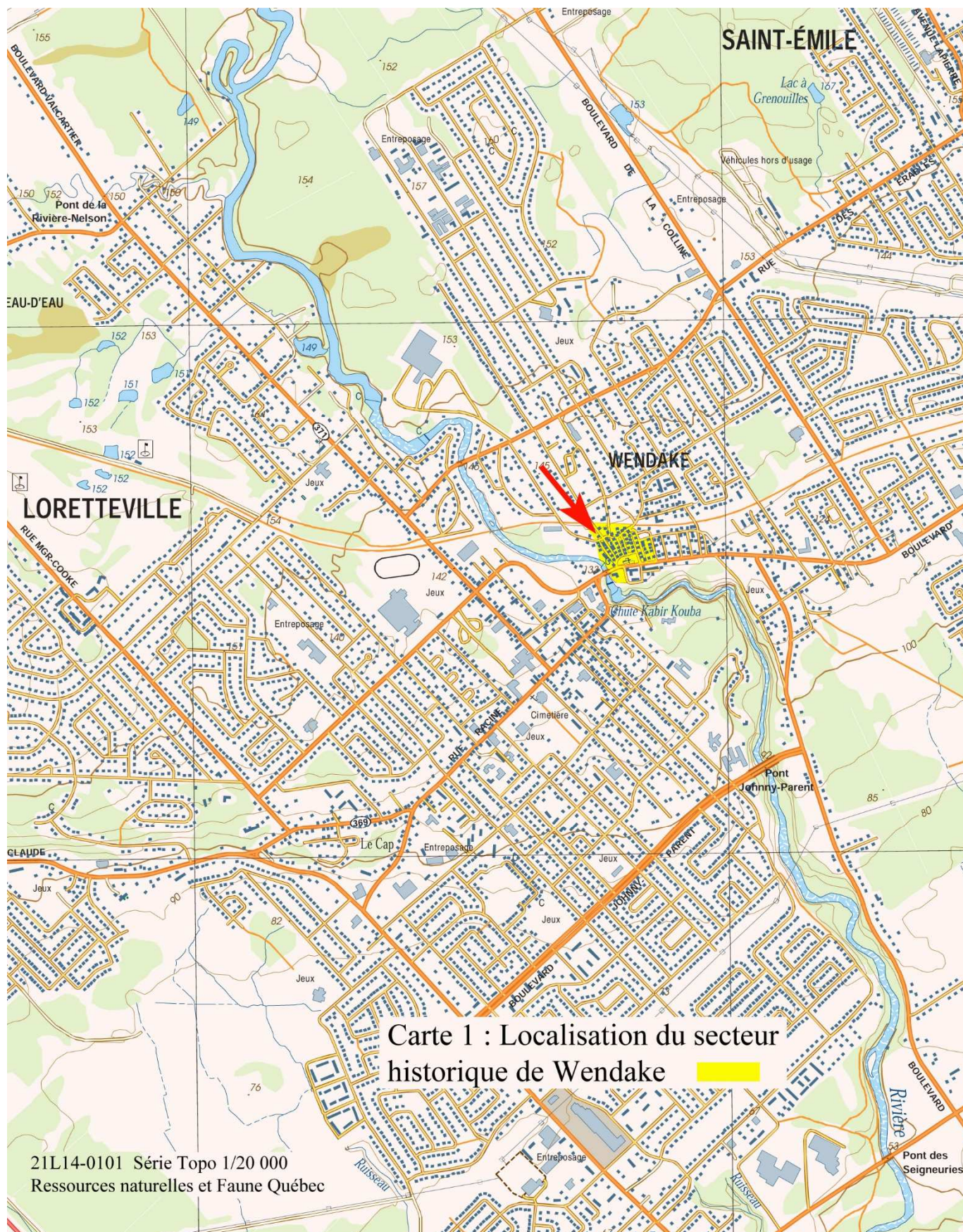
Le site de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) est situé à la limite nord du secteur historique du Vieux-Wendake, sur le territoire du quartier Loretteville de la ville de Québec (cartes 1 et 2). La maison se trouve au numéro 187 rue Georges-Cloutier, à l'angle de la rue Otironta, anciennement connue comme la rue Chef Théophile-Gros-Louis et plus anciennement, comme la rue du Château-d'Eau.

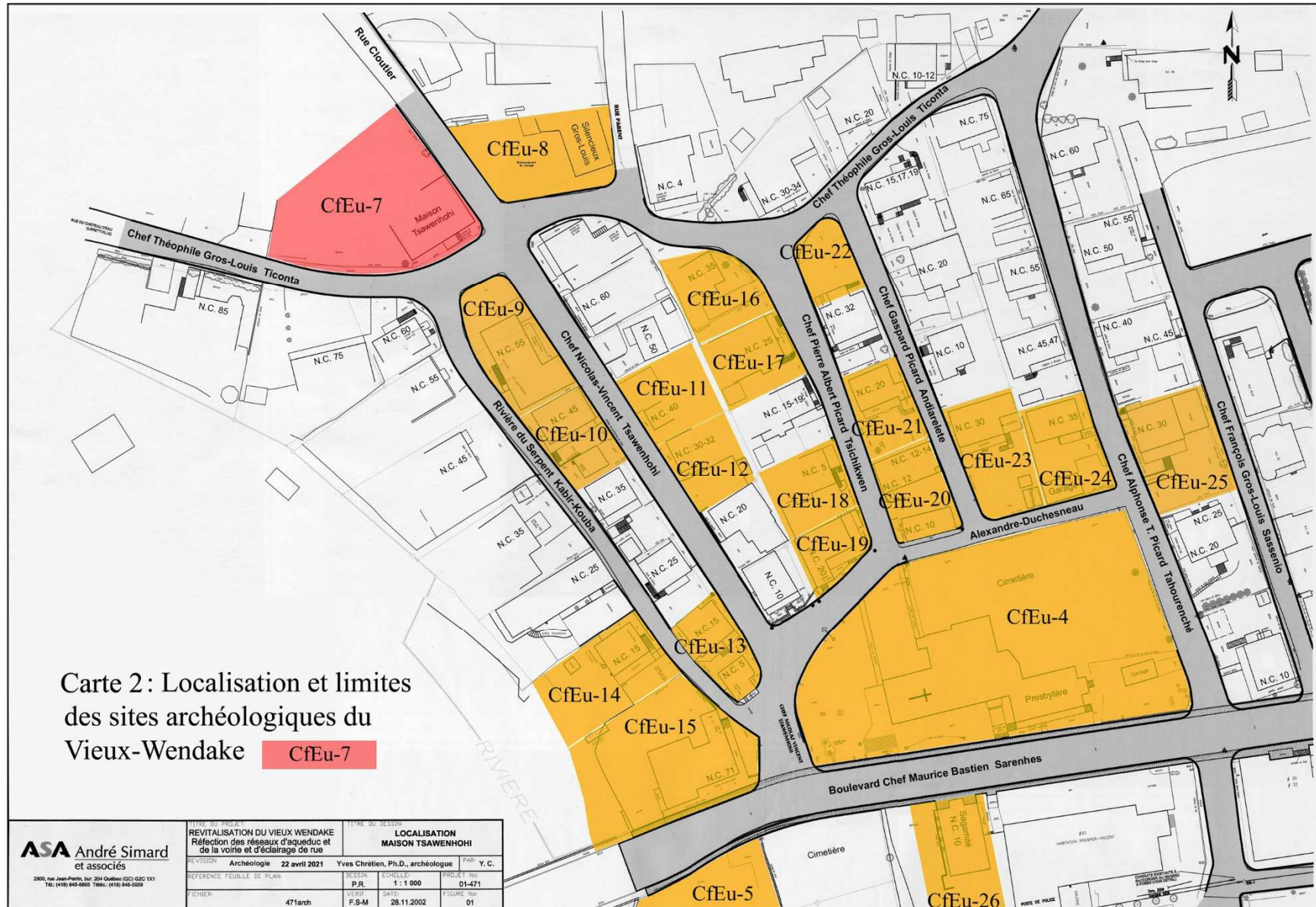
Le bâtiment occupe la limite sud-est de son terrain, ne laissant pratiquement aucune marge entre celui-ci et les rues sur les faces est et sud. La cour, aménagée en jardin de plantes de la pharmacopée traditionnelle, occupe le nord et l'ouest du bâtiment. Au fond de la cour, du côté nord, on perçoit encore la dépression d'un ancien ruisseau, aujourd'hui asséché, qui traversait la propriété suivant un axe est-ouest. Vers l'ouest, ce ruisseau se déversait à la rivière Saint-Charles et vers l'est, il traversait la rue George-Cloutier. Il n'est pas établi à quel moment le ruisseau a été comblé, mais lors de la réfection de la rue Otironta en 2002 la vue en coupe du ruisseau montrait un lit faisant quatre mètres de largeur ainsi que la présence de deux grosses canalisations métalliques et de multiples épisodes de remblais avec des déchets domestiques (Chrétien, 2003). Cela laisse croire en l'utilisation prolongée de la dépression du ruisseau comme dépotoir.

La maison Tsawenhohi se trouve tout juste à 200 m au nord de la limite géologique du bouclier canadien (formé il y a 4,5 milliards d'années), qui correspond à la position de la chute Kabir-Kouba. Vers le sud, le bouclier laisse la place aux roches sédimentaires du calcaire de la formation de Trenton, formées il y a 455 millions d'années. En haut de la chute, le fond de la rivière St-Charles est constitué de la roche dure du bouclier, ce qui explique la faible érosion, comparé au canyon en aval de la chute, qui entaille fortement la pierre tendre de calcaire.

Dans le secteur de Wendake, la roche de gneiss et de granit du bouclier canadien est recouverte par un till glaciaire pouvant atteindre 10 m à 15 m en épaisseur, mis en place lors de la dernière glaciation, entre 100 000 et 11 000 ans.

Suivant le retrait glaciaire, les basses terres, qui avaient été enfoncées sous le poids du glacier, se trouvèrent alors inondées par la mer de Champlain. Il y a approximativement 12 600 ans, la région de Québec était entièrement recouverte par la mer de Champlain, environ jusqu'à une altitude de 160 m, qui correspond aux premiers contreforts des Laurentides, à la hauteur du lac Saint-Charles. La maison Tsawenhohi est située à une altitude de 135 m et de ce fait, cette cote d'élévation fut libérée de la mer de Champlain il y a un peu plus de 11 000 ans.





3- Cadre culturel

Peu de sites amérindiens préhistoriques sont connus à proximité de la maison Tsawenhohi. Le plus rapproché (CfEu-37) est situé à la limite nord de la réserve de Wendake, sur le bord d'un ancien méandre de la rivière St-Charles (Chrétien, 2013). Il représente un lieu de halte pendant les périodes du Sylvicole inférieur et moyen, pour les chasseurs de la région de Québec qui montaient au nord dans leurs territoires d'exploitation en suivant le cours de la rivière Saint-Charles. Le site du Paléorivage (CfEu-37) est également lié à ceux du lac Saint-Charles, particulièrement au site CfEu-6 (Chrétien, 2001) ainsi qu'aux autres sites situés dans la Réserve faunique des Laurentides (bassin versant du fleuve St-Laurent).

Pour la période historique, le document de demande pour le classement du Vieux-Wendake à la Commission des monuments et lieux historiques du Canada, rempli par M. Pierre Larochelle, professeur à l'École d'architecture de l'Université Laval, indique que la maison Tsawenhohi fut construite en 1734. La source primaire de cette information n'est pas identifiée dans cet ouvrage. Il a toutefois pu être vérifié qu'il existait effectivement une fondation de bâtiment antérieure à celle de la maison actuelle, au moment des fouilles archéologiques de 2002, à l'intérieur de la maison (Fiset, 2003).

Autour de 1805, la maison actuelle, qui était alors constituée d'un seul corps, fut incendiée (Gaumond et Picard, 1993). En 1807, le grand chef Nicolas Vincent acquiert la propriété avec la maison incendiée. Cette habitation fut reconstruite à partir des fondations et vestiges déjà en place et en 1820, les travaux n'étaient pas encore complétés. La reconstruction aurait conduit à l'agrandissement du carré de la maison, vers l'est. Depuis 1820, peu de modifications furent apportées, sauf la démolition des bâtiments attenants à la maison au cours du 20^e siècle. À l'été 2002, des travaux majeurs de restauration de la maison furent entrepris pour convertir le bâtiment en centre d'interprétation des savoir-faire traditionnels hurons-wendat.

Le site archéologique de la maison Tsawenhohi (CfEu-7) fut enregistré au ministère de la Culture et des Communications du Québec au printemps 2002, au moment des travaux de restauration majeurs du bâtiment. C'est également à cette occasion que des travaux de fouilles de sauvetage ont été entrepris dans la cour au nord et à l'ouest du bâtiment, sur le tracé de la nouvelle conduite d'égout (Chrétien, 2003a). En 2014, les installations de chauffage et de climatisation ont requis la pose de conduits extérieurs enfouis, dont le tracé a aussi fait l'objet d'une fouille préalable (Chrétien, 2014). En 2021, l'installation de deux panneaux d'interprétation dans la cour arrière a été l'occasion d'une nouvelle fouille (Chrétien, 2021).

4- Stratégie d'intervention et méthodologie

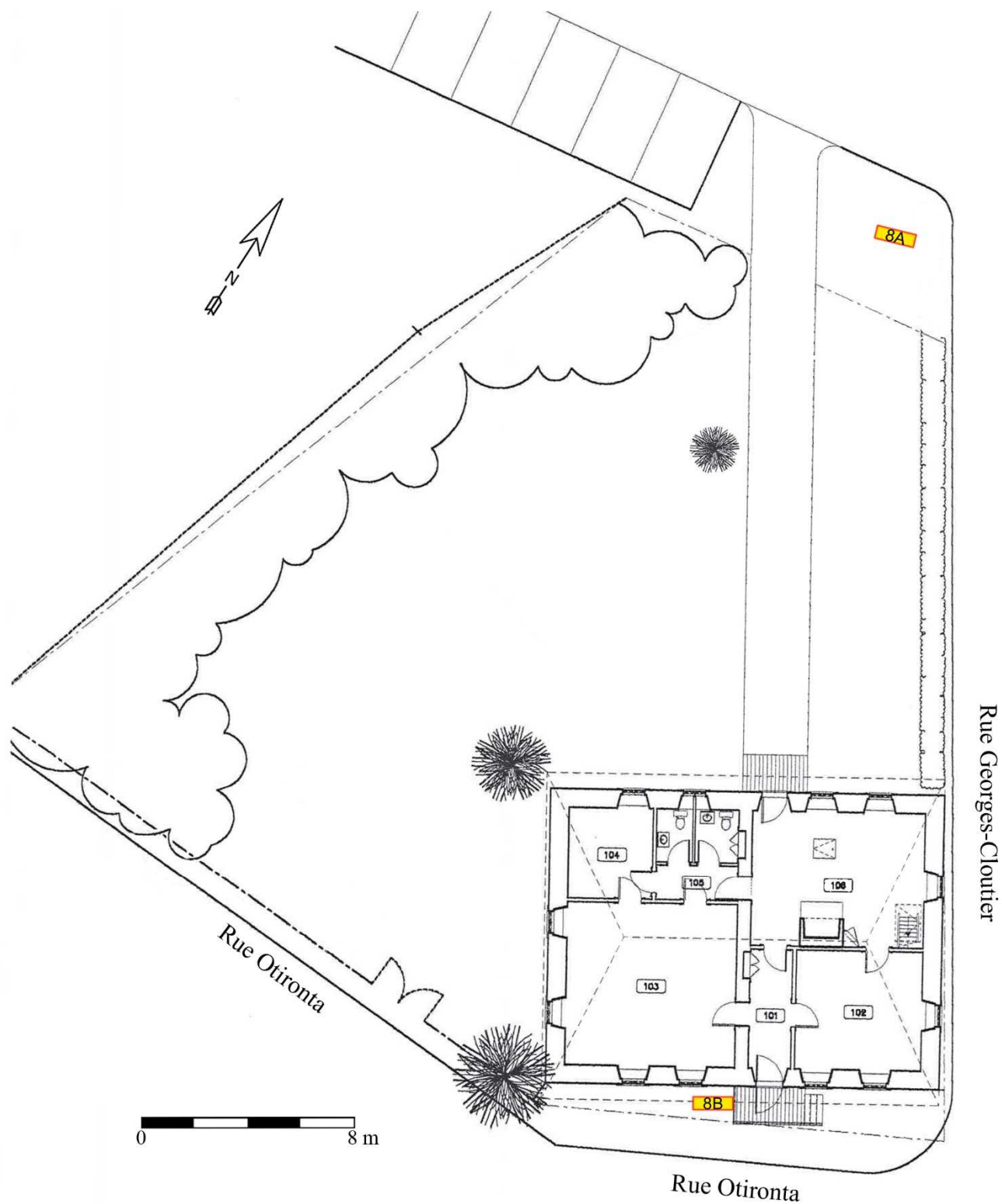
Le projet d'aménagement allait conduire au creusement d'une fosse de 1,5 m par 0,5 m sur 1,5 m de profondeur, pour installer les deux sonotubes de béton du nouveau panneau d'accueil dans la cour arrière. La position de la base de béton a été déterminée et validée par Mme Valérie Roussel, directrice du Musée huron-wendat.

L'intervention archéologique préalable avait pour objectif de s'assurer qu'aucun vestige archéologique éventuel ne soit perdu ou détruit lors des travaux d'aménagement, avant que tous les relevés pertinents n'aient été réalisés. Dans cette optique, toute l'excavation devait être effectuée par l'archéologue, préalablement au début des travaux d'aménagement.

Pour la fouille de sauvetage, le système de subdivision spatiale Tikal a été employé. L'opération 8 a été définie en continuité des numéros d'opérations des interventions archéologiques antérieures (1 à 7). La fouille a généré une seule sous-opération (8A), équivalant à une superficie de 0,75 m². La surveillance archéologique en façade de la maison a été identifiée comme la sous-opération 8B.

La localisation sur le plan horizontal a été effectuée à partir des repères physiques visibles comme les bordures de la rue adjacente et du stationnement (plan 1). Le repère d'arpentage vertical a été pris sur la surface actuelle du sol, pour l'enregistrement de la stratigraphie. Pour la fouille de 8A, la stratégie d'intervention concernant la profondeur à excaver tenait compte du principe suivant. Si le sol stérile était atteint avant la profondeur de 1,5 m, la suite de l'excavation serait effectuée sans contrôle archéologique. Si la couche archéologique productive était toujours présente à 1,5 m pouces de profondeur, il fallait continuer jusqu'au sol stérile pour ne pas laisser de vestiges en place sous la base de béton.

Le décapage des niveaux de sol a été effectué à la pelle pour les couches de remblai modernes puis, à la truelle pour toute la couche archéologique productive. Le sol archéologique a été systématiquement tamisé, pour récupérer tous les artefacts présents. Comme la profondeur a dépassé 1,2 m, les parois latérales ont été étançonnées par sécurité, pour éviter leur effondrement. Les informations stratigraphiques ont été enregistrées de manière schématique pour la sous-opération 8A car, outre un dénivellement de 10 cm d'un bout à l'autre de l'excavation, il n'apparaissait pas d'irrégularités dans l'étagement des couches. Des photographies significatives ont été prises à différentes étapes du travail, pour illustrer la découverte d'artefacts *in situ* et pour documenter l'étagement de la stratigraphie.



Plan 1 : Localisation des sous-opérations 8A et 8B

5- Résultats des travaux de 2022

Les travaux majeurs de réfection des infrastructures dans le Vieux-Wendake réalisés en 2002 ont conduit à un rehaussement de l'assiette de la rue George-Cloutier. Nécessairement, l'élévation des surfaces directement attenantes à la rue a dû être ajustée et cela se reflète à l'emplacement de l'intervention de 2022 (figure 1).



Figure 1 : Localisation de la sous-opération 8A, vers le sud-ouest

5.1- Sous-opération 8A

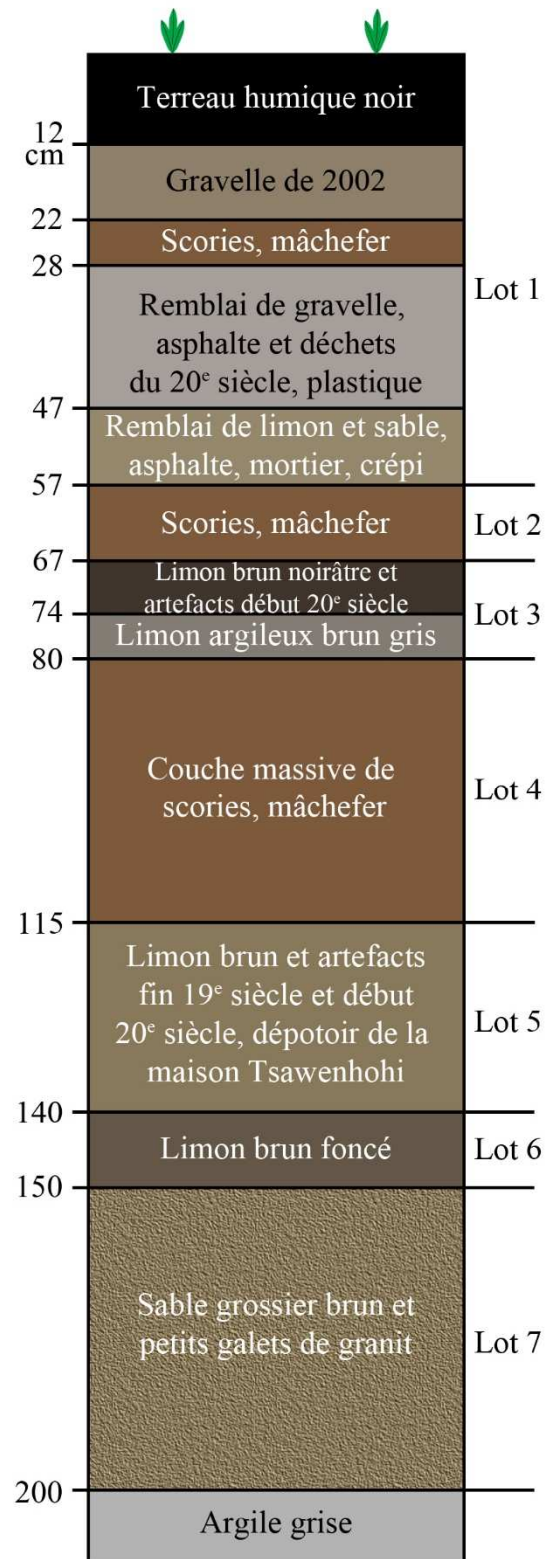
La stratigraphie de la sous-opération 8A (figure 2), présentait des couches dont l'épaisseur demeurait régulière sur toute la superficie de la sous-opération. En surface, il se trouve d'abord un terreau humique noir de finition sur 12 cm, pour l'aménagement paysager actuel. Ce terreau repose sur une couche de gravelle de 10 cm d'épaisseur (figure 2), mise en place en 2002 au moment des travaux de réfection majeurs de la rue George-Cloutier. Sous ces deux niveaux, des scories de combustion d'anthracite réfèrent probablement à l'épandage des résidus provenant de la chaudière des locomotives qui faisaient une halte à la gare de Loretteville, située à moins de 30 m de la sous-opération 8A. C'est à ce niveau que la fouille

archéologique a véritablement débuté, car les scories sont des résidus de combustion de la houille, un type de charbon qui alimentait les locomotives de trains jusque vers 1951¹.

La couche de scories de mâchefer était relativement mince, faisant environ six centimètres d'épaisseur. Elle recouvrait une couche de remblai de 19 cm d'épaisseur constituée surtout de gravelle, avec des morceaux d'asphalte et plusieurs déchets du 20^e siècle comportant beaucoup de plastique. On retrouvait ensuite un autre remblai de limon et de sable avec des morceaux d'asphalte, du mortier et du crépi blanc. Tous ces niveaux de remblais modernes ont été regroupés dans le lot 1.

Figure 2 : Stratigraphie de la sous-opération 8A

Le lot 2 est défini à partir de 57 cm de profondeur, avec une nouvelle couche de scories de mâchefer, qui atteint 10 cm d'épaisseur. Le lot 3 se démarque par un limon brun noirâtre produisant plusieurs artefacts de la première moitié du 20^e siècle. Il se trouvait entre autres des fragments de bouteilles en verre transparent et vert fabriquées à la machine automatique, du verre de fenêtre, un fragment de plat à motifs en relief en verre pressé, un bouchon à couronne pour bouteille de boisson gazeuse, un clou rond en fer tréfilé, du papier goudronné et des résidus de combustion d'antracite pour le chauffage domestique (différent des scories de mâchefer provenant de la combustion de la houille dans les



¹ Les activités de transbordement du charbon sont définitivement abandonnées au quai Paquet de Lévis en 1951 (Chrétien, 2015).

locomotives). Une mince couche de limon argileux brun gris a aussi été incluse dans le lot 3.

À 80 cm de profondeur, le lot 4 correspond à une couche massive de scories de mâchefer qui atteint environ 35 cm d'épaisseur. Cette couche ne contenait rien d'autres que les scories de mâchefer.

Sous les scories, le lot 5 a été défini à partir de 115 cm de profondeur, avec une couche de limon brun contenant beaucoup d'artefacts de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. Il s'agit d'un niveau de dépotoir atteignant 25 cm d'épaisseur, qui a livré des fragments de verre de fenêtre, des bouteilles complètes, surtout de pharmacie (planche 1), de la céramique de table en terre cuite fine blanche vitrifiée, des fragments de pipes en argile blanche (planche 2), un manche de couteau avec des appliques en bois, beaucoup d'ossements de boucherie et de volaille, dont une mâchoire de chevreuil, des coquilles d'huîtres, des mines de crayon en graphite, du caoutchouc noir et des résidus de combustion d'anthracite pour le chauffage domestique (voir l'inventaire complet des artefacts en Annexe 1). Il se trouvait également beaucoup de débris de démolition en bois à moitié décomposé, avec de la tôle de revêtement très dégradée, des clous découpés en fer laminé et des clous ronds en fer tréfilé ainsi que des sections d'écorce de bouleau, qui servait probablement d'isolant dans les murs.

À 140 cm de profondeur, le lot 6 correspond à un niveau de limon brun foncé d'une épaisseur de 10 cm, qui semble d'origine naturelle, sans autre inclusion. Il pourrait s'agir d'une ancienne surface du sol, dont l'enfouissement à 1,4 m de profondeur sous la surface actuelle livre une idée de la transformation du terrain et de son élévation au fil du temps.

À 150 cm de profondeur, un sable grossier assorti de petits galets en granit pourrait correspondre à des sédiments fluviaux associés à la présence de l'ancien ruisseau directement attenant au sud. La fouille s'est poursuivie dans ce niveau sans rencontrer d'éléments culturels, atteignant la profondeur de 2,0 m à laquelle une argile grise apparaissait, tout comme la nappe phréatique.



Planche 1 : Bouteilles du dépotoir (1895-1910) sous-opération 8A5



Planche 2 : Céramique du dépotoir (1895-1910) sous-opération 8A5

5.2- Sous-opération 8B

La sous-opération 8B était située en façade de la maison, à l'emplacement prévu pour le second panneau d'accueil, du côté ouest de la porte d'entrée (figure 3). L'installation du panneau demandait de procéder à une excavation pour couler un socle de béton. Cet emplacement correspond également à la position de l'entrée d'eau du bâtiment, réaménagée en 2002. Pour cette raison, l'excavation a été effectuée manuellement avec une pelle par le directeur de la maintenance de l'Hôtel-musée, Daniel Guay. Cette excavation faisait 150 cm de longueur (est-ouest) par 35 cm de largeur (nord-sud) et la profondeur moyenne atteinte est de 55 cm.



Figure 3 : Localisation de la sous-opération 8B, vers le nord

Sous 15 cm de terreau noir de la plate-bande, on arrive sur une fine couche (~ 5 cm) de granules de mortier ou de crépi (figure 4), qui provient des travaux de réfection du bâtiment en 2002. En-dessous, il se trouve un sol de gravelle également mis en place en 2002 au moment de raccorder l'entrée d'eau de la maison au réseau d'aqueduc, lors des travaux majeurs de réfection d'infrastructure des rues du Vieux-Wendake. L'excavation de la fosse pour la dalle de béton s'est arrêtée dans le sol de gravelle. Aucun sol ancien en place, ni au aucun artefact, n'a été rencontré pendant l'excavation de la sous-opération 8B.



Figure 4 : Excavation en façade de la maison, sous-opération 8B

6- Interprétations

Les travaux de fouilles de sauvetage conduits à l'été 2022 sur la propriété de la maison Tsawenhohi sont demeurés relativement restreints, en fonction des aménagements prévus. La seule unité fouillée manuellement a permis un accès limité en termes de superficie (0,75 m²), mais les niveaux archéologiques expertisés ont livré une image très différente de celle obtenue dans la cour de la maison, au sud de la position du ruisseau. Cette localisation au nord du ruisseau retenait d'ailleurs déjà l'attention au moment de l'intervention de 2021 : « *Cela soulève la question du statut archéologique du terrain qui se trouve du côté nord du ruisseau, ainsi que celui de la propriété voisine, au nord de la clôture. Étant donné la proximité immédiate de cet espace avec le sol archéologique documenté dans la sous-opération 7B, il apparaît évident qu'il s'y trouve un fort potentiel archéologique, du même calibre que celui du reste de la propriété de la maison Tsawenhohi. Il serait certainement d'intérêt d'y vérifier la présence de niveaux culturels anciens.* » (Chrétien, 2021, p. 16).

De manière évidente, la position de la sous-opération 8A a fait l'objet d'un apport cyclique et répété de couches de sol, alternant les niveaux de dépotoir et les épandages de scories de mâchefer. Cette alternance est particulièrement intéressante, car elle semble provenir de deux origines différentes. La nature des scories de mâchefer indique un lien assez clair avec la combustion de la houille employée comme combustible dans les locomotives du Chemin de fer Québec lac Saint-Jean, dont la gare de Loretteville se trouvait autrefois à moins de 30 m du site expertisé (figure 5). Cette orientation vers le chemin de fer avait d'abord laissé croire que les niveaux de dépotoirs intercalés entre les couches de scories pouvaient également provenir des activités de la gare. Toutefois, l'examen de la culture matérielle récoltée ne présente aucune dimension commerciale ou industrielle, qui se traduirait par le rejet répété des mêmes catégories de matériel, en grande quantité. Au lieu de cela, on retrouve plutôt un assemblage peu répétitif, orienté vers le domaine pharmaceutique et la vaisselle de table, plus compatible avec une occupation domestique comme celle de la maison Tsawenhohi. D'autre part, la mâchoire de chevreuil et les fragments de crâne de cervidé traduisent des activités de chasse et de boucherie qui n'ont rien à voir avec la gare de chemin de fer.

Ainsi, il semble que les trois couches de dépotoirs représentent des accumulations de déchets provenant de l'occupation de la maison Tsawenhohi de la fin du 19^e siècle, jusqu'au milieu du 20^e siècle. Au moins à trois occasions, ces dépotoirs ont été recouverts par des couches de scories provenant des résidus de combustion dans les locomotives qui faisaient halte à la gare de Loretteville. Il y

avait peut-être une intention volontaire de masquer les déchets accumulés à proximité de la gare, qui devaient dégager des odeurs nauséabondes (ossements) et présenter un aspect peu invitant pour les voyageurs. Les déchets générés à la maison Tsawenhohi étaient donc déposés vers le nord au-delà du ruisseau et périodiquement, les scories de locomotives les masquaient.



Figure 5 : Gare « *Indian Lorette* » en 1911

6.1- Culture matérielle et écofacts

Les artefacts découverts dans les lots 8A3 et 8A5 sont pratiquement de même nature mais, ils présentent un étalement chronologique plus ancien pour le niveau inférieur 8A5. Les bouteilles sur lesquelles il a été possible d'établir la méthode de fabrication montrent huit spécimens soufflés avec le goulot retravaillé manuellement, tandis que six bouteilles se trouvent fabriquées avec la machine automatique Owen, en usage de 1905 à 1929. Le procédé de soufflage manuel s'est maintenu pour les bouteilles de médicaments et les bouteilles de gin pendant la période où la machine Owen était déjà en usage et il n'est donc pas surprenant de retrouver les deux types côte à côte dans un dépotoir. Cela indique toutefois une période plus près du début de la mise en service des machines Owen, peut-être de 1905 à 1910.

Les catégories de produits représentées par les bouteilles montrent une dominance des médicaments, avec le liniment *Minard's*, le *Sirop d'Anis Gauvin*, les

bouteilles de la *Red Cross pharmacy J. Edmond Dubé* de Québec ainsi que l'*Eclectic oil* du *Dr S. N. Thomas* de Toronto. Le nom de ce dernier médicament provient de la combinaison des mots électrique et éclectique. Dans la même catégorie, on retrouve une fiole homéopathique et une ampoule à deux pointes de vitamines ou d'huile de foie de morue. Également pour les soins du corps, il y avait une bouteille de parfum. Cet assortiment est compatible avec la consommation domestique d'une maisonnée.

Deux bouteilles auraient contenu de l'huile pour les machines à coudre, dont celle de *Three in one oil Co* et celle de *Chaussé & Co Montreal*. Indirectement, ces deux bouteilles témoignent des activités de couture qui avaient probablement lieu à la maison, soit dans un cadre purement domestique ou encore avec une dimension artisanale commerciale. L'activité artisanale pourrait aussi expliquer l'usage du pot de colle *Major's New York*. Enfin, une bouteille de poli à meuble *O Cedar* fait référence à l'entretien du mobilier de la maison.

Les bouteilles de boisson gazeuse ou alcoolisée sont faiblement représentées. On remarque une grande bouteille avec un goulot à couronne destinée à contenir une boisson gazeuse et une bouteille de gin carrée à quatre épaules. Le gin, bien qu'étant une boisson alcoolisée, était également souvent considéré comme un médicament.

Le volet alimentaire des bouteilles est représenté par deux flacons de marinades, soit des cornichons ou des olives. Ces flacons pouvaient également contenir des condiments comme la populaire sauce chow chow. L'un d'eux est soufflé manuellement, tandis que l'autre est fabriqué avec la machine Owen. Cette distinction technologique entre les deux flacons trouvés au même niveau nous place au début de l'usage de la machine automatique à fabriquer les bouteilles, après 1905.

La céramique présente des éléments compatibles avec le verre sur le plan chronologique. La majorité de la céramique de table est constituée de terre cuite fine blanche vitrifiée, aussi connue comme de la semi-porcelaine. Un motif d'épis de blé en relief sur le rebord d'une tasse correspond au motif *Ceres*, qui apparaît dès 1859 (Sussman, 1985). Cette tasse pourrait illustrer l'usage prolongé de la vaisselle de table, comme on peut facilement le concevoir encore aujourd'hui. Des fragments d'assiettes et de soucoupes avec un décor de motifs de feuilles de thé et de vignes sont attribuables à la marque anglaise « *Wilkinson Ltd* ». L'ajout de la particule « *Ltd* » à la suite de la marque « *Arthur J. Wilkinson* » survient en 1896 et demeure en usage jusqu'en 1907 (Chrétien, 2015), ce qui place la fabrication de ces assiettes et soucoupes dans une fourchette de onze ans, qui recoupe le début de l'usage de la machine automatique à fabriquer les bouteilles, à partir de 1905.

Un large fragment d'un grand plat de fantaisie avec des motifs de cannelures en relief et une glaçure brune à orange sur une pâte de terre cuite grossière orange (voir planche 2) représente une pièce de luxe. Similairement, un autre plat de fantaisie en porcelaine fine montre des décors en relief rehaussés de lignes d'or. Au fond, on distingue une inscription presque illisible « *Souvenir... Québec (?)* ».

Les éléments métalliques sont également porteurs de signification chronologique, comme les clous découpés en fer laminé et les clous ronds en fer tréfilé. De manière générale on attribue les premiers au 19^e siècle et les seconds au 20^e siècle. On remarque la présence de sept clous découpés pour dix-neuf en fer tréfilé, donnant une prépondérance aux éléments du 20^e siècle, qui s'accordent encore avec les données issues du verre et de la céramique. Pour leur part, les bouchons à couronne de boisson gazeuse se généralisent à partir de 1895 et demeurent en usage jusqu'à aujourd'hui.

La catégorie des ossements d'animaux est relativement bien représentée, avec quelques éléments toutefois, potentiellement porteurs d'une signification particulière. Une mâchoire de chevreuil et des fragments de crâne de cervidés témoignent sans équivoque d'activités de chasse, qui rapportaient des carcasses entières, incluant la tête, jusqu'à la maison Tsawenhohi. Une autre mâchoire plus robuste pourrait provenir d'un orignal. Des traces de sciage sont remarquées sur plusieurs os, ce qui illustre un débitage compatible avec les découpes d'un boucher, en steaks et en côtelettes. Il se trouvait également plusieurs os de volailles ainsi que des coquilles d'huîtres.

Une bonne quantité de fragments de bois et de tôle de recouvrement très dégradés a été retrouvée dans le niveau du dépotoir 8A5. Ces matériaux sont probablement à mettre en relation avec les clous découpés et tréfilés puis, les fragments de verre de fenêtre. Il apparaît assez évident qu'un bâtiment a été démantelé et que ses matériaux résiduels ont été rejetés dans le dépotoir. La présence de plusieurs fragments d'écorce de bouleau à travers ces matériaux serait également à mettre en relation avec le bâtiment démoli, car l'écorce de bouleau servait souvent de coupe-froid et de coupe-vapeur dans les murs des anciens bâtiments. On ne peut toutefois pas écarter complètement la possibilité qu'il s'agisse plutôt de retailles associées à des activités artisanales comme la fabrication des paniers d'écorce ou même, celle d'un canot d'écorce. Cette dernière hypothèse semble par contre moins probable, car au tournant du 20^e siècle la fabrication des canots d'écorce relevait plus d'une tradition obsolète, qui avait été remplacée par celle des canots en lisses de cèdre. Enfin, des fragments d'anthracite brûlée indiquent l'usage de ce type de combustible pour chauffer la maison Tsawenhohi au début du 20^e siècle.

7- Conclusion et recommandations

Le projet d'installation de deux nouveaux panneaux d'accueil aux entrées de la maison Tsawenhohi a fourni l'occasion d'augmenter les connaissances archéologiques de ce site historique de première importance. Il a d'abord été possible de documenter l'espace se trouvant immédiatement au nord du ruisseau, révélant un nouveau pan de l'histoire du lieu au tournant du 20^e siècle, avec des niveaux de dépotoirs domestiques. Les activités de la gare de chemin de fer ont également laissé leur empreinte, sous la forme de couches de scories provenant des locomotives. Cette dualité est particulière, laissant voir que l'espace spécifique de la sous-opération 8A aurait été utilisé à la fois par les occupants de la maison pour disposer de leurs déchets et par les employés du chemin de fer pour se débarrasser des scories.

Encore une fois, la mise au jour de nombreux artefacts témoigne de la présence d'un important corpus d'archives enfouies, qui permet à chaque nouvelle occasion de recherches, une interprétation plus détaillée de l'histoire de ce bâtiment patrimonial. Sur un autre plan, il est utile de rappeler que les vestiges de l'époque française, en relation avec l'établissement de la communauté huronne-wendat, sont pratiquement inexistantes dans le secteur historique du Vieux-Wendake (Chrétien, 2003a, 2003b). Cela pose la question de la localisation des habitations et du cœur du village à cette époque (1697 - 1763). La propriété de la maison Tsawenhohi est la seule à avoir livré un véritable assemblage de l'époque française, ce qui augmente encore l'importance du site archéologique.

Enfin, l'activité d'archéologie publique s'est avérée un succès avec la visite de 50 à 60 personnes sur les deux journées de fouilles. Les visiteurs ont été passionnés par les découvertes effectuées en direct, d'autant que les niveaux de dépotoirs étaient très productifs en artefacts. D'autre part, certaines personnes ont pratiquement passé toute la journée sur place, participant au premier nettoyage des objets mis au jour, ce qui stimulait encore davantage leur intérêt. L'interprétation se faisait au fil des découvertes qui survenaient et des questions posées par les gens. Les visiteurs provenaient à la fois de la communauté de Wendake mais également de l'extérieur. L'information sur l'activité diffusée dans les réseaux sociaux du Musée huronne-wendat et d'Archéo-Québec a amené une proportion surprenante de participants. Également, les visiteurs du jour au Musée étaient informés sur place au moment de leur passage pour accéder à la visite de la maison Tsawenhohi. Il s'agit certainement d'une expérience à répéter dans le futur, sans être nécessairement en lien avec des travaux d'aménagement.

7.1- Recommandations

- Compte tenu que les travaux de fouille à l'extérieur de la maison Tsawenhohi ont encore démontré l'intégrité des niveaux d'occupation anciens;
- Compte tenu de la rareté et de l'importance des vestiges associés à l'époque française pour la compréhension de l'histoire de la communauté huronne-wendat de Wendake, tout aménagement futur impliquant une excavation sur la propriété de la maison Tsawenhohi devrait faire l'objet d'une évaluation de la situation et si nécessaire, d'une fouille archéologique de sauvetage.
- Il serait également utile de procéder à des recherches avec une problématique autonome, sans lien avec les travaux d'aménagement qui comportent toujours une dimension de sauvetage et d'urgence. L'exploration par sondages devrait couvrir toute la face nord du ruisseau et si possible, le terrain voisin au nord de la clôture. Cela permettrait d'établir l'étalement et les limites du site en direction nord, puis d'y assurer une protection adéquate, le cas échéant.

8- Références bibliographiques

Chrétien, Y.

2001 *Inventaires archéologiques 2001 sur les anciens territoires de chasse hurons*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2003a *Surveillance archéologique 2002 dans le secteur historique du Vieux-Wendake et fouille extérieure à la maison Tsawenhohi (CfEu-7)*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2003b *Surveillance archéologique 2003 dans le secteur historique du Vieux-Wendake. Le site de l'église de Wendake (CfEu-4)*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2013 *Inventaire archéologique 2012. Premières expertises archéologiques sur le lot Doyon, Wendake*. Rapport déposé au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Chrétien, Y.

2014 *Fouilles archéologiques de sauvetage 2014. La maison Tsawenhohi (CfEu-7) à Wendake*. Rapport déposé au Musée huron-wendat.

Chrétien, Y.

2015 *Réaménagement du secteur de la traverse de Lévis, Phase 3 : Quai Paquet et esplanade. Interventions archéologiques 2014*. Rapport déposé à WSP.

Chrétien, Y.

2021 *La maison Tsawenhohi à Wendake (CfEu-7) Fouilles archéologiques de sauvetage 2021*. Rapport déposé au Musée huron-wendat.

Fiset, R.

2003 *Intervention archéologique à la maison Tsawenhohi (CfEu-7)*. Rapport déposé au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Gaumont, M. et R. Picard

1993 *La maison Nicolas-Vincent à Loretteville, Québec*. Direction du patrimoine, Direction générale de Québec, Ministère de la Culture du Québec.

Sussman, L.

1985 *Le motif du blé, une étude illustrée*. Études en archéologie architecture et histoire. Direction des lieux et des parcs historiques nationaux. Parcs Canada.

Annexe 1 : Inventaire des artefacts

Inventaire des artefacts - Maison Tsawenhohi (CfEu-7) - Opération 8 - 2022

Localisation Sous- opération - lot	Niveau Profondeur	Code Matériaux	Code Fonction	Matériau	Nb. frag.	Description
8A3	70-75 cm	2.1	4.7.1.1	Verre incolore	4	Fragments de verre de fenêtre
8A3	70-75 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	2	Fragments de demiard de crème, TL
8A3	70-75 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	5	Fragments d'une bouteille carrée ABM
8A3	70-75 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore pressé	1	Fragment d'un plat à motifs en relief
8A3	70-75 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	1	Fragment de corps de bouteille
8A3	70-75 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	1	Goulot de bouteille de gin ABM
8A3	70-75 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	2	Fragments de bouteille
8A3	70-75 cm	2.3.2.1	4.8.2	Verre couleur opaque blanc	2	Fragments de globe de lampe
8A3	70-75 cm	2.3.2.1	4.4.2	Verre couleur opaque blanc	1	Bouton à 1 trou
8A3	70-75 cm	2.3.2.1	5.7	Verre couleur opaque blanc	1	Fragment de bille d'enfant à courants orange
8A3	70-75 cm	1.1.1	4.7.1.1	Terre cuite grossière rouge	1	Fragment de brique
8A3	70-75 cm	1.1.2.61	4.1.3.3	TCF blanche	1	Fragment d'assiette à motifs bleus appliqués à l'éponge
8A3	70-75 cm	1.1.2.101	5.7	Terre cuite fine rouge non glaçurée	1	Bille d'enfant
8A3	70-75 cm	1.3.1	5.7	Porcelaine commune	1	Main et bras de poupée
8A3	70-75 cm	3.1.1.1	4.7.2.1	Fer indéterminé	1	Bouchon à couronne pour bouteille de boisson gazeuse
8A3	70-75 cm	3.1.1.13	4.7.2.3	Fer tréfilé	1	Clou
8A3	70-75 cm	4.4.1	7.4	Mâchefer	2	Scories, mâchefer
8A3	70-75 cm	5.1.6	4.8.1	Anthracite	1	Résidus de combustion d'anthracite
8A3	70-75 cm	5.1.6	4.8.1	Anthracite	1	Charbon minéral
8A3	70-75 cm	5.1.4	6.1.1.1	Coquille	3	Coquilles d'huîtres
8A3	70-75 cm	4.1.1	4.7.1.99	Calcaire	2	Éclats de taille en calcaire
8A3	70-75 cm	5.6.4	4.7.1.99	Papier goudronné	1	Fragment de papier goudronné
8A5	115-140 cm	2.1	4.7.1.1	Verre incolore	29	Fragments de verre de fenêtre
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	56	Fragments de corps de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	6	Fragments de fonds de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	4	Goulots de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Fond et corps de bouteille "O Cedar Made in Canada" ABM
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore pressé	1	Fragment d'un plat à motifs en relief

8A5	115-140 cm	2.1	4.8.2	Verre incolore	1	Fragment de globe de lampe
8A5	115-140 cm	2.1	4.7.1.1	Verre incolore	2	Fragments de bord et de fond de verre à boire
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Flacon de marinades ABM
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Flacon de marinades TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille rectangulaire d'extrait alimentaire TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille de "Sirop d'anis Gauvin" TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille de "Sirop d'anis Gauvin" ABM
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille de "Minard's liniment" ABM
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille "Chaussé & Co Montreal", huile pour machine à coudre
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille de pharmacie "J. Edmond Dubé Quebec" TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Bouteille de pharmacie "J. Edmond Dubé Quebec" TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Pot de colle "Major's Cement New York" TL
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Fiolo homéopathique
8A5	115-140 cm	2.1	4.2.1.2	Verre incolore	1	Ampoule bipointe de vitamines
8A5	115-140 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	1	Bouteille d'huile à machine à coudre "Three in One oil co." TL
8A5	115-140 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	1	Bouteille "Dr S. N. Thomas Eclectric oil Toronto" TL
8A5	115-140 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	24	Fragments de corps de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	6	Fragments de fonds de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.2.1.1	4.2.1.2	Verre teinté vert pâle	2	Goulots de bouteilles
8A5	115-140 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	31	Fragments de corps de bouteille
8A5	115-140 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	1	Fond de bouteille
8A5	115-140 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	1	Goulot de bouteille à couronne ABM
8A5	115-140 cm	2.3.1.1	4.2.1.2	Verre de couleur verte	30	Fragments d'une bouteille de gin ABM
8A5	115-140 cm	2.2.1.8	4.2.1.2	Verre teinté ambre		Fragments de deux bouteilles, carrée et cylindrique
8A5	115-140 cm	2.3.2.1	4.8.2	Verre couleur opaque blanc	2	Fragments de globe de lampe
8A5	115-140 cm	2.3.2.1	4.4.2	Verre couleur opaque blanc	1	Bouton à quatre trous
8A5	115-140 cm	1.1.1	4.7.1.1	Terre cuite grossière rouge	4	Fragments de briques
8A5	115-140 cm	1.1.1	4.8.5	Terracota	3	Fragments de pot de fleurs
8A5	115-140 cm	1.1.1	4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	1	Fragment de pichet à glaçure de type Rockingham
8A5	115-140 cm	1.1.1	4.1.3.3	Terre cuite grossière à pâte orange	3	Frag. d'un grand plat de fantaisie à cannelures
8A5	115-140 cm	1.2.1	4.2.1.2	Grès grossier gris	11	Frag. de cruche, pâte grise non vernissée, glaçure brune intérieur
8A5	115-140 cm	1.2.1	4.2.1.2	Grès grossier gris	1	Fragment à glaçure verdâtre et brune
8A5	115-140 cm	1.1.2.105	4.1.1	Terre cuite fine rouge	2	Fragments de pot vernissé extérieur, glaçure blanche intérieur
8A5	115-140 cm	1.1.2.61	4.1.3.3	TCF blanche	1	Fragment de pot à glaçure verte extérieur et rouge intérieur
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	15	Fragments d'assiettes et de grand bol
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	2	Fragments de plat à motifs de feuilles de vigne "Wilkinson Ltd"

8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	2	Fragments de soucoupe à motifs de feuilles de thé
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	1	Fond d'assiette "Johnson Bros England"
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	2	Bords d'assiette à motifs en relief et floraux rouges
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	1	Fragment de grand pot à motifs en relief
8A5	115-140 cm	1.1.2.71	4.1.3.3	Terre cuite fine blanche vitrifiée	2	Fragments de tasse à motifs d'épis de blé en relief
8A5	115-140 cm	1.1.2.61	4.1.3.3	TCF blanche	1	Bord d'assiette à motifs de feuilles bruns
8A5	115-140 cm	1.3	4.1.3.3	Porcelaine fine	1	Fragment de plat de fantaisie rehaussé d'or
8A5	115-140 cm	1.3	4.1.3.3	Porcelaine fine	4	Fragments de plat sans décoration
8A5	115-140 cm	1.1.2.41	4.2.2	TCF argileuse blanche	2	Embouts de tuyaux de pipes, un "L. Fiolet St-Omer"
8A5	115-140 cm	1.1.2.41	4.2.2	TCF argileuse blanche	1	Tige et base de fourneau de pipe
8A5	115-140 cm	3.1.1.12	4.7.2.3	Fer laminé	7	Clous découpés
8A5	115-140 cm	3.1.1.13	4.7.2.3	Fer tréfilé	19	Clous ronds
8A5	115-140 cm	3.1.1.1	4.4.2.3	Fer indéterminé	1	Section de broche
8A5	115-140 cm	3.1.1.1	4.4.2.3	Fer indéterminé	1	Ressort de fauteuil
8A5	115-140 cm	7.6	4.1.3.99	Fer et bois	1	Manche de couteau avec appliqués en bois
8A5	115-140 cm	3.1.1.1	1.3.97	Fer indéterminé	2	Fragments indéterminés
8A5	115-140 cm	3.1.1.1	4.8.2	Fer indéterminé	2	Bouchons à couronne de boisson gazeuse
8A5	115-140 cm	3.1.2	4.7.2.3	Métaux et alliages cuivreux	1	Clou décoratif à large tête en cuivre
8A5	115-140 cm	5.1.1	6.1.1.1	Ossements	33	Os frais de boucherie, volaille, porc, bœuf
8A5	115-140 cm	5.1.1	6.1.1.1	Ossements	3	Dents de ruminants
8A5	115-140 cm	5.1.1	6.1.1.1	Ossements	1	Mâchoire de chevreuil
8A5	115-140 cm	5.1.1	6.1.1.1	Ossements	1	Mâchoire d'orignal ?
8A5	115-140 cm	5.1.4	6.1.1.1	Coquille	1	Coquilles d'huîtres
8A5	115-140 cm	5.1.7	2.2	Graphite	2	Mines de crayon
8A5	115-140 cm	5.5.2	1.5.1	Écorce	6	Fragments d'écorce de bouleau, isolant pour les murs
8A5	115-140 cm	7.31	1.10	Caoutchouc	4	Fragments de fonction indéterminée
8A5	115-140 cm	4.1.1	4.7.1.99	Calcaire	3	Éclats de taille en calcaire
8A5	115-140 cm	4.4.1	7.4	Mâchefer	1	Scorie, mâchefer
8A5	115-140 cm	5.1.6	4.8.1	Anthracite	1	Charbon minéral
				Abréviations : TL : Tooled lip		
				ABM : Automatic bottle machine		

Annexe 2 : Notes de terrain

①

MAISON TSAWENHOHI

19 AOÛT 2022

Excavation au coin W-E
de la propriété pour l'installation d'un panneau
d'accueil.

Dimension : 1,5m E-W x 0,5m N-S.

Coin NW à 2,10m de l'entrée
du stationnement du musée
Coin NE à 1,25m du bord de la
rue Cloutier.

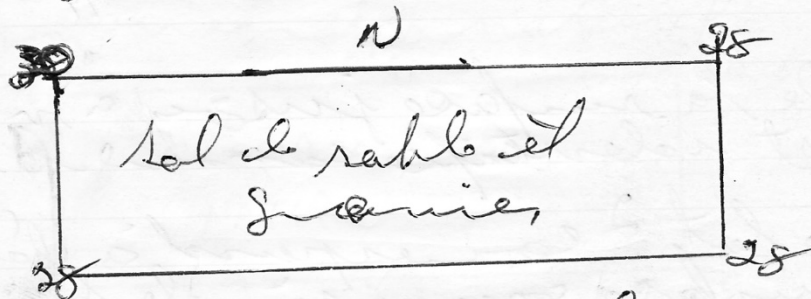
Il y a 19 cm de terrain mais
humides de finition de terrassement.
Ensemble 10 cm de gravelle moderne
de 2002-2003.

À 22 cm de prof. on arrive sur
une couche de scories pro-
venant probablement des résidus
de combustion du train. On
est juste à côté de la vieille
gare du Village Huron Port Huron.
Il y a aussi un dépôt de scories
au coin SE du pont ferroviaire
sur la piste cyclable.

(2)

La couche de scories / anthracite n'est pas d'épaisseur régulière. Vers l'E, la couche de scories devient très mince et disparaît. Au sud W, elle fait 7 cm d'épaisseur.

Sous les scories, on arrive sur un mélange de sable et graviers beige-gris.

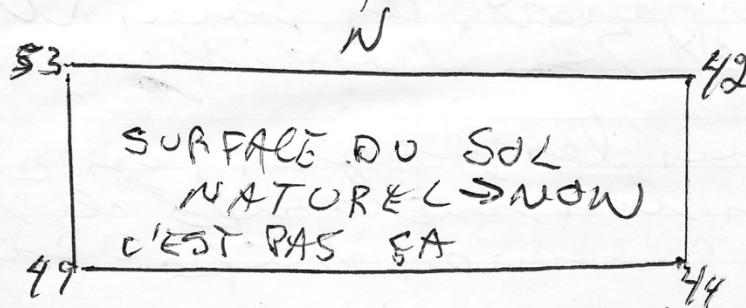


À la surface du sol gazonné, il y a un dénivellement de 10 cm sur 1.5 m E-W.

Le sable et graviers est très compact et correspond probablement à un ancien pavage de granule. Il pourrait s'agir du pavage du stationnement de la gare. Fil électrique à 34 cm, plastique noir à béton en traverses à 34 cm. À 34 cm on arrive sur une autre couche de granule + fondée jusqu'à 40 cm. Trappe de remplissage de bouteille de bière.

(3)

Grosne plaque d'asphalte à 45 cm. On est encore dans la gravelle. On atteint un sol naturel à ~ 50 cm



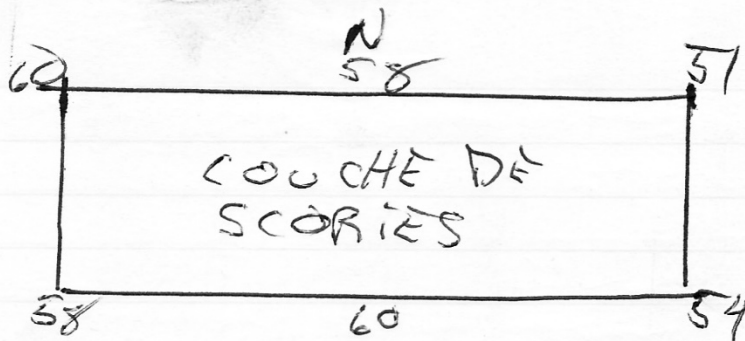
De la surface jusqu'à ~ 50 cm est identifiée comme le lot 1

Le lot 2 correspond à l'ancienne surface composée de limon sablonneux brun-noirâtre. étiquette en papier d'aluminium 2 boules, mortier, crepi, chaux, dans le coin SW encore de l'asphalte à 34 cm

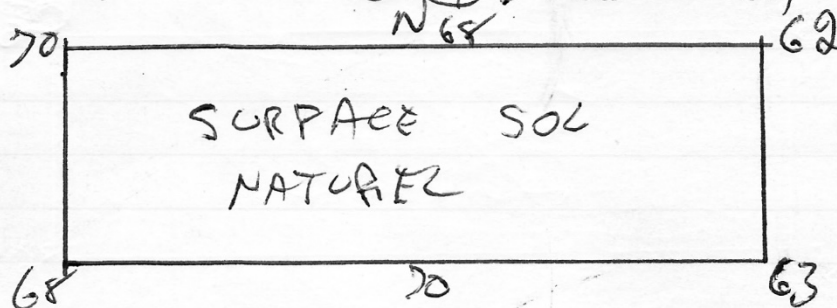
Sous le limon sablonneux brun-noirâtre on retrouve du beau sable jaune avec du gravier (construction moderne ?) > NOW rempli ancien.

Sous le sable jaune on arrive sur une couche de scories en grains.

(4)



Découpage par lots à 1- Remblais depuis la surface jusqu'à la couche de scories. 2- la couche de scories. 3- Le sol de limon brun jaunâtre naturel.



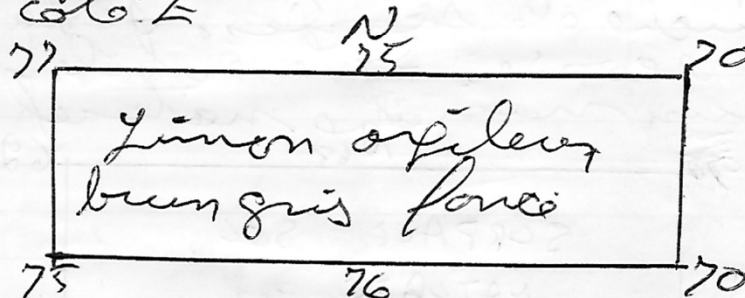
Limon brun jaunâtre, anthracite brûlé, soubat brut. Srs AB 47 (1905-1919) soubat chemin de ciment en terre soufflée, verre de fenêtre, globe de lampe à l'huile, TCFB, verre opaque blanc, broche, coquille d'huîtres, anthracite, scories, bois.

(5)

MAISON TSAWENHOHI 25 AOÛT 2022

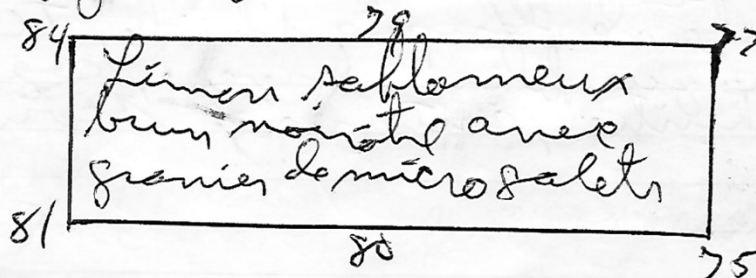
Suite de la fouille, du lat 2
avec les scories et les ortefacts
début, 200 m. Coquille
d'huître, papier, gougeon, bois
anthracite, scories, morceaux de
cuivre. On a moins d'ortefacts
du côté E.

LOT 3



Une hille 19e en céramiques
craquelées, papier d'aluminium
la couche fait ~ 10 cm, avant
d'arriver sur un sol contenant
beaucoup de coquilles de
petits coquilles. N

LOT 4

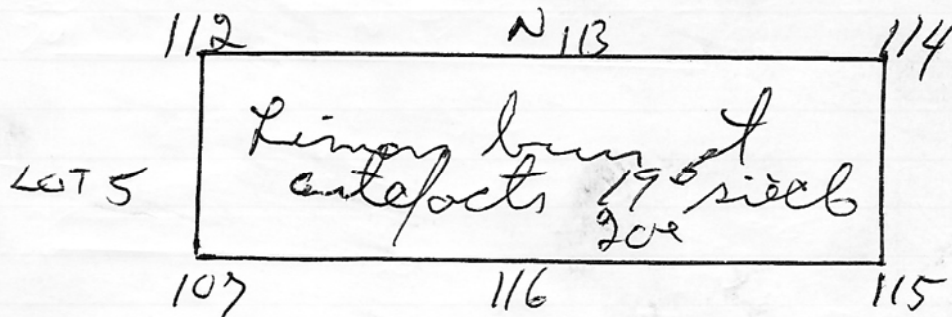


Il s'agit d'une nouvelle
couche de remblai de scories avec
beaucoup de gros morceaux.

⑥

à partir de m 90 on tombe
ds une couche de slaf en
grains avec des gros morceaux
de mâchefer jusqu'à 115-112 cm
de prof sous la surface actuelle.

Le chemin de fer a commencé à
être construit en 1869 et a atteint
le lac St-Jean en 1888. Donc la
couche de scories date au moins
de 1888.



C'est ds une couche de
dépotair fin 19e début 20e.
Flacon de marinares, os de boucherie, anthracite brûlée,
coquilles d'huîtres, pipe en kaolin,
tout haut de grain, probablement
dépotair de la gare, il y avait
un restaurant à la gare?
Le dépotair s'enfonce à m 1.40 m sous
la surface actuelle (1890-1910). Beaucoup
de fragments de bois et de tôle parvie
égarée de bouillottes (Isolation) donc
démolition d'un bâtiment en bois?

(7)

1^{er} septembre 2022
Maison Tsawenhohi

Finalisation du nettoyage de
la couche de dépôts du lot 5.

On arrive sur une couche de
limon brun fine (environ 10 cm)
puis sur un sable grossier
brun avec des petits galets de
grau. L'ancienne surface
de limon brun fine se trouve
à ~ 1.50 m sous la surface et
l'excavation s'est poursuivie
dans le sable grossier jusqu'à
2.0 m de profond. La nappe
phréatique apparaît à ce niveau
avec de l'eau gris. Fin
de la feuille.

8

Maison Tsawenhohi
19 septembre 2022

Surveillance de l'excavation
en façade du côté W de l'entrée
principale.

La fosse a été creusée manuellement.
Elle fait 1,40 m E-W par 35 cm
N-S pour une profondeur
moyenne de 55 cm. (photos)

Sous 15 cm de terreau noir de
plat-bande on arrive ds un
sol de stavelle mis en place
en 2002 au moment de
reconnecter l'entrée d'eau de la
maison au réseau d'égout.

Aucun sol ancien en place
ds l'excavation de 2022.